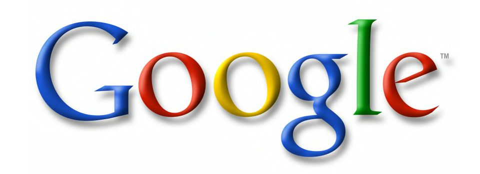
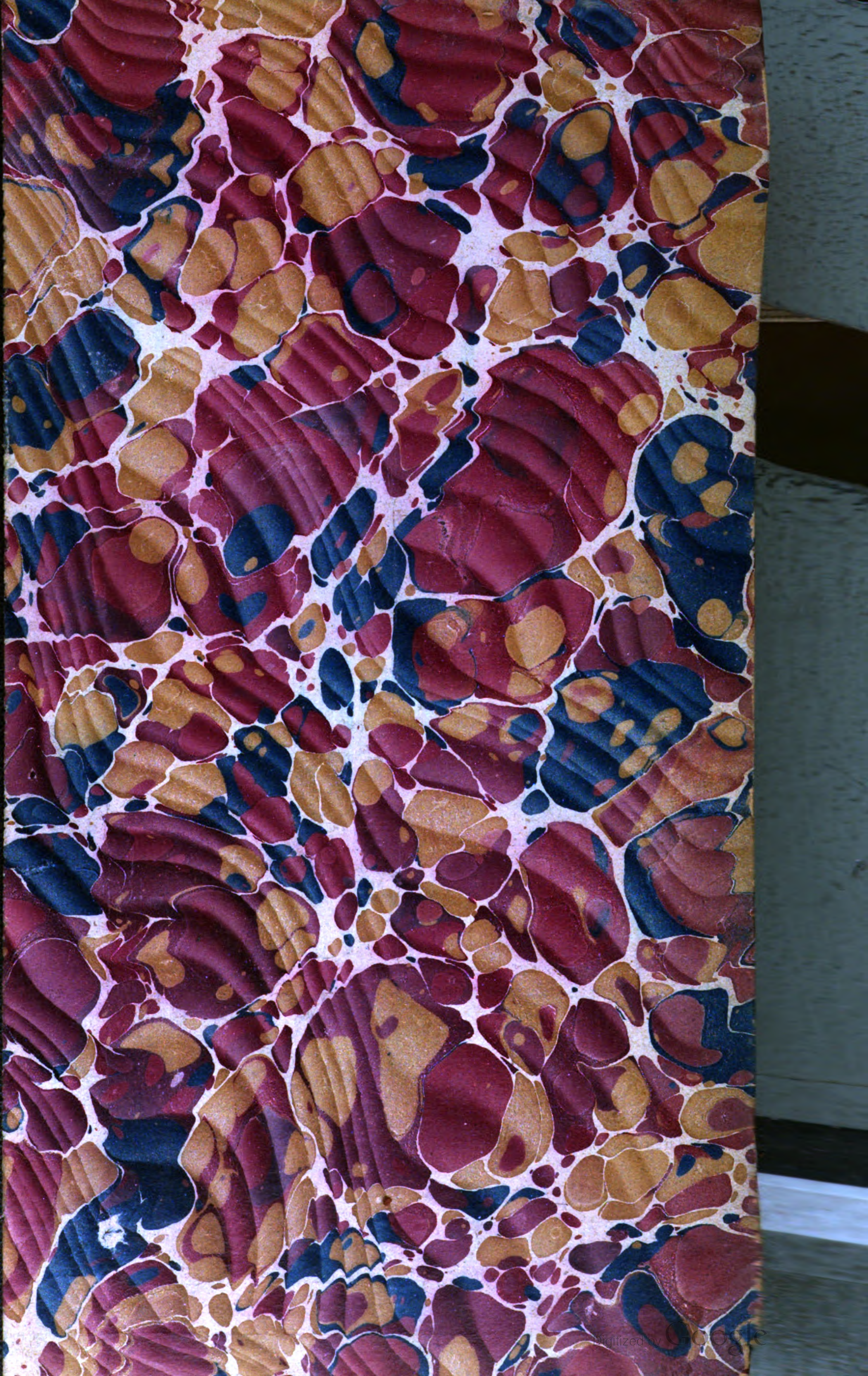
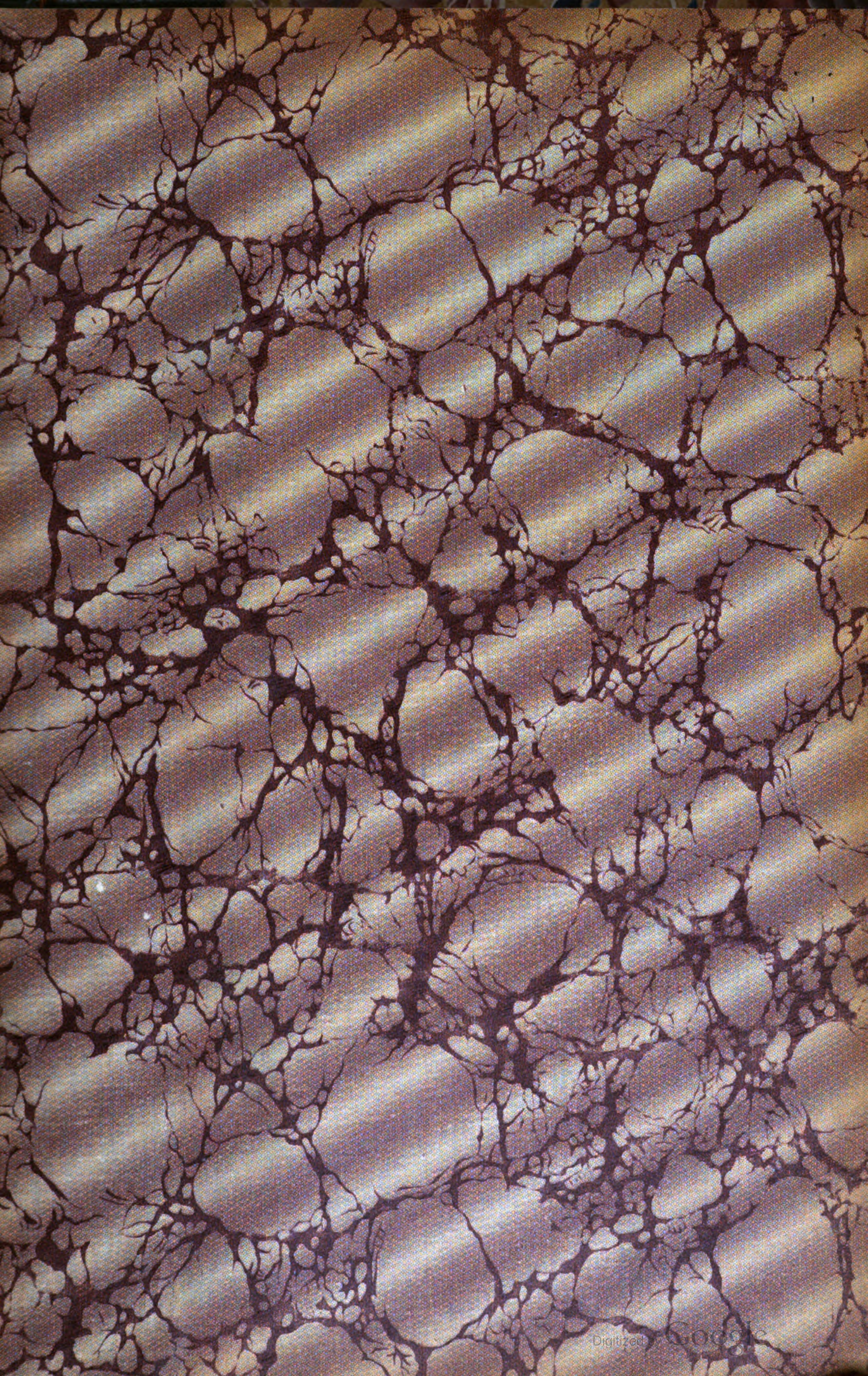






Fr
34
1
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES

HAUTES-ALPES

DIX-HUITIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SÉRIE. — N° 29

1er Trimestre 1899



GAP

IMPRIMERIE JOUGLARD — L. JEAN ET PEYROT SUCCESSEURS

1899

Gap. — Imprimerie L. Jean et Peyrot

COMPOSITION

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

AU 1er JANVIER 1899

(Art. 6 et 7 des Statuts)

BUREAU

Président : M. HUGUES, (Edmond), avocat, rue Carnot, à Gap.

Vice-présidents : M. DUMAS, inspecteur des contributions directes, en retraite, à Gap.

— M. PINET DE MANTEYER (Léon), rentier à Gap.

Secrétaire : M. DUMAS, Alfred, ✪, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Gap.

Secrétaire-adjoint : M. MICHEL, greffier de la justice de paix, bibliothécaire de la ville de Gap.

Trésorier : M. CLAVEL (Philippe), ancien receveur-économe des établissements de santé, à Gap.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. les MEMBRES du Bureau.

DAVIN (l'abbé), aumônier de le Providence, à Gap.

JEANSELME (Marius), agent des Mines de la Grand' Combe.

JOUGLARD (Ferdinand), ✪, notaire, ancien Conseiller général, à Gap.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. ALLEMAND (l'abbé), curé de Jarjayes.

MONDET (Ernest), pharmacien, 1er adjoint au maire de Gap.

ROCHE (Célestin), ingénieur civil, à Gap.

ROMAN (Joseph), I. ✪, avocat, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Gap.

SIBOUR (Ernest), rentier, route de Veynes, à Gap.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

AU 1er JANVIER 1899

Membres d'Honneur

M. le PRÉFET DU DÉPARTEMENT.
Mgr L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE.
M. le GÉNÉRAL commandant la subdivision.
M. le MAIRE de la ville de GAP.

Membres Fondateurs

Messieurs,

ARNAUD (François), ✪, licencié en droit, notaire, à Barcelonnette (Basses-Alpes).

BLANCHARD-CHANCEL (Le Dr Raphaël), ✼, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, 226, boulevard St-Germain, à Paris.

CLAPIER, propriétaire, à Chabestan.

DUPONT-DELPORTE (le baron), ingénieur des chemins de fer P. L. M., à Grenoble.

FLOURENS, O. ✼, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien député des Hautes-Alpes, 120, rue de la Pompe, à Paris.

LAURENÇON (Léon), député des Hautes-Alpes, 21, avenue du Trocadéro, à Paris.

LAVALETTE (Mlle Fanny de), à Guillestre.

TOURNIER, pasteur en retraite, à Pressy-Vendœuvre, près Genève.

SANIAL DU FAY, ✻, ancien préfet, rue de Grenelle, 35, à Paris.

VÉSIGNÉ (Louis), lieutenant d'artillerie, à Versailles.

Membres fondateurs décédés

MESSIEURS,

AMAT, ✻, ancien conseiller général, président honoraire de la *Société d'Études* ; † 1895.

BERTHELOT, ancien vice-président du Conseil général des Hautes-Alpes ; † 26 avril 1895.

BLANC (Xavier), sénateur, président du Conseil général des Hautes-Alpes, † 7 juin 1896.

BLANCHARD (Zéphirin), vicaire général, ancien supérieur du Grand séminaire de Gap ; † 26 juillet 1897.

CHANCEL (Evariste), ancien député ; † 11 juillet 1882.

GOUZOT (Mgr), ✻, ancien évêque de Gap, archevêque d'Auch ; † 1895.

GUILBERT (S. Em. le Cardinal), O. ✻, ancien évêque de Gap et d'Amiens, archevêque de Bordeaux ; † 15 août 1889 (à Gap).

JACQUENET (Mgr), ancien évêque de Gap, évêque d'Amiens (Somme) ; † 1er mars 1892.

LAVALETTE (A. de), C. ✻; intendant militaire ; † 16 décembre 1888.

MARCELLIN (J.-E.), ✻, sculpteur ; † 16 décembre 1887.

PALLIAS (Honoré), ancien Conseiller général des Hautes-Alpes ; † en 1896.

TEISSIER, avocat à Gap ; † 25 août 1883.

Membres honoraires

MESSIEURS,

BERLUC-PERRUSSIS (L. de), ancien président de l'*Académie d'Aix*, rue Cardinal, à Aix-en-Provence.

BLANCARD, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

CHANTRE (Ernest), sous-directeur du *Muséum d'histoire naturelle*, à Lyon.

CHEVALIER (Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

DELISLE (Léopold), C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, à Paris.

GUIGUES, ✪, receveur des finances en retraite, à Embrun.

JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), président du conseil d'administration de la *Revue de Marseille et de Provence*, rue Breteuil, 10, à Marseille.

ROCHAS-D'AIGLUN (A. de), O. ✻, lieutenant-colonel, administrateur de l'école Polytechnique, à Paris.

Membres titulaires

MESDAMES,

CHANCEL (Marius), au château de Saint-Léon, à Cannes.

FERRARY-JULIEN (Amélie), à Embrun.

GAIGNAIRE, rentière, boulevard de la Liberté, à Gap.

LA MAZELIÈRE (marquise de), rue Barbey-de-Jouy, 40, Paris.

MESSIEURS,

AGOSTINI, ✪, agent-voyer d'arrondissement, à Serres.

ALBERT (Aristide), receveur municipal en retraite, à Grenoble.

ALBRAND, agent-voyer, à Tenès (Algérie).

ALLEMAND (l'abbé), curé de Jarjayes.

ALLIER, C. ✻, contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée, en retraite, rue Elisée, 1 bis, à Gap.

ALLUIN, ✻, capitaine en retraite, rue Carnot, 57, à Gap.

ANTOINE, ancien député de Metz, trésorier-payeur général à Poitiers (Vienne).

ANZIANI (J.-P.). agent maritime, à Mostaganem (Algérie).

ARDUIN (Auguste), ✪, pharmacien, maire, à Embrun.

ARMAND (l'abbé), curé à Châteauroux-les-Alpes.

AUBERT (Clément), O. ✻, ingénieur des chemins de fer de Bône-Guelma, à Bône.

AUGIER (l'abbé Ernest), vicaire à Embrun.

AUDOYER, ✻, ✿, directeur de l'usine Sainte-Catherine, à Briançon.

AYASSE (Dr), ✿, médecin, place Ladoucette, 6, à Gap.

BAILLE, ✻, chef de bataillon en retraite, major de réserve rue Reynard, 9, Marseille.

BARDE, négociant, avenue de la Gare, Gap.

BARLE (Adolphe), Directeur général de la compagnie Madrilène des gaz, 5, don Ramon de la Cruz, Madrid.

BARRACHIN (Marius), électricien, place Jean-Marcellin, à Gap.

BELLON (l'abbé), curé de St-Appolinaire.

BERAUD, juge au tribunal, rue de la Terasse, 1, à Gap.

BERGE (baron), G. C. ✻, ancien gouverneur militaire de Lyon, au château de la Malle, par Reims (Marne).

BERNARD Antonin (abbé), vicaire, à Embrun.

BERTRAND (Ferdinand), I. ✿, notaire, conseiller d'arrondissement, rue Carnot, 26, à Gap.

BERTRAND (Léon), notaire, à Aix-en-Provence.

BÉTHOUX (l'abbé), curé de Saint-Michel-en-Baumont, par Corps (Isère).

BIBLIOTHÈQUE des Archives de l'Isère, à Grenoble.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville, à Grenoble.

BLANC Romuald, rédacteur à la direction des postes et télégraphes, avenue d'Embrun, à Gap.

BONNIARD (Victor), ✿, banquier, conseiller général, à Embrun.

BONNIOT (V. de), chan. tit. à Notre-Dame, rue de Rennes, à Paris.

BONNIOT (Aug. de), chanoine honoraire de Gap, curé de St-Denis-la-Chapelle, à Paris.

BOREL, ✻, vétérinaire militaire en retraite, adjoint au Maire, à Gap.

BOUCHIÉ DE BELLE, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, avocat au Conseil d'État, rue Miromesnil, 16, à Paris.

BOUFFIER (Amédée de), rue Fornerie, 17, à Valence (Drôme).

BRACHET, instituteur, à St-André-d'Embrun.

BROCHIER (Jean), secrétaire en chef de la mairie de Gap.

BRUN, contrôleur-rédacteur des contr. directes, à Gap.

BURLE, inspecteur des contributions directes, 4, rue Dorée, à Avignon.

BURLE (Joseph), notaire, à Tallard.

BUTLER (William-Ellison), docteur de l'Université d'Oxford, 69 bis, chemin des Rosiers, à Maupas, Lausanne (Suisse).

CADORET, ✱, professeur départemental d'agriculture, rue Carnot, 28, à Gap.

CARAL, receveur-rédacteur à la direction de l'Enregistrement, à Gap.

CARAL, docteur en médecine, à Veynes.

CASTELLI (Charles), boulevard de la Liberté, à Gap.

CHABRAND, avocat, rue Casimir-Périer, 4, à Grenoble (Isère).

CHABRAND (Valentin), banquier, conseiller général, rue de la Blache, 3, à Gap.

CHANCEL (Alphonse), ✿, conseiller général des Hautes-Alpes, à Briançon.

CHANCEL (Edmond), avenue Wagram, 114, à Paris.

CHARLON, directeur de l'usine de la compagnie générale des asphaltes de France, à Marseille.

CHAUVET (Joseph), docteur en droit, avocat, rue Voltaire, 19, à Grenoble (Isère).

CHEVALIER, docteur en médecine, place Saint-Michel, 3, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CHOVIN (l'abbé), à Grenoble.

CLAVEL (Philippe), ancien receveur-économe des établissements de santé, rue de la Trésorerie à Gap.

COMMISSION de Météorologie à Gap.

COOLIDGE (Rev. W.-A.-B.), am Sandigenstutz, Grindelwald, canton de Berne (Suisse).

CRÉVOLIN (Marius), conseiller municipal, à La Gay, près Gap.

CROZET (Ernest de), hommes de lettres, à Oraison (Basses-Alpes).

DAVIN (l'abbé), aumônier de la Providence, à Gap.

DAVIN (Martial), ✱, sous-directeur honoraire du ministère de la marine, villa des Charmilles, aux Vertus, par Offrancville (Seine-Inférieure).

DELAFONT (Octave-Auguste), au ministère des finances, dette inscrite, corridor du nord, à Paris.

DEVÈZE, ✱, colonel en retraite à Coublevie, près Voiron (Isère).

DISDIER DE ROUSSET (Henri), avocat, à Bonne, près Gap.

DORCHE, percepteur à Gap.

DUHAMEL (Henri), à Gières, près Grenoble.

DUMAS, inspecteur des contributions directes, en retraite, rue Carnot, 63, à Gap.

DUMAS (Alfred), I. ✪, professeur au Lycée, faubourg Ste-Colombe, 1, à Gap.

DUSSERRE (l'abbé), au Canada.

ÉBERLIN, pharmacien, boul. de la Madeleine, 1, à Marseille.

ESCALLE (Hippolyte), notaire, à Briançon.

ESPIÉ, I. ✪, direct. de l'enregistrement, à Privas (Ardèche).

ESPITALLIER (Marius), négociant, conseiller municipal, avenue de Grenoble, à Gap.

ESTACHY, architecte, à Cavaillon.

EYSSERIC (St-Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

EUZIÈRE, ✱, ✪, avocat, conseiller général, député des Hautes-Alpes, à Paris.

FABRE, avocat, à Gap.

FABRE, notaire, à Guillestre.

FAURE (Alphonse), commis à l'Inspection académique des Hautes-Alpes, à Gap.

FAURE, ✪, pharmacien, ancien maire de la ville de Briançon.

FAZY (l'abbé), curé, à Sigottier.

FERRAND (Henri), avocat, 2, cours Berriat, à Grenoble.

FEUTRIER, maître d'hôtel, 106, West, 29 th. strect rear, à New-Yorck.

FIKELSCHERER, docteur en médecine, à Briançon.

FLEURY (Pierre), négociant, place Raspail, 1, à Lyon.

FORTOUL, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Tallard.

FOURNIER (l'abbé), curé, à Puy-St-Eusèbe.

GAIGNAIRE (Paul), licencié en droit, notaire, rue de France, à Gap.

GANDOULF, principal du collège à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

GAP (Lucien), instituteur public, membre de plusieurs sociétés savantes, à Mérindol (Vaucluse).

GARNIER (Aug.), négociant, place St-Nizier, à Lyon.

GASSIER, ✱, ancien député, conseiller général des Basses-Alpes, à Barcelonnette.

GAUTIER, ✱, directeur des postes et télégraphes, en retraite, conseiller municipal, place St-Arnoux, 3 bis, à Gap.

GIRARD (l'abbé), curé de Montgardin.

GIVAUDAN (Ch.), ingénieur, 18, place Morand, à Lyon.

GIVAUDAN (Ferdin.), à Cordoba (République Argentine).

GONNET (Aimé), avoué près la Cour d'Appel, rue de la Madeleine, à Grenoble (Isère).

GONZALLÈS (Edouard), buffet de la gare, à Mâcon (Saône-et-Loire).

GRIMAUD (E.) conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, hôtel de la Cité, à Grenoble.

GRIMAUD, ✱, ✱, ancien député, sénateur des Hautes-Alpes, 119, boulevard Saint-Michel, à Paris.

GUÉRIN (l'abbé), ch. hon., curé-archiprêtre, à Embrun.

GUÉRIN-LONG (Paul), docteur en droit, président du tribunal de Gannat (Allier).

GUEYDAN, industriel, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, à Brutinel, par St-Bonnet.

GUILLAUME, employé à la voirie, 50, rue de Bonnel, à Lyon.

GUILLAUME (Paul), I. ✿, chan. hon., correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.

GUILLEMIN (Paul), ✱, inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine, 30, rue Théodore, à Billancourt (Seine).

GUILLIBERT (baron Hippolyte), avocat à la Cour d'Aix-en-Provence.

Hirsch, peintre verrier, rue Gauthey, 26, à Paris.

Hugues (Edmond), avocat, rue Carnot, 39, à Gap.

Imbard-Sarrazin, propriétaire, maire de Bas-en-Basset (Haute-Loire).

Imbert, licencié en droit, notaire à Embrun.

Imbert des Granges, au château des Herbeys, par Chauffayer.

Itier (Paul-Jules), ✠, anc. conseiller général des Hautes-Alpes, avocat, 5, rue Collot, à Montpellier (Hérault).

Jacob, ✠, architecte du Gouvernement, 7, rue Gay-Lussac, à Paris.

Jaussaud (François), banquier, maire, à Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Jean (Louis), imprimeur, direct. du *Courrier des Alpes*.

Jean (Louis), libraire, place Jean-Marcellin, à Gap.

Jeanselme, agent des mines de la Grand'Combe, à Gap.

Jeanselme (J.), négociant, avenue de Grenoble, à Gap.

Joubert, vicaire gén. hon. de Gap, de Sens et d'Amiens, à la Trappe d'Aiguebelle, près Grignan (Drôme).

Jouffray, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne (Loire).

Jouglard (Ferdinand), ✠, ancien conseiller général, conseiller municipal, notaire, à Gap.

Jouglard (Sosthène), président du tribunal civil de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Juliany (Joseph), négociant, à Manosque (Basses-Alpes).

Jullien, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Ladoucette (le baron Etienne de), ✱, ancien député, place Vendôme, 8, à Paris.

Lafont (de), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Bourges (Cher), ou à La Godinière, par Lussac-lès-Châteaux (Vienne).

Lagier (Auguste), instituteur public, aux Costes, par Saint-Bonnet.

Lambert, agent-voyer cantonal, à Veynes.

Lamorte (Henri), receveur des contributions indirectes, 17, rue de la Friperie, à Provins (Seine-et-Marne).

LÉAUTIER, archiviste des bureaux d'état-major, à Gap.

LEMAITRE, C. ✻, I, ✪. intendant militaire en retraite, président honoraire de la *Société d'Études*, à Gap.

LÉOUFFRE (Louis), propriétaire, à Gap.

LÉOTIER, I. ✪, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, ancien maire d'Embrun, à Aspres-sur-Buëch.

LÉPINE (Mgr), ✪, protonotaire apostolique, doyen du chapitre, rue de l'Odéon, 4, à Gap.

LESBROS (l'abbé), curé, à Bruis.

LIOTARD (Alfred), avoué, conseiller général des Hautes-Alpes, rue Carnot, 63 bis, à Gap.

MANGAREL, ✻, ✪, chef de division honoraire de la Préfecture, rue de Valserres, 22, à Gap.

MARCELLOF, rentier, à Ribiers.

MARCHAND, ✪, pasteur de l'Église Réformée, au Villard-la-Beaume, par Aspres-sur-Buëch.

MARENTHIER (François), 7, place de Lenche, à Marseille.

MARILLAC, ex-greffier, conseiller municipal, à Gap.

MARNAS (Antonin), lieutenant au 96e régiment d'infanterie, rue d'Abon, à Gap.

MARROU (Ferdinand), ✻, maître ès-arts pour l'architecture en métaux repoussés, rue Saint-Nicolas, 59, à Rouen (Seine-Inférieure).

MARTIN (David), ✪, professeur en retraite, conservateur du Musée et de la Bibliothèque, rue du Collège, à Gap.

MARTIN (Gabriel), pharmacien de 1re classe, rue des Amandiers, 35, à Paris.

MARTIN, curé-archiprêtre, à Saint-Etienne-en-Dévoluy.

MATHIEU, receveur des Cont. indir., à Gignac (Hérault).

MAX-COHEN et SOHN, libraires, Kaiserplatz, 18, à Bonn (Allemagne).

MAZIMBERT, rue Bayard, 2, à Grenoble.

MEIFFRE (A.), cité d'Hauteville, 8, à Paris.

MEIFFRE (Chaffrey), négociant, rue de Longchamps, 37, à Paris.

MEUNIER, ✪, négociant, président du Tribunal de commerce, rue Alphonse Daudet, 4, à Gap.

MICHEL, greffier de la justice de paix, bibliothécaire de la ville, à Gap.

MIRIBEL (comte de) à Villard-Bonnot (Isère).

MONDET (Emile), principal du Collège, à Pontarlier (Doubs).

MONDET, pharmacien, 1er adjoint au Maire, juge au Tribunal de Commerce, rue du Mazel, 16, à Gap.

MONNIER, ingénieur civil, directeur de la fabrique de produits céramiques, à Fontreine, près Gap.

NEL, agent-voyer cantonal, à Château-Queyras.

NICOLLET, ✪, professeur au lycée de Grenoble.

PARIS, ✱, ✪, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, 82, rue Curiol, à Marseille.

PASCAL (J.-E.), ✱, inspecteur de l'Enregistrement, conseiller municipal, rue Carnot, à Gap.

PASCAL (l'abbé), I. ✪, aumônier du Lycée, officier de la couronne de Roumanie, à Gap.

PAUCHON-TAIX (le docteur), professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.

PAVIE, ✱, ✪, député, conseiller général, maire de Savines, 87, rue d'Assas, à Paris.

PELLOUX, maitre d'hôtel, à Gap.

PELLOUX (Auguste), notaire, à Ventavon.

PERRIN (Eugène), distillateur, rue Carnot, à Gap.

PERRIN (Félix), place Saint-Laurent, 1, à Grenoble.

PERRIN, conducteur des ponts et chaussées, chef de bureau de l'ingénieur en chef, à Gap.

PEYROT Emile, ingénieur, usines du Creusot (S.-et-L.).

PEYROT (H.), imprimeur, rue Saint-Arey, à Gap.

PICHOU (Polycarpe), conducteur des travaux des chemins de fer P.-L.M., en gare, à Aubagne (B.-du-R.).

PINET DE MANTEYER (Léon), rentier, rue de Valserres, à Gap.

PINET DE MANTEYER (Georges), membre de l'Ecole française de Rome, Palais Farnèse, à Rome (Italie).

PIOZIN, commandant au 4e d'inf. de marine, à Toulon.

PIROSSIN (l'abbé L.), curé en retraite, à Embrun.

PRAT, industriel, à La Salle (Hautes-Alpes).

PROVANSAL (Alfred), ✱, ✿, vice-président du Conseil général, président du Tribunal civil, à Embrun.

PROVANSAL (Victor), avocat, rue Carnot, à Gap.

PRUNIÈRES (comte de), conseiller général des Hautes-Alpes, à Prunières, par Chorges.

QUEYRAS, ✱, ✿, conseiller général à La Roche-de-Rame.

REY (le Père), supérieur des Chapelains de N.-D. de Pontmain, par Landivy (Mayenne).

REYNAUD, professeur à l'École Normale, à Privas (Ardèche).

RICHAUD, imprimeur-libraire, directeur de l'*Annonciateur*, à Gap.

RISPAUD, ✱, officier d'État-Major en retraite, place Carnot, 10, à Lyon.

ROCHE (Achille), architecte, inspecteur diocésain, rue de Provence, 26, à Gap.

ROCHE (Célestin), ingénieur civil, Avenue de la Gare, à Gap.

ROMAN, I. ✿, avocat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, au château de Picomtal, près Embrun.

ROSE, inspecteur des forêts à Fraize (Vosges).

ROUX (Emile), homme de lettres, rue Bérenger, 1, à Grenoble.

ROUZIER (Eugène), publiciste, rue N.-D. de Lorette 47, à Paris.

RUELLE, ingénieur, rue d'Amsterdam, 71, à Paris.

SARRAZIN (Jean), homme de lettres, rue Salla, 44, à Lyon.

SENTIS (Henri), professeur de physique au Lycée, place St-Claire, 14, à Grenoble.

SIBOUR (Ernest), rentier à Gap.

SIGNORET (Jules), ✿, juge de paix, à Savines.

STECHERT (J. E.), 76, rue de Rennes, à Paris.

SUPÉRIEUR (le) du petit Séminaire, à Embrun.

SUQUET (l'abbé), chanoine de Notre-Dame, boulevard St-Germain, Paris.

TAVERNIER, ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Gap.

TEISSIER, docteur en droit, avocat, conseiller municipal, rue Elisée, 1 bis, à Gap.

TEMPLIER (l'abbé), professeur de philosophie au Petit Séminaire, à Embrun.

THOUARD (Auguste), licencié en droit, avoué, à Embrun.

THOUMAZOU, C. ✻, intendant militaire à Clermont-Ferrand.

TIVOLLIER, commis des postes et télégraphes, 31, rue Cuvier, à Lyon.

TOUR-DU-PIN LA CHARCE (comte de la) au château de Bezonville, par Sermaise (Loiret).

TOURRÈS (Auguste), conseiller d'arrondissement, maire de Gap.

TOY-RIONT (Maurice), négociant, rue Nationale, 51, à Marseille.

TURLIN (E.), conducteur des ponts et chaussées, à Gap.

VAGNAT, ✻, docteur en médecine, conseiller général, maire de Briançon.

VALLENTIN (Ludovic), juge, vice-président de la *Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, à Montélimar (Drôme).

VALLON, rentier, maison Castelli, à Gap.

VENTAVON (Edouard de), ancien juge, rue de la Paix, 10, à Nice (Alpes-Maritimes).

VÉSIGNÉ (Henri), 10, rue du Cirque, Paris.

VARRAUD, (Joseph), cours de la Liberté, 33, La Guillotière, Lyon.

WILHELM, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, rue du Palais de Justice, à Gap.

Bibliothèques abonnées

Blibliothèque de l'École normale des garçons, à Gap.
— du grand Séminaire de Gap.
— de l'École communale d'Aspres-sur-Buëch.
— du Couvent de St-Joseph, à Gap.
— communale d'Embrun.
— communale de Sigoyer.
— parroissiale de Châteauroux-St-Irénée.

Bibliothèque paroissiale de Valserres.

Bibliothèques pédagogiques ; d'Aiguilles, de l'Argentière, d'Aspres-sur-Buëch, de Barcillonnette, de la Bâtie-Neuve, de Briançon, de Chorges, d'Embrun, de Gap, de Guillestre, de la Grave, de Laragne, du Monêtier-les-Bains, d'Orcières, d'Orpierre, de Ribiers, de Rosans, de St-Bonnet, de St-Etienne-en-Dévoluy, de St-Firmin, de Savines, de Serres, de Tallard et de Veynes.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques (cinq exemplaires).
Comité de la Société des Beaux-Arts des départements (deux exempl.).

---

1. AIX. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
2. ALAIS. Société scientifique et littéraire.
3. ALBI. Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
4. ANNECY. Société Florimontane.
5. AUTUN. Société d'histoire naturelle.
6. — Société Eduenne.
7. AUXERRE. Société des sciences historiques de l'Yonne.
8. AVIGNON. Académie de Vaucluse.
9. BEAUNE. Société archéologique.
10. BELFORT. Société belfortaine d'émulation.
11. BESANÇON. Académie des sciences, belles-lettres et arts, rue Moncey, 5.
12. — Société d'émulation du Doubs, rue St-Vincent, 37.
13. BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
14. BONE. Académie d'Hippone.
15. BOURGES. Société historique, artistique et scientifique.
16. — Société des antiquaires du Centre.
17. CAEN. Académie de Caen.

18. CAMBRAI. Société d'émulation.
19. CARCASSONNE. Société des arts et des sciences.
20. CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
21. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
22. CHAMBÉRY. Académie de Savoie.
23. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.
24. CLERMONT-FERRAND. Société d'émulation de l'Auvergne.
25. COMPIÈGNE. Société historique.
26. CONSTANTINE. Société archéologique.
27. DAX (Landes). Société de *Borda*.
28. DIGNE. Société scientifique et littéraire.
29. DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
30. — Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
31. DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques.
32. ELBEUF. Société des sciences naturelles.
33. ÉPINAL. Société d'émulation du département des Vosges.
34. ÉVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
35. GRENOBLE. Académie Delphinale.
36. — Société des sciences naturelles du Sud-Est.
37. — Société statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
38. — Société des Touristes du Dauphiné, rue Montorge, 11.
39. LANGRES. Société historique et archéologique.
40. LE PUY. Société agricole et scientifique.
41. LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
42. LYON. Académie des sciences, lettres et arts.
43. MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
44. MARSEILLE. Académie des sciences, lettres et arts.
45. — Société de géographie.
46. MENDE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
47. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
48. MONTBRISON. *La Diana*, Société historique et archéologique du Forez.
49. MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
50. — Société languedocienne de géographie.
51. — Société pour l'étude des langues romanes.
52. NANTES. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
53. — Société archéologique.
54. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
55. NARBONNE. Commission archéologique.
56. NEVERS. Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
57. NICE. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
58. NIMES. Académie du Gard.
59. — Société d'histoire naturelle.
60. ORAN. Société de géographie et d'archéologie.

61. ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
62. PARIS. Club Alpin français, rue du Bac, 20.
63. — Société de topographie de France, rue Visconti, 18.
64. — Société de l'histoire de France.
65. — Société des Études historiques, carrefour de l'Odéon, 2.
66. — Société historique et archéologique du Gâtinais, 54, rue Saint-Placide.
67. — Société nationale des antiquaires de France, au Louvre.
68. — Société de spéléologie.
69. PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
70. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire.
71. POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
72. ROCHECHOUART. Société des amis des arts.
73. ROMANS. Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse.
74. ROUBAIX (Nord). Société d'émulation.
75. SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
76 ST-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
77. SENS. Société archéologique.
78. TOULON. Académie du Var.
79. TOULOUSE. Académie des sciences. inscriptions et belles-lett re
80. — Société archéologique du midi de la France.
81. TUNIS. Société de géographie.
82. VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
83. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

ÉTRANGER

1. ITALIE. Reale academia delle scienze di Torino, à Turin.
2. — Regia deputazione di storie patria, Piazza Castello, 12, Turin.
3. — Revista storica italiana, rue Massena, 31, Turin.
4. — Société d'histoire vaudoise, à Torre-Pellice.
5. — Societa storica Lombarda di storia patria, Milan, castello Sforzesco.
6. SUISSE. Institut national genevois, à Genève.
7. — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
8. SUÈDE. Academie of historie och antiquitets, à Stockolm.

Journaux Correspondants

Le *Gratin*, Paris.
L'*Ami des Monuments Parisiens*, Paris.
Feuille des Jeunes Naturalistes, 31, rue Pierre-Charron, Paris.
La Revue Félibréenne, Paris.

Journal des Cultivateurs, 53, rue de Bourgogne, Paris.
Le *Polybiblion*, 2 et 5, rue St-Simon, boulevard St-Germain, Paris.
Magasin Pittoresque, 5, rue Palatine, Paris.
Le *Dauphiné*, Grenoble.
Le *Clairon des Alpes*, Grenoble.
La *Revue Dauphinoise*, Grenoble.
Le *Courrier des Alpes*, Gap.
Les *Alpes Républicaines*, Gap.
L'*Annonciateur*, Gap.
Le *Réveil des Alpes*, Gap.
La *Durance*, Embrun.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 29 décembre 1898

Procès-Verbal de la Séance

L'Assemblée générale des membres de la *Société d'Études* a eu lieu le jeudi 29 décembre, à 4 heures du soir, dans le local ordinaire de ses séances (Hôtel de la Préfecture), sous la présidence de M. Hugues, président.

Etaient présents : MM. Clavel, A. Dumas, Hugues, Jeanselme, Léautier, D. Martin, J. Michel, Peyrot, Pinet de Manteyer, Provansal, Sibour.

M. le Président fait connaitre qu'il y a lieu de procéder à l'élection du tiers des membres du Conseil d'administration soumis au renouvellement. Les cinq membres sortants sont : MM. J. Dumas, abbé Guillaume, F. Jouglard, Pinet de Manteyer, Célestin Roche.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Guillaume déclinant toute candidature, et rappelle, à cette occasion, les services rendus à la *Société* par son premier secrétaire.

En vertu d'une décision antérieure, les membres non résidant à Gap ou ne pouvant pas assister à l'Assemblée générale, étaient invités à envoyer leur bulletin. Ont pris part au vote par correspondance : MM. Jean Louis, libraire, Marillac, Auguste Pelloux, notaire, R.-P. Rey, Célestin Roche, J. Roman, Jean Sarrazin, Jules Vallon. Leurs bulletins ont été réunis à ceux des membres présents.

MM. l'abbé Davin, J. Dumas, F. Jouglard, Pinet de Manteyer et Célestin Roche, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés membres du Conseil d'administration.

M. le Président aborde ensuite l'exposé de la situation financière. Il informe l'Assemblée que le bureau, conformément à l'autorisation qui lui en avait été donnée à la précédente réunion générale, a soldé le compte des imprimeurs, sans préjudice pour le *Bulletin*.

Avant de passer au détail du compte financier de 1898, M. le Président est heureux de constater que la situation matérielle de la *Société* est prospère, tous les anciens comptes étant réglés ; que le fonds de réserve va s'accroître incessamment du montant du legs Pallias, dont le payement est annoncé, et que désormais la *Société* pourra réaliser des améliorations qu'elle avait dû momentanément ajourner.

L'Assemblée approuve ensuite le compte financier de l'année 1898 et le projet de budget pour 1899. Des remerciements sont votés à M. Clavel, trésorier.

M. le Président informe l'Assemblée que le catalogue des ouvrages appartenant à la *Société* est en bonne voie. Il propose à cette occasion de voter le principe d'un inventaire général des collections appartenant à la *Société* : collections archéologiques, ornithologiques, minéralogiques.

M. D. Martin veut bien accueillir favorablement la demande qui lui est faite de donner ses soins à cet inventaire.

M. le Président fait part ensuite de deux communications de M. le Ministre, relatives à l'Exposition de 1900 : l'une à l'adresse des entomologistes, apiculteurs et sériciculteurs, l'autre invitant la *Société* à présenter le relevé de ses travaux, l'état de ce qu'elle possède et un résumé de son histoire au grand concours international de l'an prochain. La *Société* sera heureuse, si les délais le lui permettent, de répondre à cette invitation, et l'Assemblée nomme à cet effet une commission composée de MM. A. Dumas, D. Martin, J. Michel, J. Roman, E. Sibour.

M. E. Sibour demande la parole et appelle l'attention de l'Assemblée sur l'utilité qu'il y aurait, pour faire connaitre l'existence et propager les bienfaits de la *Société d'Étu-*

des, d'organiser une fête solennelle, littéraire et scientifique. Une commission est nommée pour hâter la réalisation de cette idée. Font partie de cette commission : MM. Jeanselme, Pinet de Manteyer, Provansal, Sibour, qui se réuniront chez M. Hugues, président.

Sont admis comme membres nouveaux de la *Société* :

MM. le commandant PIOZIN, 4e d'infanterie de marine, à Toulon.
JEANSELME, marchand de bois, avenue de Grenoble.
GIVAUDAN, ingénieur à Lyon ;
BLANC Romuald, rédacteur à la direction des postes et télégraphes, à Gap.
l'abbé CHOVIN, à Grenoble ;
CHARLON, directeur de l'usine de la compagnie générale des asphaltes de France, à Marseille.
FEUTRIER, maître d'hôtel, à New-York ;
l'abbé DUSSERRE, au Canada,
VARAUD, à Lyon ;
STECHERT, éditeur à Paris ;
ROUZIER, publiciste à Paris ;
BARLE, directeur des mines, à Madrid ;
PEYROT Emile, ingénieur au Creuzot ;
Félix DESGRANGES, aux Herbeys (Chauffayer) ;
BROCHIER Jean, secrétaire de la mairie, à Gap ;

Plus rien n'étant à délibérerer la séance est levée.

Le Président, HUGUES.

Le Secrétaire, A. DUMAS.

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

AU 31 DÉCEMBRE 1898

COMPTE DE L'ANNÉE 1898

RECETTES

Fonds libres des exercices précédents.......	20	50
Encaissement de cotisations............	2.040	»
Bibliothèques abonnées......................	30	»
— pédagogiques.................	120	»
Subvention départementale.................	150	»
Intérêts des fonds en banque................	107	»
Recettes diverses.........................	25	50
Total des recettes..........	2.493	»

DÉPENSES

Versé à l'imprimerie Jean et Peyrot pour impression du *Bulletin* et frais d'envoi (solde à ce jour)............................	1.625	20
Frais de recouvrement, de secrétariat et d'administration..............................	93	»
Entretien, chauffage et éclairage............	30	10
Dépenses diverses (Payé à M. Lascaut pour travaux à la bibliothèque, classement des livres et commencement du catalogue).....	176	70
Total des dépenses........	1.925	»
Excédent des recettes..............	568	»

PROJET DE BUDGET

POUR L'ANNÉE 1899

RECETTES

Fonds libres des exercices précédents........	568 »
Produit des cotisations........	1 800 »
Bibliothèques abonnées..................	30 »
— pédagogiques..................	120 »
Subvention départementale.................	150 »
Rente 3 °/° et intérêts des fonds en banque et recettes diverses.........................	130 »
Reste à recouvrer........................	80 »
Total......................	2.978 »

DÉPENSES

Impression du *Bulletin* y compris les frais d'envoi.............	2.200 »
Frais de recouvrement, de secrétariat et d'administration.........................	120 »
Entretien, chauffage et éclairage........	35 »
Dépenses diverses............	400 »
Fonds de réserve.................	100 »
Total	2.855 »
EXCÉDENT des recettes................	123 »

SAN-ZENO DE VÉRONE

ET

NOTRE-DAME D'EMBRUN

PAR M. J. ROMAN

Nous connaissons tous l'ancienne cathédrale de Notre-Dame d'Embrun jusque dans ses moindres détails ; un examen analytique prolongé de ce monument m'a démontré qu'il date de trois et même, pour être tout à fait exact, de quatre époques différentes.

La partie la plus ancienne n'est qu'un fragment ; c'est la petite porte qui se trouve à l'extérieur à l'extrémité du mur latéral de gauche entre l'abside et le porche. Cette petite porte à plein cintre, aujourd'hui condamnée, est ornée au haut de ses pieds droits de corniches d'un style remarquable et beaucoup plus ancien que le reste de l'église. C'est le reste d'un monument antérieur utilisé lors de la construction du monument actuel. Cette sculpture à enroulements d'un style excellent et d'un fini remarquable contraste avec les autres sculptures, généralement lourdes et médiocres de l'église[1].

Viennent ensuite par ordre d'ancienneté l'abside et les murs latéraux qui datent de la deuxième moitié du XII[e] siècle.

La troisième partie consiste dans la façade, le porche latéral et son entourage, et la voûte de la grande nef qui ont été construits par un architecte italien à la fin du même XII[e] siècle. Le clocher parait dater du commencement du XIII[e] mais il est bâti dans les mêmes données architecturales que la partie précédente[2].

[1] On me dirait que cette sculpture date de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e] que je n'en serai point étonné.

[2] Ce clocher a été refait il y a trente-cinq ans, mais exactement copié sur l'ancien.

Enfin la chapelle de Sainte-Anne, autrefois de Saint-François et plus anciennement encore de Saint-André, a été construite après 1395 comme il résulte d'une inscription cachée dans la chaire de cette chapelle.

L'attribution de la plus grande partie de la cathédrale d'Embrun à un architecte italien m'avait été suggérée, il y a de longues années déjà, par l'examen de quelques églises italiennes. J'avais trouvé tant de caractères communs entre ces divers monuments que j'en avais été vivement frappé.

Récemment j'ai revu et étudié les églises de Gènes, d'Ancone, de Vérone, et ma conviction n'a fait que se fortifier. La remarquable église de San-Zéno maggiore de Vérone m'a particulièrement frappé comme point de comparaison, et j'en suis arrivé à penser que peut-être le même architecte ou la même école d'architectes est l'auteur de Notre-Dame d'Embrun et de San-Zéno. Cette dernière église a été commencée en 1140 environ ; les dates concordent donc parfaitement.

Il importe de reconnaitre que San-Zeno est très supérieur à Notre-Dame d'Embrun ; il est plus vaste, plus orné ; néanmoins les analogies entre ces deux monuments sont frappantes.

L'appareil d'abord. Ce sont à San-Zeno des assises superposées de pierre et de brique, tandis qu'à Embrun ce sont des assises de pierre de deux couleurs ; l'effet produit est exactement le même.

La façade se compose d'un pignon central accompagné de deux demi pignons latéraux qui correspondent aux trois nefs intérieures ; ces trois divisions sont accusées par quatre contreforts.

Le couronnement qui fait sous le comble le tour de l'édifice, se compose d'une frise à arcatures supposant le couronnement formé par un bandeau orné de rinceaux, surmonté d'un autre bandeau de dents de scie obliques. Cette partie est très soignée à San-Zeno ; les arcatures sont finement sculptées et chaque quatrième arcature retombe sur un petit pilastre engagé. La disposition est

la même à Embrun, mais les arcatures sont sans ornement et les petits pilastres engagés ont été réservés pour la seule abside. De plus le bandeau de rinceaux a été remplacé par une suite de têtes grimaçantes. Le bandeau orné de dents de scie obliques qui est très caractéristique, existe également à Notre-Dame d'Embrun et à San-Zeno.

Dans cette dernière église la façade est éclairée par une seule rosace fort simple mais fort grande, figurant la roue de la fortune autour de laquelle des personnages grimpent d'un côté et sont précipités de l'autre. A Embrun la rosace est moins grande et accompagnée de trois autres plus petites placées en triangle autour d'elle ; elle est d'un beau travail, c'est même la seule partie de Notre-Dame d'Embrun qui soit supérieure à San-Zeno.

Les pignons latéraux sont éclairés à Embrun par deux grandes fenêtres à plein cintre cantonnées de colonnettes dont le fut est orné d'un anneau ; à San-Zeno ces fenêtres sont remplacées par une série de doubles arcatures aveugles retombant sur des colonnettes géminées.

La grande porte, précédée d'un porche, qui s'ouvre à Embrun sur la façade de gauche, s'ouvre sur la façade principale à San-Zeno ; la configuration du terrain sur lequel sont construits les deux monuments est très différente, ce qui explique cette dissemblance, cependant les deux porches offrent des analogies frappantes. Celui d'Embrun est plus profond et en conséquence est supporté par quatre colonnes tandis que celui de San Zeno repose sur deux seulement, mais les lions qui supportent les colonnes sont identiques dans les deux édifices ; les chapiteaux à feuillage ont même la plus grande analogie. Seulement commme je le disais plus haut, la décoration de San-Zeno est plus riche. Non seulement le tympan est sculpté et orné de jolis bas-reliefs, mais toute la partie de la façade contenue entre les deux contreforts qui délimitent le pignon central est ornée, jusqu'à l'archivolte du porche, d'autres bas-reliefs circonscrits dans un encadrement ou figurent les douze mois.

La plupart des sculptures représentent des scènes de l'histoire sainte ; la création de l'homme, de la femme, des animaux, la chute de nos premiers parents, etc. Les quatre panneaux les plus rapprochés du sol offrent seuls un véritable intérêt. Le premier représente deux cavaliers au galop s'attaquant à coups de lance ; le second deux fantassins coiffés de casques coniques et portant de grands boucliers, se frappant à coup d'épée ; l'un d'eux fend d'un seul coup le bouclier de son adversaire qui chancelle sous le choc.

Les deux autres panneaux figurent une scène unique. Un chasseur aux vètements flottants et sonnant de l'olifant, galope sur un cheval ; il est accompagné de trois chiens et poursuit un cerf qui va se jeter sur un personnage debout sous une sorte de niche et ressemblant au Neptune classique. A côté on lit l'inscription suivante[1] :

O regem stulum petit infernale tributum,
Moxque paratur equus quem misit demon iniquus.
Exit aqua nudus, petit infera non rediturus.
Nisus, equus, cervus, canis huic dantur, hos dat aufernis.

On prétend que ce cavalier conduit en enfer par un cheval et un cerf enchanté est Théodoric-le-Grand, roi des Ostrogoths, dont la mémoire fut longtemps en exécration non seulement par ce qu'il était arien, mais par ce qu'il persécuta les orthodoxes. Cela me parait douteux et je crois plutôt qu'il doit s'agir de de quelque prince qui se livra aux plaisirs de la chasse un jour de grande fête et qui fut emporté par le démon.

Le tympan au milieu duquel est debout la statue de saint Zénon, est chargé de sculptures représentant un incident de la vie de ce saint, la guérison de l'empereur Gallien ; on lit à côté :

[1] Ces verts sont d'une barbarie fort réjouissante ; l'auteur a tout sacrifié, quantité, sens, syntaxe, au désir unique de faire rimer les deux hémistiches. Il en est de même des vers que je transcris plus bas.

† Rex Gallienus Zeno querit anelus.
Pisces legatis dat bonitas sua gratis.
† Zeno piscatur, vir stat, demone fugatur.

Enfin une dernière inscription placée autour du tympan, nous donne le nom du sculpteur :

Artificem gnarum qui sculpserit hec Nicolaum.
Et omnes laudemus Christum, dominum qne rogemus
Celorum regnum sibi donet, ut ipse, supernum.

Notre-Dame d'Embrun ne renferme rien qui puisse être comparé à ces sculptures et à ces inscriptions intéressantes ; mais il faut observer que ce ne sont que des accessoires et les deux monuments n'en n'ont pas moins de frappantes analogies.

Les ventaux de la porte de San-Zeno sont des plus remarquables ; ils sont fort antérieurs à l'édifice actuel. C'est un travail de bronze des VIII[e] ou IX[e] siècles, complété et réparé au XIII[e]. Ils sont divisés en panneaux représentant les scènes principales de l'ancien et du nouveau testament. Le porte heurtoir est une tête monstrueuse de faux-dieu ; deux serpents sifflent dans ses oreilles tandis qu'une hideuse tête de démon sort de sa bouche. Les ventaux du porche d'Embrun ne sont pas sans mérite, mais ils datent seulement du XV[e] siècle et sont chargés de belles ferrures de cette époque.

Ainsi, pour me résumer, il existe des analogies nombreuses entre l'extérieur de San-Zeno et celui de Notre-Dame d'Embrun : appareil d'un système identique, porche semblable, colonnettes analogues reposant sur des lions, frise avec arcatures retombant sur des pilastres engagés d'un dessin pareil, couronnement très spécial en dents de scie obliques absolument le même dans les deux' édifices, et enfin plan général tout à fait semblable. J'ai le droit de conclure de ces nombreuses ressemblances à la conception de ces deux monuments par une même école d'architectes.

Si nous entrons dans San-Zeno nous constatons que le

plan est ici encore le même dans ses lignes générales que celui d'Embrun; c'est-à-dire trois nefs supportées par des piliers reliés entre-eux par des arcatures à plein cintre avec abside en cul de four. Mais les détails architectoniques sont très différents d'un édifice à l'autre.

En premier lieu on descend plusieurs marches pour atteindre le niveau de la nef et cela est d'autant plus singulier qu'on est obligé d'en monter tout autant pour arriver au porche, du niveau de la place sur laquelle s'élève San-Zeno.

En second lieu le chœur est construit sur un plan très particulier. Il se compose de deux étages; l'inférieur forme crypte, il est supporté par de robustes piliers et on y descend par quelques marches placées en face de la grande porte. L'étage supérieur surélevé égalament de plusieurs marches, est accessible par des rampes d'escalier placées dans l'axe des nefs latérales. La clôture du chœur du côté de la grande nef est ornée d'une fort belle balustrade avec bas-reliefs et mosaïques de marbre, surmontée de statues du XIII[e] siècle très élégantes représentant Jésus-Christ et les apôtres. Ces sculptures sur lesquelles on aperçoit encore des traces de peinture, sont remarquables.

Deux autres statues celles de saint Proculus et de saint Zénon sont placées dans des niches ornées de belles fresques en face des escaliers latéraux; celle de Proculus est barbare, mais celle de Zénon est une œuvre d'art des plus intéressantes. Le saint, bénissant et tenant une crosse, est assis avec ses vêtements pontificaux, sur un trone orné de lions; les vêtement sont de marbres de diverses couleurs, tous les nus sont en noir antique et les yeux inscrutés de pierres fines. Un poisson est suspendu à la crosse qu'il tient, allusion à son premier métier qui était celui de pêcheur, particularité qui lui est commune avec Saint-Pierre. On croit cette curieuse statue des IX[e] ou X[e] siècles.

Une différence capitale entre Notre-Dame d'Embrun et San-Zeno c'est que dans cette dernière église, la nef

centrale est couverte d'une charpente apparente en bois de mélèze. C'est une disposition qui se trouve dans plusieurs autres églises de Vérone, entre-autres à San-Firmo grande où la voûte, composée de trois arcs surperposés, est une merveille de construction et de décoration. Ce genre de couverture qui a pris avec le temps une couleur chaude pareille à celle du vieux noyer, pouvait convenir à un climat tempéré comme celui de Vérone, mais il n'eut pas été admissible à Embrun où la neige accumulée sur les toits pendant la rigueur de l'hiver, exigeait des supports puissants. Aussi Notre-Dame d'Embrun est-elle voûtée en pierre.

Il faut remarquer à San-Zeno un petit autel appuyé contre le mur de la nef latérale de droite. Il est orné de colonnettes en marbre, quadruples et nouées au milieu du fut, comme l'est une de celles qui supportent la voûte du porche d'Embrun. Elles reposent sur un taureau et un lion accroupis. Cette disposition de colonnettes est extrêmement rare, on en trouve cependant de semblables à Parme, à Plaisance, et dans un petit nombre d'églises italiennes et ce détail typique commun à Embrun et à San-Zeno me parait un nouveau témoignage de parenté entre ces deux monuments.

Au nombre des objets remarquables conservés à San-Zeno je dois citer encore une vasque antique de porphyre rouge de près de neuf mètres de circonférence et de la plus grande beauté ; peut-être a-t-elle été utilisée à un moment comme cuve baptismale. Cette église possède également un admirable tableau de Mantegna, connu sous le nom de la Madone de San Zeno et représentant la vierge assise sur un trone, tenant l'enfant Jésus avec un geste d'une grâce exquise et entourée d'anges jouant de divers intruments au milieu de fleurs et de guirlandes. C'est peut-être le chef d'œuvre de cet excellent peintre. La pédrelle enlevée pendant les guerres de la révolution est maintenant en France, et le Louvre en conserve une partie parmi les œuvres les plus précieuses des primitifs.

Le mobilier de Notre-Dame d'Embrun ne renferme pas

des objets aussi précieux ; autrefois son trésor contenait des chefs-d'œuvres, mais les guerres religieuses ont passé par là et en ont détruit la plus grande partie. Les italiens, plus sages que nous, ont beaucoup mieux conservé leurs belles choses. Cependant les superbes orgues d'Embrun, don de Louis XI, ses riches ornements sacerdotaux et quelques sculptures sur bois conservées dans le chœur ou la chapelle de Sainte-Anne, ne sont point à dédaigner, loin de la.

Il existe encore une curieuse ressemblance entre Embrun et San-Zeno, celle-la toute fortuite, c'est l'existence à côté de ces églises d'une haute tour carrée et crénelée. Les crénaux de la tour de Vérone sont à deux pointes, ceux de la tour Brune sont rectangulaires ; c'est la seule différence que l'on puisse constater entre ces deux monuments que l'on dirait frères.

Le clocher de San-Zeno est isolé de l'église comme cela s'est pratiqué dans de nombreuses églises italiennes, à Santa-Maria dei fiori de Florence, par exemple, tandis que celui de Notre-Dame d'Embrun se dresse sur un côté de la façade, disposition que, pour ma part, je préfère.

Malgré les nombreuses différences existant entre les deux monuments qui font l'objet de cet article, des similitudes plus nombreuses encore, soit dans le plan, soit dans les détails, dénotent entre-elles non seulement une parenté de style, ce qui n'aurait rien de surprenant, mais une parenté de construction. En tenant compte des nécessités imposées par le climat, par la disposition des lieux, par les habitudes différentes des deux nations, par le luxe des italiens comparé à la pauvreté des montagnards embrunais, on en arrive à conclure que San-Zeno et Notre-Dame d'Embrun sont en somme la même église appropriée aux besoins et aux usages de deux contrées géographiquement rapprochées mais de mœurs différentes.

C'est une constatation qu'il m'a paru utile de faire ; comme dans notre région un certain nombre d'églises procèdent directement de celle d'Embrun, elle pourra avoir une certaine importance pour l'histoire de l'architecture dans notre pays.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LA VALLÉE DE LA VENCE

Par M. l'abbé F. Allemand

TROISIÈME PARTIE

LE LAUS

Topographie ; hameau ; population ; nom. — Le Laus avant la naissance de la sœur Benoîte.

---

1. Le Laus est un pet it territoire de 400 hectares en viron, situé au nord de St-Étienne. Limité au sud-est par la Vence et encadré aux autres points par un massif de montagnes, il forme dans son ensemble un côteau des plus accidentés. Au bord de la rivière, s'étend une lisière de plaine toute de jardins ou de prés et complantée d'arbres à fruits. De là, émerge la colline du Pindrau aux pentes couvertes de vignes, de landes et de bouquets d'arbustes. Entre le Pindrau et la montagne, se déroule, comme une nappe aux multiples replis, un petit plateau coupé par trois ravins ; c'est là qu'on trouve les champs cultivés, le sanctuaire et le hameau. Plus haut, l'on voit se dresser des rochers escarpés où s'étage de beau bois de pins et de hêtres, le tout dominé par les sommets de Pré-Maurel et de l'Aigle. Le Laus présente un caractère à la fois austère et gracieux, aride et fertile. L'aspect produit une impression de douce et profonde solitude.

Comme lieux intéressants nous devons surtout citer. la *Frache* de *fractum* (brisé), un beau bois au-dessous du pic de *Pré-Maurel*, fait lui-même de *Maurinus*, mot gallo-

romain qui signifie brun ; *N. D. de l'Érable*, le petit ermitage où est attaché le souvenir du frère Aubin ; l'*Oratoire de l'Ange*, où s'élève une belle statue représentant l'ange de Benoite et où vient aboutir le sentier en lacets suivi par les pélerins; la *Fontaine de Sœur Benoite* où se désaltérait la bergère ; l'étang *de Font Claire*, dans la plaine, où elle marcha sur les eaux ; l'*Oratoire du Pindrau*, qui rappelle une apparition de la Vierge ; la *Croix* d'*Avançon*, où s'élève une artistique chapelle, en mémoire des faits miraculeux dont le lieu fut le théâtre.

On accède aux Laus, du côté du nord, par le chemin de Rambaud ; du côté du midi, par celui de St-Etienne ; du côté du couchant, par celui de Jarjayes ; du côté de l'est, par celui qui dérive de la grande route au pont d'Avançon; ce dernier seul est carrossable. On pourrait établir une route qui partirait de Terre-Droite, suivrait à mi-côte de la colline et aboutirait presque sans pente au sanctuaire.

2. Le Laus forme une section de la commune de St-Etienne d'Avançon, ainsi qu'une paroisse succursale. Le hameau se divise en trois quartiers : celui de l'Église où se trouve le sanctuaire au clocher élancé, ainsi que la maison des Pères ; celui du *Laus*, où sont la maison de sœur Benoite et le couvent de Ste-Marie ; celui enfin des *Barons* à l'avenue de St-Etienne. De plus, il existe un groupe de quelques habitations foraines appelé les *Lombards* et situé dans la plaine. Notons en passant que ces deux derniers noms sont ceux d'anciens habitants. Le Laus se compose en tout d'environ 20 maisons et 100 âmes, y compris le couvent et son personnel.

3. Le nom du Laus se lit en 1376 et 1473, dans les transactions de ces dates, avec cette forme : *Lausus*, *de Lauso*. Quelle en est l'étymologie ? Juvénis dans une inscription en vers latins, F. Grimaud dans son mémoire manuscrit, et quelques autres l'ont fait dériver du latin *Laus*, louange ; mais c'est là une interprètation qui ne supporte pas l'examen et peut être considérée tout au plus comme une pieuse légende. Le nom de Laus vient du mot *lacus*, lac, dont par suppression euphonique de la lettre *c*, on a fait

Laus, en alpin *Laous*. Ce nom de Laus est très commun dans les Alpes : pas de commune qui ne l'ait dans son cadastre ; on trouve notamment à Cervières, au bord du lac Noir, une petite chapelle dédiée à la Vierge sous le vocable de *N. D. du Laus*. Or partout le nom désigne des lieux dans lesquels ont existé ou existent encore soit des lacs soit des étangs.

En ce qui touche N.-D. du Laus, le mot de *Laous*, Laus, a dénommé tout d'abord et dénomme encore un petit bas fonds sis au nord de la colline du Pindrau, et c'est de ce quartier que l'appellation a passé à l'ensemble du territoire. Un petit lac a réellement existé en cet endroit. En temps de pluie ou de fonte des neiges, un amas d'eau s'y forme encore. Mais, à une époque ancienne, le lac a dû être permanent et plus étendu ; car le petit bassin où il se trouve est fermé de tout côté, et, s'il s'est desséché dans la suite, c'est que les eaux se sont frayé des issues souterraines qui en ont déterminé l'écoulement. — Ajoutons encore qu'à côté de ce quartier, il en existe un autre appelé le *Lauseron* (petit lac) où se forme aussi un étang par intermittence.

4. Le territoire du Laus a été fréquenté dès un temps reculé C'est ce qu'atteste une hachette celtique en serpentine trouvée à côté du hameau [1]. Il n'existe aucun indice archéologique qu'il ait été habité aux époques romaine et franque. Il ne l'était sûrement pas au XI[e] siècle. En ce temps de trouble, en effet, les habitants des plaines avaient abandonné leurs demeures pour en construire d'autres dans les villages bâtis sur les hauteurs autour des châteaux forts. En sorte qu'aux environs du Laus, il ne dut exister d'autres agglomérations que les villages d'Avançon et de St-Etienne. Sur cette donnée, il nous est permis de dire que le hameau du Laus fut fondé seulement à l'époque où les habitants émigrèrent des hauteurs dans les plaines, ce qui eut lieu généralement. dans les Alpes, au XV[e] siècle.

[1] J. Roman : *Répertoire archéologique des Hautes-Alpes.*

Il est probable que les premiers colons vinrent d'Avançon et qu'ils dépendirent d'abord de ce dernier lieu, sauf à se réunir ensuite à St-Etienne. Nous en avons l'indication dans le système de la perception des dîmes particulier au hameau du Laus. Sans que l'archevêque d'Embrun et l'abbé de Boscodon y eussent aucun droit, les dîmes étaient perçues moitié par le prieur curé d'Avançon et moitié par celui de St-Étienne. Cette situation nous montre que les habitants d'Avançon, étant venu défricher des terres au Laus, les dîmes de ces terres appelées *novales*, appartinrent, non à l'archevêque, non à Boscodon, mais au seul prieur-curé d'Avançon. Mais dans la suite, comme ces mêmes habitants, en raison de leur éloignement relatif d'Avançon et de leur proximité de St-Etienne, demandèrent à être unis à ce dernier, ils durent porter à leur nouvelle paroisse la moitié des dimes du territoire.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons au Laus, en 1578, d'après le cadastre de St-Etienne de cette date, des maisons, notamment celles appartenant aux *Malherons*. En 1636, d'après un nouveau cadastre, nous en comptons sept ou huit. Dans le siècle suivant, le nombre s'élèvera jusqu'à treize [1].

Cependant les habitants, se trouvant éloignés de la paroisse et ne pouvant toujours s'y rendre à cause des crues de la Vence, voulurent avoir une chapelle. C'était en 1640. Ils délibérèrent, dit M. Gaillard, et ils dirent : « Faisons ici une chapelle, où nous pourrons prier après le travail du jour, faire célébrer la messe et exercer les fonctions sacrés ». L'édicule fut construit sans même qu'ils eussent pensé à demander la permission de l'archevêque. Le prélat, néanmoins, en autorisa la bénédiction, et

[1] Ainsi d'après une statistique de 1786, les habitants du Laus étaient, à cette date : Les prêtres et deux domestiques ; J, Pierre Eustachy ; François Combe ; Joseph Aubin ; Joseph Lombard ; Marguerite Pelenc; le fermier du *grand logis* ; le fermier de la *Croix blanche* ; J. Joseph Bertrand ; la Rambaude ; Paul Julien ; Antoine Chastel et deux personnes à l'hospice.

ce monument de leur piété fut dédié à la Vierge sous le beau titre de *Notre Dame de Bon-Rencontre* [1].

Cette chapelle avait six mètres de longueur sur trois de largeur, et était couverte en chaume. Le mobilier était modique : un autel en plâtre, deux chandeliers de bois, un ciboire et probablement un calice en étain ; trois tableaux représentant, l'un la sainte famille, les deux autres, des mystères de la Vierge. Nous connaissons ces détails par un procès-verbal de visite de M. Lambert, vicaire général d'Embrun, en 1665. Or, c'était cet humble oratoire qui allait devenir le berceau du vénéré sanctuaire de nos Alpes.

II. Le Laus depuis la naissance de la sœur Benoîte en 1647 jusqu'à sa mort en 1718

La sœur Benoite, fondatrice du pélerinage, naquit à St-Etienne, le 29 septembre 1647 ; elle eut pour père Guillaume Rencurel et pour mère Catherine Matheron. — Les Rencurel étaient une famille ancienne à St-Etienne, où elle se divisait en plusieurs branches. Nous citerons parmi ses membres : 1249. Reynaud, juge épiscopal de Gap : 1329, Giraud ; 1376, Giraud ; 1390, Giraud le *jeune*, Lantelme le *vieux* et Pierre ; 1461, Pierre ; 1578, Jean, fils de Guillaume ; 1654, Jean, fils d'Antoine, Arnoux et Guillaume. — Les Matheron étaient également anciens ; ils formaient plusieurs branches dont deux établies au Laus en 1578, et ont fourni plusieurs consuls, greffiers, et notaires [2].

Le ciel entoura l'enfant bénie de prodiges et ne lui

[1] Gaillard : *Histoire de Notre-Dame de Bon Rencontre* (mss).

[2] *Inventaires des titres de la baronnie. Archives de St-Etienne Archives de M. Bertrand, de St-Etienne.*

ménagea point les épreuves. Dès l'âge de sept ans, elle perdit son père. Vouée dès lors avec sa mère à une extrême indigence, elle fut louée de bonne heure pour bergère. Dans cette humble condition, elle pratiquait des vertus au-dessus de son âge : elle priait à tout instant, jeûnait, se donnait la discipline. Sa charité surtout ne connut point de bornes. C'est ainsi qu'elle distribuait en secret aux six enfants de sa maîtresse son seul morceau de pain quotidien, ne se réservant pour elle que la faim. Déjà elle était prête aux grands desseins que la Vierge avait sur elle.

C'était au mois de mai 1664. Comme elle gardait, un jour, son troupeau sur le mont consacré à S.Maurice, le martyr lui apparut sous la forme d'un beau vieillard : «Va, ma fille, lui dit-il, dans le vallon au-dessus de St-Etienne, et là tu verras la Mère de Dieu ». Elle l'y vit, en effet, sous l'aspect d'une belle Dame aux yeux rayonnants de clarté, tenant son enfant par la main. Les apparitions continuèrent. La Dame enfin se fit connaître en disant : « Je suis Marie, Mère de Jésus, qui veut que je sois honorée dans cette paroisse, mais dans un autre lieu que celui-ci ».

Ce lieu devait être le Laus. La Vierge le lui indique dans une apparition sur la colline du Pindrau. La bergère s'y rend. Là, Marie lui apparait sur l'autel de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre dans des flots de lumières et de parfums, et elle lui promet qu'une grande église s'élèvera dans cet endroit. Cette église est construite en quatre ans, et maintes fois, les anges y viennent faire la procession en chantant : « Béni soit Dieu le Père qui a choisi ce lieu pour la conversion des pêcheurs ».

Cependant les peuples accourent au nouveau sanctuaire. Les guérisons miraculeuses s'y multiplient, et plus encore les conversions. L'autorité diocésaine intervient par trois enquêtes, l'une en 1665 par M. Lambert, l'autre en 1669 par M. Javelly, et la dernière en 1672 par Mgr de Genlis. Au cours de chacune, des prodiges éclatent, et les enquêteurs doivent avouer que le doigt de Dieu est là.

D'un autre côté, le démon s'attaque à l'œuvre sainte, en

créant des hostilités, suscitant de faux voyants et exerçant sur la bergère les plus cruels sévices. Que de fois elle eût péri sans la prompte assistance des anges !

Au milieu de tant d'épreuves, Benoîte porte ses vertus jusqu'à l'héroïsme : l'amour de la prière, la charité, le zèle pour les pécheurs, l'abnégation. Ses austérités surtout sont effrayantes, et les anges doivent parfois cacher ses instruments de supplices.

Aussi le ciel la favorise des plus insignes privilèges. La Vierge, pendant 54 ans, se fait sa compagne assidue, et les anges sont ses familiers. S. Joseph, S. Maurice, S. Gervais, Ste Catherine, Ste Barbe, les âmes des défunts lui apparaissent. Le Sauveur lui-même se montre à elle sur l'autel de Notre-Dame d'Embrun, sous la forme d'un petit enfant, et, sur la croix d'Avançon, dans son état de crucifiment. Un soir de l'Assomption, elle est élevée au ciel par quatre anges à la suite de la Vierge ; une nuit de la Toussaint, elle voit sortir du purgatoire une nuée d'âmes, et Dieu, plusieurs fois, permet que Satan la transporte au seuil même de l'enfer.

Si Benoîte a des visions, elle a de même le don de révélation : elle dévoile l'état des consciences, prédit les événements futurs, annonce à plusieurs l'heure de leur mort, révèle les secrets d'outre-tombe.

Elle verse des larmes de sang, répand de suaves odeurs, est marquée de sacrés stigmates, et, tous les vendredis, elle éprouve en sa personne les saintes douleurs du crucifiment; de plus, elle a le pouvoir de faire des miracles.

Benoîte meurt le 28 décembre 1718, après une dernière apparition de la Vierge. Le surlendemain, on l'inhume dans le sanctuaire, au milieu d'un grand concours de peuples, et cette multitude, à l'instant suprême, éclate en pleurs, en sanglots, en hauts cris. Sur sa tombe on grava ces mots ; *Tombeau de sœur Benoite, morte en odeur de sainteté, 1718.*

Elle est appelée sœur, parce qu'elle faisait partie du tiers-ordre de St Dominique.

Telle est en traits rapides, d'après les manuscrits du Laus, l'histoire si merveilleuse de la bergère et de l'œuvre admirable qu'elle fonde.

A cette œuvre se rattache essentiellement la construction de l'église prédite par la Vierge. L'acte de prix-fait en fut passé le 4 juillet 1666, à Jean-Antoine Gavi, du Val-d'Aoste, moyennant 2.400 livres et les matériaux à la charge des directeurs. Ces directeurs étaient : MM. Lambert, vicaire général d'Embrun ; Gaillard, vicaire général de Gap ; Grimaud, juge d'Avançon, et Nas, avocat, de Valserres. La première année, on fit les murs ; la seconde, la toiture ; la troisième, les voûtes : la quatrième, les travaux d'intérieur et les contreforts souterrains, en pierre de taille [1]. Alors on put dire de l'édifice : « Les mains des pauvres en ont assemblé les matériaux, les aumônes en ont creusé les fondements, la Providence en a élevé les murs, la confiance en Dieu l'a achevé ». Cette église décrivait une nef de 24 mètres de longueur sur 10 de largeur. Le chevet allait se combiner avec la façade de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Rencontre qui devait former le chœur de l'édifice et en porter la longueur totale à 30 mètres, mesure donnée à Benoite par la Vierge elle-même [2].

Vers 1677, on y ajouta les deux chapelles latérales de l'enfant Jésus et de St Joseph. En 1672, M. Gaillard avait fait une fondation de 600 livres pour leur construction. En 1676, suivant acte reçu par Vallon, notaire à Gap, noble Louis de la Poype, seigneur de St-Jullien, de Beaumont, Granet, et autres places, baron de Guigues en Bugey, conseiller du roi, président au Parlement de Grenoble, cède à la chapelle de l'Enfant Jésus que M. Gaillard devait bâtir, trois terres que ce seigneur possédait à Valserres, ainsi que son droit de reconstruire le pont sur la Durance, détruit pendant les guerres de religion, et les revenus du pontonage hérités par lui de Marguerite de la Villette,

[1] *Manuscrits du Laus,*
[2] *Manuscrits du Laus.*

son aïeule, le tout à charge par M. Gaillard de dire trois messes par an pour le dit seigneur et de reconstruire le pont en y gravant, ainsi qu'à l'entrée de la chapelle, les armes de la Poype et de Granet, de Marguerite de la Villette, son aïeule, et de Marguerite de Pascal, sa femme. Cette chapelle et celle de St-Joseph furent probablement construites l'année suivante, 1677 [1].

En 1843, les missionnaires diocésains ajoutèrent à l'édifice un vaste arrière-chœur [2].

Quant à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Rencontre, ou *Sainte Chapelle*, elle fut d'abord toute conservée. Elle se trouvait élevée de 10 marches d'escalier au-dessus du pavé de la nef. Au bas de ces marches, s'élevait le maitre-autel de l'église. Mais, à la fin du siècle dernier, on démolit la façade de l'édicule, ainsi qu'une partie des murs latéraux et on en forma le chœur actuel ou *Sanctuaire*. Ce chœur rappelle ainsi, comme on l'a dit, le *sacellum* du Parthénon, le *Saint des Saints* du temple de Jérusalem, et la *confession de St-Pierre* de la basilique de ce nom.

L'église du Laus, après ces divers compléments et telle qu'on la voit aujourd'hui, est composée de trois travées dont celle d'en haut donne accès dans les chapelles latéles. Les voûtes sont en arêtes ornées de cordons, à arcs légèrement surbaissés, et séparées entr'elles par des arcs-doubleaux retombant sur des piliers en pierres de taille. Le chœur forme un dôme à plein cintre, reposant, à la partie antérieure, sur des pilastres. L'arrière-chœur est à une travée en cul de four ; on y accède par deux couloirs à côté du sanctuaire.

A l'extérieur, la porte principale est à plein cintre. Elle est surmontée d'un fronton accosté de deux boules. Sur ce fronton, comme sur l'un des panneaux, sont sculptées les armoiries de Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, qui avait donné cette porte en *ex-voto*

[1] *Manuscrits du Laus.*

[2] Le dallage avait été fait en 1676, d'après l'acte de prix-fait de cette date. Il a été conservé intact sous le dallage actuel.

d'une guérison miraculeuse que lui avait obtenue Notre-Dame du Laus. Ces armoiries sont : *D'argent à une croix ancrée dans une bordure de même.*

Au-devant de la porte, est le tombeau des Pères, et, au même endroit, s'élève une croix en pierre de taille, érigée en 1817 par la famille Amar, de St-Michel-de-Chaillol ; cette croix, qui était en style de la restauration, a été récemment modernisée.

Il y a lieu de remarquer dans l'église du Laus : l'autel en marbre du sanctuaire, renfermant l'humble autel en plâtre de la chapelle primitive et sur lequel apparut la Vierge ; la statue apportée de Gènes, en 1716, par Honoré Pelat, de Gap, et couronnée par Pie IX ; le tombeau de Benoîte au milieu du sanctuaire ; un tableau de 1685, offert par Dégo-Duvial, peintre Sicilien, et représentant Benoîte et la Vierge des apparitions ; ce tableau est la seule œuvre qui nous ait conservé les traits de la bergère ; trois toiles : le Christ enfant, de l'école de Van Loo ; le Christ et S. Joseph; de l'école de Jouvenet ; et l'Assomption, de l'école de Lebrun ; deux autres toiles : l'une de 1725, représentant à genoux devant la Vierge, un père, une mère et leurs trois enfants, dont l'un ecclésiastique ; l'autre, de 1748, où est peinte la Vierge avec ces mots au bas : *Vœu par Sextus de Jarente, évêque de Digne, 1748 ;* un petit crucifix en cuivre que Benoîte portait en son vivant ; enfin, un ostensoir donné, en 1827, par la dauphine, duchesse d'Angoulême.

Il y avait, au siècle dernier, dans l'église du Laus, un tombeau des Souchon-Despréaux, où furent inhumés Claude, en 1739, et Pierre, en 1757; ce tombeau était situé au milieu de la nef ; il fut ouvert en 1851 par le P. Blanchard, alors supérieur, et on y trouva un assez grand nombre de cercueils, surtout d'enfants[1]. On conserve aussi dans l'église le cœur du célèbre ingénieur et lieutenant-général, Pierre de Bourcet, né en 1700 à Usseaux et mort à Meilhan en 1780, l'une de nos gloi-

[1] *Archives du Laus.*

res militaires[1]; ce cœur, enfermé dans un cœur en plomb, fut extrait, vers 1855, d'un pilastre près de la porte latérale, où il était scellé, pour être appendu à un pilier de l'abside où il se trouve encore[2] Au-dessous du sanctuaire, est le tombeau de Mgr Dépéry, à côté de ceux des anciens chapelains, MM. Gaillard, Peythieu et Hermitte.

Le clocher a été construit de 1834 à 1837 par les PP. Oblats, moyennant 23.395 francs fournis par une souscription du clergé des Hautes-Alpes ; il mesure 35 mètres de hauteur. Restauré dans ces derniers temps, il est percé de fenêtres, dont les unes en ogive, et les autres à plein cintre. On y trouve cinq cloches, dont l'une, la petite, donnée en 1692 à Benoîte par M. Tigot, avocat à Marseille, et refondue en 1721. Les autres sont de date récente.

Aussitôt après la construction de l'église, eut lieu celle de la maison des Péres qui entrait aussi dans les plans de la Vierge. La communauté d'Avançon, par une délibération de 1672, cède gratuitement le bois nécessaire Cette maison, incendiée par le duc de Savoie en 1692, fut restaurée la même année. On l'agrandit notablement en, 1843 et, ces derniers ans, elle a été exhaussée d'un étage. Au devant s'étend un bel enclos avec jardin.

Le pélerinage avait commencé la deuxième année qui suivit les premières apparitions. M. Lambert, vicaire général d'Embrun, chargea provisoirement de sa desserte deux prêtres, MM. Ariey et Lombard, en leur adjoignant, pour le temporel, MM. Nas et Grimaud. Ensuite, il nomma M. Gaillard pour directeur, et MM. Peythieu et Hermitte pour chapelains. Ces vertueux prêtres déployèrent un grand zèle pour développer et affirmer la dévotion naissante. Nous n'entrerons pas dans le détail de leur

[1] Il se signala par sa bravoure dans dix campagnes, sept batailles et onze expéditions, par son habileté dans d'importantes négociations et par des écrits militaires de valeur.

[2] A. de Rochas d'Aiglun. *Les Bourcet et leur rôle dans les guerres Alpines*.

administration spirituelle. Au point de vue temporel, ils obtinrent, en 1671, des lettres patentes du Roi, leur permettant d'acquérir, au nom du sanctuaire, jusqu'à concurrence de 4.000 livres de rentes. En 1675, ils achetèrent, au prix de 500 livres, un domaine noble à St-Etienne, des frères Claude et Mathieu Faure, d'Embrun ; ces derniers l'avaient acquis de Charles Dusserre, seigneur du Rivail et coseigneur d'Avançon ; ce domaine comprenait quatre terres : deux à la Versanne, une au Lauseron et la dernière à l'Agolensier. En 1686, ils en achetèrent un autre, à Remollon, des enfants de Pierre Gertoux, ancien notaire d'Avançon. Il avait coûté 2.211 livres, que les chapelains payèrent à divers créanciers ayant hypothéque, parmi lesquels Jean de Magallon, sieur de Rivières, Daniel son frère, et Jean Tournu, commis aux finances de Gap. Enfin, en 1689, un état des biens-fonds de la chapelle du Laus, fourni par les consuls de St-Etienne au procureur du bureau des finances, énumère quarante-sept propriétés acquises par eux en faveur du sanctuaire.

Cependant M. Peythieu était mort en 1669 et M. Hermitte, en 1693 [1]. Or, à cette date, Mgr de Genlis confia le sanctuaire à des prêtres imbus des doctrines Jansénistes, et avec eux commença pour le pélerinage ce que les auteurs ont appelé la *grande éclipse du Laus.*

Si M. Gaillard était toujours premier directeur, ces prêtres formaient entr'eux comme une ligue pour le tenir en échec. Ils ne cessèrent jamais de faire une guerre sourde au pélerinage, en décriant la dévotion, en rebutant les pèlerins par un rigorisme amer et de durs procédés, en persécutant la bergère qu'ils voulaient faire enlever et interner dans un couvent, et en circonvenant l'autorité diocésaine par toute sortes d'artifices. Ils étaient de connivence dans leur œuvre mauvaise avec une cabale formée à Embrun et qui ne pouvait souffrir que la dévotion nouvelle du Laus, fit déchoir l'ancienne dévotion de Notre-Dame du Réal.

[1] *Manuscrits du Laus. — Archives de St-Etienne.*

Cependant l'archevêque avait traité, en 1701, avec les prêtres de St-Sulpice, tant pour la desserte du sanctuaire que pour établir au Laus le séminaire diocésain ; mais ces prêtres se désistèrent pour des motifs qui sont restés inconnus. En 1704, par mandement du 31 juillet, le prélat investit du même mandat les jésuites d'Embrun ; mais ces derniers, pour des difficultés d'ordre matériel, durent renoncer à l'établissement du séminaire, et quant à la desserte du sanctuaire, ils se contentèrent de la laisser aux mains des prêtres Jansénistes. En sorte que rien ne fut changé dans la situation du pélerinage [1].

Sous cette administration, la maison du Laus fut en perpétuelles contestations avec les barons Horace et François de Castelanne.

En 1689, le seigneur consulte Me Vial, avocat à Grenoble, au sujet des lods dûs par les Pères sur des immeubles appartenant au sanctuaire. Ce jurisconsulte répond que, si les directeurs ont acquis comme particuliers, ayant une fois acquitté les droits lors de l'achat, ils n'en doivent plus ; mais que, s'ils ont acquis comme corps reconnu par le Roi, les biens sont considérés comme d'église et, par conséquent, passibles des demi-lods tous les dix ans, ou des lods entiers tous les vingt ans, à peine de confiscation Certains fonds de la maison étaient dans ce cas, et les directeurs furent condamnés à payer les charges en question. Mais des contestations s'élevèrent au sujet des terres soumises à ce droit. Or, en 1696, une sentence du vibailly d'Embrun enjoignit aux parties de nommer des experts pour en opérer la vérification Le 11 juin suivant, une transaction intervint, en vertu de laquelle les Pères passèrent, le 14 juillet, des reconnaissances au seigneur pour les fonds sujets aux lods. En 1718, d'après une quittance, les directeurs payaient encore l'indemnité stipulée. Enfin, en 1700, les prêtres du Laus voulurent acquitter les censes en seigle. M. de Castelanne introduisit une instance, et les chapelains,

[1] *Mandement de Mgr de Genlis, du 21 juillet 1704.*

sans en attendre la poursuite, payèrent en froment[1]. Mais, en 1706, la paix était rétablie entre le sanctuaire et le château, car nous trouvons, à cette date, que le supérieur, Michel Rostolan, avait prêté 300 livres à Magdeleine de Gruel, femme du seigneur, et ce dernier le remercie par une lettre et, de plus, constitue au sanctuaire une pension annuelle de 15 livres[2].

La maison eut aussi des démêlés avec les prieurs-curés de St-Etienne, qui se prétendaient lésés dans leurs droits par les chapelains. En 1686, les altercations étaient devenues tellement vives, que M. Mazet, prieur-curé d'alors, résigna son bénéfice, malgré les instances de l'archevêque[3].

Cependant ces prêtres Jansénistes continuaient leurs procédés vexatoires et soulevaient partout de vives réclamations de la part des pèlerins. En 1712, Mgr de Genlis, amené à constater de près leurs odieux abus, leur retira la desserte du sanctuaire et la confia aux prêtres de Ste-Garde d'Avignon[4].

L'oppression Janséniste avait duré 20 ans. Les supérieurs, pendant ce temps, avaient été : 1693, Jean Ange Honoré, d'Avançon : 1699, d'Archias, religieux Recollet, de Gap ; 1704, Michel Rostolan. Citons encore quelques chapelains : 1694, César Blanchy ; 1695, Donnadieu ; 1696, Fournier[5].

Avec les Gardistes se levait enfin pour le Laus l'aurore de jours prospères que la Vierge avait prédits. Les concours redoublèrent ; le bien spirituel s'accrut ; les faits miraculeux continuèrent. M. Gaillard et la bergère, libres désormais de toute entrave, imprimèrent un nouvel élan au pèlerinage. Le premier mourut enfin, en 1715, à l'âge de 93 ans, après avoir écrit l'histoire du

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*
[2] *Archives du Laus.*
[3] *Archives de St-Etienne.*
[4] *Registre paroissial de St-Etienne.*
[5] *Archives de St-Etienne.*

sanctuaire, et Benoîte le suivait glorieusement dans la tombe en 1718.

Nous allons maintenant citer quelques faits historiques se rapportant à la période qui nous occupe.

En 1650, on trouve au Laus un ermitage, situé sur les confins du territoire, du côté du nord. Cet ermitage était sous le vocable de *Notre Dame de l'Erable*, et son titulaire suivait la règle de St-Antoine Ce fait prouve qu'il était une dépendance des Antonins. En 1753, il fut acquis par l'hôpital de Gap, en suite d'un legs fait par le frère Aubin, en 1722. La maison fut vendue en 1792, comme bien national. Rachetée en 1835 par les PP. Oblats, elle a été convertie en une chapelle consacrée aux âmes du purgatoire. Pour titulaires, nous trouvons : vers 1650, Pierre Abonnel ; 1675 à 1740, François Aubin, du Laus, parent, à ce qu'on croit, de la sœur Benoîte et auteur de deux *Mémoires* sur le Laus ; 1740, Jacques Oddoul, chapelain de St-Marguerite ; 1747, François Froment ; 1751, Isnard, curé de la Bâtie-Vieille ; 1753, l'hôpital de Gap [1].

En 1672, les dîmes du hameau du Laus continuaient à être perçues moitié par le prieur-curé d'Avançon, et moitié par le prieur-curé de St-Etienne. A cette date, elles étaient acquittées au trentain et consistaient en blé et en vin Entre 1760 et 1780, le prieur-curé d'Avançon avait abandonné sa part ; celui de St-Etienne retirait alors 5 charges de blé, et 2 de vin [2].

En 1675, Arnoux Moinier, de St-Etienne, constitue par testament une pension annuelle d'une charge de blé à la bergère. En 1688, eut lieu au Laus le baptême d'une fille d'André Pons et de Marie Rencurel, avec Juvénis pour parrain et sœur Benoîte pour maraine [3].

En 1692, le Laus fut envahi par les troupes du Duc de Savoie. La bergère, avertie par l'ange, dut chercher un refuge à Marseille, après avoir mis en sûreté les objets précieux du sanctuaire. Elle y passa un mois, et son

[1] *Archives des Hautes-Alpes et du Laus.*
[2] *Archives de St-Etienne.*
[3] *Archives de St-Etienne.*

voyage fut marqué par des faits miraculeux de plus d'une sorte. Pendant ce temps, l'ennemi saccageait la contrée. Il emporta la cloche du Laus. L'église fut préservée des flammes par l'effet d'une pluie opportune. La maison des Pères fut entièrement consumée. Les habitants de Théus fournirent à titre gratuit les bois nécessaires à sa reconstruction. Q uant aux maisons du hameau, toutes furent également la proie des flammes [1].

Vers 1715, eut lieu le voyage au Laus des PP. Marténe et Durand, célèbres bénédictins de St-Maur. Envoyés par leur congrégation pour visiter les archives du midi de la France, ils s'arrètèrent au sanctuaire Alpin. Dans leur ouvrage, *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de St-Maur*. (Paris, 1717), p. 269, ils ont publié une relation de leur pélerinage. Ils rapportent en substance qu'ils ont trouvé là une simple et sainte bergère qui découvre avec sûreté les secrets des consciences ; que la Vierge lui apparaissait souvent et qu'elle lui avait ordonné de construire une église dont elle lui avait marqué l'emplacement et les dimensions par un exhaussement miraculeux du sol [2] ; qu'on s'y rendait en foule de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie ; que de nombreux miracles y étaient opérés ; que l'archevêque d'Embrun lui-même y avait obtenu sa guérison ; que cette église était desservie par quatre prêtres pieux et un archidiacre ; que des évèques et de grands personnages ne croyaient point s'humilier en consultant cette humble fille ; qu'il y avait alors un grand nombre de dames de Marseille qui attachaient un grand prix à obtenir d'elle une audience ; qu'elle les avait reçus eux-mêmes dans sa modeste maison avec beaucoup de respect, de simplicité et de droiture ; qu'elle les avait entretenus, elle simple bergère, de leur œuvre scientifique et leur avait promis de prier pour son succès. Ce témoignage de si savants personnages est d'une grande autorité en faveur de la dévotion du Laus.

[1] *Manuscrits du Laus. Archives de St-Etienne.*
[2] Ce fait ne se trouve pas mentionné dans les manuscrits du Laus.

Nous terminerons ce chapitre en énumérant les manuscrits où se trouve contenu l'historique du pélerinage depuis la naissance de la sœur Benoîte jusqu'à sa mort. Ils sont dûs à quatre auteurs, témoins oculaires des évènements. Le premier est François Grimaud, avocat au parlement et juge d'Avançon. Appelé par ses fonctions à faire une enquête sur les faits qui se passaient au Laus, il en a écrit une notice à laquelle il a donné pour titre : *Relation véritable de l'apparition de la Ste-Vierge à Benoite Rencurel, bergère, dans la paroisse de Ste-Etienne d'Avançon, au diocèse d'Embrun, et des miracles que Dieu a opérés ensuite par l'intercession de la Ste-Vierge, dans une chapelle, au hameau du Laus.* — Le second est François Aubin, ermite. Il a écrit : 1° *Mémoire sur les persécutions que les démons font subir à Benoite*; 2° *Mémoire relatif à l'histoire du Laus et de Benoite.* — Le troisième est M. Peythieu, docteur en théologie. Il a laissé : 1° *Discours sur ce qui s'est passé de plus extraordinaire à Notre-Dame-du-Laus à l'illustrissime Charles Bruillard, archevèque et prince d'Embrun, abbé de Genlis ;* 2° *Mémoires historiques sur la dévotion du Laus et sur la pieuse bergère qui l'a fondée ;* 3° *Journalier des Merveilles de Notre-Dame du Laus, commencé le 12 août 1684* ; 4° *Cahier de notes et de faits détachés, concernant le Laus.* — Le quatrième est M. Gaillard, docteur en théologie. Il a écrit*: Histoire de Notre-Dame-du-Laus et de la sœur Benoite Rencurel, la bergère.* Au manuscrit sont joints quatre appendices : 1° *Des rudes tentations et cruels tourments que les démons font souffrir à la sœur Benoite* ; 2° *Des souffrances et des mortifications de la sœur Benoite;* 3° *De la réception de Benoite dans le tiers-ordre de S. Dominique* ; 4° *Des éclipses du Laus.* A ces quatre, ajoutons Juvénis et les PP. Marténe et Durand.

II. Le Laus depuis la mort de la sœur Benoîte jusqu'à nos jours

Nous avons laissé le sanctuaire aux mains des religieux de Ste-Garde qui le desservirent jusqu'à la révolution. Ils formaient une petite communauté composée de quatre prêtres. Pour supérieurs nous trouvons : 1712, Laurent Dominique Berthet, avec M. de Salvador pour auxiliaire, dignes personnages dont on a écrit la biographie[1]. 1713, Pompée Rigord ; 1719, François Berlhie, docteur en théologie ; 1717, François Crudy, avec Antoine Rolland pour économe ; 1750, Joseph Imbert ; 1756, Antoine Arnaud ; 1768, Jacques Joseph Roux, avec Jean-Baptiste Laval pour économe ; 1778, Marc Allègre. Enfin, la communauté se composait, en 1792, du P. Allègre, supérieur, du P. Nal, économe, des PP. Camarès, jésuite, Clément, Allard et Jouvent. Ces quatre derniers étaient des Hautes-Alpes.

Ces prêtres dirigèrent le pélerinage avec un zèle aussi actif qu'éclairé, et l'œuvre de la bergère ne fut pas moins prospère après sa mort qu'en son vivant. En 1715, ils établirent au Laus le tiers-ordre de S. François de Paule, où s'empressèrent d'entrer une multitude de personnes tant de la noblesse que du peuple. En 1786, ils dotèrent le sanctuaire des reliques authentiques, maintenant perdues, de S. Benoît et de S. Vincent. Deux ans auparavant, ils avaient publié une très intéressante histoire du sanctuaire où les faits nouveaux accomplis au Laus s'ajoutaient aux anciens. Ce livre porte pour titre : *Recueil historique des merveilles que Dieu a opérées à Notre-Dame du Laus, près Gap, en Dauphiné, par l'intercession de la Ste-Vierge, et des principaux traits de la vie*

[1] *Vie de L.-D. Berthet, 1738, Avignon, Louis Chambrun ; Vie de Fr. Salvador, 1771, Avignon, Louis Chambrun.*

de Benoite Rencurel, surnommée la bergère du Laus ; Grenoble, 1784.

Les concours ne se ralentissaient point ; les conversions, et aussi les miracles continuaient. Nous nous bornerons à citer la guérison de Lucrèce Souchon-Despréaux, fille du baron Claude, supérieure des Ursulines d'Aix, atteinte de paralysie et d'infirmités humainement incurables. Devant la peste qui sévissait dans le Midi en 1721, elle vint chercher un refuge au château de Jarjayes, chez sa sœur, Anne, femme d'Henri de Montauban, seigneur de cette terre. Elle y arriva plus morte que vive. Au bout de quinze jours, elle put faire un signe, et ce fut pour demander une neuvaine de prières au Laus. Or, au dernier jour, elle se trouva tout-à-coup guérie. La miraculée offrit en *ex voto* un riche devant d'autel avec cette inscription : *Manus à Deipara paralysi liberata contexuit, obtulit* [1].

Sous l'administration des religieux Gardistes, des démêlés eurent lieu au sujet du bois de la Frache. Ce bois, comme nous avons dit à propos d'Avançon et de St-Etienne, appartenait avant 1374, aux habitants de ces deux lieux qui ne formaient alors qu'une seule communauté. A cette date, ceux-ci le cèdent au baron Lantelme de St-Marcel en échange du droit de déshomonement, mais en se réservant d'y bûcherer et faire paitre. En 1396, une sentence arbitrale y interdit la chasse jusqu'à 50 pas de distance. En 1473, intervient une transaction entre Georges de St-Marcel et les Récollets de Gap. Aux termes de cet acte reçu par Moinier, notaire, Lantelme de St-Marcel avait légué par testament en 1389 aux dits religieux 200 fl. d'or et 12 charges de blé, à condition par eux de célébrer 500 messes par an pour le testateur. Ses sucesseurs n'ayant pas acquité régulièrement leur redevance, il fut stipulé que Georges de St-Marcel payerait 25 fl, et 4 charges de blé pendant huit ans, et qu'ensuite les religieux prendraient leur bois de chauffage à la Frache. — En 1781, le baron Souchon-Despréaux faisait dans ce bois des coupes consi-

[1] *Archives du Laus. Procès-verbal de cette guérison.*

dérables, tendant à annuler les droits d'usage que les habitants y possédaient. Ceux-ci très irrités, chargèrent le supérieur du Laus, M. Berlhie, d'intervenir dans l'affaire. Ce dernier leur fit prendre pour arbitre l'abbé Bondil, prieur de Malizieu, dont la médiation termina le désaccord. En 1769, les Pères, ayant acquis une partie de ce bois, y pratiquaient des défrichements préjudiciables aux terres sises en dessous, et avaient détruit un chemin. La communauté de St-Etienne allait entreprendre un procès, quand des pourparlers furent engagés, à la suite desquels on nomma de part et d'autre des experts qui plantèrent des limites et terminèrent le différend par un traité amiable. De nos jours, le bois de la Frache est devenu communal, et, par suite d'une transaction, les habitants du Laus y ont seuls droit de coupe, moyennant désistement de leurs droits aux coupes des autres bois de la commune[1].

Nous avons vu que la maison du Laus avait acquis de bonne heure des propriétés qui donnèrent lieu à des procès entre les directeurs et les barons de Castelanne. Outre les deux domaines de St-Etienne et de Remollon dont nous avons parlé, elle en avait acheté un à Valserres en 1727, du quel elle passe reconnaissance au seigneur en 1757. A la fin du XVIII[e] siècle, elle possédait des immeubles dans presque toutes les communautés des environs. Dans celle de St-Etienne, seulement, les Pères acquittaient, en 1758, pour tailles de leurs fonds rôturiers, 93 livres, et 97 en 1793. Au Laus, ils avaient deux maisons, l'une appelée le *Logis Neuf*, située au bas du hameau, et l'autre appelée la *Croix Blanche*, aujourd'hui maison Bertrand, ainsi que des vignes, des champs et des bois[2].

Le sanctuaire possédait aussi quelques créances et pensions. — En 1713, M. de Gruel, gouverneur de Gap, lui fait une cession de 500 livres. — En 1719, Dominique Soubra, de Jarjayes, lui en passe une autre de 75 livres.

[1] *Archives de St-Etienne et du Laus.*

[2] *Archives et registres paroissiaux de St-Etienne.*

— En 1727, une pension de 7 livres 6 sols, lui est constituée par Joseph Rolland de St-Etienne. — En 1733, autre pension de 19 livres 19 sols par Jean Sarret, du même lieu. — En 1734, pension de 7 livres 17 sols, en suite d'un prêt fait par le supérieur à Jean-Antoine Bonhomme, de la Rochette. — En 1747, pension de 10 livres provenant d'un capital de 200 livres cédé par le supérieur à Pierre Girard, de Romette — En 1750, obligation de 540 livres passée par Pierre Bertrand, de la Bâtie-Vieille. — En 1774, arrêt du Parlement condamnant Marguerite Richaud à payer une pension de 19 livres 19 sols résultant d'un capital de 399 livres. — En 1786, le P. Allard, missionnaire, fait un legs de 800 livres. — En 1791, créances d'Hélène Magallon, de Romette, 200 livres; de Charles Bonnaffoux, prêtre des Tancs (Jarjayes), 160; d'Etienne Bertrand, des Guérins (Avançon), 400; de Jean Chaix, de la Roche-des-Arnauds, 150. — Enfin, en 1795, d'après une déclaration en date du 28 septembre faite par le sieur Souchon, receveur de l'enregistrement, à Chorges, la ci-devant congrégation du Laus possédait 2.897 livres, dont 1.876 de capital et 1.021 de pensions[1].

Nous arrivons à la Révolution. Sur un signal du district d'Embrun, une horde de séditieux des communes environnantes, ayant à sa tête le citoyen P. Vaillant, maire de St-Etienne, se porta sur le Laus, le 1er dimanche d'octobre 1791. On permit de terminer la messe aux prêtres qui la célébraient, tandis qu'on chassait brutalement les autres des confessionnaux; après quoi, les pillards enlevèrent tout ce qu'il eut y de précieux dans l'église et brûlèrent les *ex-voto* sur la place; mais ils laissèrent intacts les autels, les tableaux et les statues. Ils voulurent enlever la cloche, mais l'énergique attitude des habitants les empêcha Après l'église, ils saccagèrent le couvent. Tout ce qui leur parut de quelque valeur fut emporté, même la bibliothèque. Quant aux manuscrits, cachés dans une

[1] M. P. Guillaume: *Inventaire des archives des Hautes-Alpes*, série G.

caisse de rebut au comble de la maison, ils échappèrent au pillage. Cependant le P. Allègre, en prévision de l'invasion avait eu soin de confier l'argenterie à un habitant, Jean Eustachy; mais, trois mois après. ce dernier, craignant une perquisition, dénonça le trésor que le district s'empressa de faire emporter. C'est ainsi que rien ne devait échapper à la rapacité révolutionnaire.

L'œuvre de dévastation accomplie, l'église fut fermée et scellée. Mais une vertu secrète demeurait attachée au saint lieu, et les peuples venaient encore prier sur le seuil. En pleine Terreur, la procession de Réallon, s'y rendit, et, devant son attitude courageuse, personne ne sévit.

Mais que faisaient alors les prêtres du sanctuaire? Comme un troupeau dispersé, ils erraient dans les bois et se cachaient. Le P Camarès, vieux et infirme, dénoncé par Vaillant, fut transporté à Gap et y mourut. Le P. Allard, de Remollon, signalé à son tour par les municipaux d'Avançon, put néanmoins déjouer toutes les poursuites. Toutefois, ces dénonciations avaient eu pour effet de porter le district à nommer à St-Etienne un curé-intrus, le citoyen Thouard Celui-ci nomma pour son vicaire au Laus, le citoyen Jean-Antoine Chevalier, qui prêta serment devant les officiers municipaux, le 18 août 1793. C'est durant ces jours de trouble que le P. Jouvent se distingua par son héroïsme.

Laurent Jouvent était né à Valserres, le 6 octobre 1776. M. Amiel, prieur du lieu, l'initia aux premières études de latin. Les Gardistes l'admirent ensuite dans leur séminaire, puis dans leur noviciat. Il devint prêtre et fut placé au Laus. C'est là que la révolution vint le prendre. N'ayant point prêté serment, il vivait caché dans les environs, prodiguant en secret, au péril de ses jours, les soins de son ministère. Traqué de toute part, il fut plusieurs fois sur le point d'être pris. Un jour qu'il s'était réfugié chez ses parents, à Valserres, deux gendarmes vinrent fouiller la maison. L'un d'eux le découvrit avec la pointe de son sabre dans une meule de paille, au grenier. Emu

tout à coup de pitié, il se tourna vers son compagnon en disant : « Il n'est point ici ». Le prêtre était sauvé. Une autrefois, au Laus, filé de près par les satellites, il n'eut que le temps d'entrer dans la maison Eustachy et de se blottir dans le pétrin. Ses persécuteurs l'ayant en vain cherché dans tous les recoins, crurent qu'il s'était évadé par une porte secrète. Dans une autre circonstance, après la réouverture de l'église, comme il venait de terminer la messe, deux gendarmes arrivent de Remollon, se vantant de l'amener. Mais la population du Laus, se levant en masse, mit les agents en fuite

Cependant Mgr de Vareilles, partant pour l'émigration, chargea le P. Jouvent d'administrer, en qualité de vicaire général, le diocèse de Gap. Cette distinction ne servit qu'à mettre plus en vue le confesseur de la foi. Il fut arrêté à Valserres et conduit au chef-lieu.

Le district, en considération des soins charitables qu'il avait donnés à un gendarme de l'escorte tombé de cheval, le rendit à la liberté Pris une seconde fois, il fut traduit devant une commission militaire, à Grenoble ; mais il put encore, quoique non sans peine, échapper à la mort. La Providence le réservait visiblement pour la restauration de l'œuvre du Laus, après les jours mauvais [1].

Cependant le sanctuaire devait être vendu comme bien national, ainsi que toutes ses dépendances et possessions. La municipalité de St-Etienne tenta de s'y opposer en revendiquant, par une requête au district, l'église et le presbytère, comme sa propriété. Le district répondit, sous la date du 2 novembre 1792, que, vu la nécessité d'une chapelle de secours au Laus, il serait remis à la municipalité un calice et un ornement et que la cloche serait conservée, mais que la propriété de l'église et du presbytère avait été perdue par la jouissance qu'en avaient eue les Gardistes pendant plus de 40 ans.

L'église et le couvent furent donc vendus au sieur Joseph Blanchard, de Remollon, receveur principal des

[1] M. l'abbé Michel : *Les trois lys*.

douanes, résidant au Val-d'Aoste, au prix dérisoire de 336 francs. Les autres immeubles furent exposés aux enchères en vingt lots, et celui qui comprenait les terres situées au Laus, fut adjugé à M. Reymond, curé de la Bâtie-Neuve, au prix de 16.500 livres. Ces deux acquéreurs avaient pour dessein de remettre ultérieurement leur part aux gardistes.

En 1802, Mgr Miollis rendit l'église au culte. L'année suivante, il réussit à la faire ériger en succursale avec M. Jacques, de Valserres, pour curé, et MM. Jouvent et et Isoard, pour auxillaires. Mais M. Jacques mourut presqu'aussitôt, à l'âge de 30 ans, et M. Isoard partit pour les missions des Indes Orientales. Le P. Jouvent resta seul au Laus, et dirigea le pélerinage avec le secours des prêtres du voisinage jusqu'en 1818, où il fut nommé par l'archevêque d'Avignon supérieur de Sainte-Garde-des-Champs[1].

Cependant le sanctuaire et ses dépendances appartenaient toujours aux acquéreurs précédents. En 1810, Mgr Miollis racheta l'église et le presbytère du sieur Blanchard, au prix où celui-ci les avait obtenus. En 1816, le clergé des Hautes Alpes acquit, au moyen d'une souscription, les autres immeubles, de M. Reymond, curé de Tallard, héritier du curé de la Bâtie-Neuve et ruiné par le trop célèbre chartreux de la *Tallardiade*. Enfin Mgr Arbaud confia le Laus, en 1819, à la congrégation des Oblats de Marie avec le P. Tempier pour supérieur.

Quant à l'église et au presbytère, ils restaient toujours en la possession de Mgr Miollis. Ce prélat les céda, en 1823, à la Fabrique.

Les Oblats gardèrent le Laus jusqu'en 1843. Emules des Gardistes, ils firent prospérer le pélerinage par leur zèle éclairé. Outre le bien spirituel, on leur doit la construction du clocher dont nous avons parlé; l'achat du gros bourdon dont le parrain fut M. Moynier du Bourg, prési-

[1] Le P. Jouvent fut ensuite curé successivement d'Uchaud, de Sérignan, de Lagarde, et mourut dans cette paroisse en 1842, à l'âge de 66 ans,

dent au tribunal de Gap, et la marraine, la vicomtesse Marie de Chantonselce; la conversion en chapelle de l'Ermitage de Notre-Dame de l'Erable; la construction d'une maison qu'ils cédèrent pour école au hameau, moyennant une souscription de 10 francs par habitant. Ils nous ont laissé aussi un assez bon abrégé de l'histoire du sanctuaire qu'ils ont publié sous ce titre : *Notice historique sur Notre-Dame du Laus*; *Marseille, 1819.*

Les supérieurs du Laus furent, pendant cette période : 1819, Tempier, qui devint plus tard vicaire général de Marseille; 1821, Mie; 1829 à 32, Guibert; 1832 à 43, Mille. Parmi les missionnaires, citons le P. Honorat et le P. Touche, connus par leur popularité.

Ajoutons que les Oblats du Laus comptèrent dans leurs rangs des hommes éminents. Nous mentionnons le P. Mazenod, nommé ensuite à l'évêché de Marseille, et le P. Guibert, qui devint évêque de Tours, archevêque de Paris et cardinal.

En 1843, sur une requête du clergé de Gap qui, tout en louant l'administration des Oblats, exprimait le désir que le Laus fut confié aux prêtres diocésains, Mgr Rossat établit au Laus la congrégation des missionnaires actuels. Ces derniers n'ont pas dégénéré de leurs devanciers et ont beaucoup fait pour le pélerinage.

Les supérieurs ont été, depuis 1843 jusqu'à nos jours, les PP. Rua, Callandre, Martel, Blanchard, Berge, Garcin et Albert.

Comme faits principaux relatifs à cette période, nous avons à citer : le couronnement, en 1855, de la Vierge du Laus, par Pie IX; le décret d'introduction de la cause de la sœur Benoite et de déclaration de sa vénérabilité par le même pontife; l'érection, en 1892, de l'église en basilique mineure par Léon XIII; enfin le décret, en 1894, de la poursuite du procès de béatification de la bergère.

Parmi les œuvres d'ordre matériel, nous devons citer, les deux restaurations de la maison des Pères, les constructions de l'arrière-chœur du sanctuaire, de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, de l'asile de Ste-Marie,

de l'Oratoire de l'Ange, l'achat de deux nouvelles cloches, le dallage de l'église.

Enfin, nous devons une mention spéciale à la construction, pendant l'année 1862, de la chapelle du Précieux-Sang, en mémoire de l'apparition de Jésus-Christ sur la croix d'Avançon.

Ce remarquable monument dû aux frères, MM. Tuslanne, de Tours, est un petit édicule partant d'un plan octogone, montant à deux étages et se terminant par une coupole surmontée d'un campanille formé de huit colonnettes blanches. Les huit faces sont percées de grandes fenêtres à plein-cintre et, au-dessus, d'un oculus circulaire. Les tenêtres et les oculus sont ornés de vitraux en grisaille sur fond bleu et rouge entouré de guirlandes de fleurs. Au centre de chaque oculus, on voit ou une croix grecque d'or sur fond bleu niellé de lys, ou un médaillon sur fond rouge niellé d'arabesque avec légendes latines sur fond d'or. Sous la coupole, est appendue la croix de l'apparition dans une chasse de cristal et de bronze doré, ornée de perles et de feuilles d'érable. Au-dessous, se dresse l'autel circulaire fait d'un monolithe de marbre. La voûte peinte en rouge et parsemée de rosaces blanches est à huit segments et autant d'angles occupés par des nervures saillantes à cinq faces planes, retombant chacune sur une console sculptée. Enfin, sur chaque face extérieure, sont deux tables de pierre, de forme ovale, et représentant une scène de la passion.

Nous terminerons par la bibliographie du Laus. Nous avons déjà parlé des manuscrits de MM. Grimaud, Aubin, Peythieu et Gaillard, ainsi que de l'histoire des Gardistes de 1784 et de celle des Oblats de 1819. Voici, par ordre de date, les autres ouvrages publiés sur le Laus : 1823, *Recueil historique des merveilles que Dieu a opérées à Notre-Dame du Laus;* Grenoble, Allier; 1843, *Notice historique sur la fondation du sanctuaire et l'établissement du pèlerinage du Laus*, par un auteur anonyme ; — 1850, *L'histoire du sanctuaire du Laus et de la pieuse bergère*, par A. Martel, Gap, Delaplace ; —

1852, *Histoire de Notre-Dame du Laus*, par le P. Maurel, Gap, Delaplace ; — 1854, *Précis historique sur la maison de sœur Benoite*, par l'abbé Dépéry, Gap, Delaplace ; — 1856, *Précis historique du couronnement*, par l'abbé Lépine, Gap, Delaplace ; — 1856, *Couronnement de Notre-Dame du Laus* (poème), par l'abbé Jujat ; — 1856, *Fleurs du Laus*, par Mgr Dépéry, Gap, Delaplace ; — 1856, *Histoire des merveilles de Notre-Dame du Laus*, par l'abbé Pron, Gap, Delaplace ; — 1859, *Guide du Pèlerin au sanctuaire du Laus*, par l'abbé Bonnet, Gap, Delaplace ; — 1869, *Sœur Benoite ou cinquante quatre ans d'apparitions de la Sainte-Vierge*, par l'abbé Juge, Gap, Richaud ; — 1878, *Le mois de Notre-Dame du Laus ou de l'établissement de la dévotion du Laus*, par l'abbé Féraud, Digne, Vial ; — *Mois de Marie du Laus ou méditations sur les merveilles du sanctuaire*, par l'abbé F. Allemand, Nancy, St-Epvre ; — 1892, *Notre-Dame du Laus*, par un missionnaire, Gap, Richaud ; — 1892, *Notre-Dame du Laus* (poème en cinq chants), par l'abbé F. Allemand, Grenoble, Vallier ; — 1895, *Notre-Dame du Laus et la vénérable sœur Benoite*, Gap, Richaud ; — 1895, *Les chants du Laus ou cantiques sur les merveilles du Sanctuaire*, par l'abbé F. Allemand, Viriville ; — 1897, *Rapport sur le pèlerinage du Laus au Congrès de Lille*, par le P. Albert, Lille, Coloumbier ; — 1898, *Rapport sur le pèlerinage du Laus au Congrès de Paris*, par le P. Albert, Gap, Richaud.

A FAURE DU SERRE

PAR M. J. BROCHIER

Au Champsaur, sur les bords du Drac, en rive droite,
Au pied du vieux Chaillol au pic vertigineux,
En mars soixante-trois, dans une fosse étroite
A grand'peine creusée en un sol rocailleux,
Au soleil printannier qui sur la bière grise
Jetait son clair rayon comme un adieu d'ami,
De braves paysans, à l'ombre de l'église,
Couchèrent pour jamais le poète endormi.

Au Champsaur, sur les bords du Drac, en rive gauche,
Au pied d'Autane, au sein des bois, à mi-côteau,
En août soixante-trois, sous le clocher, tout proche,
En un mas que les gens appellent le Château,
Dans le parfum suave et doux des moissons mûres,
Presque en face du Serre et du vieux bâtiment
Qui le pleurait encor par toutes ses fissures,
Je naissais, moi chétif, près de son monument.

Ah ! depuis, que de fois, à l'heure vague et sombre
Où le soleil s'enfuit dans le lointain ciel d'or,
Je me suis figuré, pleine de deuil et d'ombre,
L'heure où pour le pleurer s'inclina le Champsaur,
L'heure où l'ange de mort développant son aile
Entre le jour et lui jeta son noir manteau,
Où le cygne expirant dans la nuit éternelle
Chanta son dernier chant sur le bord du tombeau !
Le long frémissement de nos collines vertes,
La plainte des grands bois, le soupir attendri
Qui s'échappa du sein des roches entr'ouvertes...
O sanglot du Champsaur, ne t'ai-je point ouï !

Je l'entendis, poète : en la nuit diaphane
Où tout être qui naît rêve confusément,
J'ai senti tressaillir ton Chaillol, mon Autane,
Ta tombe et mon berceau d'un même ébranlement.
Et quand j'ouvris les yeux au soleil de la vie,
Ta lyre d'or passa, plus grave cependant
D'un peu plus de tristesse et de mélancolie,
De ta main de vieillard entre mes doigts d'enfant.
Et depuis, à toute heure et dans toutes mes voies,
Elle suit mon destin dans les ris et les pleurs
Confidente joyeuse et tendre de mes joies
Et confidente émue aussi de mes douleurs.

Lyre d'or de mon Maitre, ô lyre bien-aimée,
Le ciel m'en est témoin, certes, jaurais voulu
Te faire résonner sous ma main enflammée,
Poursuivre dignement ton chant interrompu ;
Mais, hélas ! se levant dans mon ciel de lumière,
Un nuage importun qui m'a partout suivi
Vint jeter sur mon front son ombre délétère
Embrumant à jamais mon cœur inassouvi,
Et lorsque je voulus aux quatre vents contraires
Dire à mon tour les chants qui montaient de ce cœur,
Je dus, mordant les mots de mes lèvres amères,
A ta lyre fleurie apprendre la douleur.

J'eus tort. — Le doux Champsaur aux claires eaux chantantes
N'aime pas la douleur, les larmes, les sanglots ;
Il aime les chansons d'amour simples et lentes,
Ou le rire folâtre et les joyeux propos ;
Et longtemps, bien longtemps, ses gars aux muscles rudes
Et ses filles au front têtu, de tes bons mots,
De tes vers gais feront chanter les solitudes,
Que les miens resteront la pâture des sots ;
Et des combats d'antan leurs veilles occupées
Déclameront tes chants taillés sur leur patron
Que dès longtemps déjà mes fades mélopées
Dormantes dans l'oubli plus jamais n'écloront

Sur la lèvre sauvage en feu des filles folles,
Au son du châlumeau des pâtres amoureux ;
Ne les rediront plus les amants sous les saules,
Ni dans les soirs d'hymen les jeunes, ni les vieux.
Car je n'ai pas chanté comme toi, doux poète,
Les fêtes du village et les héros du lieu ;
Dès l'enfance éloigné pour une longue traite
Je n'ai su, revenu, retrouver mon milieu ;
Jusqu'à ce jour du moins, car, avant que je meure,
Je ne m'en dédis pas, j'en veux croire mon cœur,
Quand, par les durs chemins où j'ahanne et je pleure,
La neige aura blanchi le front du voyageur,
Dégoûté de la vie, et du siècle, et des hommes,
Et fatigué d'aller toujours comme un damné,
Je resaurai me plaire à mon nid, à mes chaumes
Et reviendrai m'asseoir aux lieux où je suis né.

Et pourtant toi si gai, poète, et moi si triste
Nous avons tous les deux suivi la même piste :
Un même sort cloua sur de mêmes bureaux,
En dépit de nos goûts, nos talents inégaux :
D'un balcon moins altier j'ai vu des jours de haine
Me jeter comme toi des cris de fureur vaine
Et j'ai dû comme toi sur tout un peuple fou
Elever mon dédain superbe et mon dégoût...
Ce peuple que j'aimais comme tu l'aimas, Maître,
Et dont j'aurais voulu l'amour, sous la fenètre
Où j'appuyais pensif mon front désabusé,
Un soir je l'entendis, hurlant, ivre, grisé
Par des mots et par des cupidités malsaines,
Troupe lâche de loups à figures humaines,
Vomir sous notre ciel des Alpes pur et clair
Tout le vocabulaire infâme de l'enfer.

Cela n'empèche pas la vérité de luire,
Cela n'empèche pas le droit d'avoir raison ;
Des démagogues sots jadis, ont pu te nuire...
Qu'importe ? le génie a sacré ta maison :

Une heure vient, une heure où le passé s'éclaire,
Où le peuple à la fin reconnaît ses amis,
Et, reniant, confus, son aveugle colère,
Du socle renversé recueille les débris.
Et cette heure est pour toi venue, et c'est ma gloire
A moi, le myrmidon éclos dans ton sillon,
D'avoir au coin des murs affiché ton histoire
Et d'avoir fait classer une rue à ton nom.

Et je pourrai partir d'ici, Faure du Serre ;
Je m'en irai content, béni comme honni ;
Peu me chaut ; mais du moins ma halte passagère
N'aura pas été vaine, et, mon rôle fini,
Je m'en irai joyeux, satisfait, car ta place
Etait marquée ici, et c'est moi qui t'y mets
Et qui, faisant rougir l'aveugle populace,
La force à saluer ta mémoire à jamais.

Et tout ce qu'il me faut, c'est qu'aux rives fleuries
Où le Drac a bercé nos jeunes rêveries,
Quand plus tard, recherchant les seul-à-seul charmeurs,
Les couples amoureux viendront lents et songeurs,
Dans l'accueillante nuit qui leur prête ses voiles
S'entr'écouter chanter le cœur sous les étoiles,
A quelque mot lancé par un hasard heureux,
Un de tes vers ou l'un des miens aux amoureux
Rappelant doucement un air joyeux ou triste,
Sous le ciel violacé de teintes d'améthyste,
Quand tout s'endort tranquille au bord des flots chanteurs
Et que la paix des nuits descend au fond des cœurs,
Notre nom à tous deux monte sous les ramées
Et se mêle au doux bruit de leurs lèvres pâmées.

Oui, que l'amour sur eux descende calme et doux
Et que dans leur bonheur ils tombent à genoux.
Et que, joignant les mains et baissant leur paupière,
Ils murmurent bien bas ainsi qu'une prière :
« Oui, nous sommes heureux ; notre pays est beau...

« Donnons une pensée à ceux que le tombeau
« Réunit à cette heure, aux deux pauvres poètes
« Qui meurtris par la vie, en butte à ses tempêtes,
« N'oublièrent jamais leur radieux Champsaur,
« Et lui firent à deux une couronne d'or !

Gap, Janvier 1899.

PHONÉTIQUE DU PATOIS ALPIN

PAR F.-N. NICOLLET

(Suite)

Après *u* l'*a* se développe : 1° quand l'*u* correspond à un ancien *o* bref suivi d'un *c*, qui a conservé le son *k*[1], ex. *fûak* (feu, lat. *fôc-um*), *jûak* (jeu, lat. *jôc-um*), *lûak* (lieu, lat. *loc-um*) ; 2° quand l'*u* correspond à un ancien *o* bref suivi d'un *c*, qui a pris le son *ç*[2], ex. *Bûaç* (*Buech*, rivière), dans les textes anciens *Bochium*[3] ; *kûaç* (cuit, lat. *cóctum*), *nuaç* (nuit, lat. *nóctem*), *ûaç* (huit, lat. *ócto*) ; 3° quand l'*u* correspond à un ancien *o* bref suivi du groupe *le* ou *li*, devenu *ri* ou *ll* (*l* mouillé du français dans *bail*), ex. *ûari* (huile, lat. *óle-um*, en provençal *óli*), *jûall* (ivraie, lat. *lólium*, dans diverses chartes[4] *jolium, juell;* catal. *jull, juy;* espag. *joyo;* ital. *loglio* ; basq. *lolloa*) ; 4° quand *u* correspond à un ancien *o* suivi de deux consonnes dont la première est un *r*, ex, *pûark* (porc, lat. *porcum*), *dûarmœ* (il dort, lat. *dormit*) ; 5° dans *mûara* (mule) et les autres mots formés de *mûw*[5], dans *rœ-kûara* (il recule) et les autres mots formés de *kûw* (cul), où l'*u* correspond à un ancien *u* long ; en lat. *mûlum*, *cûlum*. Dans ces derniers exemples l'*a* subsiste quand l'*u* cesse d'être tonique ex. *muarâsa* (grosse mule), *kuarâsa* (culasse) ; mais dans les autres exemples il disparaît

[1] Dans certaines régions on prononce *fiôk, jiôk, liôk.*

[2] Remarquez que *u* provenant d'un ancien *u* reste pur ; ex. *adûç* (amené) du lat. *adduc-tum.*

[3] *Chartes de Durbon*, 587.

[4] *Chartes de Bertaud*, n° 185, de 1393 ; sine *jólio* et neylla ; n° 215, de 1355, sine *juell* et sine noella.

[5] Dans certaines vallées au lieu de prononcer *mûara*, on prononce *miôra.*

partout où l'*u* est atone, ex. *durmîr* (dormir), *turtâr* (heurter).

Le son *a* se développe après *w*[1] : 1° quand *w* correspond à un ancien *o* suivi de deux *l*, ex. *mwal* (accentué sur *w* ; mou, en lat. *mollem*), *kwal* (cou, en lat. *collum*, et colline, en lat. *collem*) ; 2° quand il corespond à un ancien *o* bref ou long, suivi d'une liquide, ex. *twal* (berge, en lat. *tôrum*, en prov. *tor*), *kwal* (cœur, en lat. *cŏr*), *dœfwara* (accentué sur *w* ; dehors, en lat. *fŏras*), *kwara* (il coule, en lat. *cŏlat*), *amwara* (mure, en lat. *môrum*) ; 3° quand il correspond à un ancien *o* suivi d'une nasale (*n*, *m*), ex. *bwan* (bon, lat. *bŏnum*), *swan* (son, lat. *sŏnum*), *pwant*, (pont lat. *pontem*), *fwant* (fontaine, lat. *fontem*), et *swan* (sommeil, lat. *somnum*) ; 4° quand il correspond à un ancien *o* suivi d'un *r* et d'une consonne ; ex. *warmœ* (accentué sur *w*, orme, lat. *ormum*), *kwarda* (accentué sur *w*, corde, en lat. *cordam*), *pwarta* (porte, lat. *portam*), *pwarzœ* (présenter, offrir ; lat. *porrigere*), *twarsœ* (tordre, lat. *torquere*) ; 5° quand *u* correspond à un ancien *o* suivi de *st*, ex. *pwast* (planche ; emprunté à la même racine que le latin *postem* = jambage de porte). Cet *a* qui se développe ainsi après *w* disparait lorsque *w* cesse d'être tonique, ex. *kwlârt* (collier), *pwnti* (échaffaudage, palier), *pwrzîa* (il présentait), etc.

L'espagnol et l'italien[2] présentent un phénomène phonétique absolument semblable au développement de l'*a* après un *u* ; mais en espagnol c'est un *e* qui se développe et en italien c'est un *o* ; de plus, dans ces langues, le groupe *ue uo* est accentué sur *e o*, tandis que dans le patois alpin l'accent tonique est sur *u* ; exemple :

[1] Il ne faut pas confondre ce groupe *wa*, accentué sur *w*, avec le groupe *wa* de *gwâpâ* (chenapan), *swâ* (doucement, sans secousse), qui est accentué sur *a* et où cet *a* appartient au radical. Il faut néanmoins noter le mot *kwarp* (corbeau) que les uns accentuent sur *w*, d'autres sur *a*, bien que l'*a* n'appartiennent pas au radical.

[2] Comparez aussi l'irlandais *uair* (heure) de *horam*, *sluag* de *slogi*, *suas* (en haut) de *susum*. (Voir Zeuss, *gr. celt.*, tome I, p. 27 et 28).

espagnol	italien	
bueno	*buono*	bon
rueda	*ruota*	roue
nuevo	*nuovo*	neuf
suelo	*suolo*	sol
fuego	*fuoco*	feu
prueba	(*próva*)	épreuve
fuente	(*fonte*)	fontaine
puerco	(*porco*)	porc
puerto	(*porto*)	port, etc.

Enfin il faut remarquer aussi qu'un *a* tend à se développer après le son *w* tonique lorsque celui-ci, par suite d'une suppression ou d'une absorption de consonne[1], se trouve suivi d'un second *w* atone, ex. *pwaw* (accentué sur le premier *w* ; je taille la vigne, en prov. *pwdw*, du lat. *puto*), *kwaw* (accentué sur le premier *w* ; je couve, en lat. *cubo*[2]). — Le même phénomène se produit aussi dans *sîais* ou *sîeis* qui est pour *sîis* (en lat. *sex*, pour *se-ks*).

Le son *a* est la terminaison des noms féminins[3]. Les félibres et tous les patoisants du midi écrivent ces finales par un *o* et les prononcent de même ; mais telle n'est pas la prononciation des paysans, c'est-à-dire de ceux dont le patois est la langue maternelle. Durant ma carrière universitaire, j'ai séjourné sur divers points du midi, depuis Nice jusqu'à Mont-de-Marsan, partout j'ai entendu les paysans[4] prononcer la voyelle finale de *filia* (fille) comme

[1] Le *t* du latin s'est changé en *d* en provençal et a disparu en patois alpin. Voir *Bulletin de la Soc. d'Ét. des H.-A.*, octobre 1892, p. 331 : *Le provençal et le haut-alpin*, par M. A. Dumas.

[2] Le *b* du latin est devenu *w*, comme dans *táwla* venu de *tâbla* pour *tâbula*, puis cet *w* a été absorbé par la voyelle précédente. Comparez le lat. *boum* pour *bovum* (génit. plur. de *bos* = bœuf).

[3] Un fait curieux à noter c'est que la plupart des substantifs indigènes s'emploient indistinctement sous la forme du masculin ou du féminin ; on dit *klâp* et *klâpa* (pierre), *kûç* et *kûça* (tas), *dall* et *dâlia* (faux), *tap* et *tâpa* (bouchon), etc.

[4] Il est bien entendu que je parle des habitants des campagnes et non de ceux des villes et des gros bourgs. Ceux-ci ont, généralement, subi

les Italiens prononcent celle de *figlia*, les Espagnols de *hija*. les Portugais de *filha*. et nom comme ces peuples prononcent *figlio*. *hijo*. *filho* (fils). Dans les Hautes-Alpes, notamment, j'ai rencontré partout sur les lèvres paysans le son *a* comme terminaison des noms féminins[1]. Je ne suis pas le premier à signaler ce désaccord entre l'orthographe des écrivains patoisants et la prononociation réelle des paysans ; dans la préface de son *Dictionnaire provençal*, publié en 1845, Honnorat insistait déjà sur cette particularité[2]. L'orthographe des félibres et leur tendance à substituer dans la prononciation le son *o* au son *a* provient sans doute de ce que l'*a* atone, comme toutes les autres voyelles, du reste, n'a pas une sonorité aussi nette et aussi précise que l'*a* tonique[3].

L'*a* était également la terminaison des noms féminins dans la langue des anciens Gaulois. C'est, du moins, ce qui résulte de la comparaison des noms de femmes *Atubodua*, *Excingilla*, *Cintugnata*, *Camuria*, etc., avec les

l'influence des félibres et ont adopté la prononciation *o* ; la prononciation primitive *a* ne s'est conservée, en certaines régions, que dans les fermes isolées.

[1] Ceci est en contradiction avec ce que mon collègue et ami M. Dumas, professeur au lycée de Gap, a écrit dernièrement *Bul. de la Soc. d'Ét. des H.-A.*, 3e trim. 1896, p. 340). Cette divergence d'opinion provient, je crois, de ce que nos observations n'ont pas été faites de la même manière. M. Dumas prend surtout pour champ d'observations, à ce qu'il me parait, les monuments écrits. Or il est incontestable que dans le *Mystère de St-Anthoni* et les autres publications de M. l'abbé Guillaume les noms féminins sont le plus souvent termines par *o*. Mais les auteurs de ces écrits ont fait comme M. l'abbé Pascal, aumônier du lycée de Gap, qui, dans ses ouvrages, donne toujours aux noms féminins la terminaison *o* bien qu'autour de lui tout le monde prononce *a*.

[2] Voir aussi F. Mistral, *Dictionnaire provençal-français*, à la lettre *a*.

[3] Il en est de même, d'ailleurs, pour toutes les langues. En français, par exemple le premier *a* de « il sala » a un son plus sourd et plus vague que le second.

noms d'homme *Maroboduus, Excingillus, Cintugnatus, Camurius*[1].

A est également la terminaison du féminin des adjectifs, soit qu'il se substitue à la voyelle qui termine le masculin, soit qu'il s'ajoute à la fin du mot, ex. *rœgœ* (accentué sur le premier *œ;* brun, noir), au fém. *rœga ; rœji* (accentué sur *œ*, raide) au fém. *rœja*, *gêçw* (maladroit) au fém. *gêçâ ; jâli* (roux) au fém. *jâlia, èrs* (ardu) au fém. *èrza; tèbi* (tiède) au fém. *têbia*.

Il est probable que les féminins des adjectifs se terminait également en *a* dans la langue des anciens Gaulois. Tout porte à le croire ; l'analogie du grec et du latin, langues congénères, et la forme des noms de femme comparée à celle des noms d'homme. Cependant je ne puis m'empêcher de remarquer que l'adjectif *tros* (malade, en mauvais état), qui est indigène et certainement d'origine celtique[2], ne prend pas d'*a* au féminin et qu'on dit en parlant d'une femme *œs twta tros* (elle est toute malade) comme en parlant d'un homme, *œs twt tros*.

Les participes forment leur féminin, comme les adjectifs, en *a ;* ex. *faç* (fait) au fém. *fâça, pasî* (flétri) au fém. *pasia, apwndû* (ajouté) au fém. *apwndùa*. Mais ceux des verbes dont l'infinitif est en *ar* sont déjà terminés au masculin par un *a* et ne changent pas au féminin[3] ; ainsi

[1] Cependant il faut remarquer que certaines terminaisons, la terminaison diminutive *on*, par exemple, et le suffixe *rex* ou plus souvent *rix*, sont communes aux noms de femmes et aux noms d'hommes. Le même fait se trouve en patois. La terminaison diminutive *w* ou *wn* se trouve plus particulièrement dans les noms d'hommes, *Gustw, Janw Jœpw*, etc., et a pour correspondant *wna* dans les noms de femmes ; cependant *Miw* est un nom de femme.

[2] Comparez le cornique *troc* (malheureux) l'irl. *trog* (id.), *trocaire* (pitié) et les noms propres gaulois *Troucius, Troccius, Troucillus, Troucellius* qui se rattachent à la même racine.

[3] Ici le patois alpin se sépare nettement des autres patois méridionaux. Dans la région rhodanopyrénéenne, on prononce *amagât* (blotti), en faisant sonner le *t* final, et au féminin *amagâda ;* en provençal on prononce au masculin *amagâ* mais au féminin *amagâda*. De même *pasît* (flètri), au féminin *pasîda*.

l'on dit également *œs makâ* (il est meurtri ou elle est meurtrie) soit qu'on parle d'une pomme (*pwon*, du masc.) ou d'une figue (*figa*, du féminin).

Dans la conjugaison des verbes l'*a* primitif ne s'est pas conservé partout ; dans certaines formes il s'est affaibli en *œ*. Cet affaiblissement s'est produit pour *a* atone à la deuxième personne du singulier[1], ex. *âmœs* (tu aimes) en lat. *âmas*, *amavœs* (tu aimais) en lat. *amâbas* ; mais il n'a pas eu lieu à la troisième personne du singulier et du pluriel[2] ; ex. *âma* (il aime) en lat. *âmat*, *amâva* (il aimait), *âman* (ils aiment) en lat. *âmant*, *âmavan* (ils aimaient). *A* tonique s'est maintenu partout, sauf à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif des verbes à infinitif en *ar* où il s'est changé en *œ* [3]; ex. *çavœn* (accentué sur *œ*, nous creusons) en lat. *cavâmus* ; mais à l'imparfait *çavavàn* (nous creusions) en lat. *cavabânus*.

E [4]. — Le son représenté par le signe E (minuscule *e*) est un de ceux qui sont le moins fréquents dans le patois alpin.

Il se prononce comme on prononçait l'*e* du latin [5] et

[1] Encore faut-il remarquer que l'*a* est resté partout où il était précédé de *i*, *u*, *w*, toniques ex. *mastias* tu mâches), *sabìas* (tu savais), *alûas* (tu reboutes), *pwas* (accentué sur *w*, tu tailles).

[2] Toutefois il faut noter qu'à la troisième personne du pluriel on prononce indistinctement *âman* ou *âmwn*, *amâvan* ou *amâvwn*.

[3] Et cela même après *i*, *u*, *w*, *mastiœn*, *aluœn*, *pwœn*.

[4] Le signe majuscule par lequel nous représentons le son *e* ne diffère pas de celui qu'employaient les anciens peuples de l'Italie et de la Grèce (E). Ceux-ci l'avaient emprunté des Phéniciens chez lesquels il avait la même forme, mais une position différente (ꟻ), parce qu'ils écrivaient de droite à gauche ; dans l'alphabet hiératique égyptien, ce signe avait déjà à peu près la même forme, mais il était couché (ш). Le nom par lequel on le désignait dans les langues sémitiques signifie « fenêtre ». Voir Daremberg et Saglio. *Diction. des antiquités grecques et romaines* au mot « alphabet ».

[5] *E* spiritus facit lingua paululum pressiore. (M. Capella, III, 261). — E depresso modice rictu oris reductisque introrsum labiis effertur, (M. Victorinus, I, 5).

comme on prononce l'« é fermé » du français [1]; la bouche un peu moins ouverte que pour l'*a*, les lèvres plus ouvertes que les dents, rapprochées des gencives sans trop s'y appuyer, la pointe de la langue un peu plus relevée que pour *a* et posée à la base des incisives inférieures.

E ne se trouve qu'à la syllabe tonique. Dès que la syllabe devient atone, dans la conjugaison des verbes, il s'assourdit en *œ* [2], ex. *nêga* (il noie), *nœgâr* (noyer); *bêka* (il becquette), *bœkâr* (becquetter); *sêgœ* (il suit), *sœgia* (il suivait); dans la dérivation, il passe aussi généralement à *œ*, ex. *lèbrœ* (lièvre), *lœbrâwt* (levraut); *atêfi* (nourrisson, élève), *atœfiâr* (nourrir, élever); *têsta* (tête), *tœstârt* (têtu); mais il devient *a* s'il est suivi de *r*; ex. *sèrvia* (réservoir), *sarviw* (accentué sur *w*; petit réservoir); *vèrp* (ver), *varmœnâ* (vermoulu, véreux); *sèra* (scie), *saratiâr* (scier); *bèrça* (ébréchure), *sbarçâr* (ébrécher), etc.

Pour quelques mots, l'usage flotte entre *e* et *œ*; ici l'on prononce *bên* (bien), *rên* (chose), *pêr* (pour); là *bœn*, *rœn*, *pœr*. Pour d'autres mots il y a alternance avec *a*: tels sont *per* ou *par* (pour), *grèwta* ou *grâwta* (caillou).

J'ai cité plus haut des exemples d'alternance entre *e* et *a* en grec et en latin [3], on trouve souvent dans ces mêmes langues *e* alternant avec *o* et avec *u* dans des mots de

[1] En français *é fermé* se prononce : « bouche un peu moins ouverte que pour *a* et pour *è*; dents peu éloignées et visibles; lèvres plus ouvertes que les dents, rapprochées des gencives sans trop s'y appuyer; langue bombée et rapprochée du voile du palais, sans toutefois le toucher, la pointe relevée à la hauteur du collet des incisives inférieures ». Brachet, gram. franç., cours sup., p. 38.

[2] Ou devient *a* s'il est suivi d'un *r*, ex. *spèrdrœ* (oublier, désapprendre) fait au participe *spardû* et à l'imparfait, au parfait et au futur *spardîw*, *spardérw*, *spardrêi*.

[3] D'après Quintilien (I, 7, 23), Caton écrivait avec un *e* certaines formes verbales que l'on écrivait plus généralement avec un *a*. Cato censorius *dicam* et *faciam dicem* et *faciem* scripsit undem que in ceteris que similiter cadunt modum tenuit.

même famille ou dans le même mot à diverses époques[1]; ex. latin *teg-o* (je couvre), *tog-a* (vêtement), *tug-urium* (chaumière), grec *pher-o* (je porte), *phor-os* (impôt); latin *nebula* (brouillard), grec *nephele;* latin *novus* (nouveau), grec *ne(F)os*. On trouve de même dans les noms propres gaulois *Adnema* et *Adnomatus*. Je ne connais pas d'exemple de ce fait en patois alpin.

Le grec et le latin offrent de fréquents exemples d'alternance entre *e* et *i*[2]; ex. *species* (apparence), *spicio* (je vois); latin *plico* (je ploie), grec *pleko*. En patois alpin, c'est presque toujours *œ* qui alterne avec *i*, et très rarement *e*. (Comp. cependant *bek* et *pik*).

Dans les mots empruntés au latin *e* correspond : 1° à un *e* bref[3], ex. *vênw* (je viens), en latin *venio*; *pe* (pied) en latin *pedem*; 2° à une *e* suivi d'une consonne redoublée, ex. *èsœ* (être) en lat. *esse*, *vêrœ* (verrat) en lat. *verrem*, *sèra* (scie) en lat. *serram*, *sèla* (siège, escabot) en lat. *sellam*; 3° à un *ae* suivi d'une consonne redoublée dans *kèrœ* (quérir) ent lat. *quaerre* pour *quaerere*; 4° à un *e* suivi de deux consonnes dont la première est un *l* ou un *r* ex. *spêwta* ou *spèlla* (épeautre) du lat. *spelta*; *pêrtia* (timon) du lat. *pertica*; *têrs* (tiers) du lat. *tertius;* 5° à un

[1] *Tenores* quidem a b antiquis dictos *tonores* comperi, videlicet declinato a Græcis verbo qui *tonous* dicunt. (Quint., I, 5, 22). — Antiqui quoque *amplocti* pro *amplecti* dicebant et animum *advorti* pro animadverti... Apud antiquissimos, quotiescumque *nd* sequuntur in his quæ a tertia conjugatione nascuntur, loco *e u* scriptum invenimus, ut *faciundum*, *legundum*, etc., pro *faciendum*, *legendum* (Prisc. I, 6, 32). — Quid dicam *vortices* et *vorsus* ceteraque in eumdem modum quæ primus Scipio Africanus in *e* litteram secundam vertisse dicitur (Quint. I, 7, 25). — *A* in *o* (transvertitur) ut a *tegendo toga*, vel in *u* ut a *tecto tugurium* (M. Capella, III, 233).

[2] *E* correpta transitin *i* correptam.. *lego*, *diligo*. (Prisc., I, 6, 32). — *Here* nunc *e* littera terminamus, at veterum comicorum adhuc libris invenio « *heri* ad me venit », quod idem in epistolis Augusti quas sua manu scripsit aut emendavit deprehenditur. (Quint., I, 7, 21). — *Sibe* et *quasi* scriptum in multorum libris est, sed an hoc voluerint auctores nescio (id., I, 7, 24).

[3] Cet *e* bref est devenu *ie* en français; je *viens*, *pied* et *tiède* de *tepidum* (pat. *têbi*).

i suivi de deux consonnes dont une est un *r*, ex. *vert* venu de *virdem* pour *viridem*, *vêirœ* (verre) de *vitrum;* 6° à un *e* suivi de deux consonnes dont la seconde est une liquide (*l* ou *r*), ex. *nèbla* (brouillard) en lat. *nebla* pour *nebula*, *fèbrœ* (fièvre) du lat. *febrem*; 7° à un *e* suivi de deux consonnes dont la première est un *s* ou un *x*, ex. *bèstia* (bête) en lat. *bestia*, *dèstrœ* (rêne, guide) tiré du lat. *dextera* (droite); 8° à un *a* suivi de deux consonnes dans *flèila* (il flagelle) formé de *flagrat* pour *flagellat;* *fèstrœ* (faite) formé du radical de *fastigium*, mais avec un autre suffixe différent ; *çeirœ* (tomber) de *cadre* pour *cadere* ; *nêisœ* (naître) de *nacsere* pour *nascere ; pêisœ* (paître) de *pacsere* pour *pascere*[1]. On verra plus loin l'origine de *e* dans les diphtongues *ew*, *éi*.

Dans les mots communs au grec et au patois alpin *e* correspond à un *e* long (étha) dans *lèri* (radoteur) en grec *léros*, et à un *e* bref (epsilon) dans *lèbi* (pierre, cailloux) en grec *lepas* (rocher), *Stèvœ* (Etienne) en grec *Stephanos*, *èrmœ* (inculte) en grec *eremos*.

Dans les mots indigènes *e* se trouve suivi des mêmes consonnes que dans les mots venus du latin ; ex. *spèrva* (sorbe), *stèrla* (jeune chèvre), *çèrpa* (gazon), *gèrli* (tordu), *lèst* (prêt), *gèçw* (maladroit), *bèk* (bec), *bèba* (grimace), *sèrœ* (monticule), etc.

Dans les mots communs au patois alpin et au français, *e* correspond 1° à *ie*, ex. *fèl* ou *fèw* « fiel », *pèsa* « pièce », *pê* « pied », *lèbrœ* « lièvre »[2]; 2° à *è*, ex. *trèga* « trève » ; 3° à *é*, ex. *jèw* « gel » ; 4° à *ê*, ex. *vèsprœ* (soir) même mot que « *vêpres* » ; 5° à un *i*, ex. près « prix », *dès* « *dix* » ; 6° à un *a* dans *bèba* (de même racine que « babine », *bèra* (coiffe) de même racine que « barrette ».

[1] *E* correspond aussi à un *a* du latin dans *lèbi* (pierre, cailloux), mais ce mot n'est pas, je crois, venu de *lapidem*, il se rattache plutôt au grec *lepas*, ou peut-être il est indigène ; (comparez l'irland. *lec*). *E* correspond à *i* du latin dans *néw* (neige) en lat. *nivem*.

[2] *E* correspond de même à *ie* de l'espagnol dans *lèbrœ*, esp. *liebre* et port. *lebre ; pê*, esp. *pie* et port. *pe ; fèw*, esp. *fiel* et port. *fel* ; *nèw*, esp. *nieve* et port. *neve*.

Remarquez toutefois que dans ces deux cas l'*a* du français est atone, tandis que l'*e* du patois est tonique, en sorte qu'il n'y a pas correspondance parfaite.

Œ[1]. — Le son que je représente par Œ (minuscule *œ*) n'existe pas dans l'alphabet français. Il est tout différent de l'*e muet*.

C'est un son intermédiaire entre *e* et *i*. Il se prononce la bouche un peu moins ouverte que pour *e*, sans que les lèvres soient pressées contre les dents ni écartées aux commissures comme pour *i*; la pointe de la langue appuyée contre les incisives inférieures un peu plus haut que pour *e*, moins au bord que pour *i*, et sans que la partie médiane s'élève vers le palais.

Ce son n'était pas absolument inconnu des latins ; car, d'après Quintilien[2], ils prononçaient *héri* (hier) en donnant à la dernière voyelle un son moyen entre l'*e* et l'*i*. Mais ils n'avaient aucun signe distinct pour le représenter.

On croit qu'il existait aussi dans divers dialectes italiques, notamment dans le dialecte sabellique, où il aurait été représenté, suivant M. F. Lenormant[3], par l'*i* majuscule accompagné d'un point.

Il est certain qu'il était familier aux Gaulois qui dénaturaient ainsi l'*i* des latins et prononçaient *ite* (allez) en faisant entendre un son moyen entre l'*i* et l'*e*[4]. C'est, très probablement, pour cette raison que les Romains, embarrassés pour écrire certains noms gaulois, leur donnaient tantôt un *e*, tantôt un *i*. Les meilleurs manuscrits de César portent l'orthographe *Lexovii*, tandis que sur des

[1] J'ai recours à ce signe double *œ* pour éviter toute confusion avec l'*e muet* du français.

[2] In *here* neque *e* plane neque *i* auditur. Quint., Instut., I, 4, 8.

[3] Daremberg et Saglio, *Diction. des antiquités grecques et romaines*, àl 'article « alphabet ».

[4] Galli pinguius hac (littera *i*) utuntur, ut, cum dicunt *ite*, non expresse ipsam proferunt, sed inter *e* et *i* pinguiorem sonum nescio quem promentes. (Consentius, ars. de barbaris mis, 7, 394). — Le grammairien P. Consentius écrivait vers le milieu du cinquième siècle après J. C.

monnaies de l'époque gallo-romaine ce nom est gravé avec un *i*, *Lixovii*[1]. Dans les inscriptions beaucoup de noms gaulois sont gravés tantôt avec *i*, tantôt avec *e* ; *Atipomarus* et *Atepomarus*, *Sulevia* et *Sulivia*, *Treveri* et *Treviri*[2], etc.

Le son *œ*, dans le patois alpin, est, avec les sons *a* et *w*, le plus fréquent.

Il peut se trouver soit à la syllabe tonique, ex. *sœra* (soir); accentué sur *œ*, soit à une syllabe atone (avant ou après le tonique), ex. *sœgrœ* (horreur; accentué sur le second *œ*), *rœgœ* (brun, noir; accentué sur le premier *œ*).

Dans plusieurs mots, la prononciation est indécise entre *œ* et *i*, même à la syllabe tonique mais surtout à la syllabe finale atone; ainsi les uns prononcent *brik*, les autres *brœk* (rocher, bloc de pierre); la même personne prononce indistinctemeni *vizi* ou *vizœ* (sarment), *rœji* (raide, accentué sur *œ*) ou *rœjœ*, etc.

Œ tonique, dans les mots empruntés au latin, correspond le plus souvent à un ancien *i*, ce qui concorde parfaitement avec le témoignage de Consentius; ex. *bœvw* (je bois) en lat. *bibo*, *fœns* (fumier) en lat. *fimus*, *lœnga* (langue, accentué sur *œ*) en lat. *lingua*, *rœji* (raide) en lat. *rigidus*, etc. Quelquefois il correspond à un *e*, ex. *dœwrœ* (devoir accentué sur le premier *œ*) en lat. *debere*; *trœs* (trois) en lat. *tres*, etc. ; ou à *en*, ex. *mœs* (mois) en lat. *mensem*. Plus rarement il correspond à un ancien *a*, ex. *wrgœna* (orgue, accentué sur *œ*) en lat, *organa*, et à la première personne du pluriel du présent des verbes, ex. *amœn* (nous aimons) en lat. *amamus*.

Dans les mots indigènes, il correspond à *an*, *e*, *a* du latin, et à *e* long (étha) du grec dans *brœg-ar* (broyer) dont la racine est la même que celle du latin *frang-ere*

[1] Voir *Rev. celt.*, tome XVI, p. 95-97, à propos de l'édition du *De bello gallico* publiée par M. H. Meusel (Berlin, Weber, 1894). Meusel mérite d'autant plus de confiance en cette matière qu'il s'est attaché tout particulièrement à déterminer, aussi exactement que possible, l'orthographe donné par César aux noms gaulois.

[2] Voir *Revue celt.*, III, p. 154 et 297.

(parf. *freg-i*, sup. *frac-tum*) et du grec *regnumi* pour *freg-numi*; il correspond à un *a* simple du latin et à *am, a, e* du grec dans *lœk-a* (piège, accentué sur *œ*) tiré de la même racine que le latin *laqu-eum* (lacet), *lacio* (je prends au piège) et que le grec *lamb-ano* je prends, *labe* poignée, *lepsis* prise[1].

Dans les mots communs au grec et au patois alpin il correspond à un ancien *a*, ex. *œmœ* (avec; accentué sur le premier *œ*) en grec *hama* pour *sama*[2].

Œ atone correspond le plus souvent à un *a* du latin; ex. *lœzèrt* (lézard) en lat. *lacertum, jœlina* (poule) en lat. *gallinam, çâvœs* (tu creuses) en lat. *çavas*; ou à un *e*, ex. *skriwrœ* (écrire) de *scribre* pour *scribere*. Il correspond à un *u* du latin dans *rœmœzia* (ronce; accentué sur le second *œ*) tiré de la même racine que le latin *rumic-em*; à un *o* dans *œspitâw* (hôpital) de *hospitale*. Dans *çœiara* (chaise), il correspond à un *a* du grec (*kathedra;* en prov. *kadiara*); et à un *e* long (étha) dans *tœlu* (délicat) probablement venu du grec *thêlus* (délicat).

Œ est la terminaison d'un grand nombre de substantifs masculins[3], ex. *âzœ* (âne), *twmplœ* (mare, accentué sur *w*), etc. Dans cette fonction, il alterne ordinairement avec *i* soit dans le patois alpin même soit dans les langues congénères; par exemple on prononce indifféremment

[1] *Lac-io* est avec *lab-e* dans le même rapport que *sequ-or* (je suis) avec *hep-omai* pour *sep-omai*.

[2] *Œmœ* (avec) n'est en réalité qu'un doublet de la forme *sœns* qui se trouve dans *œn-sœns* (ensemble, l'un avec l'autre). La disparition de l'aspiration sifflante initiale prouve précisément que le mot est emprunté au grec et non indigène, comme l'est *sens*. *Œmœ* est *am* dans les patois rhodano-pyrénéens.

[3] Cet *œ* final correspond à la terminaison *em* du latin dans *vèrœ* (verrat) de *verrem*, à *im* dans *çarbœ* (chanvre) de *cannabim*, à *en* dans *lûmœ* (lumière) de *lumen*, à *um* dans *pwarœ* (accentué sur *w*, porreau) de *porrum*, à *o* dans *lâirœ* de *latro*. Il s'est ajouté comme voyelle d'appui dans les noms en *airœ* provenant des noms en *âtor*, ex. *œmperâirœ* (empereur) de *imperator*, et dans quelques noms comme *âzœ* (âne) en anglais *ass*.

vœjœ (osier, accentué sur le premier *œ*) ou *vœji*, l'alpin *çâi* (genévrier) est en provençal *kâdœ*[1].

Œ est ainsi la terminaison de quelques noms féminins qui viennent de substantifs latins de la troisième déclinaison ; ex. *mâirœ* (mère) en lat. *matrem*, *nwzœ* (noix ; accentué sur *w*) en lat. *nucem* ; *lêbrœ* (lièvre) en lat. *leporem*.

Œ est également la terminaison du masculin de beaucoup d'adjectifs ; ex. *rœjœ* ou *rœji* (raide), *rœgœ* (brun, noir ; accentué sur le premier *œ*), etc.

Enfin il termine un grand nombre d'infinitifs soit indigènes, ex. *krûsœ* (grincer), *klûsœ* (glousser), soit venus des verbes latins de la troisième conjugaison, ex. *adûrœ* (amener, apporter) en lat. *adducere*, *apwndrœ* (ajouter ; accentué sur *w*) en lat. *apponere*, et dans *êsœ* (être) en lat. *esse*, *pwisœ* (pouvoir ; accentué sur *w*) en lat. *posse*.

Dans la conjugaison des verbes dont l'infinitif est en *ar*, *œ* se trouve, comme voyelle atone, à la deuxième personne du singulier du présent et de l'imparfait de l'indicatif où il correspond à un *a* du latin (*âmœs*, lat. *âmas*, *amavœs* tu aimais, lat. *amâbas*) ; et comme voyelle tonique à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif, ex. *amœn* (nous aimons ; accentué sur *œ*) en lat. *amamus*.

Dans la conjugaison des verbes dont l'infinitif est terminé en *œr*, *ir*, *œ*, *i*, on a *œ* comme voyelle atone à la deuxième personne du présent de l'indicatif[2], correspondant à un *e* long et à un *i* bref ou long du latin, ex. *tênœs* (tu tiens) en lat. *tenes*, *sâbœs* (tu sais) en lat. *sapis*, *vênœs* (tu viens) en lat. *venis*. Il se trouve comme voyelle tonique à la première personne du pluriel du même temps, ex. *avœn* (nous avons) en lat. *habemus*,

[1] *Kâdœ* n'est usité en patois alpin que pour désigner une huile extraite du genièvre, appelée aussi *ûari dœ kâdœ*, (huile de genièvre).

[2] C'est probablement l'influence de cette terminaison qui a fait changer *as* en *œs* dans les verbes en *ar*.

bœvœn (nous buvons ; accentué sur le second *œ*) en lat. *bibimus*[1], etc.

Tous les verbes, quelle qu'en soit la terminaison à l'infinitif, ont un *œ* atone à la deuxième personne du singulier du parfait défini[2], ex. *vægèrœs* (tu vis), *agèrœs* (tu eus), *badèrœs* (tu ouvris), etc. Tous ont aussi un *œ* tonique à la première et à la deuxième personne plurielle du futur, ex. *swmwnirœn* (nous offrirons), *swmwnirœ* (vous offrirez).

Dans les mots qui commencent par les groupes *sk*, *sp*, *st*, etc., un *œ* tend à se développer devant *s*, et, dans certaines régions, *œs* est ensuite transformé en *œi*; du latin *spina* (épine) est venu *spina*, que certaines régions prononcent *œspîna* et d'autres *œipîna*. L'indécision entre *st* et *œst*, *sp* et *œsp* fait que les partisans des formes *st sp* suppriment au commencement de quelques mots une voyelle réclamée par l'étymologie : il y en a qui prononcent *stîw* (été), *stivâr* (passer l'été), *spitâw* (hopital), *Spitalîar* (Espitalier, nom de fam.), bien que ces mots viennent du latin *œstivum*, *œstivare*, *hospitale*.

Dans les mots qui sont communs au patois alpin et au français, *œ* peut correspondre : 1° à *oi*, ex. *pœs* « poids » et « pois » ; 2° à *ei*, ex. *abœlia* (accentué sur *œ*) « abeille » 3° à un *e* muet, ex. *kwflœ* (accentué sur *w*) « gonfle » ; 4° à *ie*, ex. *rœn* « rien » ; 5° à *a*, ex. *lœnga* (accentué sur *œ*) « langue » ; 6° à *ai*, ex. *frœsk* « frais » ; 7° à *i*, ex. *vœlœ* (accentué sur le second *œ*) « venin » ; 8° à *o*, ex. *œspitâw* « hòpital » ; 9° à *ou*, ex. *bœtar* « bouter ».

[1] Dans *bibimus* l'accent qui était sur premier *i* s'est déplacé, probablement sous l'influence des verbes comme *habemus* accentués sur l'avant-dernière. La même influence a fait changer *amus* en *œn* dans les verbes en *ar*. On peut remarquer dans le patois alpin une tendance à unifier toutes les conjugaisons.

[2] Les terminaisons de ce temps n'ont pas été empruntées au latin ; ce sont *èrw*, *èrœs*, *ek*, *œrân*, *œrâ*, *èrwn* ou *èran*. Elles sont semblables à l'imparfait de l'indicatif de *èsœ* (être), sauf à la troisième personne, *èk* au lieu de *èra*.

I[1]. — Le son que nous représentons par *I* (minuscule *i*) est moins fréquent, en patois alpin, que les sons *a*, *œ*, *w*; mais plus fréquent que *o*, *e*; à peu près aussi fréquent que *u*. Il se prononce la bouche très peu ouverte, les lèvres écartées aux commissures et pressées contre les dents, la pointe de la langue appuyée contre le bord des incisives inférieures et le milieu levé vers le palais[2].

Dans le patois alpin, il peut se trouver soit à la syllabe tonique, ex. *pitrœ* (poitrine), soit à une syllabe atone, avant ou après la syllabe tonique, ex. *jisklâr* (jaillir), *àpi* (céleri).

La prononciation, dans bien mots, flotte entre *i* et *œ*; on dit *sigâr* ou *sœgâr* (faucher), *lipâr* et *lœpâr* (lécher), *lînjœ* et *linji* (mince); et même dans *brik* ou *brœk* (rocher), bien que *i* soit tonique[3].

Dans d'autres mots, il alterne avec *u*, ex. *siblâr* ou *sublâr* (siffler), *skiçâr* ou *skuçâr* (abaisser, fouler, écraser).

En latin, on trouve cette même alternance entre *i* et *e*[4], *i* et *u*[5], soit dans des formes de différentes époques, ex.

[1] Le signe majuscule par lequel nous représentons le son *i* est le même que celui dont se servaient les peuples italiques et helléniques. Le mot *iota* par lequel les Grecs désignaient cette lettre est une corruption du sémitique *Iod* qui désigne le « côté de la main ». Daremb. et Saglio, ouvr. cité.

[2] *I* spiritus prope dentibus pressis. (M. Capella, III, 261). — *I* semicluso ore impressaque sensim lingua dentibus vocem dabit. (M. Victorinus, I, 4). — Pour la prononciation de l'*i* français, voir Brachet, gram. franç. cours supér., p. 38.

[3] Souvent aussi il correspond à un *e* ou à un *u* des langues congénères; comparez, par ex., *sivâ* avec l'esp. et portug., *cevada* (avoine), *çi* ou *çin* (chien) avec l'irlandais *cu* ou *cun*.

[4] *E* quoque *i* loco fuit, *menerva* et *leber* et *magester* et *Diove Victore* non *Diovi Victori*. (Quint. I, 4, 17). *Here* nunc *e* littera terminamus, at veterum comicorum adhuc libris invenio *heri* ad me venit, quod idem in epistolis Augusti quas sua manu scripsit aut emendavit deprehenditur. (Id., I, 7, 21).

[5] *I* transit in *u*, *carnufex* antiqui pro *carnifex*, ut *lubens* pro *libens*, ut *pessumus* pro *pessimus*. (Prisc. I, 6, 33). — Messala, Brutus, Agrippa pro *sumus* *simus* scripserunt. (M. Victor., I, 4). — Comparez aussi *facilis* et *facultas*, etc.

optimus et *optumus*, soit dans des formes de la même époque, mais ayant un sens différent, ex. *tibia* (flûte) et *tuba* (trompette); soit dans des formes identiques à l'origine, mais différenciées par l'usage, ex. *manibus* et *artubus*; soit dans la composition et la dérivation où *i* pouvait être l'affaiblissement d'un *a*, d'un *e* ou d'un *æ*, ex. *re-cip-io* (je prends) composé de *cap-io*, *di-rigeo* (je dirige) de *reg-o*, *in-iqu-us* (injuste) de *æqu-us*.

En grec, *i* alterne avec les diphtongues *ei*, *oi* dans des mots de même racine[1]; ex. *lib-os* (libation), *leib-ô* (je verse), *loib-ê* (libation).

Dans les mots communs au patois alpin et au latin, *i* correspond : 1° à un *i* bref ou long, ex. *lægrimar* (pleurer) en lat. *lacrimare* (archaïque *lacrumare*), *riw* (ruisseau) en lat. *rivum;* 2° à *in*, ex. *likar* (lécher) en lat. *ling-ere*[2]; 3° à un *e*, ex. *kwngriâr* (engendrer) en lat. *concreare*, *pâlia* (paille) en lat. *paleam*, *mîw* (mien) en lat. *meum*; 4° à un *o*, dans *pibwra* (peuplier, accentué sur *w*) en lat. *populum;* 5° à un *u*, *tiw* (tien), *siw* (sien) en lat. *tuum*, *suum*[3]; *îmw* (humide) en lat. *humidum* ou *umidum*.

(*A suivre*).

---

[1] Comparez aussi le grec *oinos* (pour *Foinos* = vin) et le latin *vinum*, *eikosi* (pour *Feikosi* = vingt) et *viginti;* de même le grec *peitho* (je persuade) avec le latin *fœdus* (alliance) et *fido* (j'ai confiance).

[2] *Lipâr*, *likâr* ou *liçâr* n'est pas venu du latin; il est indigène et tiré directement de la racine LAP ou LAK qui a donné en lat. *lingua*, *lingere*, *ligurire*, *lambere*, *labium*, en grec *leicho* (je lèche), *lichanos* (index), *laptein* (*lapper*), en all. *leckem* et *lippe* (lèvres).

[3] *Tîw*, *sîw* ne viennent pas du latin *tuum suum*. Ces mots sont indigènes et tirés directement de la racine *tiv* qui a donné en grec *teos* pour *tevos*, en latin *tuus* pour *tovos* (Henry, gram. comp. du grec et du latin, p.).

CHRONIQUE

PAR A. DUMAS

PROJET DE FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE LA RÉGION

La Société de Statistique de l'Isère vient de prendre une initiative que nous serions heureux de voir aboutir.

Il s'agit de provoquer la formation d'une Fédération des Sociétés Savantes du Dauphiné. de la Savoie et du Vivarais en faveur de l'Université de Grenoble. (Circulaire du 1er mars 1899).

Un projet de statuts est joint à cette circulaire. En voici les dispositions essentielles :

Les sociétés conserveront leur indépendance complète et pourront d'ailleurs sortir à leur gré de la Fédération. Le patronage accordé à l'Université par la Fédération sera purement moral. Un Comité directeur de six membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année, sera nommé au scrutin de liste par les membres des Sociétés unies, dans l'Assemblée générale annuelle. Cette assemblée sera tenue aux jour et lieu déterminés par le Comité et suivie d'un congrès régional des Sociétés Savantes du Dauphiné, de la Savoie et du Vivarais. Les membres des Sociétés faisant partie de la Fédération pourront être réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation du Comité directeur. La Fédération aura son siège à Grenoble, au siège de la Société de Statistique de l'Isère, 14, rue Abbé-de-la-Salle.

La Société de Statistique de l'Isère a pris cette initiative après avoir entendu une remarquable allocution de son président, M. Beudant (séance du 6 février 1899).

Un extrait de ce discours achèvera de faire connaître le véritable esprit de l'œuvre projetée :

« L'union que je voudrais voir se former n'aurait pas d'autre objet que d'établir des relations plus étroites entre les Sociétés Savantes et l'Université : par l'intermédiaire des Sociétés, cette union ferait entrer l'Université en contact avec les populations au milieu desquelles elle doit exercer son action. L'association ne demanderait à ses membres qu'un peu de sympathie pour l'Université ; aucune subvention pécuniaire ne serait demandée ni reçue, et les Sociétés adhérentes conserveraient leur indépendance la plus complète, avec la faculté toujours réservée de dénoncer le pacte fédéral.

« L'appui moral qu'un pareil groupement apporterait à l'Université serait précieux pour elle. Et ne pensez-vous pas que les Sociétés Savantes elles-mêmes trouveraient avantage à s'unir de la sorte ? Toutes ces sociétés, les plus grandes comme les plus petites, souffrent de vivre trop isolées, sans communications suffisantes les unes avec les autres. Le congrès national où se réunissent leurs délégués n'a lieu qu'une fois l'an, dans un pays lointain ; la plupart des Sociétés n'y sont pas même représentées ; celles qui le sont ne peuvent l'être que par un nombre très restreint de leurs membres. A ce congrès national il faudrait ajouter des congrès régionaux, réunissant les membres des sociétés savantes de chaque région : ils pourraient être tenus alternativement dans les diverses villes de la région et seraient comme des visites que les sociétés se rendraient tour à tour. Le déplacement serait facile, peu coûteux ; les assistants seraient nombreux et des rapports précieux ne manqueraient de se former entres des hommes laborieux qui vivent près les uns des autres, qui trop souvent s'ignorent, et dont le rapprochement stimulerait l'ardeur au travail ».

Le Conseil d'administration de la Société d'Études des Hautes-Alpes s'est empressé d'adhérer à ce projet de fédération qui permettra de joindre aux avantages d'une

association plus forte les bienfaits non moins certains d'une large décentralisation. L'Université de Grenoble, en échange de l'appui moral qu'elle recevra, pourra communiquer aux Sociétés de la région un peu de sa vie propre, de son organisation, de ses méthodes et de ses travaux.

Je rappellerai, à cette occasion, le nouveau régime accordé aux Universités régionales, héritières des anciens Corps des Facultés. La loi du 10 juillet 1896[1], confère aux quinze groupes universitaires de France une autonomie réelle au point de vue matériel et moral. L'État leur accorde une subvention fixe et leur abandonne les droits d'études, d'inscription, de travaux pratiques, de bibliothèque. A ces ressources viennent s'ajouter les subventions des départements et des communes, les dons et legs de particuliers. En revanche, l'entretien des

[1] Voici le texte intégral de cette loi :

Art. 1er. — Les corps des Facultés institués par la loi du 28 avril 1893 prennent le nom d'Universités.

Art. 2. — Le Conseil général des Facultés prend le nom de Conseil de l'Université.

Art. 3. — Le Conseil de l'Université est substitué au Conseil académique, dans le jugement des affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public.

Art. 4. — A dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette, au budget de chaque Université, des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques acquittés par les étudiants conformément aux réglements.

Les ressources provenant de ces recettes ne pourront être affectées qu'aux objets suivants : dépenses des laboratoires, bibliothèques et collections; construction et entretien des bâtiments; création de nouveaux enseignements; œuvres dans l'intérêt des étudiants.

Les droits d'examen, de certificat d'aptitude, de diplôme ou de visa acquittés par les aspirants aux grades et titres prévus par les lois, ainsi que les droits de dispense et d'équivalence, continueront d'être perçus au profit du Trésor.

Pour tous autres documents voir *Recueil des lois et règlements sur l'Enseignement supérieur. Tome V, juin 1889 — mai 1898*. Paris, Delalain, 1898.

Pour les résultats obtenus dans la première année (1898) de gestion financière conformément à l'article 4 de cette loi, voir le rapport de M. Maurice Faure. (Budget de 1899).

bâtiments, les frais de nouvelles constructions et la création de nouvelles chaires sont à la charge des Universités.

Il est facile de voir qu'une telle autonomie est un principe d'émulation et d'initiative pour chaque centre universitaire. Un horizon spacieux s'ouvre pour les plus modestes. Les dons — et ils n'ont pas manqué dès le début, au moins à certaines universités — provoquent le perfectionnement de l'outillage, l'agrandissement des locaux, l'augmentation du nombre des chaires ; et, par un juste retour, l'amélioration de l'enseignement attire un plus grand nombre d'élèves et suscite des dons plus considérables.

M. Liard, qui a tant fait pour l'établissement de ce nouveau régime, parle ainsi des Universités :

« Elles savent que leur fonction est la science dans le sens le plus large, la science dans le passé, la science pour l'avenir, et que, s'il leur faut maintenir intact le dépôt de la culture classique, il leur faut également s'ouvrir à toute science nouvelle qui peut être pour la France, dans la concurrence des peuples, une force et une défense. Elles savent enfin, qu'autour d'elles, villes et régions, attendent d'elles des services plus particuliers, un renom, un honneur[1] ».

Les Sociétés savantes de la région feront donc œuvre bienfaisante et utile — d'une utilité réciproque — en accordant à notre Université dauphinoise l'appui moral qu'on demande pour elle.

DÉCOUVERTES ÉGYPTIENNES

Nous recevons la très intéressante communication suivante :

M. Heuzey vient de présenter à l'Académie des incrip-

[1] Exposé des motifs des projets de décrets présentés au Conseil supérieur.

tions trois palettes de scribes égyptiens en schiste vert, découvertes l'une à Abydos (Egypte), les deux autres dans l'antique Hièraconpolis (même contrée). Ces palettes d'un travail identique et tout à fait ancien puisqu'elles sont antérieures à la quatrième dynastie des rois d'Egypte, représentent des guerriers procédant à une battue contre les animaux du désert, lions, antilopes, tigres, etc. Ils portent des masses, des flèches, et même un lasso que l'un d'eux lance avec beaucoup de dextérité. Un roi est assis au centre vêtu de vêtements serrés au corps, et coiffé d'une tiare de forme très archaïque, il porte le nom de *Nar mer*. Le travail de ces objets est fort remarquable et présente un caractère oriental très visible. L'un des animaux dont le sculpteur a reproduit la figure le plus souvent, animal absolument chimérique, est un lion dont le cou a la forme d'un serpent terminé par une tête de lion; ces animaux paraissent dans des postures variées mais surtout affrontées et le cou enlacé, ce qui produit un motif de décoration fort ingénieux. Or le musée du Louvre a acquis en 1877 un cylindre en jade vert d'un travail tout à fait ancien et provenant de la Chaldée et sur ce cylindre paraissent des groupes de lions à cou de serpent et à tête de lion, affrontés deux par deux; comme dans les palettes décrites par M. Heuzey leurs cous s'enlacent. Mais ici ces lions ne sont pas seuls; au-dessus de chaque groupe on voit planer un aigle à tête de lion les ailes étendues. Cet aigle est un motif de décoration purement Chaldéen et on le retrouve répété nombre de fois sur les monuments découverts en Chaldée par M. de Sarzec, monuments qui sont aujourd'hui au musée du Louvre et qui passent pour les plus anciennes sculptures connues.

Nous tenons donc maintenant une preuve de la connexité de l'art chaldéen et de l'art égyptien; ce dernier qui passait pour tout à fait autochtone, a cherché des inspirations dans l'art chaldéen, soit que la race conquérante qui a fondé la civilisation égyptienne ait été d'origine chaldéenne, soit que de très anciennes relations aient

existé entre la race égyptienne et celle de la primitive Chaldée. Le fil conducteur est celui-ci :

1° Aigle à tête de lion, motif purement Chaldéen ;

2° Aigle à tête de lion associé à des lions à col de serpent, motif chaldéen ;

3° Lions à col de serpent, motif égyptien imité de l'art chaldéen. Je dois ajouter que ces lions à cou de serpent et à tête de lion ont été l'un des motifs les plus souvent reproduits par les enlumineurs du moyen-âge ; ce type a donc dépassé de beaucoup les bornes de l'art antique. Inventé par les décorateurs chaldéens il a été utilisé jusqu'à la renaissance.

Gap, le 22 mars 1899.

BIBLIOGRAPHIE

156. — **La Patrie et la Matrie**, Discours prononcé à la félibrée de Volx le 25 septembre 1898 par L. De Berluc Perussis. — Forcalquier, 1898, 1 plaquette in-8°.

157. — **Le Masque de fer et le livre de M. Frantz Funck-Brentano,** par M. Anatole Loquin. — Paris 1899, 1 plaquette in-8°

Le royaume de Cottius et la province des Alpes Cottiennes, d'Auguste à Dioclétien par R. Rey, agrégé d'histoire. — Grenoble, Allier, 1898, 249 p. in-8°, et trois cartes (publié également dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale*).

Le Briançonnais, sa formation et son rattachement à l'archevêché d'Embrun, par J. Roman, des antiquaires de France.—Paris, 1898, 32 p. in-8°, une carte.

Ces deux ouvrages se complétent l'un l'autre et prenant le royaume de Cottius depuis Auguste, ils le suivent dans les transformations successives et font assister en 1037 à la disparition des derniers vestiges de la province Cottienne et à la création du Briançonnais.

L'Émancipation des Serfs, ses causes et ses conséquences, par J. Roman. — Paris, Rondelet, 1899, 24 p. in-8°,

---

A NOSTE AMI

FELIP TAMIZEY DE LARROQUE

Felibre majourau

A NOTRE AMI

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

Felibre majoral

Dins li tèms de Peiresc s'avié flouri ta sciènci,
Aquéu grand saberu, que ta longo patiènci
A reviéuda, t'aurié dubert soun oustalas
Pèr avé toun ajudo e toun galoi soulas.

F. MISTRAL.

Maiano, 7 de nouvèmbre 1898.

De Guitro à Bèugencié, cadun tresanè quouro
Sout l'escai-noum de Tamizey, noste Peiresc
Sourtè doù cros. Encuei, veici que cadun plouro,
Car es mort tourna-mai lou sabènt gigantesc.

A. DE GAGNAUD.

Pourchiero dis Aup, juhiet 98.

TRIOULET

I

Nosto gènt gardo ta memòri,
Noble e saberu miejournau ;
As proun destousca pèr sa glòri !
Nosto gènt gardo ta memòri.
Toun noum lusira dins l'istòri
Dis Aquitan, di Prouvençau :
Tóuti gardaran ta memòri,
Noble e saberu miejournau.

II

A l'oumbro de toun castanié
Peiresc t'adusié la Prouvènço ;
Te cresiés souto un amelié
A l'oumbro de toun castanié.
Nautre, au mitan dis oulivié,
Viven emé ta souvenènço,
Coume, à l'oumbro di castanié,
'Mé Peiresc viviés en Prouvènco.

Baroun GUILLIBERT.

Ais de Prouvènço, lou 25 de nouvèmbre 1898.

Dans les temps de Peiresc si ta science eût fleuri, — ce grand érudit, que ta longue patience — a ravivé, t'aurait ouvert son hôtel à deux battants, — pour avoir ta gauloise compagnie et ton aide.

F. M.

Maillane (B.-du-Rhône).

De Guîtres à Belgentier, chacun tressaillit lorsque, — sous le faux-nom de Tamizey, notre Peiresc — sortit de la tombe.

Aujourd'hui, voici que chacun pleure, — car le gigantesque savant est mort de nouveau.

B.-P.

Porchères (Basses-Alpes).

TRIOLETS

I

La gent d'Oc garde ta mémoire,
Noble et grand méridional.
As-tu fait assez pour sa gloire!
Notre gent garde ta mémoire.
Ton nom restera dans l'histoire,
Brillant Aquitain-Provençal!
Tous nous garderons ta mémoire,
Noble et grand méridional.

II

A l'ombre de ton châtaignier
Peiresc t'apportait la Provence ;
Tu te croyais sous l'amandier
A l'ombre de ton châtaignier.
Nous, au pays de l'olivier,
Nous vivons en ta souvenance,
Comme toi, sous ton châtaignier,
Avec Peiresc tu vivais en Provence.

H. G.

Aix-en-Provence.

EPITAFI

Bon crestian, grand savènt, dous ami, car felibre,
Fagué de bònis obro, escrigué de bèu libre
E samenè partout d'ami
Urous qu pòu coume éu, la journado coumplido,
Dire : « N'ai pas perdut uno ouro dins ma vido !
Moun Diéu, dins vòsti bras leissas-me m'endurmi ».

V. LIÉUTAUD.

Voulouno (B.-Aup).

TERCET

Coume toun bèu moudèle, amerites d'arengo
En lengo d'Oc et d'Oui, 'quélei bessóunei lengo :
Vai, tóutei te plouran, nouéstei lagremo an crèi.

Tu qu'as passa ta vido à legi, à-n-escrièure
—' M'En de Berluc, de Bresc, Guibal, Mouttet, Larchey, —
Pèr l'inmourtau Peiresc ; tu que l'as fa reviéure ;

Reveran ta memòri, egrègi Tamizey,
Qu'à-z-Ais amaves tant Arbaudenco e Mejano,
Qu'en bouen roumiéu fasiés lou viàgi de Maiano.

Dóu sàvi prouvençau o digne eiretié, tu,
Majourau plen de couer, de sabé, de vertu,
Noun te desseparan, uniren vouéstei mano.

F. VIDAL.

Ais de Prouvènço.

EPITAPHE

Excellent chrétien, savant profond, ami délicieux, félibre chéri, — il fit beaucoup de bonnes œuvres, écrivit des œuvres splendides, — et sema des amis à profusion. — Heureux qui peut comme lui, une fois la journée finie, — dire : « Je n'ai pas perdu une heure en ma vie ! — O mon Dieu, dans vos bras laissez-moi m'endormir ! ».

V. L.

Volone (Basses-Alpes).

TERCETS

Comme ton beau modèle, tu mérites des panégyriques, en ces deux langues jumelles, l'Oc et l'Oui. — Va, nous te pleurons tous, nos larmes vont croissant.

Toi qui passas ta vie à lire, à écrire, — avec Berluc Perussis, Bresc, Guibal, Mouttet, Larchey, — pour Peiresc l'immortel ; toi qui le fis revivre.

Nous révérons ta mémoire, ô Tamizey égrège, — qui aimais tant, à Aix, l'Arbaudienne et la Méjanes, — et qui, en dévot pélerin, accomplissais le voyage de Maillane.

Du savant provençal, ô toi son digne héritier, — majoral plein de cœur, de savoir, de vertu, — nous ne te séparons point ; nous unissons vos mânes.

F. V.

Aix-en-Provence.

SOUNET

Que malur, quand lou fiò qu'esbrihaudo e que bramo,
Derrunè, Tamizey, dins l'afaire d'un jour,
Toun obro de mié-siècle, aquéli bèlli ramo
De papié, mascarado is Archiéu dóu Mièjour !

En vesènt tis escri s'en ana pèr li flamo,
Fuguères desoula, coume lou troubadour,
Quand li marrìdi lengo, en destouscant sa damo,
Dins lou cèu blu fasien esvali soun amour,

Mai Diéu qu'amo de pougne ounte nous fai de peno,
Pèr vèire s'aven l'amo aragnouso o sereno,
Diguè : « 'Queste retrais à moun sant ome Jo. »

E t'ajudè subran faire uno autro gavello ;
E nautris, amirant ta garbiasso nouvello,
Sounjan : « De qu'aurié fa s'avié pa 'gu lou fiò ! »

A. Dumas.

Gap, jun 1899.

TAMISEY DE LARROQUE

SONNET

Quel malheur, quand le feu qui éblouit et crépite, — fit crouler, Tamizey, dans l'espace d'un jour, — ton œuvre mi-séculaire, ces belles rames — de papier, noircies dans les Archives du Midi !

En voyant tes écrits s'en aller parmi les flammes, — tu fus désolé, comme le troubadour, — quand les *lausengiers*, en dénichant sa dame, — dans le ciel bleu faisaient évanouir son amour.

Mais Dieu qui volontiers nous point à l'endroit sensible, — pour voir si nous avons l'âme maussade ou sereine, — dit : « Celui-ci ressemble à mon saint homme Job. »

Et tout de suite il t'aida faire une autre javelle ; — et nous, admirant ta nouvelle gerbe colossale, — nous nous demandons : « Qu'aurait-il fait si le feu n'avait pas pris chez lui ! »

A. D.

Gap, juin 1899.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT DE LA SUBDÉLÉGATION DE GAP

EN 1784

Adressé à l'Intendant du Dauphiné

PAR PIERRE-JOSEPH-MARIE DELAFONT

Subdélégué de Gap

Le mémoire que je publie est écrit sur un cahier de papier *in quarto* fort épais de soixante quatre pages. Il provient des papiers des Delafont acquis par mon aïeul en même temps que la bibliothèque de cette famille. Pierre-Joseph-Marie Delafont, dernier subdélégué de l'intendant à Gap, en est l'auteur.

La famille Delafont qui remonte à Gaspard Delafont, marié le 9 octobre 1596 à Dauphine de Rivière, appartenait à la bourgeoisie Gapençaise. Du mariage de Gaspard Delafont est issu Paul Delafont, qui lui-même fut père de Jacques qui épousa Anne de Queyrel. Pierre Delafont, fils de Jacques, épousa N. Tourniaire et eut pour fils Pomponne Delafont, docteur en médecine, mari de Marie Eyraud. De cette union naquit Paul Delafont, avocat, juge de Gap, subdélégué de l'intendant dans cette ville, qui épousa Suzanne de Roubaud et eut quatre fils : Pierre Joseph-Marie auteur de notre mémoire et dont je parlerai plus longuement tout à l'heure ; Noël-Pomponne-Fidèle, dit le sieur de St-Arey, né en 1749, officier aux gardes du comte d'Artois, auteur de quelques ouvrages de circonstance et mort sans s'être marié après avoir mené une vie des plus aventureuses et des plus accidentées ; Paul-

Esprit, dit le sieur de Roussettes, surnommé aussi Poulotti, né en 1751, grand écuyer du prince de Ligne, adjudant-général des armées de la République, mort en 1793 sans s'être marié ; il est auteur de deux ouvrages estimés sur les haras ; Jacques-Isidore, dit le sieur du Pin, lieutenant au régiment provincial de Valence, puis lieutenant du prévôt des maréchaux à Gap ; né en 1756, il épousa une demoiselle Faure et eut un fils et une fille qui moururent sans s'être mariés.

Pierre-Joseph-Marie Delafont, auteur de notre mémoire naquit à Gap en 1747 ; il prit ses grades d'avocat, succéda à son père en 1778 comme subdélégué de l'intendant et comme juge de la ville de Gap[1]. En 1790 quand l'administration des intendants fut supprimée, il fut nommé juge au tribunal du district de Gap ; il fut transféré deux ans plus tard à celui de Serres, ramené ensuite au tribunal de Gap où il prit sa retraite comme juge en 1828, et où il mourut en 1837. Il est le seul des quatre fils de Paul Delafont dont la descendance existe encore. Il épousa, en 1777, Marthe-Henriette Faure de Roussieux et fut père de Pierre-Marie-Valère-Isidore Delafont, conservateur des forêts à Gap et auteur d'un mémoire estimé sur l'état des forêts dans le département des Hautes-Alpes. Ce dernier, épousa Marie Girard et eut deux filles et un fils, M. Jules-Isidore Delafont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, maintenant en retraite à Bourges. De son mariage avec Mlle Louise Pierrhugues il a deux fils, Paul-Auguste-Isidore et Louis, tous deux officiers de cavalerie.

Ce mémoire n'est pas dû à l'initiative de Delafont, il lui fut demandé par l'intendant Caze de la Bove[2] au moment de sa nomination en Dauphiné, par la lettre suivante.

[1] Ce tribunal fut composé dès le début de MM. Philibert, président, Rochas, Delafont, Marchon et Blanc, assesseurs, Gerboud, Provansal-Loupré, Nas de Romane et Bertrand de St-Denis, suppléants, Blanc, commissaire du roi.

[2] Moins mal partagé que la plupart de ses confrères, cet intendant fut assez heureux pour traverser la Révolution ; il avait laissé de tels

« Paris ce 29 juin 1784. Je désire beaucoup, Monsieur « connaître dans le plus grand détail tous les objets qui « peuvent avoir raport à l'administration de la province « du Dauphiné, et j'ai pensé que pour y parvenir, je « ne pouvais pas mieux m'adresser qu'à vous pour me « procurer tous les renseignements nécessaires relatifs « à votre département. Je vous prie en conséquence de « vouloir bien lorsque vos occupations vous le permet- « tront, rédiger un mémoire instructif et circonstancié « dans lequel après avoir traité chaque partie, vous join- « drez vos réflexions. Vous trouverez ici une note des « objets principaux sur lesquels je voudrais avoir des « ecclaircissemens ; vous les traiterez dans l'ordre qui « vous paraitra le plus convenable, je m'en raporte entiè- « ment à votre zéle dont j'espère que vous voudrez bien « me donner une preuve dans cette occasion. Je suis, « avec un parfait attachement, Monsieur, votre très « humble et très obéissant serviteur, Caze de la Bove.

« Une notice géographique du département, des villes « et communautés qui le composent; leur administration, « leur population, l'industrie et le commerce des habi- « tans ; l'agriculture et les productions naturelles de « tous les genres, les accidens auxquels le païs est exposé « par sa situation, par les rivières et torrens qui le tra- « versent ; les milices, les établissemens militaires, de « charité et autres ; tout ce qui peut avoir raport aux « grandes routes, aux corvées, aux ouvrages d'art, les « chemins de communication, ceux qu'il serait utile d'ou- « vrir ; des observations sur la répartition et la percep- « tion des impositions ; enfin tous les objets qui parai- « tront susceptibles de quelques reflexions intéressantes, « d'améliorations, ou dans lesquels il y aurait des abus à » réformer ».

Comme on peut en juger ce programme est assez com-

souvenirs que le préfet Ladoucette fit inutilement tous ses efforts pour le faire rentrer dans l'administration et voulait même donner sa démission pour le faire nommer à sa place préfet des Hautes-Alpes. Du moins c'est ce qu'il le raconte (Hist. des Hautes-Alpes p. 92).

plet et dénote de la part de l'intendant un vif désir de connaitre les ressources et les besoins de la province dont l'administration lui était confiée. Tout le monde sait, du reste, que le corps de l'intendance était composé d'hommes forts instruits et fort éclairés, restant de longues années à la tète de la même province qu'ils arrivaient à connaitre parfaitement. Il faut parcourir les correspondances administratives de cette époque pour se rendre compte du zèle, de la politesse. de l'esprit de paix et de tolérance que ces magistrats apportaient dans leurs fonctions.

Le mémoire de Pierre-Joseph-Marie Delafont est un tableau exact et complet de l'état du Gapençais à la veille de la révolution, de ses ressources, de ses besoins ; il renferme néanmoins quelques erreurs d'appréciation que j'ai taché de corriger au moyen de notes brèves et peu nombreuses.

J. Roman.

OBSERVATIONS

SUR LA

SUBDÉLÉGATION DE GAP

OU

Vues Générales sur cette Contrée

Relativement aux parties d'administration confiées à M. l'Intendant, présenté à M. le baron de la Bove, intendant de Dauphiné, à son premier passage à Gap le 15 septembre 1784, par M. Delafont, son subdélégué.

CHAPITRE Ier

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA SUBDÉLÉGATION

La subdélégation de Gap est située entre le 22e degré 19 minutes et le 24e 49 minutes de longitude, et au 44e 1/2 de latitude. Sa position est au midy du royaume et de la province du Dauphiné. Elle contient environ 144 lieues de superficie et à peu près 50 lieues de circonférence. Cette surface, à l'exception des montagnes, est assez couverte d'arbres fruitiers tels que noyers, amandiers, pommiers, poiriers, etc., ce qui forme un objet de récolte assez considérable.

Cette subdélégation est composée de 109 communautés qui forment 137 parroisses; il y a deux villes qui sont Gap et Serres, et quatre bourgs assez considérables qui sont : Veyne, Orpierre, Tallard et St-Bonnet. Les deux villes méritent qu'on en fasse icy une légère description.

Gap est la plus grande ville qu'il y ait dans le Haut-Dauphiné ; on compte ou dans la ville ou dans son terri-

toire environ 8.500 ames ; elle est le siège d'un évêque, d'un chapitre, d'un bailliage, d'une élection[1]; il y a quatre couvents d'hommes[2], un couvent de filles ursulines, et deux couvents de filles de St-Joseph dont l'un tient à l'hôpital et l'autre à la maison de charité[3]. Il y a aussi à Gap un lieutenant de prévôt et un siège prévôtal. Il y a encore une judicature épiscopalle pour la ville et les terres de l'évêque ; cette justice ressort directement au parlement. Il y a en outre environ 18 avocats, 14 procureurs, 10 notaires et 40 judicatures qui s'y exercent. L'on y trouve aussi un receveur des tailles, un receveur des gabelles, des employés et commis dans toutes les parties des fermes et régies du Roy. On n'y compte guère plus de cinq ou six familles nobles qui y passent leur résidence ordinaire.

La ville de Gap est très ancienne puisque dans le 4e siècle elle était déjà le siège d'un évêque, ce qui est prouvé par le concile d'Orange[4]. Elle était beaucoup plus peuplée sans doute, mais elle a perdu de son ancien lustre par les malheurs attachés à la guerre. Le duc de Savoye l'a brulé deux fois[5] ; le dernier incendie en 1692 fut général et terrible ; elle a aussi éprouvé deux fois la peste à la suite des guerres. Enfin elle a supporté le fléau de toutes les guerres d'Italie dont la dernière fut la campagne de 1744, aussi n'est-elle pas encore refaite de tous ces malheurs.

Enfin cette ville est régie par la grande administration municipalle composée d'un maire, quatre échevins.

[1] Je n'ai pas besoin de dire que le bailliage était un tribunal de première instance. Quant à l'élection c'était le tribunal administratif que nous appelons aujourd'huy conseil de préfecture, jugeant en matière d'impôts, de travaux publics et vérifiant les budgets communaux.

[2] Les quatre couvents d'hommes étaient les Franciscains à St-André, les Dominicains sur la place Grenette, les Capucins à l'Hôpital et les Doctrinaires au Grand séminaire.

[3] La maison de charité pour les orphelines est maintenant la cour d'assises et la prison, place Grenette.

[4] La plus ancienne mention connue de Gap se trouve sur les vases Apollinaires, datant des IIe ou IIIe siècles.

[5] Une fois seulement et c'est bien assez.

Quant à la ville de Serres c'est une très petite ville sur laquelle je remarquerai seulement qu'elle fût anciennement donnée pour refuge aux protestants.

Les quatre bourgs n'offrent rien d'intéressant, cependant St-Bonnet est la capitale du duché de Champsaur érigé pour M.le connétable de Lesdiguières[1]. C'était le siège d'un bailliage ducal tant qu'a duré le duché-pairie, mais la famille de Bonne de Lesdiguières s'étant éteinte, cette justice est redevenue subalterne et ses officiers ne jouissent d'aucun privilège d'un bailliage ducal. C'est ainsi que la chose a été décidée par votre prédécesseur lors du tirage des soldats provinciaux.

Tallard est aussy le chef-lieu du comté de ce nom, très ancien[2], composé de sept à huit communautés ou paroisses[3].

Les frontières de la subdélégation sont : au levant l'Embrunais ; au midy : 1° une partie de la subdélégation d'Embrun divisée de celle de Gap par une petite rivière qu'on appelle la Vance qui se jette dans la Durance ; 2° les montagnes de la Haute-Provence au bas desquelles coule la Durance depuis Jarjayes jusqu'à Sisteron ; au couchant le Diois et les Baronnies ; au nord le Trièves et la subdélégation de la Mure.

La subdélégation de Gap est maintenant percée de 4 nouvelles routes qui toutes aboutissent à la ville de Gap ou la traversent. La 1re est la route de Gap à Grenoble passant par Corp, la Mure, Vizille, etc. La 2e est celle de Gap à Briançon passant par Chorges, Savines, Embrun, St-Clément, etc. La 3e est celle de Gap en Provence passant par la Saulce, Ventavon, le Poët, Sisteron, etc. La 4e enfin est celle de Gap à Sisteron par Veynes, Serres, Lara-

[1] Le Champsaur était un duché de temps immémorial bien avant la réunion du Dauphiné à la France, il fut seulement donné à Lesdiguières.

[2] Tallard, fut érigé en vicomté en faveur d'Arnaud de Trians vers 1330.

[3] La vicomté de Tallard s'étendait au XIVe siècle sur sept paroisses Tallard, Pelleautier, Neffes, Fouillouse, Lardier, Valensat et la Saulce, réduites à six par l'union de Lardier et de Valensat en une paroisse unique.

gne, etc. Elle est aussi celle de Gap à Grenoble par la Croix-Haute en la joignant au dela de Veynes à l'endroit ou l'embranchement sera décidé.

Toutes ces nouvelles chaussées sont routes d'étape ; il n'y a sur elles aucune poste aux chevaux, cependant elles sont à peu près perfectionnées. On ne trouve dans la subdélégation sur ces routes aucun pont remarquable, mais beaucoup de ponceaux soit en bois, soit en pierre, dont les deux principaux sont en bois, le pont d'Aubessagne[1], et en pierre de taille, celui de Beinon[2], qui a 48 pieds d'ouverture, à la perfection duquel on travaille actuellement.

Une infinité de mauvais torrents sur lesquels on ne peut pas établir de ponts, coupent ces routes plus fréquemment que ne le font les rivières de Durance, de Buëch ou le Drac, car la Durance ne traverse aucunement la route de Provence dans le Gapençais ; le Drac, on ne le passe qu'une fois sur le pont d'Aubessagne dont je viens de parler, et les deux Buëch, deux fois chacun ; savoir, le petit Buëch, au pont de la Roche-des-Arnauds et au pont la Barque, commune de Serres, et l'autre au pont la Dame, commune d'Aspres, et au pont de Serres.

Il y aurait beaucoup à dire sur les ponts et chaussées de ce département et sur les corvées. Il serait utile de faire quelques embranchements pour avoir plus de communications, il serait plus utile encore de suprimer les corvées, mais ces observations qui entraînent avec elles des détails nécessaires, trouveront leur place dans la suite de ce mémoire, au chapitre de l'administration ; ici je dois me borner à ce qui a trait à la description et à la localité du département, et je passe à un autre objet.

Il y a dans la subdélégation de Gap deux enclaves qui appartiennent à la Provence. La première est ce qu'on appelle la vallée de Vitrolle, composée de trois paroisses : Vitrolle, Barcelonnette-de-Vitrolle et Esparron ; cette vallée aboutit par le bas à la Durance, entre la Saulce et

[1] Il est maintenant en pierre.
[2] Commune de Ventavon.

le Monestier-Allemond, et par le haut du côté des montagnes elle est entourée des communautés de Lardier, Sigoyer, St-Auban-d'Oze et Villoret [1].

La seconde enclave est la terre de Mison située le long du Buëch et environnée des communautés du Poët, d'Upaix et de Laragne.

Ce serait icy le cas de faire sentir combien ces deux enclaves sont gênantes et déplacées, combien il serait utile de les réunir à la province de Dauphiné, mais cette démonstration doit former l'objet d'un mémoire particulier [2].

Toute cette subdélégation se trouve dans le diocèse, dans le bailliage et dans l'élection de Gap, à l'exception de vingt communautés du Champsaur qui dépendent de l'élection de Grenoble. Elle est entièrement placée dans les Alpes et par conséquent dans de très hautes montagnes.

Il n'y a que quelques plaines formées par des vallons; les principales sont depuis Chorges, frontière de la subdélégation d'Embrun, jusqu'à Sisteron, tout le long de la grande route, en suivant en partie la Durance. Ensuite en remontant la rivière du Buëch depuis Sisteron jusqu'à la hauteur de Gap à peu près et en suivant aussi la grande route qui passe par Laragne, Montrond, Serres, la Bâtie-Mont-Saléon, Veyne, Montmaur et la Roche-des-Arnauds, l'on trouve de fort jolies petites plaines. L'on en trouve encore le long du second Buëch, depuis Serres

[1] Villoret n'a jamais été ni paroisse ni communauté, c'était un hameau dépendant de St-Auban.

[2] Vitrolles a été uni au département des Hautes-Alpes en 1810; Mison forme toujours enclave dans celui des Basses-Alpes. Ce ne sont pas du reste les enclaves et les limites irrégulières qui manquent au département des Hautes-Alpes. Le nouveau tracé n'a pas été plus logique que l'ancien. La Grave et le Villard-d'Arènes devraient appartenir à l'Isère, Pontis aux Hautes-Alpes, Mison aux Hautes-Alpes, Lus-la-Croix-Haute également, Laborel et Villebois de même; Montmorin, Bruis et Ste-Marie devraient faire partie de la Drôme. Enfin Champoléon et Orcières devraient appartenir à l'arrondissement de Gap et non à celui d'Embrun.

jusqu'à la frontière de la subdélégation, en suivant en partie cette rivière ou la grande route de la Croix-Haute, ce qui [peut comprendre les communautés d'Aspremont, Aspres, Argenson, la Beaume-des-Arnauds, St-André-en-Beauchêne, etc.

Dans le Champsaur il n'y a que deux communautés où l'on puisse compter quelques plaines qui se fassent remarquer ; elles sont à Ancelle et à un hameau de Chabottes, qu'on appelle la Plaine. En général, dans tout le Champsaur, on ne trouve presque point d'arbres fruitiers, mais il est assez bien garni d'autres bois.

Quoique le ciel soit très beau dans la subdélégation de Gap, parce que les brouillards y sont fort rares, le climat y est très rude, car l'on passe facilement du froid au chaud. L'hyver y est extrêmement froid, il y a une quantité considérable de neiges qui séjournent longtemps et les gelées qui commencent vers le mois de novembre, se prolongent presque toujours jusqu'à la fin avril.

L'été est prodigieusement chaud par ce que la chaleur ayant une fois pénétrée dans ces vallons qui sont attenants à de grandes montagnes, la reverbération en augmente le degré. D'ailleurs, à cette époque, les vents du nord qui pourraient rafraîchir l'atmosphère ne soufflent point, mais bien ceux du midy qui amènent toujours des pluies chaudes.

Les automnes sont ordinairement assez beaux, mais cependant quelquefois très pluvieux, ce qui gêne beaucoup pour ensemencer les terres. Quant au printemps on n'en connait presque point, de sorte que l'on passe subitement du froid au chaud, comme je l'ai dit cy-devant. Enfin, depuis le 15 décembre jusqu'au 15 may, on remarque seulement quelques beaux jours, ils mettent la terre en mouvement, font pousser les bleds, les vignes, les prairies et les arbres fruitiers de toute espèce, mais les neiges, les gelées ou les glaces qui manquent rarement dans le mois d'avril ou dans les premiers jours de may, emportent ces récoltes précieuses et ne laissent au culti-

vateur que des regrets cuisans avec l'impuissance de satisfaire à ses besoins et de payer les impôts.

Ajoutons encore que les vallons étant très resserrés et très près des montagnes, il s'y forme annuellement, pendant l'été, des grêles qui viennent abîmer les récoltes au moment de la moisson. Ces grêles sont toujours suivies de pluyes d'orages qui font encore un plus grand mal, puisqu'après avoir emporté les récoltes elles occasionnent des ravins affreux qui entrainent les terres ou les engravent d'une manière à dénaturer pour ainsi dire les fonds[1].

Je ne puis vous laisser ignorer que l'intempérie des saisons occasionne souvent des maladies épidémiques et plus souvent des maladies épizootiques qui font périr une quantité prodigieuse de bestiaux. Ces maladies sont plus fréquentes parmi cette dernière classe et l'on ne sçaurait en attribuer la cause qu'à la mauvaise nourriture que l'habitant est presque toujours forcé de donner à son bétail, à l'excès de fatigue qu'il luy fait supporter, à la privation du sel que ses facultés ne lui permettent pas de luy donner aussi souvent qu'il le faudrait, attendu sa cherté, et enfin à l'air reserré, malsain et quelquefois infecté que ces animaux respirent dans les écuries lorsqu'ils y sont retenus trop longtemps par la longueur de l'hiver, ce qui se porte souvent, pour certains cantons, jusqu'à six mois. Rarement le paysan peut-il se refaire de la perte de ses bestiaux, c'est pour lui l'augure d'une ruine certaine et totale.

Les principales rivières sont : 1° La Durance, qui prend sa source dans le Briançonnais et coule, depuis Jarjayes jusqu'à Sisteron, entre la subdélégation de Gap et la Provence ; 2° le Buëch qui a trois sources, dont la pre-

Delafont ne recherche pas quelles peuvent être les causes de l'extrême variabilité du climat des Alpes, il paraît croire qu'elle est naturelle, tandis que nous savons aujourd'hui, à n'en pas douter, que le déboisement des montagnes en est la cause, sinon unique, au moins principale. Les orages doivent être attribués généralement à la même influence.

mière est extrêmement éloignée des deux autres; cette première source nait dans les montagnes de la Croix-Haute, descend dans la vallée de St-André-en-Beauchène et successivement à Aspres et à Aspremont. Les deux autres sortent l'une de Chaudun, l'autre de Rabou, et s'unissent à l'entrée du terroir de la Roche-des-Arnauds; ces deux sources ainsi réunies forment ce qu'on appelle le petit Buëch qui passe à Montmaur, à Veyne, à Laric[1] et va se réunir, au-dessous de la Bâtie-Mont-Saléon, à la source venant de la Croix-Haute; là le grand et petit Buëch ne forment plus qu'un seul Buëch qui, passant par Serres, Saléon, Laragne et Ribiers, va se précipiter dans la Durance, à Sisteron; 3° le Drac, qui prend sa source dans les plus hautes montagnes du Champsaur. Il est plutôt un torrent affreux qu'une rivière; il parcourt une carrière assez longue. Son nom dérivé du mot *draco* qui veut dire dragon, annonce assez combien il est malfaisant. Il fournit cependant quelques canaux d'arrosage dans le Haut-Champsur. Il quitte la subdélégation de Gap au-dessous de Lesdiguières pour parcourir celle de la Mure et de là porter ses eaux dans l'Isère, près de Grenoble.

Toute la surface de la subdélégation est coupée par un nombre inconcevable de torrents affreux et par une immensité de petits ruisseaux qui la dégradent annuellement et annoncent sa perte prochaine si l'administration n'y jette un coup d'œil favorable en accordant les plus grands fonds possibles sur l'imposition de la province destinées aux réparations contre les rivières et torrents. J'aurai occasion d'en démontrer plus particulièrement la nécessité à l'article des essarts ou défrichements.

Dans la subdélégation de Gap, les montagnes sont fort élevées; les plus considérables sont dans le Champsaur, dans le Dévoluy, dans le mandement de Beauchêne, dans les terres des Chartreux de Durbon, dans cette partie de la subdélégation qui est au-delà du Buëch et qui confine

[1] Chabestan.

les hautes montagnes de la subdélégation de Sisteron en Provence, dans cet autre partie de la subdélégation qui confine celle du Buis, et enfin dans le milieu de la presqu'isle qui est formée au centre de la subdélégation par la Durance d'un côté et le Buëch de l'autre. Quelques-unes n'offrent que des penchans agrestes et déséchés, des rochers escarpés et pelés qui ne présentent à la vue que des objets tristes et sombres; d'autres sont cultivées jusqu'à leur sommité et donnent d'assez bonnes récoltes en seigles et même en grains.

D'autres sont garnies de bons pâturages qui figurent des prairies immenses, émaillées de fleurs de toute espèce dès le commencement de juin ; elles forment par leurs nuances et leurs variétés un spectacle séduisant. Ces pâturages appartiennent ou aux communautés ou aux seigneurs ou à des particuliers, mais presque toujours les propriettaires les arrentent aux bergers de Provence qui viennent y nourrir des légions inombrables de moutons et de brebis, depuis le mois de juin jusqu'à la fin d'octobre.

Il se présenterait icy une belle question relative à cet objet : serait-il plus avantageux au païs et même à la province de faire consommer ces pâturages par les bestiaux de la contrée en en augmentant le nombre, que de les arrenter aux bergers de Provence[1]? Oui, sans doute, mais cette question des plus intéressantes doit être traitée dans le plus grand détail et exige les plus exactes combinaisons; quoiqu'elle soit bien faitte pour être maniée par une plume plus habile, j'aurais assés compté sur votre indulgence pour oser vous présenter un essay sur cet objet, mais je me suis apperçu qu'il manque aux matériaux que j'ai, quelques instructions de fait que je tâcherai de rassembler incessament pour pouvoir ensuite satisfaire ma bonne volonté, mes vues patriotiques et seconder les vôtres.

[1] Cet estivage des troupeaux de Provence sur nos montagnes a été et est encore certainement la cause principale de leur dégradation. Cet usage tend à disparaître et ce n'est pas trop tôt.



Quelques autres sont garnies de bois de chauffage où l'on fait des essarts étonants qui dégradent entièrement les fonds cultivés et portent le désastre jusques dans les plaines; j'aurai, dans la suite, occasion de vous entretenir de tous ces malheurs.

D'autres enfin sont garnies de bois de haute futaye, mais elles ne sont pas en grand nombre; je vais tâcher de vous en donner le détail le plus succinct. Le Haut-Champsaur en est assez fourni; Orcières, St-Jean, St-Nicolas, Chabottes, Ancelle, St-Léger ont de très beaux bois en sapin et mélaise, dont l'exportation est de la plus grande difficulté, aussi les propriettaires sont obligés, pour en tirer quelque parti, d'en faire faire des planches. Le Bas-Champsaur en a très peu; il n'y a à peu près que ce qui est nécessaire pour l'entretien des maisons des habitants; néanmoins Poligny et le Noyer en ont d'assez beaux, mais qui ne peuvent être transportés que dans le voisinage.

Dans le surplus de la subdélégation, on trouve à la Bâtie-Neuve un bois assez considérable de haute futaye en sapin, mais il y en a que pour l'usage des habitants. A Chaudun il y a une forêt considérable qui n'a jamais pu être exploitée, aussy est-elle tombée en vétusté depuis nombre d'années, et à la place des sapins il s'y introduit des fayards très beaux qui procureront à la ville de Gap un bois de chauffage excellent dont elle manque, mais il n'y a aucun chemin pour faciliter cette exploitation. Le chapitre de Gap, qui est seigneur de cette terre, donnerait toutes les facilités possibles, mais aucun particulier jusques à aujourd'huy n'a voulu entreprendre d'y faire un chemin qui serait très coûteux.

A la Roche-des-Arnauds et à Rabou il y a des bois de sapin de haute futaye très beaux, qui sont actuellement exploités et transportés par terre jusqu'à l'entrée du terroir de la Saulce ou passe la Durance et d'où on les fait flotter jusqu'à Marseille [1].

[1] Ou plutôt jusqu'à Pertuis qui a toujours été le grand marché des bois des Alpes, en Provence.

Les plus beaux, les plus étendus et les plus considérables de nos bois de haute futaye sont ceux qui appartiennent à la Chartreuse de Durbon, il sont en sapin et elle en retire annuellement une forte somme par leur abondance et la facilité de l'exploitation. On les fait flotter sur le Buëch jusques à Sisteron ou ils entrent dans la Durance.

Il y a encore quelques bouquets de haute futaye dans plusieurs communautés mais ils sont vraiment insuffisants pour leur usage [1].

La description que je viens de faire de la subdélégation de Gap n'a surement offert jusqu'ici rien que de triste, cependant tout est vrai dans le tableau ; je vais donc maintenant chercher à vous distraire un moment par un sujet plus gai et non moins intéressant en vous offrant un détail exact des différentes substances apartenantes à l'histoire naturelle qui se trouvent dans ces mêmes montagnes ou dans le reste de la subdélégation.

On y trouve toute sorte d'agaric [2], beaucoup de belle et bonne térébentine, toutes sortes de plantes médecinalles et curieuses, de même que des plantes de fleurs qui font l'ornement du local et qui figurent très bien dans les parterres ; il serait trop long de vous faire ici l'énumération de ces productions dont la découverte est presque toute due aux soins, à l'intelligence et aux travaux pénibles de M. Villard, médecin, démonstrateur de botanique à Grenoble.

Rien ne caractérise mieux ses talents que le prospectus qu'il a fait d'un ouvrage sur cette partie qu'il se propose de donner au public ; la subdélégation de Gap se glorifie d'être le berceau de ce savant [3].

[1] L'auteur passe sous silence tous les bois d'arbres à feuilles caduques, il ne s'occupe que des résineux. Il oublie entre autres la superbe montagne d'Arambre à La Bâtie-Mont-Saléon, la belle garenne de chênes de Trescléoux et les forêts de St-Genis, de Savournon, etc, qui cependant ne sont pas à dédaigner, non plus que celles de Veynes, de Montmaur et de Manteyer.

[2] L'agaric est un champignon qui était fort employé dans les préparations pharmaceutiques lorsque la médecine purgative était en vogue.

[3] Dominique Villard, né au Noyer en 1745, mort à Strasbourg en

Nous possédons encore dans le diocèse de Gap et à deux lieues de la ville un très habile et très profond botaniste, laborieux, infatigable et d'une rare modestie ; c'est M. Chaix, prieur-curé des Baux, homme très estimé[1]. J'ai cru devoir donner à ces compatriotes cet éloge bien mérité de leur part ; cette digression ne m'écarte pas de mon sujet.

Nos montagnes sont presque toutes des rochers calcaires et l'on ne trouve aucune communauté ou ces sortes de pierres ne soient en abondance ; elles contiennent rarement de corps marins, on y voit néanmoins quelques empreintes de cornes d'Ammon ou de nautilles.

A Orcière il y a une belle carrière de schiste dont on tire quantité d'ardoise à couvrir les toits ; elle est de très bonne qualité.

A Ancelle, dans la montagne de Pinouse, pendant l'été après qu'il a bien plu, on trouve sur la pelouse et dans les bois de petits cristaux d'une assez belle eau, faisant du feu avec l'acier ; il y en a même quelques uns ou l'on voit des petits morceaux de bois qui sont renfermés dans la cristallisation.

Dans la même communauté sur la montagne de St-Philippe, assez élevée, distante d'environ deux lieues de la ville de Gap, il y a un endroit ou se trouve un rocher calcaire de couleur grise, que les pluyes font exfolier et qui lui laisse à découvert une très grande quantité de pierres lenticulaires et des noyaux de vis de limaçon à bouche ovale.

On trouve encore non loin de là dans un penchant très rude et de même après les pluyes, des escargots pétrifiés, mais je n'en ai pu retrouver aucun entier ou bien conservé.

1814, professeur de médecine à Grenoble, doyen de la faculté de médecine de Strasbourg. Il est l'auteur d'un très grand nombre d'ouvrages sur la botanique, la médecine, etc.

[1] Dominique Chaix, né à la Roche-des-Arnauds en 1730, mort au même endroit en 1799. Prêtre, curé des Baux, l'un des plus ardents défenseurs de la constitution civile du clergé dans les Alpes. Il fut le maitre de Villars et il a publié trois petites brochures sur la botanique.

Dans la même ligne du côté de Moissière, toujours dans le terroir d'Ancelle, il y a une carrière de pierre argileuse remoulière et micacée propre à paver les fours à pain, les cuisines, les habitations des paysans et à couvrir les murs d'enceinte.

Dans le terroir d'Antonaves il y a une quantité de serpens ordinaires qui n'ont aucun venin, c'est un fait attesté par la tradition, par les habitants et par Juvenis dans son histoire de Dauphiné page 29. Il est assez difficile de donner une raison saine et solide d'un pareil fait, même d'y ajouter foi [1].

A Arseliers et L'Aragne il y a plusieurs carrières de gips et une argile excelente pour la poterie.

A Aspres-les-Veynes, M. Juvenis dans son histoire de Dauphiné prétend qu'il y a une mine de souffre et une de vitriol, je n'ai pourtant pû en faire la découverte.

A Beaujeu près de Ventavon, Chorier remarque qu'il y a dans la montagne une mine d'argent qui avait fait beaucoup de bruit ; je m'en suis procuré quelques échantillons qui m'ont paru être de mine de plomb assès maigre, ou il peut avoir quelque peu d'argent. Elle n'est point exploitée, et le local indiqué parait ne l'avoir pas été.

Tout le cours du torrent du Buëch, depuis St-André-en-Beauchêne jusqu'à Sisteron produit beaucoup de cailloux roulés et figurés.

A Châteauvieux-sur-Tallard il y a des terres glaises bonnes à faire des briques et des tuiles.

La Durance dans tout son cours jusqu'à Sisteron laisse des variolites en quantité, des serpentines très belles et d'autres cailloux roulés.

Le Drac depuis Champoléon jusqu'à St-Bonnet et en dessous, charrie des serpentines curieuses, quelques espèces de variolites, quelques granits et poudingues, des brèches et des pierres claires grises.

A Eyguians il y a une carrière de schiste appartenante à la famille des ardoises.

[1] Alors pourquoi en parler ? Il s'en va de soi que cette histoire n'est qu'un conte.

A Furmeyer on a découvert une mine de charbon de bonne qualité qui n'est point exploitée ; il serait du plus grand intérêt qu'elle le fut, tant pour le propriétaire que pour la contrée.

A Gap, ou dans son terroir, on voit : 1° la montagne de Charance entièrement calcaire, de couleur d'ardoise, propre à la taille et à faire de la chaux ; elle a fourni la pierre de taille pour la construction des casernes ; 2° des spaths de toute espèce et couleur ; 3° des pierres meulières ; 4° différents granits quelques-uns friables et décomposés ; 5° quelques cornes d'Ammon ; 6° des terres glaises propres à la poterie et à faire des briques et tuiles.

Il y a aussi à Saléon, sur la route même, une jolie carrière de pierres de taille de couleur bleue. On en a tiré et on en tire encore les pierres avec lesquelles on construit les ponceaux depuis Serres jusqu'au terroir de Mison en Provence.

On trouve de la tourbe sur la montagne de St-Guigues, à côté du grand chemin sur la route de Grenoble.

A la Bâtie-Neuve dans le torrent des Borels il y a quantité de marbres en bloc dont on fait d'assès belles cheminées et autres ouvrages ; il y a aussi quelques granits. Non loin de la on trouve de l'assez bonne argile dont on avait tenté de faire une fabrique de fayance au château de la Bâtie-Neuve mais elle n'a pas réussi ; aujourd'hui on en fabrique de la poterie.

A la Bâtie-Vieille il y a des carrières d'un très beau schiste gris, servant à paver les églises, etc.

La Bâtie-Montsaléon est une ancienne station romaine, mais elle n'a procuré jusqu'à ce jour que bien peu d'antiquités, quelques médailles et un fragment d'une statue en bronze qui devait être assez grande d'après ce fragment. Possesseur de cet objet Bertrand, avocat à Gap.

A Montmaur il y a très près du village une mine de charbon de bien bonne qualité ; on ne l'exploite point, quoique ce fut la un vrai secours pour le païs et pour le voisinage. Il y a aussi de la terre à foulon assès bonne

dont on se sert dans la contrée. On y voit encore une carrière de pierre d'un verd pale que je crois être plutôt un tuf qu'autre chose [1].

A Montrond et à Montéglin il y a plusieurs carrières de gips.

A Montéglin des géodes en abondance qui ont dans leurs cavités un cristal d'assez belle eau rendant du feu avec l'acier.

A Manteyer à deux lieux de Gap dans la montagne de Séüse, qui est totallement calcaire, il y a une grotte ou l'on arrive avec beaucoup de difficulté surtout dans le fond : il s'y trouve un petit lac très profond et la on remarque des stalactites et des stalagmites assez belles.

Au Monêtier-Allemond, ancienne station romaine, on trouve en fouillant la terre, quantité de médailles en or, argent, cuivre et bronze des différentes grandeurs, beaucoup de lampe sépulcrales et de vases funéraires. Il y a une pierre gravée d'une inscription sur la porte d'un ancien batiment ruiné ; je n'ai pu la lire, les lettres ne se connaissant presque plus [2].

A Orpierre au quartier des Pialas parmi les bois et les rochers, aux endroits les plus secs et les plus arides, on trouve des pierres tirant sur la couleur gris-bleu ou purpurine, grosses comme la tète, médiocres ou petites, distinguées par des veines et très pesantes ; cassées, on trouve au milieu un cristal fort clair, très poli, sans aucune tache et qui semble avoir été travaillé par un maitre. Sa figure est tantôt cubique, triangulaire, exagone,

[1] C'est du grès d'une très bonne qualité et d'une jolie couleur.

[2] Evidemment cette inscription est celle qui relatait la fondation du prieuré du Monêtier faite en faveur de l'abbaye de Montmajour par Alix sœur de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne en 937. Lors de la reconstruction de l'église paroissiale il n'y a pas beaucoup d'années, on s'en est servi comme de moellon. La très fautive copie suivante est tout ce qu'il en reste.

✠ ANNO AB INCARNATIONE XPI
DXXXVII INDI. IIII EP. XX CONR. IMP.
INL. MRL. XXVIII. F. II. IVD. FVNDAM.
CEEE P. ICB. RCH, MON. PR. HVIVS LOCI.

longue, ronde et tantôt irrégulière. Dans quelques unes on trouve une huile si pénétrante que quand on en prend sur la main elle passe insensiblement de l'autre part.

A Rabou à la chutte du Buëch et tout le long jusqu'à la Roche, on trouve des marbres en bloc et des granits.

A Rambaud des terres à poterie, à briques et à tuiles.

A St-Bonnet-en-Champsaur de beaux poudingues, des carrières de pierres excelentes argileuses, grises, propres pour paver les fours, les églises, etc., comme celles d'Ancelle.

A Sallerans dans le torrent de Méouge au-dessus du village on trouve des silex, des pierres agatisées et des pierres à briquet.

A St-Pierre-d'Argençon il y a des eaux minérales rafraîchissantes.

A Saléon des eaux salées près la barque.

A la Saulce des eaux salées en dessous et au bord du village.

A Tallard sur le grand chemin qui va à la Saulce est une carrière de spath dont la plus grande partie est cristalisée.

A Veynes il y a des carrières abondantes de pierres calcaires propres pour être taillées et faire de la chaux, des cornes d'Ammon, des pierres remoulières.

A Ventavon il y a une pierre qui y a été transportée du Monêtier-Allemond, sur laquelle il y a une inscription que voici :

DIS MAN B S
Q. CAETRONI Q. F.
VOLT. TITVLLI VETER
COH VI PR. LOCO II VIR PON
TIF COL AVG.ARIM. PREAĖ.
PAGI EPOTLAM. AVG. E
MVNER. PVBLICI. CVRA.
AD. DEAM AVG. VOC.
HERED. EX, TEST.[1]

[1] Il faut corriger dans cette inscription qui est aujourd'hui au château

Chorier dans son histore de Dauphiné donne comme une merveille un pré qui est dans le comté de Tallard au terroir de Pelleautier proche de la Freissinouze, à une grande lieue de Gap et qu'il appelle le *pré qui tremble.* Voici dans l'exacte vérité ce qu'il en est. Ce pré est situé dans une campagne qui s'étend en longueur du septentrion au midy ; il est restreint par deux éminences dont l'une est au levant et l'autre au couchant. Dans le milieu il y avait un lac sur lequel par la succession des temps il s'est étendu une espèce de gazon ou un amas de racines liées ensemble qui s'étant serrées et entrelassées les unes dans les autres ont formé sur l'eau une motte de gazon de plus de dix pieds d'épaisseur en plusieurs endroits, qui en couvre toute la superficie à la réserve de deux ou trois ouvertures ou bassins d'eau du coté du couchant qui sont environnées de jonc, de roseaux et d'autres herbes aquatiques. Geoffroy de Salisbury, connétable du royaume d'Arles, dit que de son temps il n'y avait plus qu'une certaine croute sur le milieu du lac, laquelle formait un pré ou l'on n'allait que pour le faucher ; qu'on approchait le foin de la terre ferme avec des cordes et dès qu'il n'était plus retenu, il s'en retournait par une inclination naturelle à l'endroit duquel on l'avait tiré. Il ne faut pas s'étonner que depuis 600 ans environ ce pré se soit augmenté de tous cotés et se soit attaché à la terre ferme qui bordait ce lac, de manière que les bestiaux vont non seulement y paitre, mais encore y charger des fourrages. Un plus grand détail de sa formation et de son accroissement serait sans doute fastidieux ; c'est pourtant la une des sept merveilles de Dauphiné tant vantées. On peut juger du mérite des autres par celle-la.

(A suivre).

---

de Ventavon, à la 1re ligne MANIBVS au lieu de MAN B S., et à la ligne 6 EPOT. FLAM au lieu d'EPOTLAM.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR

LA VALLÉE DE LA VENCE

Par M. l'abbé F. ALLEMAND

QUATRIÈME PARTIE

VALSERRES

I. — Topographie ; village et maisons foraines; population ; nom ; Valserres avant le XIe siècle.

1. La commune de Valserres occupe l'extrémité sud-ouest de la vallée et confine à Remollon, Jarjayes et St-Etienne-d'Avançon. Le territoire a une superficie de 1.190 hectares, dont une moitié en montagne et l'autre en plaine.

La partie haute est formée par le Puy-Cervier au nord, le Puy-St-Maurice au midi, et le Poët au couchant. — Le Puy-Cervier *(Podium Cerverium)*, garni de beaux bois de hêtres et de pins du côté de Jarjayes, est dénudé du côté de Valserres. — Le Puy-St-Maurice *(Podium sancti Mauricii)* par contre, avec ses formes arrondies, ses plateaux cultivés, ses pentes recouvertes de gazons ou d'épais fourrés, présente un aspect des plus gracieux. Il atteint à son point culminant une altitude de 1.350 mètres. De cette hauteur, on voit se dresser, d'un côté, les massifs du Serrois, du Dévoluy, de l'Embrunais et du Champsaur, et, de l'autre, ceux des Basses-Alpes ; tandis qu'au fond des vallées, l'œil suit, à travers des campagnes fertiles, les cours de la Durance jusqu'à Sisteron, de la Vence jusqu'à Chorges, et en partie de l'Ubaye. — Le Poët *Podellum,* petit Puy), est une colline de forme conique,

située au confluent de la Durance et de la Vence. Sur le sommet, on découvre des traces de maçonnerie, probablement celles d'un ancien poste d'observation.

La partie basse est une plaine de 400 mètres de longueur sur 300 de largeur et forme un étroit défilé entre le Puy-Cervier et St-Maurice. La Vence coule au milieu. Sur les deux bords, s'étendent des prairies, des vergers et des jardins fertiles. Du côté droit, s'élèvent des côteaux plantés de vignes et donnant un vin assez estimé dans la région. Sur la rive droite, passe l'ancien chemin, et, sur la rive gauche, la grande route, construite dans notre siècle.

Comme quartiers dignes de remarque nous devons citer : l'*Ubac*, *d'opacum*, ombreux ; le *Serre*, vieux mot indigène, synonime de sommet ; *Combe-fère* de *cumba fera*, combe sauvage: c'est un site vraiment imposant, entouré d'arbres gigantesques dont les épais branchages s'entrecroisent au-dessus d'un étroit vallon au fond duquel coule une source tuffeuse entre deux tapis de mousse ; le *Partiment*, de *partiri*, partager, fraction d'un ancien terroir donné en emphitéose ; la *Baume*, de *balma*, caverne, ainsi appelée d'une roche excavée pour l'exploitation de la pierre à plâtre ; *St-Martin*, du nom de l'église primitive, quartier où fut Valserres avant le XI[e] siècle; *Notre-Dame*, où il exista pendant le bas moyen-âge ; la *Clastre*, de *Claustrum* cloître, l'ancien prieuré; *St-Maurice*, autre prieuré, sur la croupe du mont auquel il a donné son nom[1].

2. La commune de Valserres se compose du village de même nom et de quelques maisons foraines.

Le village est construit sur la Vence, au tournant de la montagne de St-Maurice, à l'entrée de la plaine. La route de Remollon y vient joindre celle de la Bâtie-Neuve à Tallard et le traverse dans toute sa longueur. Il comprend 75 habitations environ d'un assez bel aspect et dont

[1] La tradition dit que c'est l'endroit où quatre loups, suivant la prédiction de St-Maurice, s'élancèrent sur le troupeau de Benoite, la bergère du Laus.

l'ensemble forme comme un petit bourg. On y aperçoit une ancienne porte d'entrée à plein cintre donnant accès dans un étroit carrefour qu'on nomme la *Place d'armes* ; une chapelle du siècle dernier et l'ancienne église, l'une et l'autre converties en habitations ; deux maisons flanquées de tours, celles d'anciens coseigneurs [1]. Au-dessus, est le château, formé de trois corps de logis enserrant une cour intérieure, à laquelle on aboutit par une galerie dont l'entrée est en belle pierre de taille et à plein cintre. Plus haut, sur une plate-forme, s'élève l'église et son clocher qui dominent sur le tout. Ajoutons que le village se divise en deux quartiers : celui de *Vières* et celui des *Forests*.

Les maisons foraines sont : la ferme de l'*Archidiacre*, ainsi appelée, parce qu'elle appartint, en 1680, à M. Gaillard, archidiacre de Gap ; le *Moulin*, sur la Vence ; l'ancien prieuré de Notre-Dame; les *Hugues* du nom d'un châtelain ; un groupe appelé *Fatigues*, sur le versant Est de Puy-Cervier ; un autre sur le plateau de St-Maurice ; enfin l'ancien prieuré de même nom occupant le sommet du mont.

3. La population de Valserres variait aux deux derniers siècles, entre 500 et 550 habitants. En 1847, elle montait à 514. Elle n'est plus, en 1897, d'après les documents officiels, que de 424. Nous avons dit, en parlant d'Avançon, les causes de cette décroissance considérable.

4. Le nom de Valserres se lit dans les actes anciens avec les formes suivantes : 1190, *Valserra* (Arch. de Bosc.); 1191 et 93, *Vatserra* (Arch. de Durb.) ; 1204, *Valserre,* (Arch. de A. Chapper); 1298, *Valserri* (B.-du-Rh.); 1334, *Locus de Valserris* (Valb.) ; 1395, *Vallis Serris* (Arch. de A. Chapper); 1396, *de Valserris.* (Arch. d'Avançon) ; *Vaulserres* (idem); 1361, *Locus de Valle Serris* et *de Vallis Serris* (Arch. de Picomtal) ; enfin, depuis cette époque, on trouve dans les actes français, *Valserres,*

[1] Celle de ces maisons, aujourd'hui propriété de M. Sarret, appartint à la famille de Nas de Romane.

Vaulserres ; et en langue vulgaire toujours *Vaouserres*.

Ces formes nous donnent l'interprétation étymologique du nom. Si ce nom est quelquefois employé au singulier, il l'est le plus souvent au pluriel, et dans le parler local on le trouve toujours avec ce dernier nombre. Le sens est évidemment : *vallée des serres*, c'est-à-dire ceux de Puy-Cervier, de Puy-St-Maurice et du Poët.

5. Si le territoire d'Avançon fut habité dès les temps préhistoriques, on peut conclure que celui de Valserres l'était également. Pour l'époque gallo-romaine, nous mentionnerons la découverte de tuiles à rebord et de débris de maçonnerie dans le champ appelé le *Treillon*, sis, il est vrai, sur le territoire de Jarjayes, mais à 400 mètres seulement de celui de Valserres.

Enfin, nous constatons l'existence du village pendant le haut moyen-âge. Il était situé à l'extrémité du territoire, du côté de St-Etienne, dans le quartier de *St-Martin*. En cet endroit, s'élève une petite butte surmontée d'une croix et où sont entassés des décombres recouverts de broussailles. C'est-là qu'était construite l'église primitive de Valserres, consacrée à St-Martin. Ce qui le prouve, c'est le nom ; c'est aussi la récente mise à jour de substructions de la façade de cet édifice sur un espace de 4 mètres. Les restes du tracé gisent encore sous les ruines ; mais, autour de ces ruines et devant cette façade, on exhume en quantité de vieux ossements enfermés dans des tombes en dalles, dans lesquelles sont des vases à anse en terre grise, tels qu'on les trouve dans les tombes du haut moyen-âge[1]. Ces substructions et ces ossements nous démontrent que là existait l'église entourée du cimetière. La tradition vient confirmer le fait. De temps immémorial, on raconte que le cimetière paroissial était là, et, dans cette persuasion, toutes les années, quand la procession de Valserres revient du Laus,

[1] Ainsi des vases de cette sorte ont été trouvés, à notre connaissance, dans les cimetières du Saix, de St-Michel et de Chaillol. Ils servaient probablement à contenir de l'eau bénite qu'on déposait à côté des défunts.

on s'y arrête pour donner l'absoute des morts. Ajoutons que dans le champ entourant le monticule, on recueille fréquement des tuiles à rebord, des moëllons, du mortier et des monnaies antiques.

Valserres se trouva donc emplacé à St-Martin durant le haut moyen-âge. Au XI[e] siècle, quand à cause des troubles, on abandonna généralement les villages anciens des plaines pour en construire d'autres sur les hauteurs, les habitants vinrent élever leurs nouvelles demeures au versant sud de Puy-Cervier qui leur servait de fort. Il est probable que l'église et le cimetière de St-Martin furent utilisés encore longtemps après la translation du village à Puy-Cervier, puisque la tradition a conservé le souvenir de cet ancien cimetière, et, non celui du village[1]. A Puy-Cervier, on construisit au-dessus des habitations un château fort qui existait encore en 1441, ; on y bâtit ensuite la nouvelle église sous le vocable de l'*Assomption* de *Notre-Dame de Puy-Cervier*, et on y transféra le cimetière qui est encore celui de nos jours. Ajoutons que cet ancien village était qualifié de bourg dans un acte de 1393[2].

Valserres demeura sur la pente de Puy-Cervier jusqu'au XV[e] siècle. A cette époque, où l'on délaissa les villages des hauteurs pour en élever d'autres dans les plaines, la population émigra et vint construire les maisons modernes au lieu actuel où déjà, dit la tradition confirmée par un document du siècle dernier et dont nous parlerons, se trouvaient les celliers. Ce fait explique pourquoi le village se trouve à l'extrémité de la vallée et tout à fait sur les limites du territoire de Jarjayes.

[1] On trouve des exemples d'églises du haut moyen-âge ayant continuée de servir aux villages du bas moyen-âge, entr'autres ceux des églises de St-Vincent, au Saix, et de St-Pierre, à Jarjayes, ainsi que je l'ai démontré dans ma *Topographie et archéologie du canton de Veynes*, et dans mon *Histoire de Jarjayes*.

[2] *Acte d'afflement passé par Giraud de St Marcel à Giraud Lagier d'un chazal situé au bourg de Valserres (Invent. des titres de la baronnie, Dubois).*

Ainsi Valserres a eu trois emplacements successifs : l'un à St-Martin, pendant le haut moyen-âge; l'autre à Puy-Cervier durant le bas moyen-âge ; le troisième au pied de St-Maurice, dans les temps modernes.

Nous allons, à partir du XIe siècle, suivre l'historique de Valserres jusqu'à nos jours aux points de vue féodal, communal et paroissial.

II. — Valserres depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XVIe

La terre de Valserres faisait partie de la baronnie d'Avancon. Elle formait une seigneurie et plusieurs coseigneuries ou parts qui s'en étaient détachées à diverses époques.

La seigneurie eut, comme la baronnie, pour premiers seigneurs les comtes de Forcalquier. En 1202, par suite du mariage de Béatrix de Claustral avec Guigues André, elle passa aux Dauphins de Viennois. En 1292, par acte du 3 décembre ratifié le 4, elle fut inféodée par Humbert 1er à Giraud de St-Marcel, qui déjà possédait dans la terre, à titre de coseigneur, des biens considérables. Celui-ci eut pour successeurs dans l'inféodation : 1334 Guillaume, son fils, qui prête hommage, le 5 janvier, au nom d'Aloysia, Bonifacia et Lantelma de Montorcier, pour cette terre, et, le8, pour Valserres ; 1337, Guillaume, fils du précédent, qui passe hommage, en 1351, pour Valserres ; 1365, Louis, qui le prête pour la même terre ; 1394, Jean, son fils, qui le renouvelle ; 1421, François d'Avançon, seigneur de Valserres en entier et qui épouse Magdeleine de Mévouillon ; 1441, Louis, son fils; 1460, Jean, qui meurt, laissant pour héritières trois filles, Alix, Marguerite et Catherine, lesquelles, par leurs mariages, divisent de nouveau le fief ;

1550, Jean, baron d'Avançon ; 1560, Laurent, son fils ; 1577, Anne, fille de ce dernier [1].

Les coseigneuries appartinrent à deux branches de la même famille de St-Marcel établie à Valserres dès une époque lontaine. Les armoiries de cette branche étaient : *D'argent à l'aigle d'azur, accompagné de trois losanges de sable posés en pointe à la bordure engrêlée de gueules.* Il y avait aussi quelques autres familles, entr'autres, celle de Savines. Mais ces parts étaient toutes retournées à la seigneurie en 1421, où François d'Avançon était seul possesseur de la terre. Nous allons donner par ordre de date la nomenclature des coseigneurs qui nous sont connus.

Nous trouvons : 1190, Lantelme de St-Marcel, témoin dans l'acte de donation de Malcor à St-Maurice ; 1193, Eudes [2] ; 1202, Giraud, témoin au mariage de Guigues André avec Béatrix de Claustral ; 1257, Rodolphe de Savines, Giraud et Lantelme de St-Marcel qui figurent dans une sentence arbitrale dont nous parlerons, et sont les trois seuls coseigneurs à cette date ; Lantelme, d'après M. Rivoire de la Bâtie [3], avait épousé l'héritière de la maison de Valserres, — probablement la fille de Giraud, — à condition que les enfants prendraient le nom de leur mère ; 1267, Pierre de Valserres, qui achète d'Armand de Sigoyer la quatrième partie d'un pré situé à *Ricaboud*, plus 6 deniers de censes dues sur un domaine joignant le dit pré, et la moitié d'une vigne ; 1270, Pierre de Montgardin, auquel une sentence arbitrale de cette date adjuge la sixième partie du fournage de Valserres, ainsi que des tailles, paturages et autres droits ; 1286, Rodolphe et Bertrand de Valserres ; 1297, Roux de Valserres ; 1298, Hugues d'Aix ; 1304, Ozasiche Flotte ; 1309, Giraud de Valserres qui devait hommage à Giraud d'Avançon ; 1311,

[1] *Hommages des seigneurs à la Cour des comptes. — Inventaires des titres de la baronnie aux archives de M. Valentin à Valserres.*

[2] M. J. Roman : *Tableau historique des Hautes-Alpes.*

[3] M. Rivoire de la Bâtie : *Armorial du Dauphiné.*

Rodolphe de Savines qui vend sa part à ce dernier ; 1317, Léon de Valserres ; 1326, Giraud, époux de Reymonde de Jarjayes ; 1353, Isnard [de Valserres ; coseigneur de Théus ; 1355, Giraud de Valserres ; 1371, Giraud, son fils, époux de Bérengère de Bardonnenche dont il a Jean et Giraud ; il vend à Georges de Pontis tous les biens qu'il avait dans la vallée de l'Ubaye et notamment un droit de patronage sur la chapelle de Ste-Magdeleine fondée dans l'église de l'Ubaye ; 1410, Louis, qui vend, vers cette époque, sa part à François d'Avançon [1].

Nous arrivons aux droits féodaux. Il n'en existe aucune mention dans l'acte d'inféodation de 1297. On connait par simple énonciation une transaction les concernant, passée, en 1298, entre le même Giraud et les habitants ; mais on ignore quels en furent le motif, l'objet et les dispositions. Le premier titre, dont on sache le contenu, est une transaction faite à Fontainebleau, le 29 mars 1558, entre Jean de St-Marcel d'Avançon, seigneur de Valserres, et Jean Jouvent du même lieu, par Chalvet, notaire et rénovateur à terriers du seigneur. Jean Jouvent était le délégué de la communauté, en suite d'une procuration à lui donnée par les habitants, en présence d'Antoine Vachier, prieur du lieu, et autres témoins.

Par cet acte, est déclaré affranchi le dit Jouvent de toutes censes, corvées et autres redevances, moyennant une pension annuelle de six deniers. Ensuite, sont stipulés les droits seigneuriaux suivants : 1° pour tout habitant ayant bœufs, une cense d'une éminée avoine et d'une éminée annone, plus six corvées dont quatre des bœufs et du bouvier, et, deux de l'âne et de l'ânier ; 2° pour tout habitant n'ayant pas bœufs, deux corvées de sa personne, six deniers, une demie-éminée avoine et une demie éminée annone; 3° pour chaque habitant ayant bœufs ou non, une éminée avoine pour chevalage ; 4° pour tout habitant tenant pourceau, un jambon du dit pourceau,

[1] *Inventaires des titres de la barronie : passim.*



5° le quarantain du blé de tout le territoire en place du vingtain qu'on payait avant [1].

Cette transaction fut ratifiée le 13 avril de la même année et suivie d'une reconnaissance générale le 28 décembre suivant. Dans cet acte, outre les droits ci-dessus, sont encore énumérés ceux de prélation et de lods, de comis, de banalité du four et du moulin, de pulvérage, péage, leydes, tâches, tailles et quêtes [1].

Telles étaient les redevances attachées à la terre de Valserres. Quant à leur rendement total, aucun acte n'est venu nous l'apprendre. Parmi ces droits, nous remarquerons ceux du vingtain de tous les grains du territoire, de prélation, de lods et de comis. Ces droits nous disent qu'à l'origine de la féodalité, la terre de Valserres appartenait aux seigneurs ; que ces derniers la cédèrent ensuite aux habitants, soit en emphitéose, soit par inféodation ; que ceux-ci, par suite, se trouvaient généralement réduits à l'état de servage, lors de la formation du pacte féodal ; qu'ils échangèrent ensuite cet état contre les charges seigneuriales dont nous venons de parler.

Quant à l'ancien château féodal de Puy-Cervier, il n'en reste plus de trace, ses pierres ayant probablement servi à la construction du château moderne. Tout ce que nous savons est qu'il existait encore en 1441, qu'il était alors défendu par un rempart, et qu'il avait une cour dans laquelle donnait accès une galerie du côté du midi ; c'est ce qui nous est connu par la transaction de cette date concernant le canal d'arrosage, où nous voyons que l'acte est écrit dans cette cour en face de la galerie, et, que les habitants de Jarjayes s'engagent à faire une journée de corvées audit château et à ses fortifications ; en 1681, d'après un document aux archives de Jarjayes, les habitants de ce lieu prétendaient n'être plus tenus à ces corvées, le château et le fort ayant cessé d'exister.

[1] *Archives de M. Valentin : Mémoire au procès pour droit féodaux contre le baron Souchon-Despréaux.*

2. Nous avons maintenant à parler de la communauté. Aux débuts de la féodalité, les seigneurs concentrant en leurs mains toute autorité, les communautés n'existaient qu'à état purement nominal. Mais quand les usages ou les chartes eurent créé des biens communs aux habitants et qu'il leur eût été permis de les administrer, les communautés furent par là même établies. Nous trouvons celle de Valserres fonctionnant en 1257, puisqu'elle figure dans une transaction de cette date comme formant un corps constitué. Bien plus, nous voyons dans ce document, dont nous allons parler d'ailleurs, qu'elle possédait, dès un temps ancien, des bois et des pâturages communs, fait qui rapporte son existence à une époque bien antérieure à 1257 [1].

Au point de vue judiciaire, Valserres suivit les destinées d'Avançon. Avec ce dernier, il dépendit d'abord des comtes de Forcalquier, ensuite, des Dauphins, puis, de la judicature établie à Embrun en 1304, en vertu de l'inféodation faite à Giraud de St Marcel. Ce tribunal, nous l'avons dit, connaissait des trois justices, haute, moyenne et basse, et ressortissait au vibailly d'Embrun.

Une charge de notaire existait à Valserres de temps immémorial. Nous trouvons pour titulaire, en 1306, Bertrand, qui figure comme témoin dans l'acte d'inféodation de la baronnie à Giraud de St-Marcel.

Quant aux faits historiques se rapportant à la période qui nous occupe, nous avons les suivants :

En 1313, Valserres donne un prévôt au chapitre d'Embrun ; ce prévôt s'appelait Pierre Èbrard ; il mourut dans sa charge en 1348 [1].

A la même époque, des différends s'élevaient fréquemment entre Valserres et Jarjayes, au sujet de délits ruraux et forestiers, pâturages, bans, aggressions avec la fronde. Déjà une sentence arbitrale avait été prononcée entre les deux communautés par Pierre Rostaing, seigneur de

[1] Cette sentence se trouve aux archives du château de Jarjayes.

Rousset. En 1257, les mêmes démêlés s'étaient renouvelés, et une seconde sentence intervint. Les seigneurs des deux lieux, savoir, Giraud et Lantelme de St-Marcel et Raoul de Savines pour Valserres, Reymond de Jarjayes en son nom et en celui de Reybaude, sa nièce, et Bertrand, son frère, pour Jarjayes, choisissent cinq arbitres qui sont Morvald, religieux cordelier, Rostain et Brun[1], damoiseaux de Valserres, Rolland et Reboul, damoiseaux de Jarjayes. Or, ces arbitres ordonnent : 1° que les pâturages limitrophes entre les deux territoires seront communs aux habitants des deux communautés ; que ceux-ci pourront y faire paitre, bûcherer et ramasser les herbes dans les endroits non prohibés, comme on le pratiquait autrefois et comme l'avait ordonné Rostaing de Rousset ; 2° que si les habitants se portent quelques dommages respectifs, réparation en sera obtenue par le seigneur sur les terres duquel les délits auront été commis ; que les gardes ne pourront violenter les coupables, mais seulement les traduire en accusation ; qu'ils seront crus sur parole, après avoir prêté serment ; 3° que le territoire de Malcor sera limité par les arbitres qui nommeront, à cet effet, un expert vérificateur ; que les hommes de Valserres qui auront empiété sur le territoire de Jarjayes séparé du leur par le Merdarel et la Vence, compenseront aux seigneurs de ce lieu ce qu'ils auront usurpé, que, s'ils prétendent avoir des fonds libres sur ce territoire, ils en feront la preuve aux seigneurs ; 4° que l'ânesse qui avait été adjugée par Rostaing de Rousset à Pierre Hittier, sera rendue en valeur à Lantelme de St-Marcel ; que les hommes de Valserres payeront vingt sols, et que, moyennant ces accords, la paix sera rétablie. Les arbitres prononcent encore que quiconque à l'avenir se servira de la fronde contre des personnes, sera tenu à payer sur-le-champ cinq sols au seigneur, et, si le coupable n'est pas trouvé, ce sera la

[1] Cette famille Brun ne s'est éteinte que dans notre siècle ; elle a fourni pendant plusieurs siècles des consuls à Valserres.

communauté qui payera ; qu'enfin pour les clôtures des deux châteaux, on pourra prendre dans les communs les pierres et les bois nécessaires. L'acte est passé sur le territoire de Jarjayes, en présence des deux communautés assemblées, et ces dernières jurent sur les Evangiles d'en observer les prescriptions. Ensuite l'évêque de Gap et les seigneurs de Valserres et de Jarjayes y apposent leurs sceaux [1].

En 1378, Pierre d'Ameil, archevêque d'Embrun et depuis cardinal de St-Marc, avait prononcé une excommunication contre les Embrunais, à cause de la prise de Guillestre et de la construction de la muraille du Planiol. Par bulle de 1379, le pape Clément VII ordonna de surseoir à l'interdit. Un grand nombre de communautés de l'Embrunais et du Queyras ayant alors imploré la clémence du pontife, celui-ci consentit à lever l'interdit. Or Valserres fut l'une de ces communautés, et la seule de la vallée [2].

Vient ensuite la construction du canal d'arrosage des plaines de Valserres et de Jarjayes. Elle eut lieu en 1441, en suite d'une transaction passée le 18 décembre entre la dame de Valserres, Magdeleine de Mévouillon, veuve de François de St-Marcel, tutrice de Louis, son fils, d'une part ; et Henri Flotte, Guélis Rambaud, de Montgardin, tuteur de Jacques de Montorcier, et Reymond Bonnafous, notaire de Jarjayes, de l'autre. Aux termes de cet acte, la dame de Mévouillon, voulant témoigner sa bienveillance envers les habitants de Jarjayes, ses bons voisins, et d'après l'avis de Georges de St-Marcel d'Avançon, leur accorde, à titre amiable, la permission de dériver un canal de la Vence et de le conduire, à travers la plaine de Valserres jusqu'à celle de Jarjayes. Les habitants s'engageaient à passer l'eau à leurs frais, à payer 215 florins pour dommages causés aux propriétés de Valserres, et à faire une journée de corvées au château et au fort du

[1] *Archives du château de Jarjayes.*
[2] M. J. Roman : *Tableau historique des Hautes-Alpes.*

même lieu. La dame, de son côté, se réservait deux jours d'arrosage par semaine, les lundi et mardi. La tradition ajoute que la dite dame avait mis pour condition que le canal devait être fini en trois jours, et que, la population s'étant portée en masse aux travaux, il fut, en effet, terminé dans ce laps de temps. Cette transaction porte qu'elle fut écrite dans la cour du château, en face de la galerie, du côté du midi, en présence d'Antoine Brochet, prieur de Valserres et témoin [1]. Elle fut ensuite ratifiée, l'année suivante, par Louis de St-Marcel parvenu à sa majorité. Le canal dont il s'agit servait ainsi à l'arrosage des deux plaines. Il était entretenu au moyen d'un rôle annuel de 400 à 500 livres, côtisé sur les intéressés et désigné sous le nom de *Compte de parcelle*. Deux *prayers*, nommés chaque année par la communauté de Jarjayes, étaient chargés de l'arrosage. Ce canal est aujourd'hui sous le régime d'un syndicat composé de cinq membres.

Nous trouvons, en 1515 le 20 mars, une permission accordée par l'intendant du Dauphiné à Bonin Diano, de Verceil, d'exploiter les mines d'or et d'argent de Valserres; la même permission fut renouvelée, en 1526, à Durand Allard, de Remollon [2]. Ces concessions ne donnèrent probablement lieu qu'à des travaux de prospections, car on ne trouve aucune trace d'anciennes mines à Valserres.

En 1554, eut lieu la construction d'un pont sur la Durance, en vertu de lettres de permission données par l'intendant à Jean de St-Marcel d'Avançon, seigneur de Valserres. Il est dit, dans ces lettres, qu'il y en avait un « d'ancienneté », sous le droit de pontonage, lequel était d'un *patac*, monnaie de Provence [3], pour chaque passant, et, plus, pour les bestiaux. Ce droit était établi par une pancarte de 1442 jointe à l'acte. Il résulte de ces docu-

[1] L'original de cette transaction se trouve aux archives du château de Jarjayes.

[2] M. J. Roman : *Tableau historique des Hautes-Alpes*.

[3] Cette monnaie était surtout usitée à Avignon (Du Gange).

ments que le pont construit par Jean de St-Marcel avait été précédé dans l'endroit par un autre qui paraissait fort ancien. Le nouveau ne subsista pas longtemps et fut détruit pendant les guerres de religion. En 1675, Louis de la Poype, coseigneur de Valserres, céda à M. Gaillard, archidiacre de Gap, son droit d'en construire un troisième et les revenus y afférents, en faveur de la chapelle de l'Enfant-Jésus de l'église du Laus. Vers 1680, M. Gaillard ayant acquis d'Antoine du Villard un verger et une vigne à Malcor, donna, suivant acte reçu par Thomé, notaire de Valserres, le prix-fait de la construction nouvelle, qui prit le nom de *Pont de l'Archidiacre*. Ce dernier, ayant été détruit à son tour, un quatrième a été établi vers 1850, lequel subsiste encore [1].

3. Nous arrivons à la paroisse. Déjà nous savons qu'elle fut, pendant le haut moyen-âge, sous le vocable de St-Martin ; que l'église de cette époque reculée, ainsi que le cimetière, étaient situés dans le quartier auquel leur nom est resté attaché ; que cette église et ce cimetière continuèrent à servir aux paroissiens après la translation du village à Puy-Cervier.

A une époque qu'il est impossible de préciser, on construisit l'église dans ce quartier au milieu du nouveau village, et l'ancien cimetière y fut également transféré. La nouvelle église fut alors placée, avec la paroisse, sous le titre de l'*Assomption de Notre-Dame de Puy-Cervier*, vocable qui est encore celui de nos jours.

Mais pourquoi ce changement de nom ? Cette question nous paraît se rattacher à une autre qui nous donnera la réponse. Si Valserres, aux points de vue féodal, judiciaire et administratif, appartenait à l'Embrunais, il faisait partie, au point de vue ecclésiastique, du diocèse de Gap, tandis qu'il eut dû naturellement être compris dans celui d'Embrun. Pourquoi cette anomalie ? Un fait l'explique. C'est qu'il existe, dès une époque immémoriale, à Valserres, un prieuré sous le même vocable que l'église et situé

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres. — Archives du Laus.*

comme elle à Puy-Cervier. De plus, la paroisse avait pour décimateurs le prieur-curé du lieu, l'abbé de Boscodon, le chapitre de Gap, mais non l'archevêque, comme on trouve pour Avançon et St-Etienne. Sur ces données, il est permis de croire que la construction de l'église de Puy-Cervier a coïncidé avec une organisation nouvelle de la paroisse après le XI[e] siècle; que cette église et cette organisation ont eu pour origine un prieuré fondé par le chapitre de Gap, qui le plaça sous le titre de l'Assomption, celui même de la cathédrale de Gap. Ces faits réunis nous expliquent dès lors le changement de vocable de la paroisse et sa dépendance du diocèse de Gap.

L'église de Notre-Dame de Puy-Cervier était située au milieu du cimetière, où son emplacement est marqué par une chapelle construite de nos jours avec ses débris. Elle servit de paroisse jusqu'aux guerres de religion où elle fut ruinée. Nous dirons au chapitre suivant quel fut le sort de cette église depuis cette époque.

Quant au prieuré, son domaine était situé à 100 mètres au-dessous du village dans un site charmant sur les bords de la Vence. Il se divisait en deux parties : l'une appelée le *Prieuré* et formant un beau verger et une lisière de prairies; l'autre appelée la *Clastre* et formant un vaste vignoble au-dessus du chemin. Il est probable que la demeure prieurale se trouvait dans l'intérieur du village, car on n'en trouve aucun indice, soit au Prieuré, soit à la Clastre.

Le prieuré de Notre-Dame de Puy-Cervier constituait un bénéfice simple et régulier à la collation de l'évêque de Gap. A l'origine, il dut être conventuel, comme furent la plupart des prieurés; c'est d'ailleurs ce que prouve ce nom de *Clastre* qui désignait son domaine. Dans la suite, nous le trouvons se confondant avec la cure, en ce sens que le même prêtre était à la fois prieur et curé. Quand ce prieur-curé ne résidait pas, il payait une portion congrue à un prêtre qui desservait la paroisse avec le titre de pro-curé. Mais les biens du prieuré étaient

distincts de ceux de la cure. En 1516, dans le rôle des décimes, le prieur était taxé 8 florins.

Un autre prieuré, sous le vocable de St-Maurice, existait dans la paroisse. Il était situé sur la plate-forme du mont auquel il a laissé son nom. Là, on remarque encore la maison prieurale convertie en une modeste ferme ; la petite chapelle récemment restaurée et au seuil de laquelle une tombe ancienne a été mise à jour ; le puits devenu légendaire depuis l'apparition de St-Maurice à la bergère du Laus; une allée de lilas en face de la chapelle; de superbes tilleuls plantés tout autour, et les champs formant un enclos circulaire.

Saint Maurice, patron du prieuré, était l'illustre chef de la légion Thébéenne, martyrisé avec tous ses soldats, vers 287, près de Genève. On a dit, il est vrai, que ce pouvait bien être, saint Maurice, religieux cistercien, abbé de Ligonet, puis de Cornouël, dans le duché de Cornouailles. Mais cette opinion est inadmissible. Ce saint Maurice, abbé, né en 1116, ne mourut qu'en 1191 et n'était point canonisé en 1300, quand déjà le prieuré existait en 1176, sous le vocable de St-Maurice, par conséquent, le martyr. Ensuite, on trouve dans la chapelle des reliques authentiques de ce dernier ; on y voit également un tableau du siècle dernier le représentant. De plus, Jean-Joseph Jacques, prieur-curé de Valserres, dans une requête à l'évêque de Gap, en 1786, dit expressément que le patron de la chapelle était, depuis un temps immémorial, saint Maurice, officier de la légion Thébéenne. Enfin, les offices du Saint ont été de tous temps ceux d'un martyr.

Le prieuré de St-Maurice était de l'ordre de St-Benoit et dépendait de Boscodon. Il formait un bénéfice simple et régulier, à la collation de l'abbé de ce monastère. De plus, il était *manuel*, c'est-à-dire, à discrétion du collateur et géré par des moines qui en portaient les produits au couvent.

Il fut très probablement fondé par l'abbaye de Boscodon, dont les religieux vinrent défricher ces sommets

déserts; toutefois aucun document n'est venu nous en fournir une preuve positive. Toujours est-il qu'on en trouve l'existence authentique en 1176. A cette date, le pape Alexandre VI en confirme la possession à Guigues Revel, abbé de Boscodon[1], et, en 1198, Honorius III la confirme encore à Gaudemar, abbé du même monastère[2].

Le prieuré vit bientôt ses possessions s'accroître. En 1190, Béatrix de Jarjayes, par acte passé dans l'église de St-Thomas du même lieu, en présence de Rostaing, abbé de Boscodon, et Lantelme, seigneur de Valserres, du consentement d'Arnaud Flotte, son mari, et des hommes de sa terre, donne à la maison de Puy-St-Maurice tout le territoire appelé *Malcor* qui s'étend de la Vence à la Durance et joint, à sa partie supérieure, le territoire de Valserres, et, à sa partie inférieure, la terre des chanoines de Gap. De plus, la donatrice accorde à la dite maison la permission de faire dépaitre sur ses terres de quinze à vingt trenteniers de brebis et quelques bœufs. On remarque encore les restes d'un sentier par lequel les religieux communiquaient de l'une à l'autre de leurs possessions. Enfin, en 1270, d'après un inventaire des titres de Boscodon, il est fait don au prieuré d'une maison située à St-Etienne. Ajoutons que St-Maurice possédait aussi dans cette paroisse une propriété qui conférait au prieur le titre de coseigneur et une directe de même nature que celle du seigneur majeur.

Le prieuré de St-Maurice figurait au rôle des décimes, en 1516, pour 6 florins. En 1519, nous trouvons que des contestations s'étaient élevées entre le prieur, Jean-Baptiste de Lespine, et les frères Brun, de Valserres, le seigneur N. de Simiane de Gordes et la communauté. Une instance fut introduite, et le juge de la baronnie d'Avançon, Balthazar Chabrand, se rendit d'Embrun sur les

[1] Albert : *Histoire ecclésiastique d'Embrun*, t. II, p. 379.
[2] Bouche : *Histoire de Provence*, titre II, p. 190.

lieux, fit faire une plantation de limites qui existent encore, et termina ainsi le différend [1].

Il nous reste à dire que l'hôpital de St-Grégoire d'Avançon et l'ordre de St-Jean de Jérusalem possédaient aussi quelques fonds à Valserres. — En 1310, le premier échange un pré situé à St-Etienne et donné en 1243 par Arnoul des Meys, contre une terre de 100 livres à choisir dans les propriétés du seigneur de Valserres. — En 1389, le second prête hommage pour tous ses biens à Valserres, aux Orres, à Sigoyer, et depuis la Vence jusqu'au mont Genèvre [2].

III. — Valserres depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

---

1. Nous avons laissé la seigneurie de Valserres, de même que la baronnie, entre les mains d'Anne de St-Marcel. Celle-ci, comme il a été dit dans la *Première partie*, porta les deux terres à Balthazar Simiane de Gordes par son mariage avec ce seigneur en 1581. Guillaume, leur fils, les vendit, en 1614, à Florens de Renard. Mais Louis de Gordes, fils de Guillaume, en suite d'une substitution de la dot d'Anne de St-Marcel sur la terre, obtint en 1657 un arrêt de la cour de Paris condamnant François de Renard, fils de Florens, à vider les lieux ; puis il vendit, la même année, Valserres et la baronnie à Jacques d'Amat. Claude Noël, fils de ce dernier, sur lequel François de Renard avait fait saisir le fief de Valserres en vertu d'un arrêt de 1665, le détacha de la baronnie en le vendant, le 24 juillet 1674, à Catherine de Montagne, veuve de François Dubois. Celle-ci mourut criblée de dettes en 1719. Son fils, Benjamin Dubois, vendit Valser-en 1730 à Jérôme Thomé. Celui-ci le revendit, vers 1750,

[1] Voir notre *Notice historique sur le prieuré de St-Maurice.*
[2] Voir *Première partie : Avançon.*

à François Blanc, de Gap, dit *Milord*. Pierre-Marie Souchon-Despréaux l'acheta de ce dernier en 1757, et Valserres fut encore réuni à la baronnie. Marie-Pierrette-Françoise-Polyxène, sa fille, fut mariée, en 1784, au vicomte Jules-Jacques-Eléonor de Béthizy qui mourut en 1816. Après ce dernier, les biens de la baronnie furent vendus par fractions, et le lot, qui comprenait le château de Valserres, fut adjugé au sieur Robert, régisseur, qui l'a transmis à son petit-fils [1].

Nous avons fait connaître assez, en parlant d'Avançon, les seigneurs qui précédent, à l'exception toutefois de Catherine de Montagne, de Thomé et de Blanc. Nous devons donc une mention à ces derniers. — Catherine de Montagne était fille de Benjamin, maître des comptes à la Chambre de Grenoble, ennobli, d'après Guy-Allard, en 1633, et ami intime de Lesdiguières, veuve de François Dubois, aussi maitre des comptes à la même chambre et conseiller du Roi. Elle avait marié sa fille à Mr de Châteaubernard. Continuellement aux prises avec ses créanciers, elle avait engagé, pour le conserver, le fief de Valserres à cette dernière. Elle se trouva impliquée dans de nombreux procès, dont plusieurs avec divers habitants du lieu. Deux inventaires des titres de Valserres furent faits, l'un par son ordre, l'autre par le juge de Grenoble, à la requête de ses créanciers [2]; ces documents sont fort utiles à consulter. Outre Valserres, cette dame possédait un hôtel à Grenoble, situé sur le Quai. Elle avait pour armes : *D'azur au lion rampant d'or*. — Jérôme de Thomé, fils d'un conseiller au Parlement de Grenoble, était lui aussi conseiller à ce même Parlement. Il portait : *D'azur à la tête et au col de cerf coupé d'or*. — François

[1] La tradition rapporte que M. Bethisy, au retour de l'émigration, pour rentrer en possession de ses biens, avait fait don à M. Bonthoux, directeur du district, de deux vignes où s'élève un ancien pigeonnier, à l'effet d'obtenir de ce magistrat un certificat attestant qu'il n'avait pas émigré, et que depuis lors ces vignes ont été appelées *les Bontouses*.

[2] *Archives de M. Valentin. — Inventaires des titres de la baronnie. — Autres documents.*

Blanc, qualifié de bourgeois de Gap, avait amassé une fortune considérable dans les colonies anglaises et était connu sous le nom de *Milord*[1].

Nous avons vu dans le chapitre précédent, que Jean de St-Marcel, fils de Louis, seigneur de Valserres en entier de 1460 à 1527, n'avait laissé que trois filles : Alix, Marguerite et Catherine. Ces filles, par leurs mariages, avaient distrait de la seigneurie quelques parts. C'est ainsi que nous trouvons pour coseigneurs : 1519, N. de Simiane de Gordes, mentionné dans le procès-verbal de la plantation de limites à St-Maurice ; — 1539, Antoine de la Villette, seigneur de Furmeyer, qui avait épousé Catherine de St-Marcel ; — 1571, Jean, son fils ; ils portaient : *De gueules à une tour ronde d'argent, maçonnée, crénelée et fenestrée de sable, jointe à un avant-mur d'argent pointillé et crénelé de trois pièces de sable ;* — 1594, Gabriel de la Poype, seigneur de St-Jullien, de Beaumont et autres places, baron de Guigues en Bugey, lieutenant d'une compagnie des ordonnances du Roi ; — 1630, Louis, son fils, capitaine d'infanterie, lieutenant au gouvernement du fort Barraux ; cette famille avait pour armes : *De gueules à la fasce d'argent ;* — 1617, Grégoire Nas de Romane ; — 1647, Grégoire, son fils ; 1687 à 1750, Joseph, dont la fille fut marié vers 1780 à Louis Souchon de Valserres ; les Nas de Romane portaient : *De gueules au lion d'or à la bordure d'azur.* Mais ces coseigneuries étaient toutes revenues à la seigneurie en 1757, et Pierre-Marie Souchon-Despréaux était, à cette date, seul seigneur de Valserres[2].

Quant aux droits féodaux, nous avons vu qu'ils avaient fait, en 1558, l'objet d'une transaction entre les habitants et Jean de St-Marcel. Nous ne trouvons plus rien les concernant jusqu'en 1695. A cette date, Catherine de Montagne se fit passer des reconnaissances. Mais cet acte que nous ne connaissons que par une mention dans l'in-

[1] *Inventaire des titres de la baronnie.*
[2] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*

ventaire judiciaire de cette dame en 1718, ne dût pas les modifier sensiblement. En 1757, Pierre-Marie Souchon-Despréaux, ayant acquis de François Blanc la terre de Valserres, « entreprit, dit un *Mémoire* de la communauté[1], de se faire passer une reconnaissance générale de la directe universelle du quarantain et des autres droits et devoirs seigneuriaux portés par la transaction de 1558, qu'il voulait donner pour base à l'acte. Dans ce but, « il assembla la majeure partie des habitants dans les écuries de son château, à Valserres, et là, par l'impression de l'autorité tant comme conseiller au Parlement d'Aix que comme seigneur de Valserres, il leur fit souscrire cette reconnaissance ».

Peu après, les habitants, réfléchissant sur la démarche à laquelle on les avait comme contraints, protestèrent. C'est alors que le baron, pour légitimer sa reconnaissance générale, leur intenta un procès pardevant le Parlement. La communauté pour sa défense plaida la nullité de la transaction et des reconnaissances de 1558, prétendant qu'elles étaient entachées de vices, soit dans la forme, soit dans le fonds. Le Parlement, sans avoir égard aux raisons apportées, la débouta, la condamna aux dépens et donna complètement gain de cause au seigneur[2].

Ainsi ce décret venait confirmer les droits féodaux énumérés dans la transaction de 1558 ; de plus, il attribuait au seigneur la directe universelle foncière sur toute la seigneurie, directe qu'un autre décret de la même cour lui avait refusé, quelques années auparavant, pour la baronnie[3].

Aucun acte n'est venu nous faire connaître quel était le rendement annuel des redevances féodales. Mais nous savons que le revenu général de la seigneurie était, en 1703, de 1.600 livres. C'est ce que nous apprend un bail à ferme passé, à cette date, à Jean-Louis et Dominique

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*
[2] *Mémoire au procès au sujet des droits féodaux de Valserres.*
[3] *Archives de M. Valentin, à Valserres. Passim.*

Champsaur, pour la terre de Valserres, moyennant ce prix [1].

Quant au château moderne, dont nous avons donné la description en commençant, il ne forme pas un tout homogène. La partie la plus ancienne paraît remonter à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe ; le caractère de la porte cochère dénote cette époque. En 1646, le baron de Castelanne y faisait sa résidence. Ayant été acquis en 1757 par Pierre-Marie Souchon-Despréaux, l'édifice fut l'objet d'importantes réparations. Il n'a plus été remanié depuis. Non loin du château, il y avait la maison fermière flanquée d'une tour, et au bout du village, celle des Nas de Romane, aujourd'hui maison Sarret.

2. Nous avons dit que la communauté de Valserres était déjà constituée en 1257. Nous la retrouvons ayant à sa tête deux consuls et un syndic des forains. Le Conseil général était formé de tous les chefs de famille et s'assemblait, à la requête des consuls, sous la présidence du châtelain. Nous n'insisterons pas sur cette organisation qui était d'ailleurs celle de toutes les petites communautés, sauf de légères différences.

Nous avons dit également que Valserres dépendait, pour la justice, du juge de la baronnie résidant à Embrun. Au point de vue administratif, il faisait partie de l'élection de Gap et de la subdélégation d'Embrun.

Comme dans les communautés d'Avançon et de St-Etienne, il y avait dans celle de Valserres une ancienne charge de notaire et de greffier de la communauté tout ensemble. Nous trouvons parmi ses titulaires : 1558, Chalvet, auteur de la transaction de cette date ; 1578, Sarret ; 1662, Blanc ; 1677, Pierre Aubert ; 1722, autre Pierre Aubert ; 1756, Nas de Vinière ; 1780, Augustin Soubra [2].

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres. Passim.*
[2] *Archives de M. Valentin, à Valserres. Passim.*

L'instruction publique était donnée par un régent d'école dont la classe était commune aux garçons et aux filles. En 1727, ce régent reçoit une rétribution de 30 livres, plus une cotisation perçue sur chaque élève, le logement et la nourriture[1].

Il existait, à Valserres, un péage dont il est fait mention dans un décret de 1516 et autres actes. Les droits auxquels il donnait lieu revenaient au seigneur[2].

La communauté possédait trois cadastres : un de 1658, par Pierre Bertrand, notaire de la Bâtie-Neuve ; un de la fin du XVIIe, et l'autre du milieu du XVIIIe siècle. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus, les archives communales ayant été détruites ou dispersées.

Dans le fonds territorial figuraient les biens communs de Puy-Cervier et de Puy-St-Maurice. Il paraît qu'à la fin du XVIIe siècle, on y pratiquait, comme d'ailleurs partout dans les Hautes-Alpes, des défrichements préjudiciables. Voulant en arrêter le cours, la dame de Valserres, Catherine de Montagne, intenta un procès à la communauté. C'est ce que nous savons par la mention dans l'inventaire de 1718, d'un cahier contenant quatre pièces relatives à ce procès[3].

En 1727, d'après un compte de tailles rendu par Philibert, bourgeois de Gap, la communauté paie pour tailles royales, 1.230 livres ; pour capitations, 261 ; pour tailles négociales et cas de droit, 150. Si nous ajoutons 250 livres pour dixièmes et vingtièmes, plus 300 pour droits féodaux et 200 pour dîmes, nous obtenons un total des charges de 2.391 livres. — L'an V, les contributions de toute nature s'élèvent à 2.925 francs[4]. — En 1897, les recettes ordinaires sont de 4.459 francs ; les centimes additionnels de 4.625 ; l'enregistrement et timbre de 800 environ, soit en tout 9.034 francs ; en ajoutant 2.200

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*
[2] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*
[3] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*
[4] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*

fournis par l'Etat pour traitement des curé, instituteur et institutrice, le total des charges sera 12.134 francs; plus les impôts indirects.

Le four de Valserres était d'abord banal et appartenait aux seigneurs. Nous avons vu dans le chapitre précédent, qu'une sentence arbitrale de 1270 adjugeait à Pierre de Montgardin la sixième partie du fournage. En 1630, ce four avait passé tout entier en la possession de Louis de la Poype, coseigneur du lieu. A cette date, la communauté l'acheta de ce dernier et en conserva depuis la propriété [1].

Nous allons maintenant exposer les faits locaux se rapportant à la période que nous étudions; ils seront forcément incomplets, vu la perte presque totale des archives communales.

En 1588, le 7 mai, Lesdiguières, étant venu à Jarjayes, alla coucher à Valserres; le lendemain, il se rendit à Embrun; il en revint, le 12, avec une pièce de canon pour bombarder Jarjayes qui se rendit le 13 [2]. Fit-il dans cette circonstance une tentative contre Valserres? Nous l'ignorons; mais nous savons d'ailleurs que ce dernier fut pris et gravement atteint par les réformés. D'après les procès-verbaux des visites épiscopales de 1599 et 1641, l'église de Notre-Dame de Puy-Cervier était alors ruinée. Un document de 1785, dont nous parlons plus bas, ajoute qu'elle avait été détruite 200 ans auparavant et que les habitants vinrent à cette époque reconstruire leurs demeures dans le lieu actuel où déjà leurs celliers se trouvaient [3]. Si ces documents ne disent pas que cette destruction de l'église et du village fut l'œuvre des protestants, ils le laissent supposer. Du reste, la tradition locale à cet égard est précise. Sur ces données, nous pouvons dire que Valserres fut détruit pendant les guerres de religion, et qu'à cette époque on remplaça l'ancien village par celui d'au-

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*
[2] Voir ce fait dans notre *Histoire de Jarjayes.*
[3] *Archives des Hautes-Alpes.*

jourd'hui. Ce dernier fut ceint d'un rempart et gardé par une porte et une place d'armes.

En 1692, Valserres subit l'invasion des troupes du duc de Savoie. Le village devint la proie des flammes, et les papiers de la communauté, au rapport de la tradition, éprouvèrent le même sort. Des meurtres mêmes furent commis. Les registres de catholicité nous ont conservé le nom de quatre personnes qui payèrent de leur vie : Ysabeau Arnoux, tuée par les ennemis le 31 juillet et restée pendant trois jours sans sépulture ; Jeamonne Hermitte, mise à mort le 1er août et inhumée le lendemain à Notre-Dame ; Louise Ebrard, égorgée le 3 et enterrée par Jean Peyrot; Claudonne Roche, massacrée dans le bois le 4 septembre et mise en terre au même endroit par Pierre Brun, son beaufrère.

En 1703, il y avait à Valserres un chirurgien du nom de Faure Pauret, de la Bâtie-Neuve, qui desservait le village et celui de Jarjayes. — En 1727, l'exacteur des tailles paie 257 livres à François Vallon, pour voitures fournies par lui à l'effet de transporter les bagages des troupes ; 56 livres à Constans pour avance de la part de chauffage et d'éclairage que la communauté devait fournir à la caserne d'Embrun ; 20 livres à Valentin pour avoir conduit à Crest le jeune Jouvent, milicien que Valserres devait lever. — En 1786, grêle désastreuse et dégrèvement de 500 livres[1].

En 1789, une troupe de gens armés d'Avançon, grossie de recrues faites à St-Etienne, envahit le château de Valserres, demandant à parler au seigneur et le menaçant de lui abattre la tête, s'il ne les affranchissait totalement des droits féodaux. Le principal domestique leur ayant représenté que le baron était en son hôtel de Gap et qu'il y avait transporté ses archives, ils voulurent s'en assurer en fouillant le château. Ce qu'ayant fait, ils firent promettre par écrit à ce serviteur d'obtenir de son maître la

[1] *Archives de M. Valentin, à Valserres.*

renonciation aux droits seigneuriaux, faute de quoi ils reviendraient le dimanche d'après pour le tuer. Mais les gens du château ayant prévenu la force armée de Gap, celle-ci se rendit sur les lieux et fit tout rentrer dans l'ordre[1].

En 1825, on établit la route nouvelle de Tallard à la Bâtie-Neuve, ainsi que le pont sur la Vence, à l'entrée du village. — De nos jours, a eu lieu la construction de la maison d'école.

3. Nous arrivons à la paroisse. Nous la trouvons faisant partie du diocèse de Gap et dépendant de l'archiprêtré du Gapençais[2]. Elle est toujours sous son même vocable de l'Assomption de Notre-Dame de Puy-Cervier. Mais, en 1708, dans l'état des bénéfices du diocèse de Gap, elle figure à la fois sous ce nom et sous celui du St-Esprit. Ce dernier lui venait d'une petite chapelle ainsi appelée et qui servit d'église paroissiale après l'église de Puy-Cervier.

Au sujet de cette dernière, voici ce que nous trouvons : En 1599, dans le procès-verbal de visite de Paparin de Chaumont, on lit cette mention : « Eglise de Notre-Dame de Puy-Cervier trouvée en fort pauvre état : la voûte du presbytère (chœur) tombée ; les murailles à demi rasées ; la dite église toute ouverte, ayant toutefois la voûte entière et le clocher aussi, excepté qu'ils sont ouverts ». En 1641, dans le procès-verbal de visite d'Artur de Lionne, il est dit : « Eglise du St-Esprit dans Valserres, et église de Notre-Dame de Puy-Cervier, distante du village d'un quart de lieue. Cette dernière en fort mauvais état ; la nef voûtée, couverte en tuiles ; le presbytère (chœur) tout à fait découvert, et les murailles par terre en partie ». En 1785, dans le rapport d'une enquête faite sur l'ordre de l'évêque par Reymond, curé de la Bâtie-Neuve, on lit : « Le village était autrefois situé au quartier de Puy-

[1] Voir ce fait *Première partie*.

[2] En 1686, quand les conférences diocésaines furent établies, Valserres fit partie de celle de Tallard.

Cervier, autour de l'église paroissiale qui n'est plus aujourd'hui qu'une vieille masure, et dans laquelle on n'a fait de mémoire d'homme d'autre service que la présentation des cadavres, attendu qu'elle est au milieu du cimetière. Cette église fut détruite, il y a environ 200 ans. A cette époque, les habitants furent obligés de se retirer, les uns, dans l'intérieur du fort où étaient leurs celliers, les autres, autour ; ce qui forme actuellement le village. L'extrême misère ne leur permit point alors de bâtir une église, et ils se servirent d'une ancienne chapelle, sous le vocable du St-Esprit, pour toutes les fonctions curiales jusqu'à ce jour[1] ».

De ces citations nous concluons que l'église de Puy-Cervier était en ruine en 1599, et, si on en croit la tradition, par le fait des réformés ; que l'émigration des habitants au lieu actuel se produisit à cette époque ; que ces derniers convertirent en église paroissiale une chapelle du St-Esprit, très probablement celle d'une ancienne confrérie sous ce vocable.

Cet état de choses dura jusqu'en 1785. A cette date, l'église du St-Esprit fut interdite pour n'être plus convenable, et on transféra le culte dans une chapelle sous le vocable de St-Abdon et St-Roch. D'un autre côté, l'évêque prescrivit de bâtir une nouvelle église. — L'année suivante, un décret du Parlement permettait à la communauté de prendre sur le terrain communal l'emplacement nécessaire à cette construction. En 1787, comme les travaux tardaient, paraît-il, à commencer, l'évêque menaça d'interdire la chapelle où se faisait le culte provisoire, puis déclara surseoir à cet interdit jusqu'au 1er juin[2]. Il paraît que la nouvelle église fut alors construite. Elle avait quinze mètres de longueur sur sept de largeur, était voûtée en berceau et à plein cintre avec abside en cul de four. Cette église a duré jusqu'en 1830. A cette date, on bâtit l'église actuelle sur le modèle de

[1] *Archives des Hautes-Alpes.*
[2] *Archives des Hautes-Alpes.*

celle de St-André, de Gap. Elle a une longueur de 26 mètres sur une largeur de 7 mètres 50 dans œuvre. La voûte de la nef est en berceau et à plein cintre, coupée par les arcs des fenêtres, et retombant sur trois larges pilliers. L'abside est demi-circulaire et voûtée de même que la nef. On y remarque un assez bon tableau de l'école de Philippe de Champaigne, représentant St-François en prière. On y conserve le cœur de Calixte Frèse, mort sous-diacre à St-Sulpice[1]. Le clocher a été construit en 1861 : il a une hauteur de vingt-deux mètres. La petite cloche porte pour inscription : *Noxia telluri quæque fugabo ; 1697 ; Bonnet, parochus ; Michel Brun, Et.-Pierre Durand* ; et la grande : *Sit nomen domini benedictum ; 1864 ; Faravel, curé ;* parrain, *Auguste Chauvet ;* marraine, *Eudoxie Amat.*

Pour revenir à l'église de Notre-Dame de Puy-Cervier, elle a été remplacée de nos jours par une petite chapelle en ogive et qui en continuera le souvenir. Cette église était, en effet, vénérable à plus d'un titre. La bergère du Laus y avait prié plusieurs fois, et, tandis qu'elle était ravie en extase, les anges ramassaient tout auprès son faix d'herbe, ou remplissaient, au milieu des brumes du mois de mars, son tablier de roses fraiches[2].

Quant à l'église du St-Esprit, il n'en subsiste plus aucun indice. Celle qui la remplaça, en 1787, fut convertie, en 1830, en une simple habitation appartenant aujourd'hui à la famille Jouvent. La chapelle de St-Abdon et St-Roch sert également de maison à un propriétaire. Elle mesurait douze mètres de longueur sur six de largeur et était voûtée en berceau et à plein cintre.

Il y avait probablement dans la paroisse, comme dans celles d'Avançon et de St-Etienne, une confrérie sous le vocable du St-Esprit et qui aurait possédé la chapelle dont nous venons de parler. — En 1658, une confrérie de

[1] Il existe une biographie de Calixte Frèse, par un prêtre de St-Sulpice.

[2] *Manuscrits du Laus.*

Pénitents blancs, qui existe encore, fut instituée sous le vocable de Ste-Anne. Elle avait apparamment succédé à la première. — En 1570, on trouve une chapelle de Ste-Anne, et, en 1708, d'après l'état des bénéfices du diocèse de Gap, une autre consacrée à Ste-Catherine et fondée dans l'église du St-Esprit. — En 1684, est mentionné dans le registre de catholicité l'existence d'un titre de vicaire perpétuel, et dont l'archevêque d'Embrun était le collateur [1].

Le prieuré de Notre-Dame de Puy-Cervier continuait d'exister sous ce même vocable. Comme nous avons déjà dit, il était séparé de la cure, en ce sens que ses biens en étaient distincts ; mais il y était uni, en ce sens que le même prêtre était à la fois prieur et curé. En 1613, dans l'enquête de Duperrier, nous trouvons cette mention : « Le prieur perçoit environ 16 charges de blé méteil par an, et 45 charges de vin. La dime des agneaux vaut 30 sols et autant celle du chanvre. La charge de blé de 6 éminées vaut 7 livres 4 sols ; celle du vin de 8 coupes vaut 4 livres 4 sols. Le prieur donne, par an, 9 charges de blé et 10 charges de vin au prêtre qui dessert l'église ; et 2 charges de blé pour la vingt-quatrième des pauvres ». En 1694, d'après un mandat tiré sur son fermier, le prieur-curé payait au prêtre desservant une congrue de 250 livres, et 25 pour la dime des terres novales. En 1708, dans l'état des bénéfices du diocèse de Gap, le prieuré figure pour un revenu de 248 livres, et la cure pour un revenu de 292. En 1729, suivant un pouillé de cette date, le prieuré rendait 250 livres.

Il nous reste à donner une liste aussi complète que possible des prieurs-curés, des procurés et des vicaires perpétuels.

Pour prieurs-curés, nous avons : 1441, Antoine Brochet, témoin dans la transaction de cette date [2] ; 1558, Antoine

[1] *Archives des Hautes-Alpes. — Archives de M. Valentin. — Registre de catholicité.*

[2] Il acquittait en 1447 à l'évêque de Gap une pension de 4 éminées de seigle et autant de blé. *(Arch. des Htes-Alpes).*

Vachier, témoin dans la procuration donnée à Jean Jouvent pour la transaction au sujet des droits féodaux; 1560, François Farel, oncle de Guillaume Farel, l'hérésiarque, et qui meurt cette même année; 1561, André Henrique, bénéficier de Sisteron, son successeur; 1601, Honoré Buisson, chanoine et sacriste de Gap; 1605, Jean Reynaud; 1639, François Clerc-la-Bâtie; 1646, Jean Brunet; 1670, Jean du Faure; 1692, Allard; 1706, Jean-Joseph Flotte, clerc; 1707, Claude de Pina, vicaire général de Gap, nommé par le Roi; 1732, Saunier; 1639, Jean-Joseph Boyer; 1753, Joseph Cler-la-Bâtie; 1770, Balthazar Amiel; 1774, J. Gabriel de Reynard; 1776, Charles-Grégoire Anglès; 1780, Jean-Joseph Jacques; 1790 à 1792, Patras, prêtre intrus, qui baptise, au pied de l'arbre de la liberté, un enfant de Jean-Jacques Jouvent.

Pour procurés ou vicaires perpétuels, nous trouvons : 1650, Louis Tanc, procuré; 1671, Jean Guyon, procuré; 1684, Joseph Allard, vicaire perpétuel; 1687, Astier, procuré, appelé au Laus sur l'ordre de l'évêque par M. Peythieu, pour faire une retraite de dix jours, à l'effet de le disposer à une bonne confession et voir si ses promesses auront des suites heureuses; 1695, Jean Bonnet, procuré; 1698, Jean Benoît, procuré; 1709, Meygret, procuré; 1710, Bérard, procuré; 1714, Roussel, procuré; 1715, Jean Benoît, docteur en théologie, vicaire perpétuel, qui demande à l'évêque de se disculper des calomnies portées contre lui; 1724, Ranguis, pro-curé; 1725, Maritan, pro-curé; 1726, Fournier, pro-curé; 1731, Anglès, procuré[1].

Pendant la Révolution, la paroisse fut desservie par les prêtres non assermentés, MM. Jouvent, Glaise, Allard, Pascalis, Allègre, Reybaud, Augier, Escallier, Théus, Tourniaire.

De la Révolution à nos jours, nous avons : De 1804 à 1816, Nas; de 1815 à 1827, J.-J. Jacques; de 1827 à 1829, les missionnaires du Laus; de 1829 à 1831, Taix; de 1831

[1] *Archives des Hautes-Alpes. -- Registre de catholicité.*

à 1832, Brun ; de 1832 à 1834, Philip ; de 1834 à 1840, Razaud ; de 1840 à 1842, Provensal ; de 1842 à 1858, Bonnet ; de 1858 à 1862, Davin ; de 1862 à 1868, Faravel ; de 1868 à 1874, Chabre ; de 1874 à 1884, Carraud ; de 1884 à 1897, Signoret ; en 1897, Albert, curé actuel.

Aux énumérations qui précédent, nous ajouterons les noms de quelques ecclésiastiques natifs de Valserres : 1563, Giraud Aleyran, curé de Pelleautier ; 1648, François Nas, clerc, chapelain de Notre-Dame des Eyres, à Gap, et de St-Michel de la Beaume-des-Arnauds ; 1709, Jean-Baptiste Nas, clerc, chapelain du Monêtier-Allemond ; 1739, Antoine Faure, chapelain de la Saulce ; 1776, Laurent Jouvent, missionnaire du Laus et confesseur de la foi ; 1780, Jean-Joseph Jacques, prieur-curé de Valserres ; 1820, Calixte Frèse, mort en odeur de sainteté ; 1824, Frédéric Souchon ; 1804, Nas ; 1836, Jouvent, curé de Jarjayes.

Il nous reste à parler du prieuré de St-Maurice. En 1664, il fut rendu célèbre par l'apparation de son patron à la bergère du Laus. On connait les détails de cet événement miraculeux. Le saint, sous la forme d'un vieillard vénérable, revêtu d'un manteau de pourpre et portant sur la tête une sorte de mitre brillante, lui présente à boire de l'eau du puits, et se fait connaitre à elle en disant : « Je suis Maurice, honoré dans cette chapelle, maintenant si mal entretenue, mais malheur à ceux qui en touchent les revenus, car ils en répondront devant Dieu ». Puis, il lui ordonne de ne plus ramener son troupeau en ces lieux et de le conduire dans le vallon de la grotte des Fours, au-dessus de St-Etienne, en ajoutant que là elle verrait la Mère de Dieu. En foi de sa promesse, il lui remet un bâton pour lui servir d'arme contre quatre loups qui devaient s'élancer sur son troupeau. Or tout se passa ainsi. Au bas de la montagne, les quatre loups sortirent menaçants de l'épais fourré de Combefère, et elle les mit en fuite. Le lendemain, elle vit la Vierge à la Grotte des Fours. Et c'est ainsi que les

mystères du Laus ont eu pour point de départ l'apparition de S. Maurice sur la montagne.

Mais, avant d'être le théâtre de cette manifestation céleste, la chapelle de St-Maurice était déjà le but d'un pèlerinage. On s'y rendait de loin, et les paroisses des environs y montaient, chacune de son côté, le lundi de la Pentecôte. En 1618, celle de St-Etienne était déjà dans la coutume d'y venir, et elle continua ce pèlerinage jusqu'à une époque, où elle le remplaça par une autre à Notre-Dame du Laus. Les processions de Valserres et de Remollon s'y rendaient également. Une donation fut faite en faveur de cette dernière, vers 1693, dans le but de fournir le pain et le vin nécessaires aux pèlerins, ce qui a lieu encore de nos jours. Qu'il devait offrir de charmes ce pieux rendez-vous sur la montagne !

Cependant le pèlerinage subit une interruption sous l'épiscopat de Mgr Geoffroi ; puis on le reprit provisoirement sous celui de Mgr de Maillé ; enfin, il fut autorisé d'une manière définitive, en 1786, par Mgr de Narbonne-Lara. C'est ce que nous apprend une requête de M[ire] Jean-Joseph Jacques, prieur de Valserres, transcrite dans le registre paroissial.

Nous avons vu plus haut que Béatrix de Jarjayes avait donné, en 1190, la terre de Malcor à St-Maurice. Le prieuré ne la possédait plus en 1640. Elle avait été probablement aliénée pendant les guerres de religion. En 1708, dans l'état des bénéfices du diocèse de Gap, le prieuré figure pour un revenu de 20 écus. En 1792, dans le procès-verbal de la vente aux enchères, il est dit qu'il avait une contenance de 14 charges environ.

La maison de St-Maurice demeura sous la dépendance des religieux de Boscodon jusqu'en 1668. A cette date, l'ancienne abbaye fut supprimée et ses biens se partagèrent entre l'archevèque d'Embrun, le chapitre, le séminaire et l'hôpital. Nous ignorons dans quel lot se trouva le prieuré. En 1792 le 13 décembre, il fut vendu comme bien national à Louis Souchon, de Valserres, pour le prix

de 3.450 livres. Il fut ensuite acquis, nous ne savons à quelle date, par la commune de Valserres, qui le possède encore.

Les anciens prieurs dont nous avons pu retrouver les noms sont en petit nombre. Nous avons : 1298, Eudes, qui sert de témoin dans une vente faite par Hugues d'Aix à Durbon, de droits que ce seigneur possédait sur Valserres ; 1347, Guigues de Savines, fils du seigneur de ce lieu, né vers 1325, religieux de Boscodon en 1343, prieur de St-Maurice en 1347, évêque d'Apt de 1382 à 1384 ; c'est le même personnage qui est désigné dans le *Gallia Christiana* sous le nom de *Reymond Savini* ; 1519, Jean-Baptiste de Lespine, sieur de Guians, religieux de Boscodon ; 1680, Jacques Imbert ; 1690, Etienne Brunenc ; 1707, Davin [1]; 1731, Jacques Sylvestre, prieur-claustral de Boscodon.

---

[1] *Registre de catholicité.*

[1] *Documents divers.*

[1] Voir pour plus amples détails notre *Notice historique* sur ce prieuré.

PHONÉTIQUE DU PATOIS ALPIN

PAR F.-N. NICOLLET

(Suite)

Dans les mots communs au patois alpin et au grec, *i* correspond : 1° à *e* bref (epsilon), ex. *nivw* (nuage) en grec *nephos* (en sanscrit *nabhas*); 2° à *u*, ex. *çi* ou *çin*, *çina* (chien, chienne) en grec *kuna* [1], *jip* (plâtre) en grec *gup-sos*.

Par une série de transformations régulières qui se trouve à peu près dans toutes les langues congénères, *i* provient fréquemment d'une ancienne gutturale. Ce fait se produit dans deux cas : 1° quand la gutturale était placée entre deux voyelles ; 2° quant la gutturale, placée après une voyelle, terminait la syllabe et était suivie d'une consonne.

I provenant d'une gutturale placée entre deux voyelles. — La gutturale *k* placée entre deux voyelles est d'abord devenue *g*, puis ce *g* est passé à *j* (prononc. *dz*), enfin ce *j* s'est volcalisé en *i* [2]. Pour certains mots, on trouve dans le patois alpin lui-même les formes successives, devenues de véritables doublets, ayant un sens différent. Mais le plus souvent, pour retrouver tous les chaînons qui conduisent d'un bout à l'autre de la série, il faut recourir aux langues congénères. Par exemple, de

[1] Il est bien certain que *çi*, *çin* ne vient pas du latin *canem* qui aurait donné *ça* ou *çan* comme *panem* a donné *pa*, *pan*. Mais je ne crois pas non plus qu'il ait été emprunté au grec; il est indigène au même titre que l'irlandais *cu*, *cun*, et que le cornique *ki*.

[2] Brachet (dict. étym., au mot payer) dit que « payer » vient du latin *pacare* par la chûte de la gutturale *c* et le changement de *a* en *ai*. Il y a là une erreur, la gutturale n'a pas disparue, elle a subi la modification *c*, *g*, *j*, *i*. En effet dans *payer*, pour *pai-i-er*, il y a deux *i*; le premier provient du changement de *a* en *ai* et le second est la vocalisation de la gutturale.

la racine RAK[1] on a formé d'abord *rakâr* avec le sens de « couler, pleuvoir, dégoutter » ; cette forme s'est conservée dans le patois alpin avec la signification de « vomir »[2]. Puis *rakâr* est devenu *ragâr*, qui est conservé dans certains patois du midi de la France et qui est dans la transformation au même degré que le latin *rig-are* et l'allemand *reg-en*. De *ragar*, on a ensuite formé *rajâr* qui est usité en catalan[3] (avec le sens de « couler », et qui a donné le nom d'une rue de Marseille, *rue pierre qui rage*, c'est-à-dire « pierre qui *coule* ». Enfin *rajâr* est devenu *raiâr* qui signifie en patois alpin « couler » et « pleuvoir[4] ». Le mot *vòga*[5] qui n'a gardé que le sens de « fête patronale », a pris de même, en passant par *voja*, la forme *vòia* sous laquelle il signifie « force, vigueur » ; *kâia* (truie), *môia* (manière, façon), *sèia* (tourmente) ont

[1] Cette racine exprime l'idée de « couler, être liquide ». Elle a donné en sanscrit *raç* (pleuvoir), en latin *rigare* (arroser), en allemand *regen* (pleuvoir), etc. — Étant donnée l'alternance constante de *r* et *l*, on peut dire que cette racine *RAK* n'est pas différente de celle qui a donné le latin *liquidus*, *liquor*.

[2] Comparez aussi l'espagnol *rocio* et le catalan *ruxat* (averse). Le basque *erantzea* (averse) nous montre la racine transformée d'une autre façon ; le *k* est devenu *tz* (le même son que je représente par *ç*). C'est que la gutturale *k* peut subir deux séries de transformations : 1° *k*, *g*, *j*, *i* ; 2° *k*, *ç*, *s*, *z*. Cette question sera traitée en détail plus loin, à propos de la consonne *k*.

[3] Voir *Dictionnaire Catalan-Castellano-Latino*, par don Jacquin Estève y don Joseph Belvitger (Barcelone, Tecla Pla, 1803). Il y a aussi les mots *raj* (écoulement) et *rajet* (goutte).

[4] Remarquez qu'en latin *fluere* (couler) et *pluere* (pleuvoir) sont deux doublets, formés de la même racine à deux époques différentes ou par des tribus différentes. De même *fluvius* = fleuve, courant, et *pluvia* = pluie.

[5] *Vôga* se rattache à la racine VAK qui a donné en sanscrit *vagas* et *vajas* (force), *vajin* (cheval), *ugra* (fort), en grec *ugies* (sain, vigoureux), en lat. *vigor* (vigueur), *vegetus* (vif). *Vôga* a dû avoir d'abord le sens qu'a aujourd'hui *vôia* (vigueur, force), puis il est passé à celui de « joie, réjouissance, fête ». Le français *vogue* a la même origine, mais *voguer*, malgré sa ressemblance avec *vogue*, se rattache à une autre racine *vag* qui a donné en latin *vagari* (errer). Le nom de peuple gaulois *Voc-ontii* se rattache à la même racine que notre *vôia* et signifie « Les Vigoureux ».

dû avoir, de même, à l'origine, la forme *kâka* (comparez le français *coche*), *môka, sêka*[1].

I provenant d'une gutturale suivie d'une consonne. — Dans ce cas, la gutturale semble être passée directement à *i* sans intermédiaire.

C'est ainsi que le latin *fraxinus* (frêne), pour *fraksinus, laxare* (relacher), pour *lak-sare, axis* (essieu) pour *ak-sis*, est devenu *frâi-sœ, lœi-sâr, âi-s*. Les mots indigènes *kâi-sa* (caisse), *nâi-s* (routoir), *tâi-s* et son diminutif *tœi-swn* (blaireau ; accentué sur *w*), doivent se rattacher de même à des formes primitives *kak-sa* (comp. le catal. et esp. *caxa*, l'esp. *casca*, le basque *kutcha*, coffre), *nâk-s*[2], *tâk-s*.

Les mots *nêi-sœ* (naître), *pêi-sœ* (paître), *mwi-sa* (mouche) et autres de même type ne semblent pas, d'après cela, être venus directement du latin classique *nascere, pascere, musca*, mais de barbarismes *nak-sere, pak-sere, muk-sa*.

J'ai dit que les langues congénères offrent presque toutes des exemples de ce passage de la gutturale à *i*. Pour le français, tout le monde connait *buis* formé de *buxus* pour *buk-sus, fait* de *factum, nuit* de *noctem*, etc. *Payer* de *pacare, essuyer* de *exsucare*, offrent le même phénomène. Le Languedocien dit *lèit* (lit) de *lectum, agaitar* (guêter), qui vient d'une forme ancienne *agac-*

[1] *Kâka* se rattache à la racine *KAK* qui exprime l'idée de « respirer d'une manière bruyante, grogner », et qui a donné le sanscrit *kaç* (haleter) et *hakh* (rire), le latin *cachinnari* (rire aux éclats), l'allemand *keichen* (haleter), *kichern* (rire aux éclats). *Kâka* signifiait d'abord « celle qui grogne ». Par une métaphore exactement pareille, les paysans des Alpes appellent le cochon *rœnâirœ*, de *rœnâr* = grogner. — *Môia* vient de la racine *MAK* = agir, faire ; d'où le sanscrit *magh*, le grec *mekhanô* (organiser, faire), le latin *machinari* (même sens), l'all. *machen* (faire). — *Séia* se rattache à une racine *SIK* = mouvoir avec vitesse ; d'ou le latin *sag-ittare* (lancer un trait), l'all. *schiessen* (id.), le grec *hikneomai* pour *sik-neomai* (aller, venir).

[2] *Nâis* vient de la racine NAK qui a donné en grec *nech-omai* (je nage).

tar[1]. Le breton a *reiz* (droit) de *rectus*[2], le cambrien *uyth* (huit) de *octo*, le cornique *lait* (lait) de *lact*, etc.

Il est un point sur lequel le patois alpin se sépare ici des langues congénères. C'est que celles-ci remplacent souvent le *j* initial par un *i*; je ne connais pas d'exemple de ce fait dans celûi-là. Ainsi le cambrien a *iau* (joug) de *jugum*, le cornique *yar* (poule) et le breton *iar* de *gallina*, le basque[3] *yog* (joug), l'espagnol *yelo* (gel) de *gelu*, *yugo* (joug), l'allemand *Ioch* (joug), *Iager* (chasseur), de la même racine (KAK) que le patois *kas-âirœ*.

Quelquefois *i* provient d'un *s*, ex. *pâi* (pas, nég.), *kwijâr* (coucher), de la racine que le cornique *kwsg* (sommeil) et le cornique *kuske* ou *koske* (dormir); *pwisœ* (accentué sur *w*, pouvoir), du lat. *posse*.

Dans quelques mots un *i* final prédédé de *t* est passé avant cette consonne; ex. *kwtwit* (accentué sur le second *w*, nuque), en portugais et espagnol *cogode*, *brwit* (brouet, jus), en ital. *brodo*[4], *kwnit* (coin, pour fendre du bois) qui se rattache à la même racine que *kantw* (acc. sur *w*), *kantwnâ* (coin, angle), *œs-kwant* (acc. sur *w*; ce qu'on ôte sur les angles des planches, des portes.

En français, il s'est développé de même un *é* dans *brouet*, et un *i* dans *bruit* en breton *brud*, en kymrique *broth* et en patois méridional *brut*.

Il s'est également développé un *i* après *a*, suivi d'une gutturale dans *âiga* (eau), en lat. *aqua* (ital. *acqua*, catal. *aygua*, esp. *agua*, port. *agoa*); dans *âigla* (aigle), en lat.

[1] La forme la plus ancienne de ce mot est *vactare* (Mahul, Cartulaire, n° 150; charte de 900). Par changement du *v* initial en *g* et addition d'un *a* prosthétique, *vactare* est devenu *agactare*, qui a donné ensuite au Languedoc *agaitar* et dans les Alpes *agaçar*, par chûte du *t* (comp. *lwçar* = lutter, du latin *luctari*). *Vac-tare* se rattache à la racine VAC exprimant l'idée de « veiller » qui a donné en lat. *vigilare*.

[2] Zeuss, *Gram. celt.*; t. I, p. 178.

[3] Luchaire, *De lingua aquitanica*.

[4] Comparez aussi l'esp. *brodio*, le gaël. *brod*, la bas-bret. *braoud*, et le haut-alpin *brwda* (mélange de bouillon et de vin).

aquila (it. *aquila*, cat. *aguila*, *aliga*, esp. *aguila*); dans *àigrœ* (aigre), en lat. *acrem* (it. *agre*, cat. *agre*, port. *agro*, esp. *agrio*), etc. — Ce phénomène est très fréquent en français, où l'*a* tonique du latin est très souvent devenu *ai* ; ex. *j'aime*, de *amo*, *aile* de *alam*, *laine* de *lanam*, etc.

I est la terminaison d'un grand nombre de substantifs masculins et du masculin de beaucoup d'adjectifs[1]. J'ai déjà dit plus haut que souvent, dans ce cas, la prononciation était indécise entre *i* et *œ*. Dans les mots empruntés au latin, cet *i* correspond généralement à une terminaison en *ium* ou *eum*, *inum*, *idum* ; ex. *àpi* (celeri), en latin *apium*, *ûari* (huile), en lat. *oleum*, *âji* (grain de raisin), en lat. *acinum*, *rœji* (raide), en lat. *rigidum*. Dans les mots indigènes, *i*, *œ* ne sont que des voyelles d'appui qui se sont développées postérieurement à la division des langues néo-celtiques et par conséquent ne se trouvent pas dans toutes les langues congénères et dans certaines d'entre elles, ont pour correspondant la forme *o* plus conforme au génie de ces langues. C'est ainsi que *boçi* est en français *bouc*, en cornique et en cambrien *boch*, en bas-breton *bouch*, en catalan *boc*, en italien *becco* ; *bèfi* (bord, lèvre), étymologiquement identique à *bek*, est en espagnol *befo* (lèvre de cheval).

I est la terminaison des infinitifs qui étaient en latin terminés en *ngere*[2] ; ex. *plàni* (gémir), en lat. *plangere*, *vwni* (accentué sur *w* ; oindre), en lat. *ungere*, *strœni* (accentué sur *œ* ; étreindre), en lat. *stringere*. Ces infinitifs sont terminés en français par *indre* (plaindre, oindre, étreindre), en italien par *ngere* (*plangere*, *ungere*, *stringere*), en catalan par *nger* (*planger*, *unger*, *estrenger*), en espagnol par *nir* (*planir*, *ungir*, *estrenir*).

Dans la conjugaison, on trouve un *i* alone aux trois

[1] On verra plus loin qu'il y a aussi des substantifs et des adjectifs terminés en *w*. En sorte que les substantifs et les adjectifs sont terminés en *œ*, en *i* ou en *w*.

[2] Cet *i* provient de la gutturale *g*, ex. *tœni* (acc. sur *œ* ; teindre) de *ting-ere*, etc.



personnes du singulier et à la troisième personne du pluriel du présent et de l'imparfait du subjonctif ; ex. *vèni* (que je vienne), *vènis*, *vêni*, *vènin* ; *vœngèsi* (que je vinsse), *vœngèsis*, *vœngèsi*, *vœngèsin*. Dans les verbes dont l'infinitif est terminé en *iar*, si l'*i* est atone au présent de l'indicatif[1], au subjonctif il se confond avec celui de la terminaison, ex. *draiàr* (cribler), qui fait au présent de l'indicatif *dràiw* (je crible), fera au présent du subjonctif *drài*, *dràis*, etc., (pour *drâii*, *dràiis*) ; ceux qui ont l'*i* accentué au présent de l'indicatif, conservent cet *i* distinct de la terminaison au subjonctif et il se développe généralement un *a* après lui[2], de sorte qu'on prononce *ia* au lieu de *i*, ex. *sçafiàr* (contrefaire, imiter les paroles de quelqu'un), qui fait au présent de l'indicatif *sçafiw*, fera au subjonctif *sçafiai* (pour *sçafii*).

L'imparfait de l'indicatif des verbes dont l'infinitif est en *œr*, *ir*, *œ*, *i* a la terminaison *iw*, *ias*, *ia*, *ian*, avec un *i* tonique aux trois personnes du singulier et à la troisième du pluriel, ex. *bœviw* (je buvais), *bœvias*, *bœvia*, *bœvian*. A la première et à la deuxième personne du pluriel, l'*i* existe aussi, mais il est atone, ex. *bœviàn*, *bœvià*. Il en est de même au subjonctif, *vœniàn* (que nous venions), *venià* ; *vœngœsiàn* (que nous vinssions), *vœngœsià*.

Dans les mots communs au patois alpin et au français, *i* correspond : 1° à un *é* ouvert ou fermé, ex. *fwit* « fouet », *liçàr* « lécher » ; 2° à un *e* muet, ex. *tèni* « qu'il tienne » ; 3° à un *u*, ex. *skirôl*, *œi-siròw* « écureuil ».

O[3]. — Le son qui est représenté par le signe *O* se pro-

[1] Cela se produit lorsque l'*i* provient d'une ancienne gutturale, comme dans *rdia* (il coule) qui est pour *rika*.

[2] C'est le même phénomène que nous avons vu dans *siais* (six) pour *si-is*, *œstwaw* (j'enferme, acc. sur le premier *w*) pour *œstw-w*, *œstw-g-w*.

[3] Le signe par lequel nous représentons le son *o* est le même que celui dont se servaient les Latins et les Grecs. Il avait déjà, chez les Phéniciens, à peu près la même forme. Le nom par lequel on désignait ce signe en hébreu signifie « œil ». (Voir Daremberg et Saglio, *Dictionn des antiquit, grecq. et rom.*, à l'article *alphabet*.

nonce la bouche moins ouverte que pour *a*, les lèvres arrondies et un peu avancées, la langue retirée en arrière de la cavité buccale de manière que la pointe ne touche pas les dents[1].

Ce son était inconnu de la langue sanscrite[2] qui le remplaçait par *a* ; ex. grec *pod-a* (pied), sansc. *pad* ; lat. *som-nus* (sommeil), sansc. *swap-nas*.

Il ne se trouvait pas non plus dans certains dialectes italiques[3] qui lui substituaient le son *w* (en franç. *ou*, en lat. *u*). Chez les anciens Romains eux-mêmes, la distinction entre *o* et *u* n'était pas nettement établie ; ils écrivaient avec un *o* des mots qui à l'époque classique prirent un *u*, ex. *poblicum*, *polchrum*, et réciproquement ils mettaient un *u* là où plus tard l'*o* prévalut, ex. *huminem*, *funtem*[4]. De cet échange entre *o* et *u* est venue la différenee qui se trouve entre le radical de *hom-inem* (homme) et celui de *hum-anus* (humain), entre le nominatif *jecur* (foie) et le génitif *jecor-is*.

O était le son préféré de la langue grecque[5] qui le

[1] *O* rotundis oris spiritu comparatur. (M. Capella ; III, 261). — *O* se prononce : bouche moins ouverte que pour le son *a* ; dents invisibles ; lèvres avancées et formant un rond qui rappelle ainsi la forme de la lettre ; langue retirée au fond de la cavité buccale, la pointe recourbée et éloignée des incisives inférieures, la racine élevée vers le palais par suite du retrait de la pointe ; souffle tiède, modéré. Brachet ; *Gram. franç.*, p. 38).

[2] Voir A. Bergaigne : *Manuel pour étudier la langue sanscrite*, et Burnouf, *Méthode pour étudier la langue sanscrite*.

[3] *O* aliquot Italiæ civitates, teste Plinio, non habebant, sed loco ejus ponebant *u*, et maxime Umbri et Tusci (Prisc. I, 6, 34).

[4] Multa vetustissimi etiam in principalibus mutabant syllabis, *huminem* pro *hominem* proferentes, *funtes* pro *fontes*, *frundes* pro *frondes* ... Romanorum quoque vetustissimi in multis dictionibus loco ejus *o* posuisse invenitur *u*, *poblicum* pro *publicum*, quod testatur Papirianus (*De orthographia*), *polchrum* pro *pulchrum*, *colpam* pro *culpam* dicentes (Prisc., I, 6, 34). *O* et *u* permutant invicem, ut *Hecoba* et *notrix*, *Culcides* et *Pulixena* scriberentur, ac ne in græcis tantum notatur, *dederont* et *probaveront*. Quint., I. 4, 16).

[5] Dans les cent premiers vers de l'*Edipe à Colone* le son *o* (o, o, ou, oi) se trouve plus de quatre cents fois, tandis que dans les cent premiers vers de l'*Eneide*, il ne se rencontre que deux cents fois.

conserva où le latin le remplaçait par *u, e, i,;* ex. grec *ot-i* (que), lat. *ut;* gr. *oikos* pour *Foikos*, lat. *vicus;* gr. *mousa*, lat. *musa*, gr. *phôr*, lat. *fur* (voleur); gr. *o-dont-a*, lat. *dent-em;* gr. *pheront-a* (portant), lat. *ferent-em;* gr. *agroi, agrois* (champ), lat. *agri, agris*, etc.

Le son *o* se trouvait dans la langue des anciens Gaulois, comme le prouvent un grand nombre de noms propres conservés soit dans les inscriptions, soit dans les auteurs grecs et latins[1]; tels sont *Morini, Rhodanum, Vocontii, Allobroges, Mosa, Verona, Noricum, Cingetorix*, etc. Toutefois, dans certains cas, il est difficile de savoir si les Gaulois prononçaient *o* ou *u* (français *ou*). En effet, si les latins écrivent Segomar*us*, Dannotal*us*, les grecs terminent ces noms en *os (Cegomaroc, Cassitalos);* on trouve même, à côté de *Toutius, Litu-marus*, la forme grecque *Toutiouc, Litou-mareoc*[2]. Le féminin du suffixe diminutif *on* est tantôt *ona (Nemetona)*, tantôt *una (Sacruna)*, tantôt *ouna (Odouna)*. On trouve cette alternance entre *o* et *ou*, même à la syllabe radicale et dans des noms écrits en caractères latins[3]; par exemple dans *Troccius* et *Trouccius*, *Trogius* et *Trougillus*, *Totia* et *Toutius*, *Cottius* et *Coutius*, etc.

J'ai cité plus haut, à propos du son *a*, des exemples d'alternance, dans les noms propres gaulois, entre *o* et *a*.

En patois alpin, le son *o* est très rare. Il ne se trouve qu'à la syllabe tonique. Partout où, dans la dérivation et

[1] Voir Zeuss, *Gram. celt.*, tome I, p. 15 et 26[1].

[2] A l'époque où ces inscriptions furent gravées, le groupe *ou* avait en grec le son du latin *u* et du français *ou*; tandis que l'*u* grec (upsilon) avait le son de l'*u* français. — Voir Henry, *Gram. comparée du grec et du latin*, p. 28 et 30.

[3] Comme les Gaulois avaient adopté le système d'écriture des Grecs (Cés., *de b. g.*, VI; 14, 3), ils durent en conserver certaines particularités même après la conquête romaine, et, dans *Trougillus*, l'ouvrier — un Gaulois sans doute — a dû représenter par *ou* le son représenté par *ou* chez les Grecs et par *u* chez les Romains.

la conjugaison, il devient atone, il s'assourdit en *w*[1] ; ainsi de *dôba* (sauce), on forme *adwbâr*, de *krôs* (berceau), *krwsâr* (bercer) ; mais ces verbes reprennent *o* dans *adôbw* (j'assaisonne), *krôsw* (je berce), à cause du déplacement de l'accent tonique.

O alterne souvent avec *a*, dans des mots de la même famille ; *trôs* (mauvais), par exemple, se rattache à la même racine que *trâsa* (rebut) et *œstrasâr* (gâter, gaspiller). Il y a même quelques mots où la prononciation flotte indécise entre *o* et *a* ; on prononce *trôbw* (je trouve) et *trâbw*, *trôna* (il tonne) et *trâna*, *bòta* (pied) et *bâta*[2].

Dans les mots indigènes, il correspond fréquemment à un *a* (simple ou nasalisé) des langues congénères, quelquefois aussi à *e*, *i*, *u* ; comparez, par exemple, *tôç-w* ou *tôk-w* (je touche), avec le latin *tang-o* (parf. *te-tig-i*, sup. *tac-tum)*, le grec *te-tâg-on*, l'anglais *tak-e*, le gothique *tek-an*, le vieil allemand *tuck-en*, le sanscrit *tij* ; — *rôb-w* (je ravis) avec le latin *rap-io*, et le grec *lamb-ano* (fut. *lêp-somai*, aor. *e-lab-on)* ; — *bòt-a* (pied) avec le latin *ped-em*, le grec *pod-a*, le sanscrit *pad*, l'anglais *foot*, l'allemand *fuss* ; — *vôia* (vigueur), pour *vòk-a*, avec le latin *vig-or*, *veg-etus*, le sanscrit *vag-as*, le grec *hug-iês* pour *vug-ies* ; — *klôt* (plat, horizontal) avec le grec *plat-us* ; — *bôç-i* (bouc) avec l'italien *becco* ; — *bòrn-a* (trou dans la branche d'un arbre) avec le basque *barna* ou *barrena* (profond, trou), etc.

[1] Cependant *o* est devenu *u* dans *duganêw* (niais) dérivé de *dôgw* et dans *sbajukiar* de *bajòka*, il est devenu *un* dans *œnkrunsêw* (arc de berceau) de *krôs* (berceau).

[2] Ces variations de prononciation se rencontrent quelquefois dans la bouche de la même personne ; parfois telle personne adopte de préférence tel son ; d'autres fois telle région prononce exclusivement de telle manière (le Gapençais dit *tros* = mauvais, le Briançonnais dit *tras)* ; il arrive aussi que telle forme s'emploie toujours dans une locution et telle autre dans une autre, par ex., on dit toujours « *a vira bâtas* = il est mort, propr. *il a tourné les quatre pattes en l'air* », mais on dira « *kwmâ vâi la bôta* ? = comment allez-vous ? prop. *comment va le pied* », parce qu'ici on a l'habitude de faire rimer avec *trôta*, la réponse étant invariablement « *kwm' œn çi kœ trôta* = comme un chien qui trotte, c'est-à-dire *bien* ».

O se trouve surtout dans des mots indigènes, 1° comme voyelle de la racine, ex. *bôç-a* (boule), *blôd-a* (blouse), *çôrn-i* (sourd), *bôia* (bestiole) ; 2° dans les suffixes *ok*[1], *ol* ou *ow*[2], *ot*[3] (au féminin *oka, ola, ota*), ex. *baç-ôc*, *taliôla*. *œirôw*, *maçôta*.

O du latin est presque partout devenu *u* ou *w*, ex. *pwrta* puis *pwarta* du lat. *porta* (porte), *purk* puis *puark*, du lat. *porc-um* (porc). Cependant il s'est conservé dans *ôbra* (travail) du lat. *opera*, *rôda* (roue) du lat. *rota*, *prôva* (essai) de la même racine que le lat. *probare* et quelques autres mots. Il s'est conservé partout où il était suivi d'un *l* ou d'un *v* qui se sont vocalisés en *w* et ont formé avec *o* la diphtongue *ow* ; ex. *jôws* (jeudi) de *jovis*, *nôw* (neuf) de *novem*, *vôwta* (tour, laps de temps) en italien *volta*, *môwrœ* (moudre) de *molere*, *sôw* (sol) de *solum*[4].

Un *o* initial est tombé dans *rœlôji* (horloge) venu de

[1] *Ok*, fém. *Oka* est un suffixe diminutif ; *baj-ôka* composé de la racine *bak* devenu *bag* puis *baj*, identiques à celles du français *bosse* et ayant le même sens, et du suffixe *oka*, signifie « une petite bosse ». Le même suffixe se trouve en anglais où *bull-ok* est diminutif de *bul* (taureau), signifie « petit bœuf », et en russe où *baba* signifie « fève » et *baboca* « petite fève ».

[2] Le suffixe *ol* (ou *ow* par vocalisation de *l*, quelquefois *or* par rhotacisme) est un suffixe indigène équivalent au suffixe *arius*, *aris* du latin ; *lav-ôw* (lavoir) est formé de *lav-âr* comme le latin *arm-arium* (armoire patois alpin *armâri)* de *arma*.

[3] Le suffixe *ot*, fém, *ôta*, n'est qu'une forme moins dure du suffixe *ok*, *oka*, et a le même sens.

[4] A remarquer le mot *plôwrœ* (pleuvoir) qui ne peut pas venir de la forme classique *pluere*, mais d'une forme plus ancienne *plovere* qui n'avait pas encore subi la contraction de *ov* en *u* ; car *pluere* vient régulièrement de *plovere*, comme *tuus* de *tov-us*. — Un mot plus difficile à expliquer, c'est *pôw*. Il ne vient ni de *pavor* qui aurait donné *pâwr*, ni de *pavôrem* qui aurait donné *pavwr* ou *pawr* (accentué sur *w*). Serait-ce un mot indigène venu d'une forme *pov* qui serait au latin *pav-eo*, *pav-id-us* ce que *tôk-w*, *rôb-w*, sont à *tac-tum*, *rap-tum* ? Cela me parait probable. L'ancien Gaulois offre des exemples de *o* correspondant à *a* du latin ; *mor* (mer) dans *are-mor-ici*, *Morini*, lat. *mare*. *Pôw* se trouve dans tous les patois du midi à côté de *pawr*, *pavwr*, comme *vôia*, *vôga* à côté de *vigwr* (accentué sur *w*).

horologium. Il est à remarquer que la même particularité se trouve dans tous les patois du midi de la France, ainsi qu'en basque *(e-rloja*, l'*e* est une voyelle prosthétique), en catalan *(rellotge)*, en espagnol *(relox)*.

Peut-être un *o* initial suivi de *b*[1] est-il tombé aussi dans *skûr* (obscur), *skurzir* (obscursir), *skurzîna* (obscurité), en latin *obscurum*. Il est possible toutefois que le latin *obscurum* fût un composé de *ob* et de *scurum* et que le patois *skur* se rattache à *scurum* et non à *obscurum*[2].

Dans les mots qui sont communs au français et au patois alpin, *o* correspond: 1° à *ou*, ex. *bôçi* « bouc »; 2° à *eu*, ex. *nôw* « neuf »; — 3° à *œu*, ex. *òbra* « œuvre » ; 4° à *o*, ex. *sôw* « sol » ; — 5° à *oi*, ex. *tôni* (niais) venu du latin *Antonius*[3] qui a donné au français « Antoine ».

U. — Le son représenté par U (minuscule *u*) est le même que celui de l'*u* français. Il se prononce la bouche très peu ouverte. les lèvres avancées comme pour *o*, la pointe de la langue rapprochée du bord des incisives[4].

Ce son ne se trouve pas dans toutes les langues du groupe indo-européen. Il est inconnu du sanscrit[5]. Le grec ne l'avait pas non plus à l'origine; car l'*u* grec (upsilon) se prononçait d'abord comme l'*u* du latin (*ou* du français), ainsi que le prouvent certains emprunts faits au grec par le latin à une époque reculée, p. ex. *fuc-us* en grec *phûk-os* (algue), et la transcription de cette lettre par *ou* dans certains dialectes, p. ex. *um-eis* (vous) en béotien *oum-es*. Mais vers le commencement de notre ère,

[1] Comparez *skwndrœ* (cacher ; accentué sur *w*) venu de *abscondere* ou de *excondere*.

[2] Tous les patois du midi de la France et le Catalan ont *skur;* il se trouve aussi en italien *(scuro)*.

[3] *Tòni* était primitivement un nom propre de personne ; comme il était très populaire, il a fini par prendre le sens de « personne de peu d'instruction, sot, niais ». On emploie avec le même sens *Glâwdw* (Claude), *Jâw-mœ* (Jacque).

[4] Comparez *Brachet et Dussouchet, Grammaire franç., cours supér.* p. 38.

[5] Voir *Méthode pour étudier la langue sanscrite*, par Burnouf; et *id.* par Bergaigne.

le son de l'*u* latin est représenté en grec par *ou*, tandis que l'*upsilon* représente un son qui, sans doute, n'était autre que l'*u* français[1].

Le latin primitif ne connaissait pas le son *u;* mais, avec les mots grecs, ce son s'introduisit à Rome[2]. On le représenta par le signe *y* qui fut définitivement reçu et prit place dans l'alphabet latin à l'époque de Cicéron, mais fut toujours appelé « *y græcum* ».

Il est bien difficile de savoir si notre son *u* se trouvait dans la langue des anciens gaulois. Les noms propres gaulois des inscriptions en caractères latins ne peuvent guère nous renseigner, puisque l'*u* latin n'avait pas le son de l'*u* français ; cependant des variations orthographiques *Meddu-gnatus* et *Meddi-gnatus*, *Medu-genus* et *Medi-genus*, on pourrait conclure que le son représenté tantôt par *u*, tantôt par *i*, n'était celui ni de l'*u* ni de l'*i* latins, mais un son moyen entre les deux, c'est-à-dire notre son *u*.

Les noms écrits en caractères grecs pourraient nous éclairer d'une façon plus complète par la distinction de *u* et de *ou* ; mais je n'en connais, pour le moment, aucun dont le témoignage soit décisif. On ne peut, d'ailleurs, tirer aucune conclusion du fait que le son *u* se trouve dans les langues néo-celtiques, puisque cet *u*, comme nous le verrons plus loin, correspond soit à un *o*, soit à un *u*, soit à un *u (ou)* des anciennes langues.

Inconnu aux langues parlées actuellement dans le midi de l'Europe (grec moderne, italien, espagnol, portugais), le son *u* se trouve dans les patois du midi de la France. dans les langues néo-celtiques, ainsi qu'en français, en anglais et en allemand.

Dans le patois alpin, il est assez fréquent. Il peut se trouver soit à la tonique, soit avant la syllabe tonique; ex. *brûisas* (débris de foin que les animaux laissent dans

[1] Voir *Henry*, *Gram. comp. du grec et du latin*, p. 28.

[2] Darembert et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grec. et rom.* ; article *alphabet*.

leur crèche), *busèlas* (pinces formées d'un morceau de bois fendu à moitié).

Dans les mots empruntés au latin, il correspond : 1° à un *u* long[1], ex. *lûmœ* (lampe, lumière) du lat. *lumen*, *mûw* (mulet) du lat *mulum*, *fûn* (exhalaison) du lat. *fumum*, *afûn* (corde) du lat. *funem*, *adurœ* (apporter, amener) du latin *adducere*, *maûr* (mur) du lat. *maturum*, *sœgûr* (sûr) du lat. *securum*, etc ; — 2° à un *u* suivi de deux consonnes, ex. *lûsk* (louche), du lat. *luscum*, *tûs* (toux) et *tûsœ* (tousser) du lat. *tussim*, *ûrtia* (ortie) du lat. *urtica*, *fûsta* (poutre) en lat. *fustem* (bâton), etc. — 3° à un *i* dans *uvarnâr* (hiverner) du lat. *hibernare*, *fubêla* (agraffe) en lat. *fibula* ; — 4° à un *e* dans *ûbri* (ivre) en lat. *ebrium* ; *fumêla* (femelle) en lat. *femella* ; — 5° à un *o* bref, ex. *bûw* (bœuf) du lat. *bov-em*, *fûlia* (feuille) du lat. *folia*, *jûlh* (ivraie) en lat. *lolium*, *murîr* (mourir) en lat. *mori*, *ùi* (aujourd'hui) en lat. *hodie*, *aluâr* (rebouter) du lat. *allocare*, etc. ; — 7° à un *o* long dans *ûw* (œuf) en lat. *ovum* ; — *a-ûra* (maintenant) en lat. *hac-hora* ; — 8° à un *o* suivi de deux consonnes, ex. *ùrji* (orge) en lat. *hordeum*, *nûç* (nuit) en lat. *noctem*, *ûç* (huit) en lat. *octo*, etc.

Dans les mots empruntés au grec, il correspond à un *u* (upsilon) long ; ex. *œm-pur-âr* (attiser le feu, la lumière) du grec *pur* (feu), *tûba* (fumée) du grec[2] *tuphos*.

[1] Dans *mûra* (saumure) en latin *muria* (eau salée, saumure), *u* correspondrait à un *u* bref. Mais je me demande si ce *mûra* ne serait pas plutôt un mot indigène ayant eu à l'origine le sens de « mer ». D'une part le latin *muria* aurait donné non pas *mura* mais *mûria*, comme *bestia* a donné *bêstia* ; d'autre part, nous savons par des noms propres *(Mor-ini, Mori-marusa, Are-mor-ici)* que « mer » se disait dans la langue des Celtes *mor* avec *o* bref ; or *o* bref est précisément devenu *u* ; de plus « mer » se dit en irlandais « muir ». Enfin l'usage que l'on fait de *mùra (sarâ kwma la mùra)* s'expliquerait très bien par le sens de *mer* (salé comme *la mer)*.

[2] Il pourrait bien se faire toutefois que *tùba* fût indigène et ne se soit point introduit chez nous par les Grecs-Massaliotes. Comparez les noms gaulois *Dub-is* (le Doubs), *Dubnorix* ou *Dumnorix*. Ce mot se trouve d'ailleurs dans toutes les langues néo-celtiques (irland. *dub* = encre

Dans quelques mots, l'usage flotte entre *u* et *i*[1] ; ainsi on prononce indifféremment *aviâr* ou *avuâr* (allumer), *siblâr* ou *sublâr* (siffler), *kî* ou *kû* (qui, interrogatif), *skiçâr* et *skuçâr* (tasser, écraser).

Dans les mots indigènes, *u* alterne : 1° avec *o*, *w*, ex. *klûsœ* (glousser) et *glwkâr* (même sens), *glôka* (elle glousse) ; — 2° avec *i*, ex. *krûsœ* (grincer, gémir), et *krikâr* (même sens), *muarsw* ou *miarsw* (accentué sur *w* ; espèce de grosse saucisse), en esp. *morcon* ; et les mots latins *fûak* (feu), *jûak* (jeu), *lûak* (lieu), *mûara* (mule) que certaines vallées des Alpes prononcent *fiôk*, *jiok*, *liôk*, *miôra* ; — 3° avec *a* dans *sturniâr* (éternuer) qui se dit aussi *starnuâr*.

Il alterne avec *œ* dans *un*, *œn* (un). Le premier de ces mots s'emploie comme nom de nombre ; le second, comme article indéfini et fait au féminin *œna* (accentué sur *œ* ; une).

Dans les mots de même famille, *u* peut alterner : 1° avec *o*, ex. *duganêw* (niais) à côté de *dôgw* (même sens), *sbajukiâr* (faire une bosse) dérivé de *bajôka* (bosse, tumeur par suite d'une chûte ou d'une contusion) ; — 2° avec *w*, ex. *pûark* (porc) à côté de *pwrsiw* (étable à porcs).

Dans les langues congénères, il a aussi comme correspondant *o* et *u* (prononcé *ou*), quelquefois *uo* (en italien), *ue* (en espagnol) et aussi *i*, *in*, *en*, *e* ; ex. *tus* (toux) en espagnol *tos*, italien *tosse* ; *urdir* (ourdir) esp. *urdir*, ital. *ordire*, port. *ordir* ; *mût* (muet), ital. *muto*, esp. et port. *mudo* ; *ûw* (œuf), ital. *uovo*, esp. *huevo*, port. *ovo*, limous. *yw*, irland. *ugh*, angl. *eyg*, gaël. *ubh* ; *uvèrt* (hiver), ital. *inverno*, esp. *invierno*, catal. *ivern* ; *ûbri* (ivre) it. *ubbriaco*, esp. *embriaco* ; *furmœzî* (fourmi),

duban = noir ; cambr. *du* ; corn. *duv*), et dans le basque (*tufoa* = haleine), le catalan (*tuf* = fumée), l'espagnol (*tufo* = vapeur qui s'élève de la terre ; *tufarada* = exhalaison).

[1] C'est peut-être de cette variation de la prononciation que proviennent les doublets *rîga* (sillon, raie) et *rûga* (ride).

ital. *formica*, esp. *hormigo*, limous. *fermi ; fubêla* (agraffe), ital. et port. *fivela*.

U accentué a une tendance à devenir *ûa*[1] : 1° devant *r* ou *l*, ex. *turtâr* (heurter) fait au présent *tûartw* ou *tûrtw ; mûala* ou *mûara* (mule) et non *mûla ; ûali* ou *ûari* (huile) et non *ûri* (en provençal *ôli) ; ûarji* (orge) ou *ûrji ;* 2° devant *k* ou *ç*, ex. *fûak, lûak, jûak* et non *fuk, luk, juk ; ûaç* (huit), *kûaç* (cuit), *nûaç* (nuit) et très rarement *ûç, kûç, nûç*.

Dans les mots communs au patois alpin et au français, *u* correspond : 1° à *u*, ex. *dru-iara* (engrais), *æn-dru-âr* (engraisser) qui ont la même racine que l'adjectif « dru » ; — 2° à *ui*, ex. *brut*, en français « bruit », breton *brud*, kymr. *broth*, esp. et port. *ruido) ;* — 3° à *ue*, ex. *mût*, en français « muet » ; — 4° à *ou*, ex. *lûsk*, en français « louche » ; — 5° à *oî*, ex. *fuzwnâr*, en franç. « foisonner » ; — 6° à *eu*[2], ex. *mulw* (accentué sur *w*), en français « meule » ; — 7° à *i* ex. *agrûata*, en français « griotte » ; — 8° à *in*, ex. *krûsæ*, en français « grincer » ; — 9° à *é*, ex. *pûpia* (soif ardente), en français « pépie » (ital. *pipita*, milanais *puvida*, bret. *pibit*, port. *pevida) ;* — 10° à *è*, ex. *krûpia*, en français *crèche* (angl. *crib ;* ital. *greppia)*.

U se trouve être, par la chûte d'un *t* final, la terminaison de quelques participes : *agû* (eu), *bægû* (bu), *çagû* (fallu), *pwgû* (pu), *vængû* (venu), *vwgû* (voulu), *tængû* (tenu). Le féminin de ces participes est en *ûa : agûa, bægûa*, etc.

D'autres régions du midi de la France, l'Aude par exemple, ont conservé la dentale ; *agût, bægût*, etc., et au féminin, *agûda, begûda*.

W. — Je représente par le signe *w* le son qui l'est en

[1] Le son qui se développe ainsi après *u* n'est pas bien net et varie avec les régions entre *a, e, o*.

[2] C'est notamment par *u* que l'on rend le son *eu* du français dans les emprunts que l'on fait aujourd'hui ; ainsi « voleur » devient *vulûr*. Le son indigène correspondant au français *eu* dans les anciens mots de ce genre était *w*, ainsi « vigueur » avait pour correspondant *vigwr* et non *vigûr*.

français par *ou*, en italien, espagnol, portugais, allemand, par *u*, en anglais par *w* dans *warm, twig, new* et par *oo* dans *book*.

Il se prononce la bouche très peu ouverte, les lèvres très avancées, la pointe de la langue abaissée vers le bas des incisives inférieures.

C'est le même son qui était représenté en latin par le signe *u*[1]. En grec, ce son, d'abord représenté par *u* (upsilon), le fut ensuite par *ou*, comme le prouvent les transcriptions de noms propres ; grec *Thoukudides*, latin *Thucydides ;* lat. *Lucius*, grec *Loukios*[2].

La langue des anciens Gaulois avait aussi le son *w*. Dans les noms propres gravés en caractères grecs, il est représenté par *ou*, ex. *Litou-mareoc*, et dans ceux qui sont en caractères latins, par *u*, ex. *Litu-mara*[3].

(A suivre).

---

[1] *U* ore constricto labrisque prominulis exhibetur (M. Capella, III, 233). — *U* appressis labris spirituque procedit.

[2] Voir Henry, *Gram. comparée du gr. et du lat.*, p. 28 et 30 ; et P. Baret, Essai historique sur la prononciation du grec ; Paris, Donnaud, 1878.

[3] *Corpus inscript.*, VI, n°

DESCRIPTION DES PORTRAITS GRAVÉS

INTÉRESSANT

Les Hautes-Alpes

PAR M. J. ROMAN

(Suite et fin.)

MEUNIER (François),

Président du Tribunal de Commerce de Gap de 1888 à 1892.

Son buste tourné des trois quarts à droite.

Au-dessous : *F. Meunier* | *président du tribunal de commerce de Gap.*

Signé : *G. Brunswick.*

Lithographie ; h. 0,176, l. 0,153.

Publié par l'*Actualité Dauphinoise*, le 24 février 1889.

Il a été tiré quelques exemplaires hors texte sur un papier orné d'un double encadrement plus foncé.

MIOLLIS (Bienvenu-François-Melchior-Charles),

Évêque des Hautes et Basses-Alpes de 1804 à 1823.

1. — Son buste à mi-corps tourné des trois quarts à droite, coiffé d'une calotte, vêtu du rochet, du camail, de l'étole pastorale, portant le rabat et la croix épiscopale sur la poitrine, les deux mains appuyées sur les bras du fauteuil dans lequel il est assis.

Au-dessous : *Mgr Miollis.*

Signé : *Lith. de Repos — Camoin.*

Lithographie ; h. 0,256, l. 0,202,

Portrait fait à Digne.

2. — Son buste tourné des trois quarts à droite, avec la calotte, le rochet, le camail, le rabat, l'étole et la croix pastorale.

Au-dessous : *Mgr Miollis.*

Signé : *Lith. de Repos — V. Camoin.*

Lithographie ; h. 0,113, l. 0,097.

Réduction partielle du portrait précédent. Se trouve en tête du discours sur la *Vie de Mgr Miollis* par Bondil. Digne, Guichard, 1843.

3. — Son buste à mi-corps tourné des trois quarts à gauche, avec la calotte, le rochet, le camail, l'étole et la croix pastorale ; les deux mains reposent sur les bras du fauteuil sur lequel il est assis. Dans le fond, deux rideaux.

Au-dessous : *Mgr de Miollis | évêque de Digne*, séparé par ses armoiries surmontées du chapeau.

Photogravure ; h. 0,110, l. 0,092.

En tête de : *Mgr de Miollis* par Mgr Ricard.

Paris, Dentu, 1893, in-12.

MORAND (JEAN-ANTOINE),

Né à Briançon en 1727, décapité à Lyon en 1794.

Son buste de profil à gauche, dans un ovale noir, circonscrit dans un cadre rectangulaire.

Au-dessous : *Jn Anne Morand | architecte, né à Briançon le 10 9bre 1727 | mort à Lyon le 24 janvier 1794.*

Signé : *Dess. par Couturier | Gravé par Quenedey.*

Aquatinte ; h. 0,120, l. 0,093.

MOYNIER (DÉSIRÉE), en religion *Mère du Cœur*,

Née à Gap en 1814, morte à Gap en 1891.

Son buste de face, coiffée du bandeau et du bonnet blanc plissé, du voile noir, portant une médaille du Sacré-Cœur sur la poitrine et vêtue d'une robe de religieuse.

Au-dessous : *La Rde Mère du Cœur.*

Signé : *Maison d'édition, F. Sanguinette, J. Duret, 68, rue des Archives, Paris.*

Photogravure ; h. 0,112, l. 0,082.

En tête de la *Vie de la Mère du Cœur* (Gap, Richaud, 1891, in-8°).

PAVIE (François)

Né à Savines en 1843.

Son buste de face, dans un cadre ovale circonscrit dans un parallélogramme teinté.

Au-dessous : *M. F. Pavie | maire de Savines, conseiller général | chevalier du mérite agricole.*

Signé : *B. Delaye sc. Lyon | Gap, A. Fillon et Cie, Supplément de la Durance, 17 août 1893.*

Photogravure ; h. 0,141, l. 0,096.

Au-dessous : une biographie de M. Pavie sur 2 colonnes.

PONSON DU TERRAIL (Pierre-Alexis),

Né à Montmaur en 1829, mort à Bordeaux en 1871.

1. — Son buste tourné des trois quarts à droite.

Au-dessous : *Ponson du Terrail.*

Bois ; h. 0,100, l. 0,090.

Fragment d'un journal illustré.

2. — Il est debout de face, la tête disproportionnée, fumant un cigare ; du côté droit il a trois bras qui écrivent, du côté gauche une plume ailée écrit les *derniers mots de Rocambole.*

Au-dessus : *Le Vte Ponson du Terrail par Gill.*

Au-dessous : *Il y avait un homme qui s'appelait le vicomte et je l'appelle un génie*, etc., en quatre lignes.

Signé : *And. Gill.*

Lithographie coloriée par parties ; h. 0,257, l. 0,280.

Publié dans le journal *La Lune*, le 24 février 1867.

3. — Il est à mi-corps, assis, tourné des trois quarts à gauche, les deux mains sur ses genoux ; le ruban de la Légion d'honneur à la boutonnière.

Au-dessous : *M. Ponson du Terrail | romancier, notre regretté collaborateur, décédé à Bordeaux le 20 janvier 1871.*

Signé : *Bocourt | Sotain, sc.*

Bois ; h. 0,220, l. 0.155.

Très joli portrait publié dans l'*Illustration* à la fin de 1871.

ROCHAS D'AIGLUN (ALBERT DE),

Né à St-Firmin en 1837.

1. — Son buste tourné des trois quarts à droite, en costume militaire, plusieurs décorations sur la poitrine.

Au-dessous : *M. le lieutenant-colonel de Rochas d'Aiglun | administrateur de l'École Polytechnique | (Édouard d'Apvril).*

Signé : *E. d'A.*

Lithographie ; h. 0,120, l. 0,130.

Publié dans les *Alpes Illustrées*, n° du 6 avril 1890.

Il a été tiré de ce portrait quelques exemplaires avant la lettre, dans un double encadrement plus foncé que le fond du papier.

2. — Son buste tourné de profil à gauche en costume militaire, une décoration suspendue à son cou et trois autres, dont les palmes académiques, sur la poitrine. Dans un cadre ovale orné, sous lequel est un écusson chargé d'un R ; le tout dans un encadrement gothique composé de deux pinacles soutenant un fronton.

Signé : *E. Gervais.*

Photogravure ; h. 0,148, l. 0,096.

ROLLAND (JEAN-MICHEL),

Né à Gap en 1745, mort à Gap en 1810.

Son buste légèrement tourné à gauche, en habit ecclésiastique. Dans un cadre ovale orné de guirlandes au dessous duquel est un miroir entouré d'un serpent.

Au-dessous, dans un encadrement rectangulaire :

J. M. Rolland curé du Caire | député de la sénéchaussée de Forcalquier | Digne, Sisteron et Barcelonette.

Au-dessous : *Collection générale des portraits de MM. les députés à l'assemblée nationale | tenue à Versailles le 4 mai 1789 | à Paris chez Le Vacher sous les colonnades du Palais Royal n° 268.*

Aquatinte. H. 0,238^{m}, l. 0,178^{m}.

ROMAN (Joseph-Hippolyte)

Né à Gap en 1840.

Son buste de face. Au dessous à droite, un monogramme composé des lettres J. R. I. R., et la date MDCCCLXXXVII.

Bois ; h. 0,120, l. 0,100.

Gravé par Diétrick, graveur parisien, d'après un dessin fait d'après nature.

Il a été tiré de ce portrait seize exemplaires ; tous sur papier de Chine ; un avant toute inscription, cinq avant retouche et dix autres.

ROSSAT (Louis).

Evêque de Gap de 1841 à 1844.

Son buste tourné des trois quarts à droite, vêtu d'un rochet et d'un camail, portant le rabat, la croix pastorale tombant sur la poitrine et tenant sa barette de la main droite. Dans un encadrement rectangulaire. Au bas ses armoiries avec chapeau épiscopal, crosse et mître.

Au-dessous : *Louis Rossat, évêque de Gap | né à Lyon paroisse de St-Nizier le 8 décembre 1789 | sacré à Lyon dans la Primatiale le 14 février 1841.*

Signé : *Lith. par Maggiolo | Lith. Paul Petit et Cie 3 place du Doyenné. Paris.*

Lithographie, h. 0,344, l. 0,271.

D'après un portrait peint par M. de Balthazard et conservé à l'évêché de Gap.

ROSTOLLAN (Claude).

Né à Névache en 1762, mort à Passy près Paris en 1842.

Il est en pied en habit militaire. Dans le fond un paysage de Hollande.

Au-dessous : une inscription donnant son nom et ses titres.

Aquatinte ; environ 0,450 de hauteur.

Gravé en Hollande pendant le commandement supérieur



que le général Rostollan y exerca, c'est-à-dire de 1799 à 1801.

Je ne puis donner de cette gravure une description plus complète, ne l'ayant jamais vue ; elle n'existe ni au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, ni dans aucune des collections privées que j'ai pu visiter. Je la décris d'après le catalogue de M. Mayer, marchand de gravures à Paris.

ROZAN (François).

Né à Villevieille en Queyras en 1823, mort au même endroit en 1890.

Son buste légèrement tourné à droite, coiffé d'un képi de médecin militaire ; sur sa tunique quatre décorations.

Au-dessous : *M. le Docteur Rozan | conseiller général des Hautes-Alpes | (G. Brunswick).*

Signé : *G. BK:*

Lithographie ; h. 0,150, l. 0,125.

Publié dans *l'Actualité Dauphinoise*, n° du 15 février 1891.

Il a été tiré de ce portrait quelques exemplaires avant la lettre dans un double cadre plus foncé que le fond du papier.

SARRAZIN (Jean)

Né à Prapic, commune d'Orcière en 1833.

1. — Il est debout à mi corps, marchant à gauche, coiffé d'un chapeau, un lorgnon dans l'œil, tenant de la main droite une brochure et, suspendu au bras gauche un sceau plein d'olives, dans lequel trempent de petites pincettes. Un carton plein de papiers est suspendu devant lui.

Au-dessous : *30844 | Jean Sarrazin le poëte aux olives.*

Signé : G. V.

Bois ; h. 0,100, l. 0,050.

Publié dans le *Journal Amusant* en 1873. Le dessinateur est M. Georges Vuillier.

2. — Il est debout de profil à gauche, la tête dispropor-

tionnée, coiffé d'un petit chapeau melon, un lorgnon sur le nez, tenant de la main droite une cuillier qu'il plonge dans un baquet d'olives placé sur une table de café ; sous son bras gauche un livre sur lequel on lit : *Poésie — J. Sa....sin* ; de la main gauche il tient une lyre. Derrière lui un encrier.

Au-dessous : *Jean Sarrazin.*

Signé : *Bois Gille | i. Sedard sc. Lyon.*

Bois ; h. 0,280, l. 0.150.

Publié dans le journal *Lyon s'amuse*, au mois de février 1886.

SUZE (Henri de Bartholomeis de)

Archevêque d'Embrun de 1250 à 1262

1. — Son buste tourné des trois quarts à gauche, coiffé d'un capuchon, vêtu d'un camail d'hermine. Dans un encadrement ovale.

Au-dessous : *Henri de Bartholomaeis de Suze | évesque de Sisteron, archevesque d'Embrun, cardinal | évêque d'Ostie et de Velitre.*

Eau forte ; h. 0,175, l. 0,135.

Extrait de l'*Histoire des cardinaux français* par Duchesne.

2. — Son buste comme le précédent mais tourné à droite dans un ovale posé sur une base sur laquelle on lit : *Henri de Bartholomeis de Suze | cardinal en 1263 mort en 1281*, le tout dans un parallélogramme.

Taille douce ; h. 0, 145, l. 0,092.

Extrait de l'*Histoire des cardinaux français* par l'abbé Roy.

TAIX (Joseph)

Né à Chaudun en 18...

Il est assis de face une main dans son gilet, l'autre tenant son chapeau sur son genou, sur un banc placé sous une cloche supportée par une charpente en bois. Sur le même banc est debout M. Lattier, inspecteur des forêts. Au fond un troisième personnage.

Au-dessous : *Le dernier maire de Chaudun.*

Signé : *H. L.*

Bois ; h. 0,110, l. 0,070.

Dans l'*Illustration* du 24 août 1895. Reproduit dans le *Bulletin de la Société d'Études* d'octobre 1895.

TEMPLIER (Pierre)

Né à Aubessagne en 1810, mort à Lettret en 1887.

Son buste de face.

Signé : *E. Champollion.*

Eau forte ; h. 0,155, l. 0,120.

Gravé en 1872 d'après une photographie, par le neveu du modèle, M. Champollion, notre compatriote. Il n'a été tiré de ce portrait que douze exemplaires.

TOUR DE LA CHARCE (Philis de la)

Née à Montmorin en 1645, morte à Nyons en 1703.

1. — Elle est à cheval, galopant à gauche, coiffée d'un tricorne et la main droite étendue. Au fond, des soldats font l'ascension d'une montagne. Sous les pieds du cheval : *Philis* et un écu à ses armes (forme des armoiries masculines) dans un ovale supporté par des griffons.

Au-dessous : *Philis de la Tour du Pin la Charce, fille du marquis de la Charce en Dauphiné, lieutenant général des armées du Roy* (en sept lignes).

Signé : *Tous les portraits de la cour se vendent chez H. Bonnart, rue St-Jacques, au Coq, avec privil. 1695. R. B. Del.*

Eau forte, h. 0,270, l. 0,182.

2. — Elle est debout de face, coiffée d'un tricorne, l'épée au côté, la main gauche sur la hanche, la droite appuyée sur un écu en losange à ses armes, posé sur une base de colonne. Au fond un combat dans des montagnes ; on y remarque deux amasones désignées par les inscriptions suivantes gravés sous elles :*Phylis* | *Sa demoiselle*. Dans un cadre rectangulaire.

Au-dessous : *Phylis de la Tour du Pin de la Charce.*

Cedite Amasonides dum Phyllis amasone major.
Virginis Aureliæ fortia facta refert.
Bellatrix cujus Pallas si inspexerit ora,
Vel sua crediderit, vel velit esse sua.
Cessez de nous vanter vostre gloire immortelle.
Amazones, cèdez ; Phylis par sa valeur.
Ranime l'illustre pucelle.
Qui vangea nos ayeux d'un insolent vainqueur.
Dans cette amazone nouvelle.
Pallas reconoitrait tout son air, tous sès traits.
Ou du bonheur d'avoir mesmes air, mesmes traits qu'elle
Feroit ses plus ardents souhaits.

Signé : *H. Bonnard, au Coq, avec privil. (1695).*

3. — Le même portrait que le précédent.

Signé : *Héliogravure Dujardin, Paris, haut. 27 sur 19.*

Héliogravure ; h. 0,162, l. 0,109.

Placé dans les *Tableaux généalogiques et raisonnés de la maison de la Tour du Pin* (Paris, Charpentier, 1870).

Au bas du portrait on a ajouté une notice historique en cinq lignes.

4. — Le même portrait que le précédent.

Héliogravure ; h. 0,127, l. 0,084.

Placé en tête de *Mademoiselle de la Charce, étude historique* par M. l'abbé Lesbros (Paris, Téqui, 1883).

Cette héliogravure n'a pas été faite d'après la gravure originale, mais sur l'héliogravure précédente dont elle reproduit les additions et la notice.

5. — Elle est à mi-corps, tourné des trois quarts à gauche, coiffée d'un tricorne, la main droite étendue ; en haut à gauche son écusson soutenu par deux levrettes, timbré d'un casque.

Au-dessus : *Les Dauphinois célèbres.*

Au-dessous : *Philis de la Tour du Pin de la Charce, née à Nyons en 1645, morte le 4 juin 1703.*

Signé : *F. Gauthier. Lith. V. Allououd R. St-Jacques 17, Grenoble. Dauphiné du 15 février 1873.*

Lithographie ; h. 0,250, l. 0,190.

Publié par le *Dauphiné* le 15 février 1873 ; tiré aussi hors texte. Il en existe des exemplaires sur papierbleu, jaune, chamois et blanc.

Le lieu de naissance est inexact et les armories mal reproduites.

6. — Elle est à mi-corps, tournée des trois quarts à gauche, coiffée d'un tricorne. Dans un ovale.

Au-dessous : *Philis de la Charce.*

Cliché photographique ; h. 0,075, l. 060.

Fait partie d'une collection d'images destinée à être donnée comme bons points aux élèves des écoles primaires de la ville de Grenoble. Reproduction partielle de la gravure n° 2. Elle a été également utilisée pour orner des couvertures de cahiers de classe et tirée sur du papier de toute couleur.

TOURNÉ (François-Xavier)

Sous-Préfet de Briançon de 1891 à 1894.

Son buste en uniforme de capitaine au 68e régiment de ligne. Au bas on aperçoit une partie de son képi.

Au-dessous : *M. Tourné | Sous-Préfet de Briançon.*

Photogravure ; h. 0,080. l. 0,057.

Publié dans *Les Alpes Illustrées*, le 17 septembre 1892.

TOURNON (François de)

Archevêque d'Embrun de 1517 à 1527.

Son buste, coiffé de la barette, tourné des trois quarts à gauche, vêtu d'une robe et d'un manteau.

Au-dessus à droite : *M. d'Ambrun depuis cardinal de Tournon.*

Lithographie ; h. 0,350, l. 0,270.

Dans le *Three hundred French portraits*, (Londres 1875), ouvrage reproduisant à l'aide de la lithographie une série de portraits du XVIe siècle, la plupart français,

appartenant alors à lord Ronald Gower, depuis à Mgr le duc d'Aumale et maintenant à Chantilly. Le dessin original est excellent, la reproduction lithographique n'en peut donner qu'une faible idée.

TOURNU DE VENTAVON (CASIMIR)

Né à Ventavon en 1808, mort à St Georges-de-Commiers en 1879.

1. Son buste tourné des trois quarts à gauche. Sur le collet de son vêtement le nº 311.

Bois, h. 0,044, l. 0,030.

Extrait du grand tableau publié par le *Monde illustré* en 1872, de tous les membres de l'assemblée nationale. Le numéro correspond à une légende qui donne le nom de M. de Ventavon.

2. — Son buste à mi-corps, tourné de profil à droite, un lorgnon sur le nez, tenant un livre et placé devant une table.

Au-dessous : *Ventavon (de) | (Hautes-Alpes).*

Héliogravure : h. 0,108, l. 0,092.

D'après un dessin de M. Buisson, député de l'Aude.

3. — Son buste à mi-corps, tourné des trois quarts à gauche, les bras étendus sur une table, écrivant, devant lui un encrier.

Au-dessous : *Ventavon (de) | (Hautes-Alpes).*

Héliogravure; h. 0,078, l. 0,075.

Caricature d'après un dessin du même, M. Buisson.

4. — Son buste tourné des trois quarts à gauche. Dans un cadre ovale.

Au-dessous : *M. Ventavon,* (sic) *député des Hautes-Alpes | rapporteur de la Commission des lois constitutionnelles | (Phot. Fer.).*

Signé : *L. Chapon.*

Bois ; h. 0,147, l. 0,116.

Publié par l'*Illustration*, en 1874. C'est le meilleur portrait gravé de M. de Ventavon.

5. — Son buste tourné des trois quarts à gauche.

Au-dessous : *M. de Ventavon, député des Hautes-Alpes | d'après une photographie de M. Franck.*

Signé : *Trichon.*

Bois ; h. 0,150, l. 0,110.

Dans l'*Univers illustré* (13 février 1875).

6. — Sa tête tournée des trois quarts à gauche. Dans un encadrement circulaire.

Dans l'encadrement : *Ventavon (Hautes-Alpes).*

Bois ; h. 0,044, l. 0,044.

7. — Son buste tourné des trois quarts à droite.

Au-dessous : *Ventavon (de).*

Bois ; h. 0,045, l. 0,033.

VALENTIN (FRANCOIS)

Né à La Roche-des-Arnauds en 1763, mort en 1822.

Son buste de profil tourné à droite, en costume militaire, avec la queue retombant sur les épaules.

Au-dessous : *Valentin | adjudant-général.*

A l'angle supérieur droit : *136.*

Taille douce : h. 0,085, l. 0,060.

Il existe des exemplaires sur papier ordinaire et sur papier de chine.

Extrait du grand ouvrage sur l'expédition d'Egypte.

VILLARS (DOMINIQUE)

Né au Noyer en 1745, mort à Strasbourg en 1814.

1. — Son buste tourné de profil à gauche. Dans un cadre ovale.

Au-dessous : *Dominique Villars | 14 novembre 1745 † 27 juin 1814 | doyen de la faculté de médecine de Strasbourg | professeur de botanique, correspondant de l'Institut.*

Signé : *Dess. au physionotrace et gravé par Quenedey, rue Neuve des Petits-Champs, n° 15, à Paris, 1812.*

Eau forte : h. 0,114, l. 0,087.

2. — Son buste de face légèrement tourné à gauche.
Signé : *Lagrenée | Lith. de G. Engelmann.*
Lithographie ; 0,075, l. 0,105.

3. — Son buste comme le précédent.
Au-dessous : *Portrait du docteur Villars.*
Signé : *Imp. Lemercier, à Paris.*
A l'angle supérieur droit : *Pl. 25.*
Lithographie; h. 0,075, l. 0,105.
Copie servile de la lithographie précédente faite pour l'album qui accompagne la *Topographie des Hautes-Alpes,* de M. Ladoucette.

4. — Son buste comme le précédent. Dans un encadrement rectangulaire à angles coupés.
Bois; h. 0,125, l. 0,086.
Publié par le journal *Le Dauphiné.* Copie servile des deux portraits précédents. Il en a été tiré quelques exemplaires à part sur papier de chine.

5. — Son buste nu, tourné des trois quarts à droite.
Au-dessous : *Villars.*
Cliché photographique ; h. 0,070, l. 0,050.
D'après un buste de Villars. Fait partie d'une collection éditée par le libraire Gratier et destinée à être distribuée comme bons points aux élèves des écoles primaires de la ville de Grenoble.
Il en a été tiré quelques exemplaires sans aucune inscription ; puis on l'a utilisé pour orner la couverture multicolore de cahiers de classe.

APPENDICE

Voici l'indication de quelques portraits de personnages nés dans notre département ou y ayant occupé des fonctions ecclésiastiques ; ils sont d'autant plus précieux que, n'ayant jamais été gravés, s'ils venaient à être détruits, le portrait authentique de ces personnages ne serait plus connu.

ACHARD DE GERMANE (Alexandre), publiciste, homme politique, procureur général à la cour de Grenoble, né à

Aspres-les-Veynes en 1754, mort à Grenoble en 1826. Très beau portrait en costume de magistrat, chez Mme de Lamotte, née de Leutre, à Jarrie Isère).

ALBERT (le général). Son médaillon de bronze est placé sur une pyramide ornant une fontaine, dans la place publique de Guillestre, son bourg natal.

AMAT (Jacques). Financier, fermier général, conseiller d'Etat, né à Lazer, mort à Paris. Son portrait dans un tableau conservé dans l'église d'Upaix.

AMAT (Joseph), député des Hautes-Alpes, né à Ribiers, mort à Gap. Deux portraits chez M[lle] Amat, sa fille,

ARTAUD DE LA FERRIÈRE, commerçant, échevin de Lyon, bienfaiteur de son village natal, né aux Hyères, mort à Lyon. Son portrait, fort beau, dans la chapelle des pénitents des Hyères.

AUTARD DE BRAGARD (Balthazard), capitaine sous Lesdiguières, châtelain d'Orpierre, pendant trente ans, mort dans ce bourg. Fort remarquable portrait appartenant à Mlle de Bragard, sa descendante.

BERGER DE MALISSOLES (Mgr de), évêque de Gap. Médiocre portrait à l'évêché de Gap.

BUCELLE (Honoré), député des Hautes-Alpes, né à Remollon. Son portrait chez M. Chauvet, à Ribiers.

CHAIX (Barthélemy), sous-préfet de Briançon, auteur des *Préoccupations statistiques des Hautes-Alpes*, né à Briançon, mort à Ribiers. Son portrait, en costume de sous-préfet, chez M[me] Antiq, sa petite fille, à Ribiers.

CONDORCET (Mgr de Caritat de), évêque de Gap. Deux excellents portraits dans les palais épiscopaux de Gap et de Valence.

FAURE DE BEAUFORT (Pascal), médecin de Louis XV, né à Tallard. Son portrait chez M. de Taillas, à Taillas, près Oraison (Basses-Alpes).

FORCALQUIER (Gaucher de), évêque de Gap. Un portrait de ce prélat, datant du XVII[e] siècle, avait été déposé à

l'évêché de Gàp, il y a quelques années. Je ne sais s'il y est encore. Son authenticité était douteuse.

FOUQUET (Mgr), archevêque d'Embrun. On conserve des portraits de lui dans la cathédrale et dans l'hospice d'Embrun, dans l'église paroissiale de Briançon.

HUGUES (Mgr d'), archevêque d'Embrun. Trois portraits. Un très beau chez Mme la marquise d'Hugues, à Grenoble ; un second au milieu de saints dans la chapelle latérale de la cathédrale d'Embrun; le dernier, très médiocre, dans l'église de Guillestre.

JOUFFROY-GONSENS (Mgr de), évêque de Gap. Très mauvais portrait à l'évèché de Gap.

ITIER (Jules-Eugène-Alphonse), président du Conseil général des Hautes-Alpes, géologue et géographe. Portrait à la Faculté des Sciences de Montpellier.

NARBONNE-LARA (Mgr de), évêque de Gap. Son portrait assez médiocre est conservé à l'évèché de Gap.

PHILIBERT (François), surnommé le *Cadet de Charance*, né à Gap Deux portraits, sans grande valeur artistique, mais évidemment ressemblants, sont conservés au château de Laric, à Chabestan, chez les demoiselles de Philibert de Ravel, ses descendantes.

PINET DE MANTEYER (Pierre-Daniel), trésorier général, conseiller au parlement de Dombes, né à Veynes (1722-1789). Miniature appartenant à ses descendants.

TOLOSAN (Antoine), commerçant, échevin de Lyon, où une place porte son nom. Né à Briançon ou à St-André-d'Embrun, mort à Lyon. Superbe portrait au musée de Lyon, dans la galerie des peintres lyonnais.

Depuis que la publication de ces notes a commencée dans le *Bulletin de la Société d'Etudes*, un assez grand nombre de portraits nouveaux de personnages originaires des Hautes-Alpes a été édité. Il faudrait un supplément qu'on me permettra de renvoyer à plus tard. Je signalerai seulement les portraits des six personnages suivants qui n'avaient pas encore été gravés.

Blanc (Charles), préfet de police, environ 50 portraits (il en a été publié jusqu'en Indo-Chine).

Guigues (Emile), d'Embrun, membre honoraire de notre Société, un portrait.

Michel (Elie), de Barret-le-Bas, un portrait.

Pallias (Honoré), de la Grave, deux portraits.

Prève (S.), de Tallard, un portrait.

Roux (Emile), de Veynes, un portrait.

NÉCROLOGIE

M. TAMISEY DE LARROQUE

M. Jacques-Philippe Tamisey de Larroque, membre honoraire de la *Société d'études*, est mort le 26 mai 1898.

Né à Gontaud (Lot-et-Garonne) le 30 décembre 1828, M. Tamisey de Larroque était l'un des savants les plus érudits et l'un des travailleurs les plus acharnés de France. Il appartenait à une pleïade d'écrivains, à peu près ignorés du grand public, mais qui par des travaux nombreux et consciencieux plantent dans le sol les fermes assises de l'Histoire de France. Il ne brigua jamais aucune fonction publique, aucun mandat électif, à peine accepta-t-il, par pur dévouement, d'être pendant quelques années maire de sa commune. Il avait été élu correspondant de l'Institut à 55 ans et fait chevalier de la Légion d'honneur à 59 ans. Ses premières études se portèrent tout d'abord sur des détails de l'histoire littéraire des XVI[e] et XVII[e] siècles et sur la biographie des hommes de guerre de la Gascogne. Peu à peu il se concentra autour de la grande figure de Peyresc, cet érudit provençal qui fut le correspondant de tous les hommes de lettres de son temps; il l'étudia avec amour, n'épargna, pour faire la lumière sur sa vie et rechercher les épaves de sa correspondance, ni voyages ni démarches ; il entreprit la publication de cette correspondance arrivée aujourd'hui au septième volume in-4°, mais qui devait comprendre au moins dix volumes. Ce n'est pas tout, il consacra quatorze plaquettes à la biographie d'autant de correspondants de Peyresc et treize dissertations à des questions littéraires ou artistiques intéressant son héros. Quant aux compte-rendus et aux articles de critique qu'il publia dans la

Revue de Gascogne, dans la *Revue critique* et d'autres périodiques, on ne les compte plus. La bibliographie de M. Tamisey de Larroque comprendra certainement trois ou quatre cents numéros. Un seul de ces ouvrages intéresse particulièrement les Hautes-Alpes c'est l'*Itinéraire de Philippe de Voisin*, pèlerin qui, parti de Rome pour rentrer à Bordeaux, descendit la vallée de la Durance du Mont-Genèvre à Ventavon et qui donne sur les lieux qu'il traverse des détails intéressants. Le 9 juillet 1895, M. Tamisey de Larroque subit l'un des plus grands malheurs qui puissent arriver à un érudit ; un incendie détruisit jusqu'au dernier volume, jusqu'à la dernière note manuscrite, sa bibliothèque et son cabinet de travail. Outre la perte d'argent qu'on peut évaluer à plus de soixante mille francs, la perte fut irréparable au point de vue scientifique. Un labeur de quarante ans s'évanouit en fumée. M. Tamisey de Larroque supporta ce coup cruel avec un stoïcisme admirable et se remit au travail sur l'heure, mais il ne put se consoler ni poser la dernière pierre du monument qu'il élevait à la gloire de Peyresc. Miné par le chagrin, il expira trois ans plus tard entre les bras de son fils, dans la villa Peyresc qu'il avait fait construire dans son bourg natal. Les regrets du monde savant à la nouvelle de cet évènement ont été unanimes et la *Société d'Etudes* tiendra à honneur à en prendre sa part. — J. R.

M. JOSEPH LAUGIER

Consummatus in brevi,... explevit tempora multa.

Le 13 février 1899, s'est éteint, à Gap, M. Joseph Laugier, négociant, administrateur de la Banque de France, conseiller municipal et membre de notre *Société d'Études*.

Sa vie fut un bel exemple de travail et de probité.

Issu d'une pauvre famille d'ouvriers, il dut commencer de bonne heure l'âpre lutte pour la vie. Il le fit avec une énergie et une persévérance que l'on ne rencontre plus guère que chez les robustes enfants de nos travailleurs Alpins. Le succès couronna ses efforts ; et à un âge où d'autres halètent encore péniblement sur le chemin de la vie, incertains du but ou poursuivant un vague rêve, Laugier avait définitivement conquis sa place, et non l'une des moindres, dans la cité Gapençaise.

Il se souvint toujours, quand fut venue l'opulence, de son humble origine, et personne, mieux que ce parvenu sans morgue et sans avarice, ne sut consoler discrètement les misères cachées et verser les aumônes de sa bourse et de son cœur dans les foyers glacés des pauvres où son enfance avait connu les frissons du dénuement.

Dans les rares moments de loisir que lui laissait l'administration de son importante maison de commerce, Laugier, voulut, prêchant d'exemple à nombre de ses compatriotes trop dédaigneux du bon terroir des ancêtres, se consacrer à l'agriculture et à l'élevage. Grâce à son initiative intelligente, l'on vit pour ainsi dire surgir du sol, comme sous le coup d'une baguette magique, cette magnifique exploitation rurale de la Garde qui fut son œuvre de prédilection.

C'est là, dans ce domaine modèle, sous les beaux ombrages qu'il avait plantés, auprès des parterres fleuris qu'arrosent des eaux chantantes, qu'il avait rêvé d'aller se reposer un peu, au soir d'une vie terriblement laborieuse. Dieu ne l'a pas voulu. Un mal mystérieux, dont le germe avait été mis sans doute en lui, dès sa jeunesse, par le surmenage de ses facultés, l'a subitement terrassé, en pleine maturité, alors que chacun espérait encore pour lui de longues années heureuses...

Gap a fait à cet homme de bien, à ce travailleur infatigable qui fut un de ses meilleurs enfants, des funérailles magnifiques. Les pauvres qu'il avait tant de fois secourus, ses nombreux amis à qui les trésors de son cœur et de sa maison si largement hospitalière étaient toujours ouverts,

la population toute entière qui lui avait donné un si éclatant témoignage de son estime en l'élevant à la dignité de conseiller municipal, tous enfin, escortant son cercueil, sont venus se pencher sur sa tombe pour lui dire un au revoir ému, reconnaissant et plein d'espérance.

J. M.

M. J.-C. RICHAUD

Une physionomie bien Gapençaise vient de disparaître: l'imprimeur J.-C. Richaud s'est éteint brusquement le 25 mai dernier, à l'âge de 70 ans.

Ce que peuvent inspirer de sympathie et de respect, même à des adversaires politiques, la loyauté courtoise, la vigueur souriante et par dessus tout la bonté foncière du cœur, la vie de Richaud l'a prouvé d'une manière éclatante.

Il fut le modèle du journaliste et de l'imprimeur.

Dans le journalisme, pour lequel il était si bien fait, il apportait des convictions ardentes, des vues précises, une grande finesse d'observation, un style vigoureux marqué au coin d'une gaieté de bon aloi. Ses fortes études, son expérience des affaires, un long passage au secrétariat de la mairie, le milieu littéraire où il vivait en sa qualité d'éditeur, toutes ces circonstances contribuèrent naturellement à donner à sa plume, avec le sérieux et la netteté, une tenue et une modération classiques.

L'éditeur, en lui, fut aussi distingué que le journaliste. Il mettait une sorte de coquetterie à ne livrer au public que des éditions très correctes et d'une belle apparence. Je ne parle pas de la valeur intrinsèque des ouvrages, c'est l'affaire des auteurs. Il savait cependant — sa modestie n'eût pas souffert qu'on parlât de collaboration — apprécier en fin connaisseur tout ce qu'il imprimait.

Il fut tout spécialement l'éditeur des œuvres provençales. Il prit une grande part à la fondation de l'École de Montagne, et par là-même à la création de la *Société d'Études* — puisque ce jour-là le gai savoir et l'autre se donnèrent la main. — Il fit paraître lou *Librou de la Mountagno*, imprima les œuvres de M. l'abbé Pascal. Il édita pour les félibres et leurs amis, le beau volume des *Fêtes Latines internationales de Forcalquier et de Gap*, touffe luxuriante et bien ordonnée de choses exquises.

Il noua avec Roumanille qui fut son hôte et à qui il ressemblait par la fine bonhomie et la verve gauloise, une amitié dont on garde le précieux souvenir à la rue St-Agricol d'Avignon.

Cette résurrection d'une langue populaire par des œuvres d'une inspiration saine, délicate et forte, allait bien à sa droite nature, à son amour du peuple.

Des voix émues et éloquentes ont loué comme il le fallait les vertus de cet homme de bien : sa foi robuste, son inépuisable charité, son dévoûment modeste et d'autant plus actif, sa paternelle sollicitude pour tous les ouvriers ses collaborateurs.

Et ces éloges recevaient une consécration imposante de la foule nombreuse qui, sans distinction de rang et d'opinion, les écoutait, les approuvait en y ajoutant l'expression muette de ses regrets les plus sympathiques.

A. D.

La *Société d'Études* adresse à la *Reale Accademia della Scienzia*, de Turin, l'expression de tous ses regrets à l'occasion de la mort récente de l'éminent professeur Cesare Nani, secrétaire de cette importante Société pour la section des Sciences morales, historiques et politiques.

BIBLIOGRAPHIE

(Les ouvrages offerts à la Société sont numérotés)

158. — **L'Emancipation des serfs, ses causes et ses conséquences**, par M. J. Roman.— Paris, 1899 ; 1 plaquette in-8°.

159. — **Per la storia dell'emigrazione cisalpina in Francia durante il periodo austro-russo (1799-1800) da Giuseppe Roberti,** (offert par M. Nicollet). — Torino, 1899 ; 1 plaquette in-8°.

160. — **Les Collèges dépendant de l'Université de Toulouse en 1668**, par M. F.-N. Nicollet. — Paris, 1899 ; 1 plaquette in-8°.

161. — **Note sur les alluvions anciennes de l'Embrunais**. (Extrait du bulletin de la Société géologique de France, par M. David Martin). — 1 plaquette in-8°.

162. — **Impressions de Ravenne**, par M. Joseph Roman. — Grenoble, 1899 ; 1 broch. in-8°.

(Les deux ouvrages de M. Roman qui figurent dans la liste bibliographique du précédent numéro ont été également offerts par l'auteur à la *Société d'Études*).

163. — **Notre marine de guerre**, note au sujet de l'augmentation projetée du cadre des officiers de vaisseau, par Eug. Rouzier. — Nevers, 1899 ; 1 plaquette in-8°.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT DE LA SUBDÉLÉGATION DE GAP

EN 1784

Adressé à l'Intendant du Dauphiné

PAR PIERRE-JOSEPH-MARIE DELAFONT

Subdélégué de Gap

(Suite).

J'ai rapporté dans la plus grande exactitude touts les objets connus de la subdélégation de Gap qui ont trait à l'histoire naturelle [1], ce détail m'a paru devoir être classé dans la description générale de cette subdélégation, mais cette description n'est pas achevée, je la continue et je passe à la population.

Suivant les dénombrements qui furent faits dans les communautés de la subdégation en 1764 et l'approximation la plus juste qu'il est possible de faire actuellement, il y a environ 48.780 personnes depuis l'âge quatre ans. La population s'accroit, c'est un fait très assuré.

En général l'habitant chérit son prince, il en fait sa plus grande gloire, il reçoit tout ce qui émane de sa part avec amour et soumission ; il a beaucoup d'humanité, une compassion tendre pour les malheureux qui lui fait nourrir une multitude de pauvres et de mendians très à charge; il n'a pour ainsi dire point d'industrie, encore moins d'émulation, il ne sait faire que ce que ses pères ont fait. Le païsan quoiqu'il soit assez actif et laborieux est sans ambition ; il n'a d'autre vue que d'obtenir le nécessaire phisique ; il se nourrit mal et boit beaucoup de vin ce qui donne une trop

[1] Cette énumération est tout ce qu'il y a de plus sommaire et de moins scientifique. Il aurait été trop long de chercher à la compléter.

grande quantité d'ivrognes. Il est superstitieux et n'a pas toute la bonne foy qu'on doit désirer ; aussi l'ivrognerie et la superstition donnent parmi cette classe d'hommes beaucoup de fainéants[1].

Le bourgeois est peu riche en général ; par ce défaut de faculté il reçoit une mauvaise éducation ; il est sans talents et reste oisif. Ceux au contraire qui ont de la fortune sont en partie jaloux, tracassiers, ambitieux, avares à l'excès et ne cherchent que leurs intérêts auxquels ils font un sacrifice déterminé du lieu public. Si parmi les bourgeois quelque homme à talent s'enrichit, s'élève par les voyes les plus licites, c'est alors que cette sorte d'hommes malhonnêtes se déchaine contre lui par la plus basse jalousie et cherche à le dètruire par des voyes obliques, tortueuses, qui répugnent à la probité, à la décence et à l'humanité.

Il y a peu de bons cultivateurs qui connaissent et employent les principes de l'agriculture, il en est de même du commerce ; il est très rare de trouver dans nos montagnes de ces négotiants intelligents dans leurs spéculations qui scachent saisir l'à propos et former de vastes et fructueuses entreprises. J'analiserai plus amplement le génie des habitants à cet égard au chapitre de l'agriculture et à celui du commerce.

On trouve cependant ici beaucoup de ce qu'on appelle honnêtes gens, gens francs et loyaux. Il y a aussi plusieurs personnes à talents qui ont des connaissances et qui sont de la plus grande modestie.

Presque toute la noblesse habite la campagne ; elle est peu riche mais honorable. Comme elle n'est pas nom-

[1] Certainement le cultivateur du Gapençais et du Champsaur n'est pas sans défauts, mais il n'est ni ivrogne ni superstitieux si on le compare aux habitants de beaucoup d'autres provinces de France. Il est laborieux et ne craint pas de s'expatrier pour aller chercher fortune ailleurs s'il ne croit pas devoir réussir dans son pays. Enfin il aime ses montagnes, y revient presque toujours et généralement a de bonnes mœurs. Aussi les familles sont nombreuses. On voit que s'il a des défauts il a des qualités aussi et des meilleures.

breuse je prens la liberté de vous en donner ici seulement une liste ; On y compte de très grandes maisons et beaucoup de gens de qualité. Il y a aussi une commanderie de Malthe dont Gap est le chef-lieu.

Noms des gentils hommes.	Noms des terres dont ils sont seigneurs.	Leur résidence.
—	—	—
Marquis d'Agoult [1]....	Upaix....................	Upaix.
D'Abon [2].............	Reinier en Provence.	Gap.
De Bardel [3]...........	Sans seigneurie...........	Veynes.
De Bardel de Montrond.	Montrond.................	Méreuil.
De Bimard [4]..........	La Bâtie-Mont-Saléon.....	La Bâtie-Mont-Saléon.
Chevalier de Bimard..	Le Saix...................	Le Saix ou Serres.
De Bragard [5]..........	Sans seigneurie...........	Orpierre.
De Castellanne [6].......	Sans seigneurie...........	La Freissinouse.
Comte de Flotte [7].....	La Roche-des-Arn. (comté).	La Roche.
De Flotte Saint-Pierre et Saint-Martin......	Saint-Pierre-d'Argençon..	Argenson.

[1] Famille de Provence remontant au moins à l'an mil. Encore existante.

[2] Famille Gapençaise d'abord chevaleresque à la fin du XIe siècle, puis notariale et municipale. La dernière de cette famillea été Mme la comtesse de la Palme, morte à Gap en 1895.

[3] Famille originaire de Mison, connue depuis 1500 environ; le contre-amiral de Bardel a été le dernier, il est mort vers 1835.

[4] Famille de Languedoc venue en Dauphiné au XVe siècle. Encore existante.

[5] Famille originaire de Digne. Balthazard Autard dit le Bragard (l'élégant) vint à Orpierre en 1580, fut anobli en 1607. Cette famille existe encore, la veuve de M. Charles de Lesseps est une demoiselle Autard de Bragard.

[6] Cette branche de cette très ancienne famille provençale, remontant au moins à l'an mil, fut amenée en Gapençais par un de ses membres commandeur de St-Jean de Jérusalem et seigneur de la Freissinouse ; elle a subsisté jusqu'à notre époque dans une situation très médiocre et a fini par plusieurs filles qui ont épousé des cultivateurs.

[7] Famille remontant authentiquement à 1044; encore existante.

Noms des gentils hommes.	Noms des terres dont ils sont seigneurs.	Leur résidence.
Comte de Gruel du Says[1]............... Comte de Gruel-Gruyère son fils.............	Sigoyer..................	Sigoyer.
Marquis d'Hugues[2]....	Vaumeil en Provence terre titrée.	Gap et la Motte en Provence.
Le Blanc de Camargues[3].	Sans seigneurie	Gap.
De Marillac[4]..........	St-Jullien-en-Champsaur...	Gap.
De Motte[5].	Sans seigneurie.	Tallard.
De Prunières[6]	La Beaume-des-Arnauds...	La Beaume.
De Queyrel[7]..........	Sans seigneurie...........	Pelleautier.
Marquis de Rastel de Rocheblave[8]........	Savournon, le Bersac, Plan du Bourg...............	Savournon.
Comte de Reviglias de Veynes[9]............	Seigneur majeur de Veynes.	Veynes.

[1] Famille remontant à un notaire du Saix vivant en 1368; anoblie par un premier président du Parlement au XVe siècle ; le titre de comte était usurpé. Éteinte en émigration.

[2] Famille du Languedoc venue en Embrunais vers 1620 avec Mgr d'Hugues. Marquis par courtoisie depuis 1768. Encore existante.

[3] Famille amenée probablement du Comtat à Gap, en 1553, par un chanoine de Gap qui fit venir son neveu auprès de lui. Eteinte en 1880 en la personne du comte Leblanc de Châteauvillard, à Paris.

[4] Anoblie en 1555 en la personne du neveu d'un archevèque de Vienne. Charles de Marillac, avait épousé Mlle de Renard, dame de Saint-Jullien-en-Champsaur. Ils moururent sans postérité.

[5] Les de Motte de Tallard avaient pu être nobles autrefois, depuis longtemps ils avaient dérogé. Éteinte vers 1830.

[6] Les d'Etienne de Prunières sont originaires de Provence ; fixés en Gapençais depuis 1600. Encore existants.

[7] Un Queyrel serf du vicomte de Tallard fut affranchi en 1494, ses descendants furent notaires jusqu'en 1600 environ. Ils eurent le talent de faire considérer leur affranchissement comme un anoblissement. Mme Vallier femme d'un avoué de Grenoble est la dernière de cette famille.

[8] Famille des bords du Rhône remontant à 1267, éteinte sous le premier empire. Titre de marquis usurpé.

[9] Famille issue d'un marchand de Gap en 1310, ayant eu une seigneurie en 1415; titres de comte et de marquis usurpés. Encore existante en Normandie.

Noms des gentils hommes.	Noms des terres dont ils sont seigneurs.	Leur résidence.
Marquis de Reviglias de Poligny	La Fare, Poligny en Champsaur	Montgardin.
De Rivière (Fluvianus)[1].	Sans seigneurie	Montmorin.
Comte de Ruffo de Laric [2]	Laric (comté), Oze (baronnie)	Laric.
De Sigoin [3].	Châteauneuf d'Oze	La Beaume des Arnauds.
Du Suau la Croix [4].	Sans seigneurie	Gap, major commandant.
De Vaugrigneuse	Sans seigneurie	Gap.
Marquis de la Villette[5].	Furmeyer	Veynes.

Noms des Personnes Anoblies eux ou leurs Pères par des Charges

Leurs Noms.	Leurs Seigneuries.	Leur Résidence.
Bernard de la Croix[6]	Sans seigneurie	Baret-le-Bas.
Bosonier[7]	Sans seigneurie	Orpierre.
Maigre de la Motte[8]	Sans seigneurie	Orpierre.

[1] Nommée en latin non Fluvianus, mais Rovoria. Remontant au XII[e] siècle. Eteinte vers 1789.

[2] Le nom de cette famille est Roux ; elle prétendait descendre des Ruffo de Naples. Cette prétention est peut-être justifiée, en tout cas elle fut admise par d'Hozier. Éteinte vers 1830 dans la personne de Mme d'Erard.

[3] Famille de Sisteron anoblie au XVII[e] siècle. Encore existante dans l'Ile de France.

[4] Famille établie au château de la Croix près Tallard dès 1337. Encore existante en Bretagne.

[5] Famille remontant à 1127. Titre de marquis usurpé. Eteinte vers 1840.

[6] Anoblie en 1776 par une charge de secrétaire du parlement. Eteinte vers 1840.

[7] Anoblie en 1680 par une charge de greffier en chef du parlement. Encore existante.

[8] Anoblie en 1783 par une charge de conseiller à la chambre des comptes. Eteinte.

Leurs Noms.	Leurs Seigneuries.	Leur Résidence.
Taxil, frères[1]	Sans seigneurie	Orpierre et Gap
Toscan d'Allemond[2]...	Le Monestier-Allemond...	Ventavon.
Tournu de Ventavon[3].	Ventavon, Lazer, etc......	Ventavon.
De Reynier de Jarjayes[4].	Jarjayes	Upaix.
Vallier de Châteauvieux[5].............	Châteauvieux sur Tallard.	Gap ou Embrun

Les autres seigneuries de la subdélégation ou du moins les plus considérables appartiennent à des familles qui n'y habitent pas. Les possesseurs sont :

M. de Sassenage[6]...................... ..	à Grenoble.
M. de Savines[7].........................	à Embrun.
M. du Dreneulk[8].........................	à Paris.
M. le Marquis de Marcieu[9]...............	à Grenoble.
M. le Marquis de Belmont[10]...............	à Grenoble.
M. le Marquis de Pina Saint-Disdier[11]......	à Grenoble.
M. d'Agoult, conseiller au Parlement......	à Grenoble.

[1] Anoblie en 1696 par une charge de commissaire aux revues. Encore existante.

[2] Anoblie en 1788 par une charge de conseiller à la chambre des comptes. Il existe encore les deux branches, Toscan du Plantier et Toscan du Terrail.

[3] Parait en 1633 en Gapençais avec Claude Tournu, contrôleur des finances; anoblie par une charge au parlement. Encore existante.

[4] Famille très ancienne originaire de Montmaur et remontant au XI[e] siècle. Delafont se trompe en la considérant comme anoblie par une charge. Eteinte vers 1840.

[5] Anoblie en 1750 par une charge dans les finances. La branche Vallier-Colombier existe encore. Je dois faire remarquer que cette énumération est incomplète, il me suffira de citer les familles suivantes qui n'en font pas partie : de Vitalis, Bernard de St-Barthélemy, Bertrand St-Denis, Flour St-Genis, etc.

[6] Remontant au XI[e] siècle. Eteinte en 1785.

[7] Les de la Font de Savines issus d'un notaire de Pelleautier en 1360; possédant fief dès 1380, éteinte vers 1835.

[8] Mme Le Long de Dréneult était une Dlle Martin de Champoléon mariée à un gentilhomme breton.

[9] Remontant à un notaire du Queyras en 1360, possèdant fief dès 1400; encore existante.

[10] Les de Vachon de Belmont sont connus dès 1415, éteinte.

[11] Famille anoblie en 1591, le Dévoluy fut érigé en marquisat en a faveur. Encore existante.

M. Gautier du Poët[1]....................... } Conseillers au Parlement
M. Despréaux[2]........................... } d'Aix.
M. le Marquis de Créqui[3].
M. le Marquis de la Salle[4].
M. D'Agoult de Chanousse, etc.

Le roy a aussi dans cette subdélégation beaucoup de terres engagées.

CHAPITRE II

AGRICULTURE

On distingue dans cette subdélégation trois sortes de terres ; les blanches, les rousses et les terres presque noires. Les terres blanches sont celles qui ont le moins de consistance et de suc nourricier même avec le secours des engrais. Les rousses en ont davantage. Les noires ont un vray fonds de fécondité. Toutes les terres sont susceptibles d'être semées en bleds, plantées en vignes, ou de former des prairies soit naturelles, soitartificielles, surtout lorsqu'elles peuvent être arrosées[5].

En général les terres de cette subdélégation ne rapportent que le 3 1/2[6] pour ung y compris les semences, la dixme et les droits seigneuriaux ; il faut toutefois en excepter le Champsaur, le Dévoluy, la vallée de Beau-

[1] Anoblie par une charge au parlement de Provence. Le dernier fut fusillé après fructidor près de Toulon.

[2] Le nom de cette famille connue dès 1580 et anoblie par une charge de finance, est Souchon. Elle est éteinte.

[3] M. de Créqui d'une très ancienne famille de Picardie, avait épousé Mlle de Félix du Muy dame de Ribiers Ils n'eurent pas de postérité.

[4] M. de Caillabot la Salle, d'une famille de Normandie, épousa Charlotte de Clermont-Chatte dame de l'Epine ; ils moururent sans postérité.

[5] Je n'ai pas besoin de faire observer combien cette division est peu scientifique. Certainement la fécondité du sol peut dans une certaine mesure se reconnaitre à sa couleur, mais pas absolument.

[6] Sous entendu dans les récoltes de céréales.

chêne, les terres des Chartreux et quelques autres situées dans la montagne ou le produit est ordinairement du 8 pour ung. Cependant j'estime qu'en améliorant la culture et surtout la manière de labourer, les récoltes doubleraient.

Les principales récoltes de la subdélégation de Gap sont les bleds, froment, méteil, seigle et épautres, les avoines, orges, lentilles et autres menues graines, les fourrages et les vins. On y recueille aussi une certaine quantité d'huile de noix, des amandes, du chanvre, des fruits à noyaux et autres, mais de tous ces derniers objets à peine y en a-t-il assez pour l'usage du païs. On y récolte encore des laines en quantité et très peu de cocons. Dans les années abondantes ces diférentes productions peuvent arriver à 38.7000 quintaux pour les bleds, les épautres, les orges, les avoines et les menues graines ; à 512 mille quintaux pour les fourrages, faut y comprendre les pailles; 250.000 quintaux pour les vins.

Dans les années communes elles peuvent monter à 296.000 quintaux pour les bleds, et à 450.000 quintaux pour les fourrages, à 190.000 quintaux pour les vins.

Dans les mauvaises années à 200.000 quintaux pour les bleds, et à 300.000 quintaux pour les fourrages ; à 100.000 quintaux pour les vins.

L'habitant, les passagers, les semences, consomment annuellement 338.000 quintaux de bleds, orges, avoines ou menues graines ; 450.000 quintaux de foin outre la paille ; 180.000 quintaux de vin.

Il résulte de ce détail qu'en calculant les productions en grains sur le pied d'année commune, il en manque environ 37.000 quintaux pour la consommation du païs. Les fourrages et les pailles s'y consomment en entier ; quant aux vins, en calculant de même sur le pied d'année commune, il en reste environ 10.000 quintaux que l'on exportait autrefois dans le Briançonnais, mais nous n'avons plus ce débouché depuis que les Briançonnais à la faveur des nouvelles routes, vont faire leur provision de vins en Provence.

A l'egard des huilles, chanvres, pommes, poires et autres fruits, à peine y en a-t-il pour la consommation locale ; encore ne faut-il compter de récoltes en ce genre qu'une sur trois ans parcequ'elles échapent rarement aux gelées du printment.

Ce tableau démontre parfaitement les besoins et le peu de ressources de la subdélégation de Gap en grains et fourrages ; ils prennent sans doute leur origine dans la méthode vicieuse que l'on employe pour la culture. C'est donc le moment d'entrer avec vous dans quelques détails sur l'agriculture de ces montagnes.

Il est incontestable que l'agriculture fournit à tous les besoins de première nécessité, qu'elle est l'âme du commerce, le ressort de l'industrie et la source de toutes les richesses. Cette vérité n'a jamais échapé à l'œil vigilant d'une administration éclairèe ; aussi croirais-je abuser vos moments si je m'étendais davantage sur cet objet. Personne ne justifie mieux que vous combien il est intéressant et satisfaisant en même temps de protéger et d'encourager l'agriculture, de donner par ce moyen la plus grande valeur aux terres et d'augmenter par là la richesse de l'Etat. En fait d'agriculture il ne faut point établir de règles générales convenables à tous les cas et à tous les païs. La nuance et à la qualité des terrains étant variées à l'infini, l'expérience seule faite avec intelligence peut donner la règle particulière qui convient au sol que l'on cultive. Le premier soin d'un bon cultivateur est sans doute de bien connaitre les diférentes qualités de son terrein, d'adopter les mélanges de terres et le concours de ce qu'on appelle les quatre éléments, pour obtenir une belle et vigoureuse végétation. Il ne doit pas ignorer que les terres directement tournées au nord ne sont jamais aussi productives que celles qui jouissent de l'aspect du soleil ; qu'il en est de même des terres basses, plates, sèches ou brulantes dans lesquelles le concours des éléments ne peut pas faire son jeu, les sels et les sucs gras s'y trouvant anéantis par ce défaut. Il devrait posséder cette principale science du cultivateur, le labourage, la

manière d'améliorer les différents sols, de ranimer ceux qui sont maigres et usès, de multiplier les fumiers, de conserver leur bonne qualité et de les employer à propos. Il faut qu'il porte la plus grande attention aux choix des semences et au temps de les mettre en terre. Il est nécessaire qu'il prenne le plus grand soin de ses bestiaux; qu'il en proportionne la quantité au travail de ses terres et à la nourriture que ses biens peuvent leur fournir; qu'il sache faire des prairies artificielles s'il n'a pas assez de près naturels. En un mot il doit être convaincu que c'est moins l'étendue des terres que l'on séme que l'espêce de culture qu'on leur donne qui décident de la bonté et de l'abondance des fruits que l'on perçoit.

Les vignes aussi méritent toute l'attention du cultivateur ; la qualité du terrain, le site du local, le choix des sujets, la manière de planter, de façonner, la distribution des engrais, la saison de la taille, les soins de la vendange, l'art de décuver à propos les vins, de les améliorer et de les conserver, voilà tout autant d'objets qui devraient faire l'étude des vignerons, comme ceux reportés cy-devant devraient faire celle des fermiers et des laboureurs ; mais malheureusement pour ma patrie, ils n'y sont que trop géralement méconnus parmi les païsans, et s'il existe quelque habile théoricien qui possède les bons, les vrais principes de la culture des terres, il lui est comm'impossible de les mettre à profit pour la résistance marquée que lui oposent les ouvriers, et je ne puis vous laisser ignorer le triste, le déplorable état de l'agriculture et surtout du labourage dans cette subdélégation.

Le païsan ignorant, superstitieux à l'excès, opiniâtrement attaché à l'usage que ses pères lui ont transmis de ne labourer la terre que superficiellement, ne veut point adopter la charrue à roues, la seule cependant que l'on puisse emploïer avec succès pour donner une bonne et profonde culture [1]. Un préjugé étonnant, un entêtement

[1] Il est certain que le progrès agricole est d'une extrême lenteur à se produire. Le préjugé dont se plaint Delafont, contre les charruages

incroyable, une indolence marquée et peut-être son peu de facultés le retiennent dans un attachement aveugle pour l'espèce de charrue dont il se sert, qu'on appelle *araire*, qui ne fait pour ainsi dire que gratter ou herser la terre ; qui par sa construction ridicule ne peut pas entrer au-delà de trois pouces dans le champ ; ne peut pas former une raye droite ; ne peut pas retourner la terre et laisse des intervalles considérables sans culture à chaque mouvement, à chaque secousse ou au moindre écart que font les bestiaux de labour. Je ne dis pas qu'il fut possible d'introduire généralement la grande charrue ou charrue à roues dans toute l'étendue de la subdélégation, parce que les terrains sinueux, les côteaux trop montueux, les parties de terres qui sont parsemées de grosses pierres n'en seraient pas susceptibles par leur nature, mais il est certain que les païs de plaine ou païs plats qui forment au moins la bonne moitié des terres labourables de la subdélégation, trouveraient dans cet établissement l'avantage le plus grand, et ce qui prouve mon assertion, ce qui démontre, comme je l'ai dit, qu'il n'y a que de l'aveuglement et de l'entêtement de la part des laboureurs dans l'usage exclusif de leur petite charrue, c'est que lorsque ce païsan lui-même veut donner une bonne culture à quelque petit coin de sa terre, il la travaille avec la pioche et la fouille jusqu'à la profondeur d'un pied environ, ce qui est une opération plus longue, plus pénible et plus dispendieuse que l'usage de la charrue à roues que je proposerais, et il obtient de ce procédé une récolte très abondante.

Il serait donc bien intéressant : 1° de retirer ce peuple grossier de son ignorance et de ses préjugés ; 2° de lui faire connaître et pratiquer les bons principes de l'agriculture ; 3° de donner à la perfection du labourage un essor dont il a le plus grand besoin en établissant la char-

profonds, a disparu dans le Gapençais, mais il est encore en pleine vigueur en Embrunais, où le cultivateur prétend que soulever la terre l'empoisonne.

rue à roues dans les endroits qui en sont susceptibles. Pour y parvenir, je hasarderai ici quelques idées que votre sagesse rectifiera.

Ne serait-il pas possible d'établir à Gap, chef-lieu et centre du Haut-Dauphiné, une société d'agriculture sous votre protection?[1]. Chaque membre de cette Societé lui présenterait le plus souvent qu'il pourrait ses vues, ses découvertes, ses projets, tantôt sur un point d'agriculture tantôt sur un autre; ces ouvrages lus, rectifiés et aprouvés seraients ensuite imprimés et distribués gratis dans les paroisses pour l'instruction des habitans. Il y a lieu de croire qu'alors quelque seigneur, curé, bourgeois ou autre principal habitant commencerait d'exécuter les améliorations proposées; leur exemple, leurs exhortations, l'expérience surtout, entraînerait vraisemblablement le reste des habitans et opérerait le bien général de l'agriture[2].

Voilà à ce que je pense, le premier, le plus sûr moyen de tirer ce peuple grossier de son préjugé et de son ignorance sur la culture des terres; mais pour en faciliter l'exécution, il serait nécessaire d'encourager les cultivateurs par la distribution de quelque prix à ceux qui auraient le mieux saisi et exécuté les travaux proposés par la Société.

Le second moyen qui n'est pas moins intéressant serait

[1] Ce vœu de Delafont a été réalisé sous l'Empire, par le préfet Ladoucette. La Société d'agriculture, créée alors, existe encore après avoir subi quelques intermittences. On ne peut nier que par les prix qu'elle a distribués et les bonnes méthodes qu'elle a préconisées par le moyen de son journal, elle n'ait contribué au progrès de l'agriculture dans les Alpes.

[2] Certainement on trouve dans cette ville ou aux environs, des personnes très instruites et très zélées, soit parmi la noblesse, soit dans le clergé, soit parmi les citoyens; je vous ai déjà cité MM. Chaix et Villard à l'article qui concerne l'histoire naturelle. Je ne puis me refuser à vous entretenir un moment d'un ouvrage dont mon père est l'auteur, et dont je mets un exemplaire sous vos yeux. Il a pour but l'amélioration des terres, la discussion de tout ce qui a rapport à l'agriculture et aux maladies des bestiaux. *(Note de l'auteur).*

de forcer pour ainsi dire l'habitant de la plaine à adopter comme je l'ai déjà dit, l'usage de la grande charrue à roues, et pour y parvenir il faudrait que les secours de l'administration dont vous êtes le dispensateur, se portassent principalement sur ceux des habitants qui auraient entrepris ce genre de labourage. On pourrait, par exemple, il le faudrait même absolument, leur faire distribuer au moins une somme de cinquante livres à chacun qui serait prise sur les fonds destinés à l'encouragement du commerce et de l'agriculture, pour les dédommager des frais de charronage occasionnés par la construction de cette nouvelle charrue ; ensuite adoucir pendant quelques années le poids de leurs impositions par quelque dégrèvement sur les tailles ou quelques modérations sur la capitation ou les vingtièmes.

L'ignorance et le préjugé ne sont pas les seuls obstacles aux progrès de l'agriculture dans ce païs ; la médiocrité des récoltes occasionnées par les intempéries des saisons, la dégradation des terres par les ravins, les torrents, les irruptions des eaux de pluye, les gelées ou les orages, enfin les maladies épizootiques fréquentes, tant de malheurs accumulés ont mis la plupart des habitans dans le cas de manquer de bestiaux et par conséquent de ne pouvoir se livrer à un bon labourage ; mais plus que tout cela, les fortes impositions que les besoins de l'Etat ont rendues nécessaires, la multiplicité et la ténacité des brigades ou contraintes que l'on employe pour leur perception, la vente, non seulement de leurs bestiaux, mais de leurs terres, forcée par des exacteurs rigoureux, achèvent de ruiner ces malheureux laboureurs et les découragent si fort, que loin de donner quelque culture au peu de bien fonds qui leur restent, ils les laissent pour ainsi dire en friche ou les abandonnent et se mettent à mandier. Il s'en expatrie même beaucoup de ce nombre. Ce sont là des vérités bien faites pour toucher l'administration, mais je mettrai sous vos yeux, une seconde fois, tout ce qui est relatif aux impôts ou à leur perception lorsque je traite-

rai des impositions de ma subdélégation, ainsi je reviens à mon sujet [1].

D'après l'état ou vous apercevez que se trouve le labourage, l'agriculture et les bestiaux, il est donc bien essentiel, pour rendre quelque courage à ces malheureux habitans des montagnes, de verser dans cette partie de la province les plus grands bienfaits, et de considérer dans la distribution des grâces la perte des bestiaux comm'un malheur qu'on peut assimiler aux incendies. Il ne l'est pas moins de donner quelques soulagements extraordinaires à plusieurs communautés qui sont véritablement ruinées par les accidents dont je vous ai entretenus, ou par les entreprises qu'elles sont obligées de faire pour se réparer, et surtout d'interposer votre autorité pour que le malheureux ne soit pas écrasé sous le fardeau de la contrainte perpétuelle pour le païement de ses impôts. Enfin il est nécessaire que vous ayés la bonté de vous rapeller qu'il existe un païs dans les montagnes de votre généralité qui est pauvre, ruiné, qui peut cependant devenir très bon, et qu'il mérite quelque faveur par sa position, par les productions qu'il pourra fournir et pour les charges qu'il suporte.

Dans le chapitre de l'agriculture, qui n'est certainement ni épuisé ni épuisable, il me semble que les dégâts occasionnés par les chèvres, les maux affreux que causent les essarts ou défrichements, par les torrents ou ravins qu'ils produisent, méritent ici quelques observations dont je vais m'occuper, et je finirai ce chapitre par vous entretenir des digues et des canaux d'arrosage. Tous

[1] Si ces plaintes étaient justes en 1784, combien ne le seraient-elles pas davantage aujourd'hui que les impôts ont triplé. Il faut observer, en outre, qu'en 1784, Delafont attribue la médiocrité des récoltes à la médiocrité de la culture, aujourd'hui on cultive beaucoup mieux, mais certains produits ont presque disparu (le vin, l'huile de noix, etc.) et d'autres ont tellement diminué de valeur (le blé, le foin, le bois), grâce à la facilité des communications qu'ils ne procurent au cultivateur aucune rémunération sérieuse de son travail.

ces objets sont très immédiatement liés au bien de l'agriculture.

On ne sçaurait disconvenir que le pauvre habitant ne trouve quelque ressource dans les chèvre[1]; elles coûtent peu, soit pour le prix d'emplette, soit pour leur nourriture, et elles produisent beaucoup par leur laitage qui est abondant, par la salaison qu'on fait de leur viande et enfin par la vente de leurs peaux, et surtout de celles des chevreaux qui font un objet de commerce dont j'aurai l'honneur de vous entretenir dans la suite. Nous avons plus d'un exemple parmi le peuple, que lorsqu'une femme est dans l'impuissance d'allaiter son enfant elle le fait nourrir par une chèvre qui conserve à l'Etat un citoyen qui aurait peut-être péri par le défaut de facultés de son père. Enfin, la plupart des communautés qui ont la permission de tenir des chèvres seraient peut-être ruinées sans cette ressource. Voilà de grandes considérations, mais ne peuvent-elles pas être contrebalancées par les inconvénients et les maux que cause l'existence de ce bétail ?

Je n'y mets aucun doute; et d'abord on sait que cet animal destructif a la dent cruelle et meurtrière, qu'il s'attache à ne manger que les tendrons ou nouveaux jets et qu'il dònne même la préférence aux arbres fruitiers s'il en rencontre sur ses pas. Un arbre ainsi attaqué ne sçaurait prospérer, dès que les bourgeons ont été dévorés il est totalement déshonoré, il se rabougrit, il devient court, noueux, raboteux et sans espérance de se refaire. Ainsi la multitude des chèvres qu'on nourrit, même au-delà de la permission accordée, dégrade entièrement nos bois; je dis la multitude puisqu'il y a des communautés qui en

[1] Le nombre des chèvres qui était vraiment effroyable a beaucoup diminué. Le régime forestier imposé aux bois communaux, le défrichement d'une grande partie du sol cultivable, les restrictions apportés par les propriétaires à la vaine pâture, ont forcé les habitants à en restreindre beaucoup le nombre. Les vaches tendent au contraire à augmenter et la création des fruitières permet d'en utiliser les produits bien mieux que jadis.

ont jusqu'à 800. Quel dégat ne doit pas faire dans un bois un troupeau de 800 chèvres qui y est nourri pendant huit mois de l'an? N'est-ce pas là la cause primitive de la dégradation entière des bois? Aussi l'habitant n'en trouve-t-il presque plus ni pour son chauffage ni pour en vendre, ce qui était une vraie ressource pour luy ; il est donc réduit à arracher les ceps[1] pour les vendre dans les villes, bourgs et villages ; alors les pluyes d'orage qui sont fréquentes, ne trouvant plus de résistance à leur rapidité, n'ayant plus dans les montagnes ou dans les coteaux, le secours des bois et des racines pour s'oposer à leur fougue, forment d'abord des ravines qui dans leur naissance ne sont pas considérables, mais ils deviennent bientôt des torrens affreux qui, après avoir entrainé les terres des parties montueuses, viennent porter la terreur et la désolation dans la plaine.

La détérioration des bois, la privation d'une matière si nécessaire dans un païs ou le climat est froid et rigoureux, et cet emportement des terres, tant des côteaux que des plaines, semblent donc avoir pour cause l'abus que font les communautés des permissions relatives aux chèvres, et l'existence même de ces animaux. C'est maintenant à votre sagesse et à vos lumières à décider s'il convient de détruire entièrement cette espèce, comme très nuisible à l'agriculture, ou s'il est plus avantageux de l'entretenir. Dans ce dernier cas, rien de plus intéressant sans doute que de s'occuper chaleureusement à réprimer les abus et à faire exécuter littéralement et rigoureusement les règlements et ordonnances sur les eaux et forèts.

Il y a de quoy frémir et frissonner en considérant non seulement la quantité des essarts ou défrichements qui se font dans nos bois, mais encore quels sont les terrains que l'on s'attache à défricher de préférence. Si plusieurs communautés sont entourées de ravins et coupées par des torrents irrésistibles, si d'autres reçoivent les plus

[1] C'est-à-dire les troncs.

grands dommages par la rapidité de leurs eaux qui innondent, engravent et entraînent tout ce qui est sur leur passage, on ne doit ces maux qu'aux défrichements des hauteurs des montagnes, des côteaux ou des penchants. Autant il serait avantageux de défricher dans les bas, le long des rivières et torrents, parce que là il existe une foule d'isles ou islots qui seraient susceptibles de la meilleure culture, autant il est destructif de le faire dans les hauteurs ; mais comme les dépenses sont très considérables pour se garantir contre les grosses rivierres, les habitants des campagnes quand ils ont perdu leurs terrains dans les bas ou qu'ils y ont reçu de fortes dégradation, au lieu d'employer touts leurs soins à les réparer, cherchent à s'en dédommager en prenant sur les fonds communs une partie du terrein qu'ils essartent, défrichent, pour avoir une jouissance plus prompte. Je crois n'avoir pas besoin de remarquer que les terreins communaux n'existent guères dans les plaines. Cette manœuvre est devenue fréquente par ce qu'elle est aisée et par ce que les sages règlements qui ont été faits à ce sujet ne sont pas exécutés, mais elle est affreuse et si fort contraire au bien de l'agriculture, si nuisible à l'intérêt public, que je ne crains pas d'assurer que tout ce qui peut donner naissance à des ravins ou à des torrents est aussi destructif que le serait la plus forte innondation, le déluge le plus rapide ; et c'est un objet sur lequel je ne saurais trop insister, il est fait pour exciter l'éveil de tout votre zèle, pour fixer toute votre attention ; si l'on ne le soigne pas avec une vraye sollictude, je crois pouvoir prédire la perte totale de cette contrée[1].

Mais aussi rien de mieux, rien de plus désirable pour

[1] On peut dire que la rage de l'eissartage, dont les magistrats se plaignaient déjà au XV[e] siècle, signalant l'imprudence de ceux *qui rabie eissartandi tenentur*, a cessé, mais après avoir fait un mal irréparable. Il suffit de jeter les yeux à droite et à gauche quand le train vous emporte entre Veynes et Mison, pour en voir les résultats ; c'est-à-dire tout un horison de collines pelées et où rien ne pousse pas même un brin d'herbe.

l'amélioration de l'agriculture, que d'entreprendre des défrichements dans touts les endroits où ils ne peuvent causer aucun dommage, et ces endroits ne se rencontrent certainement que dans les bas-fonds, c'est-à-dire le long des rivières et torrents. Outre que de pareils défrichements augmentent beaucoup le territoire d'une communauté et diminuent la taillabilité, c'est que les terreins sur lesquels on opérerait sont d'une excellente qualité, et qu'ils réunissent au limon, avec lequel on les engraisse, l'avantage inapréciable d'être arrosés, et par conséquent de former de bonnes prairies. Les terreins qui seraient dans ce cas sont immenses dans la subdélégation de Gap; le cours de la Durance, à commencer à Jarjayes, nous offre à Létret et surtout à Tallard et à La Saulces, des relaissés très spacieux qui enrichiraient à jamais ces communautés.

Le long des deux Buëch, à commencer pour l'un dans la communauté de La Roche-des-Arnauds et en suivant par Montmaur, et jusqu'au pont la Barque, et à commencer pour l'autre dans la communauté de St-Jullien-en-Beauchêne et suivant par Aspres et Aspremont, aussi jusqu'au même pont, il y a également des relaissés qui ne demandent, pour former un objet de la plus grande production, que le ressèrement de la rivierre et des digues pour la contenir. Mais en suivant cette rivierre, lorsque les deux frères sont réunis, et en la considérant depuis Serres jusqu'à Sisteron, quels terreins ne vous présentent-elles pas à mettre en culture en établissant des digues? Daignez, dans votre prochaine tournée, jetter vos regards sur les terroirs des communautés de Ribiers, de Laragne, de Châteauneuf-de-Chabre, de Saléon, d'Eyguians, de Méreuil, de Montrond, et vous serez frappé de la vérité de mon assertion et de la justice de ma proposition; vous verrez qu'on peut rempérer le long desdites rivierres des terreins qui par le travail deviennent les meilleures possessions du païs et les plus précieuses [1].

[1] Les conquêtes faites sur la Durance sont généralement des terrains d'excellente qualité, mais on ne peut en dire autant des conquêtes sur

Nous avons des exemples frappants de tout le bien qu'opère dans ces montagnes l'établissement des digues. Sur la Durance, les communautés de Ventavon et du Monêtier-Allemond, qui n'avaient aucunes prairies, ont fait construire des digues pour lesquelles votre prédécesseur accorda la moitié ; toutes les terres qui ont été gagnées et garenties par cette construction sont aujourd'huy jardins, prés, vergers, cheneviers ou vignes, et tout y est d'une production admirable ; outre cela, on y a construit des moulins qui font le plus grand bien puisque on y en manquait.

Sur le Buëch, le bourg de Veines a aussi établi des digues au moyen des secours accordés par M. l'Intendant, mais cette communauté a besoin de les prolonger pour achever de protéger son terroir que cette opération enrichit. Sur la même rivierre que ne doit pas se promettre la communauté et ville de Serres, de la digue qu'on y va construire? Elle lui procurera un terrein immense de la meilleure production, tout à l'arrosage et qui remettra l'aisance dans un païs presque ruiné. Sur le même Buëch, à l'extrémité de la communauté de Ribiers, quelques particuliers, dont M. de La Plane est le chef, au moyen d'un secours de la province, ont fait une digue qui leur procure le double avantage d'assurer et d'augmenter leurs possessions et de les arroser à leur gré.

Enfin, sur la petite rivierre de la Luye, qui passe à Gap, on vient de terminer une digue à laquelle les fonds de l'imposition de la province ont aussi contribué, pour moitié, elle a pour but de garantir des moulins, des taneries, des jardins et des prairies[1].

Je le repette donc, il n'y a rien de si intéressant que de

le Buëch qui sont médiocres et ne valent pas la dépense d'une digue. Les conquêtes faites à grands frais à Ribiers et à Laragne, par exemple n'ont pas donné ce qu'on en attendait.

[1] C'est la digue de la Blache, qui protège une très belle prairie. La Blache était, au XVI[e] siècle, un petit arrière-fief qui appartenait à une famille Faure, exerçant la profession de notaire et se disant noble. Au XVII[e] siècle, elle appartient à celle de l'historien Juvénis.

verser dans cette subdélégation la plus grande quantité possible de fonds imposés pour les réparations contre les torrents et rivierres, par ce que c'est positivement dans leurs relaissés et sur leurs bords que se trouvent et la meilleure qualité et les plus grands espaces de terreins. Quelle richesse n'aquerrait pas la sudélégation si l'on s'attachait à former des digues contre les rivierres et torrents pour recouvrer les terreins qu'ils ont envahi ou dévasté ? C'est là un objet des plus essentiels qui mérite les regards les plus favorables et les secours de l'administration[1].

O vous, Monseigneur, qui désirés et cherchés le bonheur de cette province, vous qui pouvés y contribuer plus que personnes, daignés ne pas oublier nos ravins, nos torrents ; vous serés assurément frappé des maux qu'ils nous causent et que je n'ai pas pû peindre avec assés d'énergie, mais quand vous penserés à tous ces malheurs n'oubliez pas que le remède est dans vos mains et qu'il est temps de l'appliquer quand du mal même il peut en résulter un bien.

(*A suivre*).

---

[1] Les observations de Delafont, à propos des digues, sont justes, mais il eut dû remarquer que la conservation des forêts est indispensable à la conservation des digues. Là où les rivières deviennent des torrents à la suite des orages, et passent parfois, comme la Durance, au pont de Tallard, d'un débit de 30 mètres cubes à l'étiage, à un débit de plus de 2.000 mètres cubes, il n'est pas de digue qui puisse résister à cet effroyable pression. Lorsque le débit des rivières et des torrents aura été régularisé à la suite de reboisements ou de regazonnements, on pourra les encaisser au moyen de digues continues, regagner sur le cours de la Durance de milliers d'hectares, et les graviers immenses et désolés qui bordent les cours d'eau dans notre département, n'offenseront plus l'œil du voyageur.

PHONÉTIQUE DU PATOIS ALPIN

PAR F.-N. NICOLLET

(Suite)

Dans le patois alpin, le son *w* est un des plus fréquents; il peut se trouver soit à la syllabe tonique, ex. *mwzœ* (accentué sur *w*; traire), soit aux syllabes qui précèdent ou suivent la tonique, ex. *vwlâma* (faucille), *bârjw* (je parle). — Je parlerai plus loin du son *w* dans les diphtongues *âw*, *êw*, *œw*, *iw*, *ów*, etc.

Dans les mots empruntés au latin, *w* tonique provient : 1° de *u* bref, ex. *pws* (puits), lat. *puteus*, *nwzœ* (noix) lat. *nucem*, *krws* (croix), lat. *crucem*, *lwça* (lutte), lat. *lucta*, *swbrœ* (au-dessus de), lat. *super*[1]; — 2° de *o* long ou suivi de deux consonnes, ex. *pwn* (pomme), lat. *pomum*, *wla* (marmitte) lat. *olla*, *wra* (heure) lat. *hora*, *pwrzœ* (présenter, servir sur table) lat. *porrigere*[2]; — 3° de *on*, ex. *kwfla* (il gonfle) lat. *conflat*[3].

W atone peut correspondre, 1° à *u*, ex. *kwmwrâr* (combler), en lat. *cumulare*; — 2° à *o*, ex. *âmw* (j'aime) lat. *amo*[4].

Dans *stwbla* (accentué sur *w*: éteule), *w* correspond à l'*i* du latin *stipula* (tige des céréales); dans *twrçar*

[1] Les langues congénères ont tantôt *u* (prononcé *ou*) tantôt *o*; *pws* (puits) it. *pozzo*, esp. *pozo*, port. *poço*; *lwça* (lutte) it. *lotta* et *lutta* esp. *lucha*, port. *luta*, catal. *llùyta*; *swbrœ* (au-dessus de) ital. *sopra* et *sovra*, esp. *sobre*, port. *sobre*, catal. *sobras*.

[2] Les langues congénères ont conservé *o*; *pwrzœ* (présenter) ital. *porgere*; *wra*, ital., esp., port., *ora*; *wla*, ital. *olla*.

[3] Les langues congénères ont conservé *on*; *kwfla*, it. *gonfia* (il gonfle):

[4] Dans quelques mots *w* provient de la fusion de deux *w* ou de *ow*. *pâwrœ* (pauvre) vient de *pauperem* par les intermédiaires *paubrem*, *pawvrem*, *pawwrem*; de même *roborem* (chêne) est devenu *rovrem*, puis *rowrem*, enfin *rwrœ*; *laborare* a donné *lavorare*, puis *laworare* enfin *lawrar* (labourer).

(essuyer, nettoyer), il correspond à un *e* (en lat. *terg-ere*). Il pourrait se faire que ces formes ne soient pas issues du latin.

Dans les mots communs au patois et au grec, *w* correspond 1° à *o* ou *e* brefs, ex. *gwmâr* (obstruer un conduit) en grec *gemo* (être plein), *gomos* (charge); — 2° à *on*, ex. *gwf-îw* (gond) en grec *gomph-os* (clou, cheville); — 3° à *u*[1] et *o* long (oméga) dans *kwdwn* (coing; acc. sur *wn*) en grec *kudôn-ion*.

Un grand nombre de mots indigènes ont le son *w* à la syllabe radicale; tels sont *bwt* (outre), *bwt* (bond), *brwt* (pousses des arbres), *bwra* (accentué sur *w*; massue en fer), *bwrda* (fétu, brin de paille), *dwrga* (cruche), *jwk* (perchoir), *grwp* (nœud), *mwk* (morve, lumignon), etc.

Quelques substantifs masculins et quelques adjectifs ont pour terminaison un *w* atone: tels sont *biskw*, *mâkw*, *nîvw*, *Mârw*, *Bârw* (noms propres de famille); *mânkw*, *rângw*. Il ne faut pas confondre cet *w* avec l'*w* final accentué qui est une corruption de suffixe diminutif *wn*, ex. *mizw*, *frœzw*, *bœsw*, et les noms de personne *Janw*, *Pwlw*, *Gustw*, *Jœpw* (Jean, Paul, Auguste, Joseph).

C'est par un *w* atone que le patois alpin termine la première personne du singulier du présent, de l'imparfait et du parfait défini de l'indicatif, et du présent du conditionnel de tous les verbes; ex. ex. *âmw* (j'aime; provençal *âmi*), *amâvw* (j'aimais, lat. *amabam*), *amêrw* (j'aimai), *amarîw* (j'aimerais). Il n'y a d'exception que pour le présent de l'indicatif du verbe *avœr* (avoir) qui fait *ài* (j'ai). Le verbe *êsœ* (être) fait *sîw* (je suis, lat. *sum*), *èrw* (j'étais, lat. *eram*), *fwgêrw* (je fus, lat. *fui*).

C'est en *w* que s'assourdissent la voyelle *o*[2] et les

[1] On trouve aussi un *w* correspondant à un *u* du grec dans *krwv-œw*, *krwv-œlia* (accentués sur *œ*; coquille de noix, d'œuf; croûte) dont la racine *krwv* est la même que celle du grec *krup-to* (je cache); mais ces mots sont indigènes, à mon avis, et non empruntés au grec.

[2] On trouve fréquemment en latin, la même alternance entre *o* et *u*. — Transit *u* in *o*, *robur*, *roboris* (Prisc., I, 6, 36). Voir plus haut l'étude de la voyelle *o*.

diphtongues *âw*[1], *ów*, lorsque, dans la dérivation elles deviennent atones. Ainsi de *klot* (plat, horizontal) ou forme *aklwtir* (aplanir), de *tâwra* (table) *s'œn twr-âr* (se mettre à table), *sówlœ* (content, rassasié) *swlâr* (rassasier, contenter). De même dans la conjugaison, on dit *tóça* (il touche) et *twçâr* (toucher), *abâwza* (il incline) et *abwzâr* (incliner), *sówla* (il rassasie) et *swlâr* (rassasier).

En étudiant la voyelle *a*, j'ai cité quelques exemples d'alternance entre *a* et *w* soit dans le même mot (*tranâr* ou *trwnâr*, *trabâr* ou *trwbâr*) soit dans des mots de même famille (*çasar* et *kwçar*, *strasar* et *trwsâr*) ; je ne reviendrai donc pas sur cette question.

Placé devant *l*, *r*, *s* le son *w* accentué à une tendance à devenir *wo*, *we*, *wa*[2] ; ainsi on prononce *kwal* (accentué sur *w* ; cou, col) et non *kwl*, *pwarta* (accentué sur *w* ; porte) et non *pwrta*, *pwast* (planche) et non *pwst*. Il arrive même que le son *a* finit par attirer sur lui l'accent ; on prononce *kwrp* (corbeau) ou *kwarp* ou *kwârp*. Mais si la syllabe *w* devient atone on n'entend plus que le son *w* et l'on prononce *pwrtâw* (portail), *kwlârt* (collier), etc De même dans la conjugaison, on dit *twars* (tordu), *twarsœ* (accentué sur *w* ; tordre), mais *twrsia* (il tordait).

Dans les mots communs au patois alpin et au français, le son *w* correspond 1° à *ou*, ex. *jwk* = joug ; — 2° à *o*, ex. *pwrtâr* = porter ; — 3° à *on*, ex. *kwflâr* = gonfler ; — 4° à *u*, ex. *s'ajwkâr* = se jucher ; — 5° à *eu*, ex. *çalwr* = chaleur ; — 6° à *e*, ex. *âmw* = j'aime.

II. — Voyelles Nasales

Quand nous prononçons une voyelle, si le voile du palais s'abaisse de manière que l'air soit chassé partie par la

[1] En latin *au* devenait également *u* ; ainsi de *causa* on avait formé *ac-cus-are* (accuser ; prop. mettre en cause), *ex-cus-are* (excuser, mettre hors de cause), de *claudere* (fermer) *con-clud-ere* (enfermer). On trouve aussi *au* alternant avec *o* long dans *lautus* ou *lotus*, *plaudere* et *plodere*. En grec on a de même *trau-ma* (blessure) à côté de *ti-tró-sko* je blesse).

[2] Le son qui se développe ici après *w* varie suivant les régions.

bouche partie par le nez, nous obtenons ce qu'on appelle des *voyelles nasales*. Cette modification du son des voyelles se représente dans l'écriture par l'addition d'une *n* ou d'une *m* après la voyelle, ex. *an-tre, am-bre*.

La nasalisation est souvent un procédé de dérivation ou un simple accident phonétique, en sorte que, dans une même famille de mots, les uns ont une voyelle simple d'autres une voyelle nasale, ou bien le même mot a pris, dans une langue, la voyelle nasale, tandis que, dans une langue voisine et congénère, il a conservé la voyelle simple. C'est ainsi qu'en grec on a *manth-ano* (j'apprends), à côté de *e-math-on* (j'appris) et de *math-etes* (élève) ; de même en latin *frang-o* (je brise) à côté de *freg-i* (je brisai) et de *frag-or* (fracas). De la racine *pak* le grec a tiré *peg-numi* (j'enfonce) et le latin *pang-o* ; au contraire au grec *lanth-ano* (je suis caché) correspond le latin *lat-eo*. Dans la même famille de mots, nous trouvons en grec *tup-os* (coup, bruit) et *tump-anon* (tambour) dont la forme la plus ancienne est *tup-anon* et en latin *nub-es* (nue), *neb-ula* (brouillard) à côté de *nimb-us* (nuage épais). Le français, en supprimant la nasale, a fait *pes-er* du latin *pens-are*, *mes-ure* de *mens-ura*, *épous-er* de *spons-are*, etc; au contraire il l'a ajoutée à *cuc-umerem*, *loc-usta*, etc., qui sont devenus *conc-ombre*, *lang-ouste*. Parmi les mots indigènes, nous avons de même *piqu-er* et *pinc-er*, doublets tirés l'un et l'autre de la racine celtique *pik*, et *grinc-er* à côté de *criqu-et* de la racine *krik*. La comparaison du patois alpin avec les langues congénères nous offre les mêmes phénomènes ; au français *gonfler* correspond *kwflâr*, à *guich-et ginç-œt* (loquet; acc. sur *œt*) ; au latin *spic-ere* (regarder) *spinç-ar* (guetter), à *ling-ere* (lécher) *liç-ar*, etc.

En grec, toutes les voyelles admettaient la nasalisation[1]; ex. *ank-ura* (croc, ancre), *penth-os* (douleur), *thing-ano*

[1] Nous ignorons qu'elle était chez les grecs et les latins la prononciation des voyelles nasalisées; prononçait-on *lamb-ano* comme nous prononçons *lamb-in*, *pond-us* comme nous *pondéré*, ou *la-m-bano*, *po-n-dus*?

(le touche), *onk-os* (croc), *punth-ano* (je recherche). C'est j'*a* qui en offre les plus nombreux exemples. La voyelle nasalisée est toujours suivie ou d'une labiale, ex. *lamb-ano* (je prends), *tump-anon* (tambour) *numph-e* (nouvelle mariée) ; — ou d'une gutturale, ex. *thing-ano* (je touche), *ank-ôn* (courbure), *lonkh-e* (sort) ; — ou d'une dentale, ex. *and-ano* (je plais), *bront-e* (tonnerre), *manth-ano* (j'apprends).

Le latin offre également des exemples de nasalisation de toutes les voyelles, ex. *lamb-ere* (lécher), *pend-ere* (peser), *ling-ere* (lécher), *long-us* (long), *rump-ere* (rompre). Les voyelles le plus fréquemment nasalisées sont *a*, *i*, *u*. Les consonnes devant lesquelles se trouve le plus souvent la nasalisation sont les labiales, ex. *lamb-ere*, *limp-idus* ; — les gutturales, ex. *jung-ere* (unir), *vinc-ere* (vaincre) ; — les dentales, ex. *pand-ere* (ouvrir), *ment-em* (intelligence) ; — la sifflante *s*, ex. *pins-ere* (piler).

En français, des neuf voyelles *(a, é, è, i, o, u, e, eu, ou)* quatre seulement sont nasalisées ; ce sont *a*, qui s'écrit *an*, *en*, *am*, *em*, ex. *présid-an-t*, *présid-en-t*, *am-bre*, *nov-em-bre* ; — *è*, qui s'écrit *en*, *ein*, *ain*, *in*,[1], ex. *ag-en-da*, *p-ein-t*, *p-ain*, *p-in*; ou *aim*, *im*, *ym* ; ex. *f-aim*, *t-im-bre*, *t-ym-pan* ; — *o* qui s'écrit *on*, *un* ou *om* ; ex. *p-on-t*, *p-un-ch*, *om-bre* ; — *eu*, qui s'écrit *un*, *um*, *eun* ; ex. *import-un*, *parf-um*, *jeun*.

Le patois alpin nasalise toutes les voyelles, sauf *o*.

AN. — La voyelle nasale *an* peut se trouver soit à la syllabe tonique, soit avant ou après cette syllabe ; ex. *brândw* (farandole), *brantâr* (remuer), *mastian* (ils

Il peut alterner, dans une famille de mots, avec *a*, *o*, *wn*[2] ; ex. *tankâr* (enfoncer) à côté de *tâça* (clou) et de *tok*

[1] Dans *foin*, il faut considérer l'*o* comme représentant le son *ou*, tandis que *in* a le même son que dans *fin* *(foin = fou-in)*.

[2] En grec, on a de même *spendô* (je verse) et *spondê* (libation) ; en en latin *pend-ere* (peser) et *pond-us* (poids). Comparez aussi le grec *phend-onê* (fronde) et le latin *fund-a*.

(pieu) *kant-wnâ* (coin, angle d'un mur) et *kwnit* pour *kwnt* (coin, instrument pour fendre le bois ou les pierres).

La prononciation flotte indécise entre *an* et *wn* à la troisième personne plurielle du présent et de l'imparfait de l'indicatif ; on dit indistinctement *bâdan* ou *bâdwn* (ils ouvrent), *badâvan* ou *badâvwn* (ils ouvraient). Toutefois si la terminaison *an* est précédée d'un *i*, d'un *u* ou d'un *w* accentués, on prononce toujours *an* ; ex. *dœstrian* (ils sèvrent), *blûan* (ils effeuillent), *s'agrwan* (accentué sur *w* ; ils se blottissent) ; *spwtisian* (ils écrasaient) ; et non *dœstrîwn*, *blûwn*, etc. Mais on dira *râian* ou *râiwn* (ils coulent), parce que l'*i* est atone[1]. Les trois verbes *avœr* (avoir), *far* (faire), *anâr* (aller), font à la troisième personne plurielle du présent de l'indicatif *an* (il ont), *fan* (ils font), *van* (ils vont). Mais à « ils sont » correspond *swn*.

Il est à remarquer que, dans ces terminaisons la nasalisation n'est pas constante ; la prononciation *bâd-a-n*, en séparant le son *a* de l'articulation *n*, est même plus fréquente que *bâdan*.

En général *an* accentué, à la fin des mots, se réduit à *a* ; on ne prononce guère *pan* (pain), *gran* (grain), *man* (main), *dœman* (demain), *rwmân* (romain), mais plutôt *pa*, *gra*, *ma*, *dœmâ*, *rwmâ* (en latin *pan-em*, *gran-um*, *man-um*, *de-man-e*, *roman-um*). Cependant on dit toujours *van* (van), *pan* (empan), *ran* (branche épaisse débarrassée des brindilles), *zin-zan* (onomatopée pour désigner des essais répétés en sens contraire ; en espagnol *zis-zas*).

An correspond à *an*[2] du latin à la troisième personne du pluriel, *âman* (ils aiment) en lat. *amant*, *amâvan* (ils aimaient) en lat. *amabant*. et dans les participes présents de la première conjugaison[3], *amânt* (aimant) en lat.

[1] Cet *i* atone provient d'une gutturale *k* devenue d'abord *g* puis *j*, enfin *i* ; *k*, *g*, *j*, *i* (*râk-an*, *râg-an*, *râj-an*, *râi-an*).

[2] Comme terminaison de la première personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, il provient du latin *amus*, ex. *amavân* (nous aimions) en lat. *amabàmus*. Le parfait *amœrân* (nous aimâmes) a été formé d'après ce type.

[3] Dans les autres conjugaisons, le patois alpin a *œn* correspondant au latin *en*, ex. *pwrz-œnt* en lat. *porrig-ent-em* (présentant).

amant-em. Il correspond à *in* dans *andiva* (chicorée) en lat. *intubus* (grec *entubon*, port. *endivia*, esp. *entibia*, ital. *indivia*, fr. *endive*); dans *pantâis* (rève), *pantœizâr* (rêver) à *an* du grec (*phantasia* = illusion, *phantadzô* = représenter).

An du patois alpin correspond généralement à *an*, *en* du français; il correspond à *on* dans *frânda* = fronde.

En. — La voyelle nasale *en* est très rare en patois alpin. On l'a trouve dans *ben* (bien), *ren* (rien) que l'on prononce aussi *bœn*, *rœn* (en latin *bene*, *rem*), et dans *ten* (il tient) *ven* (il vient) ainsi qu'à la troisième personne pluriel du futur *rœnarên* (ils grogneront); mais ces dernières formes se prononcent plutôt *te-n*, *ve-n*, *rœnarê-n*, en détachant l'*n* de l'*e* qui sonne alors comme *ei* français dans « veine ».

Œn. — La voyelle nasale *œn* est une des plus fréquentes en patois alpin.

L'usage flotte entre *œn* et *en* dans *bœn* (bien) *rœn* (chose) qui se prononcent aussi *ben*, *ren;* entre *œn* et *œ* dans *bœn* (bien), *dœngû* (personne) qui se proncent aussi *bœ*, *dœgû;* entre *œn*, *in*, *en* dans *jœnsâr* (armer, embellir) qui se prononcent également *jinsâr* ou *jensâr*, entre *œn* et *wn* dans *œntœ* (où) qui se dit aussi *wntœ;* entre *œn* et *un* dans *œn* (un) ou *un*[1].

Œn correspond à *an* du latin, ex. *kœnt* (quel grand !...) en lat. *quant-us;* — à *en*, ex. *vœnt* (vent) en lat. *vent-um;* — à *in*, ex. *lœnga* (langue) en lat. *lingua;* — à *e*, ex. *pœnçi* (accentué sur *œn;* peigne) en lat. *pec-ten*.

[1] Comme adjectif numéral, on emploie généralement *un*; mais comme article indéfini, on emploie toujours *œn*. *Un* est venu du latin *unus*; quant à *œn*, il a probablement une autre origine. Il se rapproche beaucoup plus du grec *hen* (pour *sen*) qui a bien pu devenir *en*, *œn*, en perdant son aspiration initiale (comp. *am*, *œm*, *œmœ* = « avec » qui est certainement venu du grec *hama*). On peut aussi rapprocher *œn* de l'allemand *ein* et de l'anglais *an*.

Dans la conjugaison, *œn* est la terminaison de la première personne plurielle du présent de l'indicatif (en latin *amus*, *emus*, *imus*, *îmus*) et du futur; ex. *amœn* (nous aimons) en lat. *amàmus*, *avœn* (nous avons) en lat *habémus*, *pwrzœn* (nous présentons) en lat. *porrigimus*, *wvœn* (nous entendons) en lat. *audîmus*, et au futur *amarœn*, *avrœn*, etc. Mais on prononce plutôt *œ-n* que *œn*.

Œn se trouve dans les participes présents des verbes qui n'ont pas l'infinitif en *ar*[1]; ex. *bwmisœnt* (vomissant) infinit. *bwmîr*, *bœvœnt* (buvant) infinit. *bœwrœ*, *krusœnt* (grinçant) infinit. *krûsœ*, *swmwniœnt* (offrant) infinit. *swmwni* (acc. sur le second *w*).

Œn correspond à *en* du grec dans *œmpurâr* (attiser le feu), en grec *empureuô* (j'allume), *œntœ* (accentué sur le *œn;* où) en grec *enthen*[2].

Dans les mots communs au patois alpin et au français, *œn* correspond 1° à *an*, ex. *lœnga* = langue[3]; — 2° à *en*, ex. *di vœndrœs* = vendredi; — 3° à *oin*, ex. *mœndrœ* = moindre; — 4° à *ein*, ex. *tœnç* = teint (en lat. *tinç-tus*); — 5° à *ain*, ex. *krœnta* = crainte[4].

In. — La voyelle nasale *in* est assez rare. Elle peut se trouver soit à la syllabe tonique, ex. *m'œmbrinkw* (je m'embronche); soit aux syllabes atones, ex. *dœstrinkâr* (déranger), *skupisin* (qu'ils crachent).

L'usage flotte entre *in* et *i* simple, dans *brink* ou *brik* (rocher, précipice).

On trouve également *in* alternant avec *i* simple soit

[1] Dans les verbes qui ont l'infinitif en *ar*, le participe présent est en *ant;* ex. *skiçar* (écraser) au part. prés. *skiçânt*.

[2] Je crois que *œntœ*, s'il n'est pas indigène, doit être rattaché au grec *enthen* et non pas au latin *unde*.

[3] *Œn* correspond de même à *an* du patois de la vallée du Pô dans *œnkûi* (aujourd'hui) qui est l'équivalent de l'italien *ancoi*.

[4] *Krœnta* n'est d'ailleurs que la transcription de « crainte » et non pas une forme indigène. La forme indigène aurait été *krœnça* (comp. tœn-ça = teinte).

dans les formes correspondantes des langues congénères ; ex. *simp* (nœud d'un arbre), *s'asipâr* (se heurter contre ; comp. l'esp. *acepillar* = raboter) ; *spinçar* (épier), en lat. *spic-ere; ginçœt* (loquet ; accentué sur *œ*), en français *guichet* (porte). Dans *lìnji* (mince; en parlant d'une personne) *in* correspond à *e* bref du grec *lep-tos*[1].

In final accentué s'est réduit à *i* ; on prononce *çi* (chien; au fém. *çîna* chienne), *vi* (vin; en lat. *vin-um*), *vœzî* (voisin ; en lat. *vicin-um*), plutôt que *çin*, *vîn*, *vœzin*. Mais *in* atone s'est conservé comme terminaison de la troisième personne plurielle du présent et de l'imparfait du subjonctif; ex. *kœ sâbin* (qu'ils sachent), *kœ vœgêsin* (qu'ils vissent).

Dans les mots communs au patois alpin et au français *in* correspond à *ain*, ex. *œntrinkâr* (commencer) = entraîner ; à *en* muet, ex. *k'âmin* (qu'ils aiment) ; à *in*, ex. *vînt* = vingt.

On. — La voyelle nasale *on* ne se trouve que dans quelques mots empruntés récemment au français, ex. *front*. Dans les véritables mots patois, c'est *wn* ou *wan* qui correspond à *on* des langues congénères, ex. *rwnçar* (ronfler) en grec *ronkan*, *pwant* (pont) en lat. *pont-em*, en ital. *ponte*, en port. et esp. *puente*.

Un. — La voyelle nasale *un* est rare en patois alpin. On la trouve dans *pun* (poing) en latin *pugn-um*, *fun* (odeur) en lat. *fum-um*, *junçâ* (poignée), et comme suffixe dans des mots tels que *lw ratûn* (les rats ; expression collective), *lw frœisûn* (les animaux sauvages). Il est

[1] La forme primitive de *lìnji* a dû être *lik* ou *lœk*, devenu *link* par nasalisation, *linki* par l'addition d'une voyelle d'appui, ensuite *lingi*, enfin *lìnji*. *Lik* et *lep* du grec *lep-tos* sont ensemble dans le même rapport que le latin *liqu-i* et le grec *e-lip-on* (je laissai); l'un et l'autre se rattachent à la racine *lik* = être petit, d'où le sanscrit *lêça* = petite quantité, le patois *lêisa* pour *lêksa* (mince tranche de pain), et probablement aussi le latin *levis* pour *leg-vis* et l'anglais *light* = léger.

devenu *uan* dans *lûank* (loin) en lat. *longe*, et on le réduit généralement à *u* dans *dægû* (personne) que l'on prononce aussi quelquefois *dægûn*, ainsi que dans *dæjû* (à jeun) en lat. *je-jun-um*.

Wn. — La voyelle nasale *wn* peut se trouver soit à la syllabe tonique, ex. *bwnt* (ampleur), *skwndræ* (accentué sur *w*; cacher), soit aux syllabes atones, ex. *ræbwmbâr* (retentir, rebondir), *çaplwn* (ils hachent).

J'ai dit plus haut que, dans la terminaison de la troisième personne plurielle du présent et de l'imparfait de l'indicatif, la prononciation flottait indifférente entre *wn* et *an*, ex. *mêirwn* ou *mêiran* (ils déplacent), *mæirâvwn* ou *mæirâvan* (ils déplaçaient).

Le son *wn* accentué a une tendance à devenir *wan* ou *wen*[1]; ainsi on prononce *fwant* (fontaine; en lat. *font-em*), *pwant* (pont; en lat. *pont-em*), *swan* (son; en lat. *son-um*), *swan* (sommeil; en lat. *somn-um*), *Pwans* (Pons; nom propre, en lat. *Pont-ius*); mais j'ai toujours entendu dire *brwnda* (brindille), *bwnda* (récipient en paille pour contenir les grins, le son, etc.), *pwnça* (pointe) et non *brwanda*, *bwanda*, etc.

Dans les mots venus du latin *wn* correspond à *un*, *um*, ex. *jwnça* (le temps pendant lequel les bœufs restent attelés) du lat. *junc-ta*, *rwmpræ* (défricher) du lat. *rumpere*; ou à *on*, *om*, ex. *apwndræ* (ajouter) du lat. *appon-ere*, *pwn* (pomme) du lat. *pom-um*.

Dans les mots empruntés au grec, il correspond à *on*, *om*, avec *o* bref (omicron) ou *o* long (oméga), ex. *rwnçar* (ronfler) en grec *ronkan*, *bwmbwniâr* (bourdonner) en grec *bombainô*, *kwdwn* (coing; occ. sur *wn*) en grec *kudônion*.

[1] La sonorité de la voyelle qui se développe ainsi après *w* est indécise; ici on prononce *wen*, là *wan*, ailleurs *won*. On peut comparer à *swan* l'italien *suono* (son), à *fwant* l'espagnol *fuente* (fontaine).

C'est également à *on*, *un* qu'il correspond dans les langues congénères, ex. *dwntœ* (d'où) port. *donde*, *wngla* (ongle) it. *unghia*, *ungula*, *pækwn* ou *pækw* (pédoncule) esp. *pezon*. Il correspond à *en* de l'espagnol et du portugais, à *an* du bas-breton dans *pæçwn* (petit) esp. *pequen* ou *pequeno*, portug. *pequeno*, bas-bret. *bichan*.

Dans les mots communs au patois alpin et au français, il peut correspondre 1° à *on*, ex. *amwnt* (là-haut) = amont ; — 2° à *in*, ex. *brwnda* = brindille, brin ; — 3° à *ent* muet, ex. *âmwn* = ils aiment.

Wn, au féminin *wna* (accentué sur *w*), est un suffixe diminutif très usité en patois alpin, particulièrement dans les noms propres de personnes[1]. On le prononce du reste, presque toujours *w* ; ex. *Janw* (Jean) *Gustw* (Auguste), etc., et non *Janwn*, *Gustwn*.

III. — Diphtongues

Les diphtongues sont très nombreuses en patois alpin ; on peut en compter *dix-sept ;* mais deux sont très rares *(ii* et *ww)*, en sorte que celles qui se rencontrent le plus souvent sont au nombre de *quinze*[2]. Ce sont *ai, ei, œi, oi, ui, wi* qui sont formées par l'addition de *i* après les autres voyelles ; *aw*, *ew*, *œw*, *iw*, *ow*, *uw* formées par l'addition de *w* aux autres voyelles ; et *ia*, *ua*, *wa*[3].

[1] Il est à remarquer que les noms propres gaulois qui nous ont été conservés par les inscriptions ou par les auteurs anciens sont le plus souvent sous la forme de diminutifs, et que le suffixe *on* y est très fréquent (ex. Toutus, Toutillus et Touto ; Mogus, Mogillus, Mogo et Mogillo).

[2] Le patois alpin est plus riche en diphtongues que le français, et que le latin et le grec. — Le grec ancien avait neuf diphtongues ; *ai ei*, *oi*, *ui* ; *au*, *èu*, *eu*, *ou*, *ôu* (très rare). Le grec moderne n'a plus à proprement parler de diphtongues ; *ai* se prononce *è* ; *ei*, *oi* et *ui* se pron. *i* ; *ou* comme *ou* du français ; *au*, *eu* se pron. *av* ou *af*, *èv* ou *ef* ; *êu*=*if*. — Le latin avait cinq diphtongues. (Diphtongi sunt *æ*, *œ*, *eu*, *ou*, *ei* ; M. Capella, III, 227). — En français *au*, *ai*, *eu*, *ou* sont de fausses diphtongues car elles représentent des sons simples tout comme *o*, *è*, *e*, *u*.

[3] La prononciation de ces trois dernières diphtongues varie avec les régions ; certaines vallées prononcent *ìa*, *úa*, *wa* ; d'autres *ìe*, *ûe*, *we* ; quelques unes *ìo* *ûo* *wo*.

Il faut bien remarquer que, dans toutes les diphtongues, c'est la première des deux voyelles qui est accentué ; on prononce *ía* et non *iá*. Je crois utile de rappeler aussi que les groupes *ai*, *ei*, *oi* ne représentent pas du tout le son *é*, *è*, *oua*, comme en français; il faut les prononcer *a-i*, *e-i*, *o-i*, en faisant entendre les deux voyelles, mais de manière que la seconde soit un peu effacée.

Ai. — La diphtongue *ai* ne se trouve qu'à la syllabe tonique; là où, par suite de la dérivation ou de la conjugaison elle devient atone, elle s'assourdit en *œi*[1]; ex.:

Kâisa (caisse)	*kœisòta* (petite caisse)
Aiga (eau)	*œigânia* (rosée)
Nâis (rouissoir)	*nœisâr* (rouir)
Pantâis (rêve)	*pantœizâr* (rêver)
Mâirœ (mère)	*mœirina* (marraine)
Kâirœ (endroit)	*kœiràs* (vilain pays)
Alâira (il penche)	*alœiràva* (il penchait)
Bâila (il transmet)	*bœîlâva* (il transmettait)
Làisa (il laisse).	*lœisâva* (il laissait)
Trâiwn (ils arrachent)	*trœirên* (ils arracheront) etc.

Elle provient le plus souvent du groupe *ak*, ou *ag*, par changement de la gutturale en *i*[2]; ex.:

[1] En latin la diphtongue *ai* devint de très bonne heure *æ* et prit la prononciation d'un simple *e*. — *Æ* syllabam, cujus secundam nunc *e* litteram ponimus varie per *a* et *i* efferebant, quidam semper ut Græci, quidam singulariter tantum cum in dativum vel genitivum casum incidissent, unde *pictai* vestis et *aquai* Virgilius amantissimus vetustatis inseruit. In eisdem plurali numero *e* utebantur in *Sullæ Galbæ* (Quint, I, 7, 18). — In pluribus verbis *a* ante *e* alii ponunt alii non, ut quod partim dicunt *sceptrum* partim *scæptrum*, alii *fœneratricem*, *feneratricem* (Varr., de *lingua latina*, VII, 5). — Dans la composition et la dérivation *æ* devenait *i* long (*æ* transit in *i* productam, ut *quæro inquiro*, — Prisc. I, 9, 51).

[2] Le même phénomène s'est produit en français, où le latin *fac-tum* est devenu « fai-t », *noc-tem* « nui-t ». Mais il est à remarquer que précisément le groupe *ct* du latin qui est devenu *it* en français a eu un sort tout différent au patois alpin où le *t* a disparu et le *c* s'est adouci en *ç* (pron. *ts*), ex. lat. *noc-tem*, fr. *nuit*, pat. alp. *nuç*, *nûaç*, (comp., esp. *noche*, lim. *nuech*, langued. *neit*, cat. *nit*, port. *noite*, ital. *notte*, sanscr. *nukta*, gr. *nukta*, allem. *nacht*, ang. *night*.

Frâisœ (frêne) du latin *fraxinus* pour *frak-sinus*[1]
Lâiswo (je laisse) — *laxo* — *lak-so*
Ais (essieu) — *axem* — *ak-sem*
Jâirœ (gésir) — *jacere*
Flâira (il sent mauvais) en latin *fragrat*
Mâis (plus) — *magis*
Vœrâi (vrai) — *verac-em*
Kâisa (caisse) de la racine *kak+sa*[2]
Bâisa (creux, bas fonds) — *bak+sa*[3]
Tâis (blaireau) — *tak+s*[4]
Smâi (épouvante, émoi) — *smag*[5]
Aisœ (aigre; trop levé) — *ak+s*[6]
Mâit (pétrin) — *mak+t*[7]

Dans quelques mots *ais* provient du groupe *asc*, par suite de métathèse de *sc* en *cs*[8]; ex.:

Râisa (teigne; maladie) en provenç. *rasca*
Fâis (fardeau) du latin *fasc-em*
Aisa (hache) — *asc-iam*
Fâisa (maillot) — *fasc-iam*

[1] Comparez ital. *frassino*, port. *freisso*, esp. *fresne*, catal. *frexe*, valencien *freix*.

[2] Comparez l'ital. *cassa* (venu de *kak-sa* comme *sasso* du lat. *saxum* pour *sak-sum*), l'esp., portug. et catal. *caxa*, le basque *kutcha*, l'allem. *hag* (haie). — Tous ces mots se rattachent à une racine *kak* = entourer, d'où viennent aussi le sanscrit *kach* = lier, *kaksa* = ceinture. le latin *cing-ere* (entourer) et aussi, avec labialisation de la consonne finale, *cap-ere* (contenir).

[3] Même racine que celle du français *bac*, *bassin*; de l'esp. *bache* (creux).

[4] Comparez l'ital. *tasso* (venu de *tak-s* comme *sasso* de *saxum*) et l'allem. *dachs*. — *Tâis* n'est plus usité que comme nom de famille (francisé sous la forme *Taix*, latinisé au moyen-âge sous la forme *Taxis*); comme non commun il est remplacé par son diminutif *tœisun*, en esp *texon*.

[5] Comparez l'ital. *smago*.

[6] Même racine que dans le latin *acer*, d'où est venu le français *aigre*.

[7] Comparez le grec *magida* (pétrin). *maza* pour *mak-ya* (gateau), *maktra* (pétrin), *massô* pour *mak-yo* = pétrir.

[8] Toutefois il faut remarquer que, dans certaines régions, on prenones *râiça*, *fâiç*; dans ce cas, il n'y a pas eu métathèse de *sc* en *ks*; *râska* est devenu *râiça* par le changement de *as* en *âi* et de *k* en *ç*.

Ai provient encore très fréquemment du groupe *at*, *ad* suivi d'un *r* (*atr*, *adr*), ex.:

Arâirœ (araire) du latin *ar-atr-um*[1]
Mâirœ (mère) — *m-atr-em*[2]
Frâirœ (frère) — *fr-atr-em*[3]
Pâîrœ (père) — *p-atr-em*[4]
Lâirœ (brigand) — *l-atr-o*[5]
Alâirw (je penche) du préfi. *ad+l-ater-em*[6]
Skâirœ (équerre) — *s+k-adr*[7]
Kâirœ (pays, endroit) de la racine *katr*[8]

Air correspond à *etr* du latin (*retro*) dans *râirœ* (arrière ; dans *râirœ-pâirœ-grant*=arrière-grand-père). Il correspond également à *etr* du grec dans *tarâirœ* (tarrière) du grec *ter-etr-on*.

Dans le suffixe *âirœ* qui sert à former des noms d'agents, *air* provient du latin *ator*[9] ; ex.:

[1] Ital. *aratro*, catal. *aradre*, *aladre*, *arade* ; esp. *aradro*, *arado* ; port. *arado* ; bas-bret. *arar*, *alar*, *araire* ; gallois *aradr* ; cornique *aradar*

[2] Ital., esp., port. *madre* ; ang. *mother*, allem. *mütter*, grec *metera*, sanscr. *matar*.

[3] Ital. *fratello* (dim. de *fratre*) ; ang. *brother*, goth. *brothar*, grec *phrator*, sanscr. *bhratar*.

[4] Ital., esp., port. *padre* ; all. *vater*, ang. *father*, gr. *pater*, sansc. *pitar*, vieil irl. *athir* (par chûte du *p* initial).

[5] Ital. *ladro*, cat. *lladre*, esp. *ladron*.

[6] *Alâirw* est un composé de *ad* et du radical du mot latin *lateris* (génit.) = côté ; proprement *alâirw* = je mets sur le côté. Je ne connais pas de mots correspondant dans les langues congénères si ce n'est l'esp. *ladear* (même sens).

[7] It., port. *squadro*, esp. *squadro*, ce mot est formé du préfixe *s* ou *es* avec le radical du latin *quatuor* (quatre). *Skâirw* (j'équarris) signifie proprem. « je donne quatre faces ».

[8] C'est de la même racine que viennent les noms de pays, Beau*caire*, La Motte-du-*Caire*, *Queyras*, *Queyriéres*, et le nom de personne *Queyrel* ou *Cayrel*.

[9] Ceci dit sous toutes réserves, car le suffixe *ater*, *ator*, qui se trouvait en grec et en latin, a pu trouver aussi dans la langue des anciens Celtes et donner naissance à notre suffixe *adr*, *air*, suffixe très vivant aujourd'hui encore et avec lequel on forme des mots nouveaux tirés de tous les verbes en *ar*.

Œmpœrâirœ (empereur) du latin *imper-ator*
Twrnâirœ (tourneur) — *torn-ator*
Ajuâirœ (aide) du radical de *aju-âr*
Rœbarâirœ (balayeur) — *rœbar-âr* (balayer)
Rœnâirœ (grogneur ; cochon) — *rœn-âr* (grogner)

Ai peut provenir aussi de *as* ; la négation *pas* se prononce *pâi* devant une consonne, et dans certaines régions la terminaison *asca* est devenue *âiça* par changement de *as* en *ai* et de *k* en *ç*.

On trouve aussi quelques exemples de *ai* provenant d'un *a* tonique, tels que *âiga* (eau) en lat. *aqua*, *âigla* (aigle) en lat. *aquila*, *sklairœ* (éclaircie). Mais le seul de ces mots qui soit sûrement propre au patois alpin est *âiga;* les autres sont peut-être des emprunts fait au français[1].

Ai correspond à un *a* long du latin dans *grâimœ* (chien-dent) en lat. *grâmen*. Mais *grâmen* de l'époque classique provient sans doute d'une forme plus ancienne *grac-men*[2] se rattachant à la même racine *grac* que l'adjectif *gracilis* (mince) et le verbe archaïque *gracere*. En admettant cela, il ne serait pas impossible que le patois alpin *grài-mœ* se rattachât à cette forme primitive *grac-men*, tandis que l'italien *gramigna*, le catalan *gram*, le portuguais et espagnol *grame* viendraient de la forme classique *gramem*.

(A suivre).

---

[1] Il faut bien remarquer qu'en patois alpin l'*a* n'est pas devenu *ai* comme en français, mais il est resté *a*, ex. lat. *amo*, franc. *j'aime*. pat. *âmw*; lat. *acutum*, franç. *aigu*, pat. *agù*, etc.

[2] Comparez *lumen* pour *luc-men*, *examen* pour *exagmen*, *fulmen* appui) pour *fulc-men*, *fulmen* (foudre) pour *fulg-men*. etc.

GAZETTE RIMÉE

CONFÉRENCE DE LA PAIX

C'est bien entendu ; la Russie
Invite la Diplomatie
Pour, au nom de Nicolas II,
Décider que sur notre sphère
Devra disparaître la guerre,
Que les hommes seront heureux ;

Qu'on brûlera le bois des crosses
De tous les fusils ; que les fosses
Ne s'ouvriront que pour ceux-là
Qui s'en iront de cette vie
De vieillesse et de maladie...
Vrai l'on n'est pas plus Nicolas !

Croire que les peuples sont frères !
Qu'ils veulent vivre en phalanstères !
Il faut en convenir, c'est fort ;
Et sûrement les diplomates
Rirent à fatiguer leurs rates.
On dit même qu'ils rient encor.

Mais néanmoins ces politiques
Aux consciences élastiques
Sans sourciller, dirent au tzar :
« Sire, vos désirs sont les nôtres,
« Nous ne saurions en avoir d'autres
« Que ceux dont vous nous faites part.

« — C'est bien, dit Nicolas deuxième,
« Ecrivez, greffier ; ce soir même
« Je licencierai mes légions ;
« Cosaques, grenadiers superbes
« S'en iront tous faucher les herbes
« Comme ils fauchaient les bataillons.

« Mes gardes feront du commerce
« En Sibérie, en Chine, en Perse ;
« Mes peuples feront des enfants
« Nombreux comme au ciel, les étoiles,
« Et nous sillonnerons de voiles
« Les fleuves et les océans.

« Messieurs imitez-moi : l'histoire,
« De ce jour inauguratoire,
« Conservera le souvenir.
« N'oublions pas qu'une couronne
« Ne vaut que par ce que lui donne
« La sanction de l'avenir ».

Il dit encor les pleurs des mères,
Les ruines et les misères
Qu'hélas engendrent les combats...
« Mon maître Empereur d'Allemagne,
« Seul successeur de Charlemagne,
« Dit l'Allemand, ne voudra pas

« Qu'on porte la main aux conquêtes
« Que sa vaillante armée a faites ;
« Il gardera ses régiments...
« Quoiqu'il en soit, je vous assure
« Qu'il veut la paix... dans la mesure
« Des intérêts des Allemands.

L'Autriche et l'Italie ensemble,
D'une voix émue et qui tremble
Dirent : « le Kaiser a raison;
« Pour qu'il grossisse comme un chantre
« Nous, nous nous brosserons le ventre
« Jusqu'à l'excoriation.

« A trois nous formons la triplice
« (Comme eût dit ce bon La Palisse)
« Mais voilà ! n'étant pas de bois,
« Nous adorons notre Guillaume ;
« Nous sommes femmes, lui, Bel homme ;
« Ses désirs sont pour nous des lois.

Le délégué de l'Angleterre
Dit : « la Reine que je vénère,
« L'Impératrice des sept mers,
« Habite, vous savez, une ile
« Dont il serait très difficile
« De s'en aller sans des steamers.

« Comme elle a besoin, chaque année,
« De voir la Méditerranée,
« (Les ans sont lourds quoique royaux !)
« Vous comprenez, Messieurs, sans peine
« Que notre gracieuse Reine
« Adore les petits bâteaux ;

« Puis nous avons des cotonnades
« A vendre à toutes les peuplades,
« Aux types jaune, rouge ou noir,
« Qui n'ont pour toute redingote
« (Shoking ! L'Angleterre est dévote)
« Qu'une plume ou bien un mouchoir.

« Nos cuirassés et nos corvettes
« Tissent, pareils à des navettes,
« De l'un à l'autre continent,
« La forte toile de l'empire
« Que nul n'a pu déchirer Sire !
« Vous voudriez que maintenant !...

« Le peuple Anglais, sans un murmure,
« Depuis mille ans, sert de pâture
« A l'insatiable Océan.
« De ses enfants, dans tous les Havres,
« La lame roule les cadavres...
« Si la puissance est prix du sang,

« Nous l'avons certes bien acquise
« Du Pôle Sud à la banquise.
« Nous l'avons, nous la garderons !
« Mais l'Angleterre triomphante
« Au fond, Sire, n'est pas méchante,
« Et veut la paix des Nations ».

Les délégués de l'Amérique,
Des rois d'Asie et de l'Afrique,
La Chine ainsi que Minélik,
L'Espagne même, toujours crâne
Malgré Manille et la Havane
Veulent bien la paix ; mais le hic

Est de désarmer ; car ils croient
Que dans ce monde les forts broient
Les faibles, et qu'il faut toujours
Avoir la main à son épée
Luisante et prête à l'épopée,
Les coups étant compris des sourds.

De Monaco le Prince même
Dit : « Sire pour prouver que j'aime
« La paix (la guerre est rococo)
« Je garderai de trois gendarmes
« Un seul pour me porter les armes
« Lorsque je vais au casino ».

La Porte alors, pleurant sa Crète
Qu'un lui coupa, dit : « Je suis prête
« A désarmer, à condition
« Que rien ne passe aux Dardanelles,
« Rien ! excepté les demoiselles,...
« Sans valable permission. »

Pendant ce temps le Tzar qui rêve
Voit dans une vision brève
Slaves, Anglo-Saxons, Germains,
Latins, tous, à haines vivaces,
Haines d'esprit, haines de races,
Se déchirer... Oh quels demains !

La terre est plaine de colères,
Tous les fleuves et les rivières
Entrainent vaincus et vainqueurs.
C'est le retour aux temps barbares ;
Les chevaux marchent dans des mares
De sang ! voici le jour des pleurs

Où l'on verra les capitales,
Fourmilières colossales,
Londres, Pékin, New-York, Paris
S'effondrer sous la mélinite,
Et devenir un jour un mythe
Sur lequel rêveront nos fils.

« Dieu ! que faut-il donc que je fasse ? »
Dit l'Empereur, d'une voix basse,
Comme sortant d'un cauchemar !...
La France lui dit : « Je suis lasse,
« De ne plus voir mes fils d'Alsace.
« Je pleure depuis leur départ. »

Alors le Tzar ému se lève et dit : « Je change
« D'avis. L'idée était étrange
« De vouloir décréter la paix comme une loi.
« Dieu pour tous et chacun pour soi !
« Mais sachez que de la justice
« Rien n'arrête le pas pesant
« La gloire est un chemin qui glisse
« Sous la botte du conquérant.

« La séance est levée ». — Alors pour se distraire
On fit des potins sur l'affaire,
Sur Rochefort, Piquart, Leblois ;
Puis on distribua des croix

De petite et de grande taille
Qu'on épingla vaille que vaille
Sur des habits. (Pends-toi Wilson !)
On constella des redingotes
On en donna des tas, des hottes,
Comme pourboires aux garçons,

Aux concierges des ambassades,
Aux cuisiniers pour leurs poivrades,
(Beaucoup n'en n'ont pas fait autant)
Car on banqueta : C'est l'usage.
Ainsi l'on finit une page
D'histoire en l'an deux mille et tant...

Le 29 décembre 1898.

NOTES

SUR LA

COMMUNE D'ANCELLE[1]

Voici, sur la commune d'Ancelle, quelques notes historiques qui ne seront peut-être pas sans utilité pour les personnes qui voudront être exactement renseignées sur les événements dont cette intéressante commune a été le théâtre, sur les familles seigneuriales qui l'ont possédée et sur l'histoire ecclésiastique de sa paroisse. Leur exactitude est leur seul mérite, les petites monographies communales ne peuvent pas en avoir d'autre, mais elles doivent avoir celui-là.

Epoque Celtique et Gauloise

Ancelle était habité à l'époque gauloise. En 1863, au quartier de Faudon, sur les pentes de la montagne de St-Philippe, on a découvert une tombe renfermant plusieurs squelettes et divers objets de bronze, fibules, anneaux et même une petite boite circulaire, objet fort rare que je possède. Quelques instruments de fer étaient mêlés à ceux de bronze, ce qui donne à cet ensevelissement une date peu antérieure à J.-C.

Depuis lors on m'a signalé encore la découverte de tombes renfermant des anneaux de bronze.

La peuplade qui ensevelissait ainsi ses morts appartenait à la confédération des Tricoriens qui habitait le Champsaur, le Valgaudemar, le Beaumont, le Trièves, etc.

[1] La véritable orthographe de ce nom est *Ancelle* et non *Ancelles*. *Ancilla*, forme ancienne de ce nom, est au singulier et ne peut donner naissance à un pluriel.

Epoque Romaine

Une petite voie romaine chargée de relier la voie *Domitia*, qui allait de Briançon à Gap et au-delà, le long de la vallée de la Durance, avec la voie de Briançon à Die, par la Vallouise, le Valgaudemar et le Trièves, passait à peu de distance d'Ancelle. Cette petite voie complémentaire qui venait s'embrancher sur la voie *Domitia*, probablement vers la Bâtie-Vieille (La Bâtie-Neuve n'existait pas encore alors) passait au Vieux-Manse (commune de la Rochette) nommé *Mansio Ictodurus* dans la carte de Peutinger, et *Mansio Idodimus*, par le géographe de Ravenne. Le second mot, c'est-à-dire la véritable appellation du lieu, est tombé ; le premier a seul persisté et est devenu Manse.

De Manse à Mens[1] en Trièves (nommé alors *Mansio Geminæ*), aucune station intermédiaire n'est connue par des documents ni indiquée par les itinéraires.

De Manse, la voie longeait ou contournait le Puy-de-Manse, atteignait le torrent d'Ancelle et traversait le Drac pour gagner St-Bonnet.

Au confluent du Drac et du torrent d'Ancelle, il existait une villa romaine assez importante, dont il ne reste plus trace aujourd'hui, tout ayant été enlevé par ces deux cours d'eau. J'ai tenu dans mes mains une superbe patère en bronze qui en provenait ; elle portait en relief le nom du fabricant CER *(ealis ?)* F *(ecit)*, et en creux celui du propriétaire BRICONIS. J'ai vu encore un paon en bronze, une amphore, des lampes et quelques médailles romaines trouvés à cet endroit. L'inscription suivante :

MARTI

....

V.S.L.M.

[1] La formation du mot Mens et celle du mot Manse dérivent du même principe. Pour tous deux c'est le mot *Mansio* qui a subsisté et le véritable nom du pays qui a disparu. Mison, dans les Basses-Alpes, dérive également de *Mansio*. Voilà trois dérivés rapprochés et différents de ce même mot.

qui existe à l'entrée du village du Forest-St-Julien, a, dit-on, été trouvée dans ces substructions antiques, mais cela mériterait confirmation.

Il y avait là une villa romaine et non pas une ville, quoiqu'on ait prétendu l'affubler du nom de ville de *Santa* et nommer ses habitants les *Santons!* L'étendue des substructions était très restreinte; une ville et même un village, n'eût-il que vingt maisons, eût occupé une toute autre place.

Cette villa aura été détruite par quelque crue énorme du torrent d'Ancelle; le feu se sera joint à l'eau pour la détruire car les substructions renfermaient des cendres et du charbon en grande quantité[1].

Epoque Mérovingienne et Carolingienne

Ancelle n'est pas connu avant l'an 739, mais cette année-là nous le trouvons mentionné sous la forme *Ancilla*. C'est une belle antiquité pour un village.

D'où vient ce nom; que signifie-t-il? C'est tout simplement un mot latin et même latin très classique qui veut dire *la servante*. Il avait résidé vraisemblablement dans le territoire d'Ancelle une servante libre ou esclave remarquable par quelques qualités physiques ou morales, par une longévité exceptionnelle ou par toute autre cause, peu importe. Nous avons, dans les Alpes, des hameaux nommés le *Commandant*, le *Protonotaire*, la *Dame*, les *Dameyselles*, les *Héritières*, etc. Le nom d'Ancelle est comme eux dérivé du statut personnel d'un individu qui y habitait, à l'exclusion de son nom propre. Il ne faut pas voir autre chose dans ce nom et y chercher midi à quatorze heures.

Dans la deuxième moitié du septième siècle, le territoire d'Ancelle appartenait à une dame nommée Persa; elle le vendit à Félix, noble franc romanisé, mari de dame

[1] Voir pour les détails qui précédent mon *Répertoire archéologique des Hautes-Alpes*, aux mots Ancelle, Forest-St-Julien, etc.

Rustica, qui. en mourant, le laissa à son fils Abbon, l'un des plus opulents propriétaires qui aient existé dans nos régions, puisque de Grenoble à Marseille il possédait une série presque ininterrompue de domaines.

Cet homme pieux, qu'on a eu le tort de qualifier de patrice alors qu'il n'est pas du tout démontré qu'il ait jamais possédé cette dignité, n'ayant pas d'enfants, fonda, en 726, l'abbaye de la Novalaise, près du Mont-Cenis, et par un testament daté du 5 mai 739, il légua sa villa d'Ancelle à cette abbaye[1].

La Novalaise ayant été détruite, une partie de ses biens, entre autres Ancelle, fut annexée à l'abbaye de Bréma, en Lombardie, mais pas pour longtemps parce qu'à la fin du onzième siècle, les comtes d'Abbon (plus tard Dauphins), souverains du Champsaur, donnèrent à l'abbaye de Cluny une grande partie des possessions de l'abbaye de Bréma, dans nos régions.

Après des discussions qui durèrent trois siècles entre les deux abbayes, Cluny l'emporta enfin ; les églises et les dîmes d'Ancelle furent annexées au prieuré de Romette, qui, lui-même, fut placé sous la dépendance de l'abbaye de St-Victor de Marseille de l'ordre de Cluny.

Les moines de Romette touchèrent, jusqu'en 1789, les dîmes des paroisses d'Ancelle et St-Léger, eurent le juspatronat des trois cures et la nomination des cures d'Ancelle, du Château d'Ancelle et de St-Léger.

Depuis le douzième siècle, nous trouvons deux paroisses à Ancelle, celle d'Ancelle et celle de Faudon, transférée au Château d'Ancelle après la ruine de Faudon. La deuxième paroisse d'Ancelle, connue dès 1152, paraît dans les rôles de décimes de 1516, de 1616 et dans un état des bénéfices du diocèse de Gap, de 1580, que je possède. Elle est donc fort antérieure à 1650, quoiqu'on en ait dit.

[1] Ces détails sont tous extraits du testament d'Abbon publié dans les Cartulaires de Grenoble (p. 39).

Ancelle a toujours fait partie de l'archiprêtré du Champsaur, qui ne formait, au moins jusqu'au dix-septième siècle, qu'un seul et non deux archiprêtrés[1].

Moyen Age

Au moyen âge, Ancelle forme, avec St-Léger, un mandement qui se nommait le mandement de Faudon. Ce nom lui venait d'un ancien village situé dans les environs de la montagne de St-Philippe et des casses de Faudon, lequel fut probablement détruit par un éboulement de la montagne.

Le 9 février 1152, le Pape confirme à l'abbaye de Bréma l'église de St-Félix de Faudon ; or, comme il n'y a aucune église actuellement, ni à Ancelle, ni à St-Léger, sous le le patronage de saint Félix, comme les trois paroisses de ces villages sont sous le vocable de sainte Catherine, saint Martin et saint Léger, il s'agit certainement, dans cet acte, d'une église qui a disparu depuis 1152. Faudon était donc encore, à cette date, paroisse et chef-lieu de mandement, mais c'est la dernière mention qu'on en trouve et le cataclysme qui le détruisit doit dater de la fin du douzième siècle ou environ. Alors sa paroisse fut tranférée au Château d'Ancelle, dont l'agglomération doit dater surtout de cette époque. Faudon disparut, mais le mandement continua à porter le nom de mandement de Faudon.

La tour de St-Philippe, la plus ancienne résidence seigneuriale de cette terre, était construite non loin des casses de Faudon. C'était une tour carrée comme toutes les tours seigneuriales de notre région, comme celles d'Oze, de Veynes, de Vitrolles, de Bruis, de Montrond, etc.; on en voyait encore les restes au siècle dernier.

Ancelle succéda à Faudon vers la fin du douzième siècle comme chef-lieu du mandement, et depuis lors

[1] Voir, pour les faits précédents, mon *Tableau historique des Hautes-Alpes*, aux mots Romette, Ancelle, etc.

sa population ne cessa de s'accroitre ; en 1400, Ancelle avait 545 habitants payant l'impôt ; au dix-septième siècle, de 900 à 1.000 ; au dix-huitième, de 1.200 à 1.300 ; actuellement, environ 1.200.

On n'a pas retrouvé jusqu'à aujourd'hui le texte de la charte de liberté qui fut concédée aux habitants d'Ancelle par le Dauphin ; on sait seulement que le 1er février 1319, le dauphin Jean II accorda par un acte solennel plusieurs privilèges au mandement de Faudon, prit ses habitants sous sa sauvegarde et ordonna à ses officiers de les protéger. Ces privilèges furent confirmés le 6 avril 1450, par dauphin Louis, plus tard Louis XI.

Les droits des dauphins qui, au commencement du moyen âge, s'étendaient sur la plus grande partie du territoire d'Ancelle, et leur procuraient d'importants revenus, furent peu à peu amoindris par des concessions ou des emphythéoses accordées par ces princes à leurs sujets.

Le 31 mai 1311, le Dauphin donne aux habitants du mandement de Faudon, les moulins qu'il possédait au bord du Drac ; le 27 septembre 1325, il alberge à Guillaume Isoard, d'Ancelle, les fours publics d'Ancelle et de St-Léger ; le 6 novembre 1312, il donne en emphythéose, à Raymond Philochi, une part importante de seigneurie sous le cens de dix sous viennois ; le 20 août 1381, il donne en emphythéose divers fonds de terre à la chapelle fondée par Jean Saunière, à Ancelle ; le 11 juillet 1450, il autorise, moyennant 200 florins, les habitants de Gap, à détourner le torrent d'Ancelle pour arroser leur territoire, acte approuvé par les habitants du mandement.

Les autres événements qui se sont passés à Ancelle pendant le moyen âge, sont peu importants. Les 5 et 6 novembre 1312, le dauphin Jean II y fit un séjour ; le 12 mars 1373, un citoyen nommé Jean Saunière y fonda une chapelle, probablement sous le titre de saint Martin ; en 1388, il existait près du col de Manse, vraisemblablement sur le parcours de l'ancienne voie romaine, une maladrerie et une maison de refuge ; en 1425, une compagnie de soldats lombards au service de la France, passant

par Ancelle, brûla et pilla ce village ; en 1452, le comte de Provence prétendait qu'Ancelle dépendait de la Provence et non du Dauphiné, mais après enquête, Ancelle resta annexé au Dauphiné ; le 10 avril 1497, Jean Laurens obtint du gouverneur du Dauphiné, l'autorisation de créer une scierie à bois sur le Drac, au lieu nommé l'*Estranguillon ;* il est probable que cet emplacement quoique dans le mandement de Faudon, est plutôt situé dans la commune de St-Léger que dans celle d'Ancelle[1].

A la fin du quinzième siècle, la situation du mandement de Faudon était peu prospère ; des commissaires envoyés par le Conseil delphinal constatent, dans un rapport daté du 2 août 1481, qu'il y avait, à Faudon, un grand nombre de malheureux qui ne pouvaient payer leurs impôts. On leur en accorda, à la suite de ce rapport, décharge de la plus grande partie.

Passons maintenant à l'histoire du fief.

Les seigneurs primitifs du mandement de Faudon en portaient le nom ; c'était la famille de Faudon, race puissante qui dès le onzième siècle possédait à Gap même des droits importants.

Le plus ancien membre connu de cette famille est Richaud de Faudon qui vivait en 1044. Ses descendants aliénèrent peu à peu leur fief d'Ancelle et acquirent au contraire la plus grande partie du mandement de Chaillol, ou, dès le quatorzième siècle, ils transportèrent leur demeure.

Au quinzième siècle ils ne possédaient plus rien à Ancelle. Jacques de Faudon, seigneur en partie de Chaillol, fut le dernier de cette famille ; il testa en 1585 ne laissant qu'une fille légitime nommée Philis.

A partir du treizième siècle nous trouvons Ancelle divisé en deux seigneuries principales et plusieurs petites. Les deux seigneuries principales appartenaient aux familles Artaud et Philochi.

[1] Pour tous les actes précédents, voir le deuxième volume de mon *Tableau historique des Hautes-Alpes*, où on les trouvera à leurs dates respectives.

La famille Artaud était peut-être une branche de la grande famille Artaud de Montauban, descendant des comtes de Die et barons de Montmaur. En 1309 nous trouvons Reynaud Artaud, seigneur d'Ancelle. Guillaume, son arrière petit-fils, fit héritier, son cousin Pierre Rambaud, fils de Françoise Artaud, sa grande tante,

La famille Philochi possèdait l'autre moitié de la terre d'Ancelle depuis Guigues Philochi vivant en 1260. Au milieu du quatorzième siècle cette part se subdivisa en deux parties en faveur d'Ancelle et de Guigues Philochi, tous deux fils de Guillaume. Artaude Philochi, dernière descendante d'Ancelle Pilochi, apporta la sienne à son mari Antoine Rambaud vers 1413.

La part de Guigues Philochi resta dans sa famille jusqu'à Marie Philochi, fille d'Arnoul, qui épousa Claude d'Orcières, en 1427. La dernière descendente de Claude d'Orcières, nommée Jeanne, épousa Jean d'Yze vers 1590 et leur fils Jean-Antoine d'Yze, vendit en 1600 tout ce qu'il avait à Ancelle à Charles Martin de Champoléon. Cette dernière famille a conservé jusqu'en 1789 le quart de la terre d'Ancelle ; Catherine Martin de Champoléon, épouse de M. Lelong de Dréneulk, était dame en partie d'Ancelle au moment de la révolution.

Les trois autres quarts du fief d'Ancelle appartenaient dès 1413 à la famille Rambaud à la suite de l'héritage et du mariage dont il a été question dans les paragraphes précédents. Cette famille ayant joué un certain rôle dans l'histoire de nos contrées, il n'est pas inutile d'en parler un peu longuement.

Les Rambaud seigneurs de Montgardin, de Furmeyer et d'Ancelle, étaient d'ancienne noblesse. Antoine l'un d'entre eux a joui d'une grande autorité comme jurisconsulte au parlement de Grenoble ; il vivait au commencement du seizième siècle.

Le premier Rambaud qui posséda une part dans la terre d'Ancelle est Hugues qui vivait en 1342, Guélix son descendant acquit le mars 1445 une petite part de seigneurie possédée par Jacques Marcou, et un autre Guélix,

petit-fils du précédent, acquit encore au commencement du seizième siècle diverses parts appartenant à Jacques Motte, Antoine Julien, Barthélemy de Rousset, Christophe Gérard, Jean Martin, Vincent Simian et Guillaume Boisselli ; ces divers achats lui coûtèrent 400 florins.

Antoine, fils aîné de Guélix, mourut sans postérité en 1566, faisant héritier son frère Jacques, qui mourut également sans postérité après 1593. Tous ses biens d'Ancelle furent hérités par Gaspard de Montauban du Villard, son neveu.

Le dernier descendant de ce Gaspard, nommé Scipion, fit héritier en 1733 son cousin Henri de Piolenc de Toury, président au parlement. Ce dernier maria sa fille Ursule à François-Armand-Léonor d'Hugues qui était seigneur majeur d'Ancelle en 1789. C'est du nom de ce dernier seigneur que celui de *Château d'Hugues* est resté aux ruines méconnaissables du château seigneurial d'Ancelle.

Je possède le livre original des reconnaissances passées en 1593 en faveur de Jacques Rambaud, par ses vassaux du mandement de Faudon. C'est un infolio de 375 pages d'une superbe calligraphie qui donne le détail de tous les droits seigneuriaux de ce fief.

Aux familles que j'ai citées plus haut comme ayant possédé au cours du moyen âge de petites parts de la seigneurie d'Ancelle il faut ajouter celles de Sayne, d'Isoard (1344), de Rousset (1560) et les Rostaing de Bataille, sieurs de Fonclaire, dont un membre, Augustin-Antoine, fut massacré en 1790 à La Bâtie-Neuve.

Voici les armoiries des principales parmi les familles ayant possédé fief à Ancelle.

Rambaud. De sable à un cyprès de sinople au haut duquel est perchée une tourterelle d'argent.

Montauban. De gueules à trois tours d'or 2 et 1.

Martin de Champoléon. D'azur au chevron d'or, au chef de même chargé de trois cœurs de gueules.

Orcières. D'argent au chef de gueules, à un ours de sable brochant sur le tout et tenant dans ses pattes une couronne d'or.

Artaud. D'azur à trois châteaux à trois tours d'or 2 et 1.

Piolenc. De gueules à six épis de blé d'or 3, 2 et 1, dans une bordure engrelée de même.

Hugues. D'azur à un lion d'or sous trois étoiles de même rangées en chef, trois fasces de gueules brochant sur le tout.

Rostaing de Bataille. De sinople à deux tours d'argent en chef et un croissant de même en pointe.

Les armoiries des Philochi ne sont pas connues.

Temps Modernes

L'introduction de la réforme à Ancelle est le seul événement important survenu pendant cette période.

Jean-Jacques Farel, frère du réformateur Guillaume Farel, avait épousé Jeanne de Montorcier qui était nièce d'Antoine Rambaud, seigneur d'Ancelle ; il y avait donc une parenté rapprochée entre les Farel et les Rambaud. Ces derniers suivirent l'impulsion de la famille Farel et embrassèrent le protestantisme.

Antoine Rambaud était un officier fort distingué ; il avait fait les campagnes d'Italie sous le maréchal de Brissac. Lorsque le baron des Adrets se souleva en faveur des protestants en Dauphiné, Antoine Rambaud, dont le nom de guerre était *capitaine Furmeyer*, fut son actif lieutenant en Gapençais ; il s'empara de Gap, de Tallard, de presque tous les bourgs de la région, fut le maître de Lesdiguières dans le métier des armes, et il implanta par la persuasion ou la violence la religion réformée à Ancelle. Jacques Rambaud, son frère, prévôt du chapilre de Gap, se fit également protestant, et quand son frère eut était tué en 1566, il lui succéda comme seigneur d'Ancelle.

En 1563, le 27 janvier, les protestants du Champsaur écrivent à Genèvre pour demander un ministre ; cette lettre curieuse a comme premier signataire Pierre Bataille, un noble d'Ancelle. Il n'y eut bientôt plus ni curé ni église

dans ce village, qui à la fin du seizième siècle était entièrement protestant. Les Montauban du Villard qui succédèrent aux Rambaud, et les Martin de Champoléon coseigneurs d'Ancelle, étaient comme eux des protestants zélés qui firent tous leurs efforts pour maintenir le protestantisme dans leur seigneurie.

Ancelle donna naissance pendant les guerres de religion à plusieurs capitaines de valeur ; quelques autres étaient originaires des autres villages du mandement de Faudon. Aymar Chevalier dit le capitaine Pin, d'Ancelle, fut en 1585 l'un des plus brillants défenseurs de Chorges ; Sébastien de Roux, dit le capitaine Bastien, de la Plaine, se couvrit de gloire dans la défense de Corps ; Barthélemy de Bonrepos, d'Ancelle, François Giraud-Estachi, dit le capitaine la rivière, des Estachis, furent de bons officiers sous les ordres de Lesdiguières. Jacques Rambaud, seigneur d'Ancelle comme héritier d'Antoine, son frère, mort sans enfants en 1566, fut un diplomate expérimenté souvent employé par les protestants dans leurs négociations avec la cour de France. Il s'était marié mais il ne laissa aucun enfant légitime ni naturel, et mourut après 1593, non pas misérablement mais comme tout le monde[1].

Après la révocation de l'édit de Nantes un assez grand nombre de protestants d'Ancelle s'expatrièrent et allèrent chercher la liberté de conscience en Suisse et en Allemagne ; plusieurs membres de la famille de leurs seigneurs, les Montauban du Villard étaient partis les premiers. Le temple fut démoli et les biens du consistoire donnés aux hôpitaux.

En 1720, il n'y avait plus que huit familles huguenotes à Ancelle, il n'y en a plus aucune aujourd'hui.

Voila tout ce qui mérite d'être retenu sur le village d'Ancelle ; le reste ne serait qu'un vague remplissage et ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

De minimis non curat historia.

J. ROMAN.

[1] On a vendu pour rien à Gap dernièrement un lit en noyer sculpté qui portait les armoiries des Rambaud ; c'était celui d'Antoine ou de Jacques. Il provenait d'Ancelle. Cette relique aurait du être recueillie dans le musée.



DÉFENSE

DE

LA FRONTIÈRE DES ALPES

pendant la campagne de l'an VII (1799).

DOCUMENTS

publiés par F.-N. Nicollet, professeur au lycée de Grenoble.

(SUITE[1])

Le préposé aux recettes des contributions de cet arrondissement, vient d'inviter les communes de verser incessamment dans la caisse le montant des contributions qui sont en retard ; comme dans presque toutes les communes l'émargement sur les rôles a déjà été fait pour le montant de ce que chaque contribuable a fourni, nous pensons qu'il est essentiel d'inviter le citoyen Jacques de compter au Receveur général ou à ses préposés le montant des fournitures faites et qui sont en son pouvoir, par votre ordre, afin d'éviter à ces communes qui se sont empressées de verser leur contingent des frais de contrainte qu'elles ne sont pas dans le cas de supporter, et d'éviter, par là, les autres inconvénients qui pourraient s'en suivre.

Les positions militaires, du côté de Briançon, sont toujours les mêmes et nous nous hâtons de renforcer les postes.

Du côté du Queyras, on nous annonce que l'ennemi s'est emparé du village de La Tour et qu'il y a établi des postes dans des positions avantageuses.

Les citoyens Ovel et Salle n'ont point voulu se charger de la fourniture de la viande ainsi qu'ils l'avaient promis

[1] Voir *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1894, 4e trimestre, page 324; 1895, 4e trimestre, page 365; 1896, 2e trimestre, page 159 ; 1897, 1er trimestre, page 39.

en présence de notre collègue Eyraud ; en conséquence, le Conseil de guerre vient de prendre un arrêté qui vous sera transmis et qui assure, par le moyen des réquisitions, cette fourniture jusques au 30 du courant ; dans cet intervalle, informez-vous de l'entrepreneur de cette partie, afin de le contraindre à faire son service.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

Les Administrateurs du département des Hautes-Alpes, en mission à Briançon, à leurs collègues.

Briançon, le 17 prairial, etc.

Citoyens, nous vous adressons ci-jointe la copie de l'arrêté que le Conseil de guerre a pris ce jourd'hui, relativement à la fourniture de viande sur pied à faire aux troupes campées au Mont-Genèvre et cols voisins, par les cantons de l'arrondissement d'Embrun, que nous vous avons annoncé par notre lettre de ce jour. Ce service sera, par ce moyen, assuré jusqu'au 30 de ce mois. En attendant, le Gouvernement pourra y pourvoir par une entreprise qu'il conviendrait de solliciter, si vous le trouvez à propos.

Salut et fraternité. Signé : FAURE, FARNAUD.

P.-S. — Notre collègue Rossignol s'est rendu cet après-diner à Servières avec l'ingénieur des ponts et chaussées pour vérifier la mauvaise situation de la route dans cette partie. Les gardes nationales des cantons de l'arrondissement d'Embrun arrivent successivement, mais sans armes.

Extrait des registres du Conseil de guerre en permanence à Briançon.

Du 17 prairial an VII de la République française une et indivisible, dans la séance du matin, le Conseil de

guerre en permanence à Briançon, vu l'urgence extrême du moment.

Considérant que le gouvernement ne pouvant assez tôt être instruit de l'urgence des mesures que commande le salut de la patrie et que nous pouvons y suppléer en attendant qu'il puisse organiser le service des fournitures en viande ;

Considérant que les cantons de l'arrondissement de Briançon ont été déjà frappés de réquisitions relatives à ce service pour la fourniture des troupes campées au Mont-Genèvre et autres cols voisins qu'ils ont acquittées de suite, et que ces fournitures sont épuisées ;

Considérant enfin qu'il est de toute justice que chaque canton du département y concoure proportionnellement et par ordre de proximation ; arrête :

Art. 1er. — Les cantons de l'arrondissement d'Embrun sont requis de faire la fourniture suivante en viande sur pied amenée à Briançon aux jours fixés ci-dessous, savoir : le canton de St-Clément, pour le 20e du courant, 30 quintaux ; le canton d'Embrun, pour le 22, 15 quintaux ; le canton de Baratier, pour le 23, 30 quintaux ; le canton de Savines, pour le 25, 25 quintaux ; le canton de Chorges, pour le 26, 30 quintaux ; le canton d'Avançon, pour le 28, 10 quintaux ; le canton de Remollon, pour le 29, 12 quintaux ; le canton d'Orcières, pour le 30, 10 quintaux. (Total, 162 quintaux).

Art. 2. — Le commandant temporaire d'Embrun est requis de disposer de la force armée pour l'envoyer en contrainte dans les cantons ou communes tardant à s'exécuter au jour précis ; la solde des soldats garnissaires sera acquittée aux frais des administrations en retard ; elle est fixée, savoir : pour le soldat à 1 franc et pour tous les sous-officiers, à 1 fr. 50, non compris la nourriture ordinaire.

Et ont les membres du Conseil signé.

Pour copie conforme, le président du Conseil des guerres en permanence à Briançon.

Signé : MICHAUD.

La Commission départementale envoyée à Briançon, aux citoyens administrateurs du département des Hautes-Alpes.

Briançon. le 18 prairial an VII, etc.

Citoyens, Il arrive à chaque instant de nouvelles troupes sans armes (conscrits ou gardes nationales). Nous venons vous inviter à presser le départ de celles qui vous arrivent journellement, afin qu'on ne perde pas de temps à les former aux exercices militaires.

L'adjudant général Molard est un de ces hommes qui n'ont de ménagement pour personne, qui voudrait que ses troupes, au Mont-Genêvre, eussent de tout ce que la loi ne leur accorde pas, et sans le moindre retard. Le Conseil de guerre fait, à cet égard, tout ce qu'il lui est possible de faire et, malgré ses efforts, ce général est venu l'autre jour interrompre ses discussions par les injures les plus violentes. On crut devoir excuser un moment de promptitude que l'on soupçonnait n'avoir pour cause qu'une débauche militaire, tant il divaguait et compromettait son grade ; mais il a, depuis, écrit au citoyen Chevalier, commissaire des guerres, la lettre la plus outrageante contre le Conseil, en le chargeant de la communiquer à cette dernière autorité ; il traite les membres de *Français dénaturés*, etc. Les communes voisines de son camp se plaignent infiniment de lui ; il met en réquisition chez les particuliers des poules toutes plumées et prêtes à être embrochées ; enfin, il voudrait se comporter comme en pays ennemi, et la moindre résistance le désole.

On vient encore de nous dénoncer une de ses belles actions. Il mit hier deux ou trois mulets en réquisition pour Fénestrelle. Le muletier lui observa que, l'ennemi étant en pleine liberté dans ces vallées, ses mulets seraient perdus ; et qu'il aimait autant périr lui-même, puisqu'il n'avait pas d'autres ressources pour exister. A ces murmures, Molard commande la fusillade. Les cartouches étaient déjà distribuées, le planton désigné, lorsque le

père de ce jeune homme le lui arrache à force de larmes et de supplications. Il a tellement effrayé les habitants de ces contrées que plusieurs se refusent déjà à servir sa troupe ; car il menace de la fusillade les colporteurs, lorsqu'il manque la moindre chose ou que tout n'est pas tout à fait à sa fantaisie. Le moment est un peu trop critique et le poste qu'il est chargé de défendre, trop important pour user de tous les moyens que la justice met entre les mains de tout le monde.

Rien de nouveau sur la marche de l'ennemi. Le général Muller arrive aujourd'hui, dit-on, et le pape part définitivement demain ; il eût pu rester peut-être, d'après des ordres secrets ; mais qu'aurait-il fait isolé de sa suite ? Aussi a-t-il accepté avec plaisir l'offre de son départ.

Une lettre écrite de Paris par un homme qui parait initié dans les secrets de la diplomatie annonce qne les patriotes tremblent de voir bientôt conclure une paix plâtrée avec la maison d'Autriche. Le silence morne du Gouvernement semblerait venir à l'appui de cette nouvelle.

Les Vaudois, malgré leur bravoure, ont été forcés tout à fait de mettre bas les armes. Ils ont été trahis, dit-on, par leur chef. On soupçonne que ce chef est Zimmermann dont les principes n'étaient pas sûrs, et il l'avait déjà prouvé par la reddition de Pignerol qui eût pu tenir encore quelque temps. L'ennemi est dans ce moment au col La Croix. Ces nouvelles [ne] sont [pas] officielles ; mais, nous étant parvenues de trois jeunes gens qui venaient vendre des brebis et dont la simplicité lève tous soupçons de mensonge, elles acquièrent un très haut degré de probabilité.

Bonnes nouvelles : 1° Les Russes ont attaqué pendant trois fois le général Ledoyen au Mont-Cenis ; trois fois ils ont été repoussés. Nous leur avons fait 300 prisonniers. La nouvelle est officielle ; nous la tenons de l'ordonnance envoyée ici au général Muller qui va arriver. Elle a rencontré les 300 prisonniers ; 2° Le citoyen Rignon,

juge de paix, arrive du Mont-Genèvre ; il assure que le commandant a donné lecture à sa troupe d'une lettre officielle qui lui annonce la jonction de l'armée de Naples avec celle de Moreau. Nous attendons avec impatience qu'il nous l'annonce au Conseil ; nous vous en donnerons la confirmation.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

P.-S. — Les conducteurs Fine ne peuvent plus continuer leur service sans quelque argent ; tâchez de mettre quelque chose à leur disposition sans retard.

Briançon, le 18 prairial an VII, etc.

Citoyens administrateurs, vous voudrez bien presser l'approvisionnement de siège ; on nous annonce que Fenestrelle est bloquée par les Austro-Russes et des paysans piémontais ou brigands sans aveu. Ils ne sont qu'au nombre d'environ 2.000, mais ils sont assez nombreux pour venir à bout de leur dessein ! Fenestrelle n'a, en effet, de vivres que pour dix jours ; les munitions de guerre ne manquent pas.

Un jeune tambour natif de Briançon, arrivant de Fenestrelle, nous a dit qu'ils étaient 100 français retranchés près d'une porte de cette place. Zimmermann, général, leur a dit de ne rien craindre, qu'il n'était point nécessaire de monter la garde. Mais, à l'entrée de la nuit, les Austro-Russes leur ont tombé dessus ; ils ont tous été sacrifiés, excepté trois hommes, dont le jeune homme est du nombre. Il s'est sauvé à travers la montagne.

L'adjudant général Molard doit se porter en avant demain. De la manière dont il s'est comporté envers le Conseil, on croit qu'il a un peu tourné la tête.

Invitez le citoyen Jacques à presser ses expéditions. Vous voyez d'après les nouvelles combien il est intéressant de remplir les magasins de nos places frontières.

Il est arrivé du vin, du sel, etc. Vallon nous l'annonce. Hâtez toujours les fournitures. Il manque des sacs pour réduire les grains en farine.

Salut et fraternité.

Signé : Rossignol, Faure, Farnaud.

P.-S. — Il serait à propos de faire expédier les liquides par le citoyen Jacques lui-même, quoique même provenant des réquisitions, pour des raisons que nous vous ferons connaître.

ROSSIGNOL, membre de l'Administration centrale du département des Hautes-Alpes à ses collègues.

Briançon, le 19 prairial an VII, etc.

Je vous préviens, citoyens collègues, que le départ du pape est renvoyé à demain.

Nous avons seulement reçu dans la nuit votre dépêche du 17 ; dans la journée nous vous répondrons en conséquence.

Je vous répète ce que je vous ai dit par votre lettre d'hier au sujet des liquides ; tâchez de faire faire l'expédition par le citoyen Jacques ou quelqu'un de ses agents. Vous pourriez en agir de même pour les blés. Je vous en donnerai les motifs par l'ordonnance de ce soir ou demain matin.

La position de nos troupes est toujours la même. Le général Molard doit aller en avant aujourd'hui ou demain ; nous vous ferons connaître le résultat de ses mouvements.

Salut et fraternité. Signé : Rossignol.

Déjà nous avions fait commencer la visite des viandes et des vins, et nous sommes parfaitement d'accord sur

cet objet ; mais il ne nous a pas été possible d'être présent à la visite, et nous nous occuperons aujourd'hui de cet objet important.

Les administrateurs du département des Hautes-Alpes, en mission à Briançon, à leurs collègues.

Briançon, le 19 prairial an VII, etc.

En exécution de la lettre du général Muller, citoyens collègues, nous avons écrit aux administrations municipales de cet arrondissement pour prévenir tous les militaires qui ont servi dans la ci-devant compagnie des guides à pied de l'armée des Alpes pour les inviter à se rendre près de nous pour former le noyau de cette compagnie que le général Muller ordonne de réorganiser pour faire le service de la correspondance. Nous avons retenu pour entrer dans cette compagnie, quatre conscrits de la commune de Servières. Ces quatre individus font le service provisoire jusqu'à ce que le général Muller ait définitivement réorganisé cette compagnie. Ils sont propres par leur connaissance des défilés et des détours de ces montagnes à entrer dans cette compagnie, et voici leurs noms : Pierre Louizon, Frézet, Silvestre Rey et Jean-François Faure. Nous avons retenu ces quatre citoyens, parce qu'il sera très difficile d'en avoir un nombre suffisant pour former cette compagnie qui est indispensable.

Salut et fraternité.

Signé : Rossignol, Faure, Farnaud.

Les membres de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes, en commission à Briançon, à leurs colèlgues.

Briançon, le 20 prairial an VII, etc.

Nous nous empressons, citoyens collègues, de vous

informer que le général Muller à son arrivée du jour d'hier a ordonné la cessation du Conseil de guerre que des circonstances impérieuses avaient organisé dans cette place ; en conséquence, ses membres se sont séparés d'après ses ordres, qui leur ont été transmis par le commandant temporaire.

Ce général, après nous avoir rassurés sur l'état des choses et la situation de la place tant par la force des troupes qui y sont en garnison que des gardes nationales qui y arrivent continuellement, s'est rendu ce matin au Mont-Genèvre où il se propose de faire des changements et de prendre des dispositions ultérieures qui toutes tourneront à l'avantage de notre position.

A partir de ce jour, les réquisitions relatives à la fourniture en viande, tant à la garnison de Briançon qu'aux troupes campées au Mont-Genèvre et postes environnants [cesseront].

Le citoyen Mercadier s'est chargé de ce service qui est assuré. Nous prévenons les administrations municipales des cantons sur qui cette réquisition avait frappé.

Le départ du pape, qui se trouve dans un état critique pour sa vie, est suspendu. Il ne reste ici auprès de sa personne que son aumônier et les domestiques dont il a besoin ; les autres individus de sa suite sont partis ce matin.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

P.-S. — Il a été procédé hier, en notre présence, à la vérification des viandes salées qui existent dans les forts ; il a résulté des opérations faites à ce sujet qu'il s'est trouvé 110 barriques du poids de trois à quatre cents chacune qui sont toutes avariées, et que 18.000 pintes de vin sont potables.

Nous venons de recevoir à l'instant votre dépêche du

18 de ce mois. Nous avions déjà fait réparer 200 sacs que le citoyen Mercadier nous avait prêtés. Nous ferons travailler de suite à la fabrication des farines.

La Commission départementale à Briançon, aux citoyens administrateurs du département des Hautes-Alpes.

Briançon, le 22 prairial, an VII, etc.

Citoyens administrateurs, Nous avons reçu votre lettre du 18 du courant et vos deux paquets du 19.

La mouture des farines que vous regardez à juste titre comme un des objets les plus importants qui doive nous occuper est à l'ordre du jour. On a raccommodé quelques vieux sacs, et dans le moment, les moulins sont en réquisition depuis aujourd'hui,

Rien de nouveau sur la situation de l'ennemi. Le général Muller se transporta hier au Mont-Genèvre. Il a envoyé l'adjudant général Molard pour reprendre un poste au-delà de Cézane, tandis qu'il a eu soin de confier celui du Mont-Genèvre au général Ledoyen, arrivé depuis hier. La position du Mont-Cenis est confiée à Davin, d'Embrun.

Le général Muller a interrogé hier deux prisonniers piémontais qui assurent que la plupart des soldats ennemis sont des recrues de trois mois, soldés en papiers inutiles, n'ayant pour toute subsistance qu'un très petit morceau de pain. Ils invitent les Français à ne pas craindre de tels champions. Ils ont tout ramassé jusqu'à des jeunes gens de 15 à 16 ans.

Le général Muller a démenti le faux bruit du blocus de Fénestrelle. Le défaut de cette opération militaire prouve assez le dénûment de l'ennemi.

L'administration centrale du département des Basses-Alpes, sur le bruit que les Austro-Russes faisaient des trouées partout et que déjà Briançon était bloqué, a

envoyé ici un brigadier de gendarmerie pour correspondre avec elle. Il va faire établir des postes de correspondance à Ubaye, à Seyne, etc., qui porteront ses dépêches dans 18 heures.

Ce gendarme rapporte que les Barbets sont bloqués du côté de Nice, que leurs villages sont livrés aux flammes, et que le général français refuse de leur faire des prisonniers, puisqu'il a fait fusiller un de leurs parlementaires. Ce noyau de brigands, très nombreux, a intercepté jusqu'à présent des renforts très considérables qui allaient joindre Moreau.

On ne dit rien de la jonction des grandes armées. Le général Muller a approuvé le choix des quatre (?) guides; savoir : Jean-François Faure-Gignoux, Vincent-Silvestre Rey, Jean-Baptiste Frézet, Michel-Pierre Louizon, Jacques Bayle-Borel.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

Des mêmes, aux mêmes.

Briançon, même jour.

Citoyens administrateurs, Le général Muller a reçu des nouvelles satisfaisantes du côté de Fénestrelle. D'après tous les renseignements qu'il a recueillis, il ose assurer que la grande armée a battu l'ennemi et que Moreau est enfin venu à bout de son projet.

Ce qui vient encore à l'appui de ces évènements, c'est que les Austro-Russes devaient faire une attaque du côté du Mont-Cenis et qu'on ne les a pas vus faire un seul mouvement pour cet objet.

Muller devait quitter Briançon ce matin; mais, d'après les nouvelles, il y prolongera son séjour.

Le citoyen Mercadier, préposé au service du pain, nous a fourni 200 sacs que nous avons fait raccommoder; il



nous livrera tout ce qui lui reste en magasin, d'après la demande du général Muller, mais ceci n'est qu'une faible avance dont on usera en attendant que le citoyen Vallon, gardemagasin, ait obtenu l'autorisation d'en faire une certaine provision au compte du gouvernement, car son marché ne porte pas qu'il doive en fournir.

On a envoyé hier un dragon à Fénestrelle qui a passé sans obstacle. Cette place ménagera ses approvisionnements de manière qu'elle puisse tenir deux mois. On a expulsé de ses murs toutes les bouches inutiles; 1.500 hommes, presque tous paysans, occupent un des côtés à une certaine distance de la ville; c'est-à-dire qu'ils sont à Lapeyrouse, bourg éloigné de cinq lieues de Fénestrelle.

Il ne faut cependant pas nous endormir, comme à l'autre passage de bonnes nouvelles, dans une fausse sécurité. Tout ceci doit au contraire redoubler notre énergie ainsi que celle du citoyen Jacques, que nous vous prions d'aiguillonner de plus en plus pour atteindre bientôt le terme de nos soucis.

Chaque jour nous donne 150 quintaux de farine.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

Le commandant reçoit une lettre par ordonnance qui lui annonce que l'ennemi été battu vigoureusement et qu'il évacue déjà ses positions. Ce qui vient encore à l'appui de ce que nous vous annonçons plus haut. Vive la République !

Des mêmes aux mêmes.

Briançon, le 23 prairial, an VII, etc.

Citoyens administrateurs, Molard est à Suze. La voix publique nous annonce que Turin est évacué ainsi que toutes les vallées adjacentes, mais sur ces derniers faits nous n'avons aucune nouvelle officielle à vous transmettre. Loin de ralentir nos mesures pour l'approvisionnement de

Briançon, nous devons au contraire redoubler de courage et mettre enfin notre frontière à l'abri des dangers et des alarmes.

Nous vous prévenons que la gendarmerie de Briançon est obligée de faire le service jusqu'à St-Clément, et vous concevez la difficulté. Il serait donc absolument nécessaire de placer une brigade à La Bessée ou à La Roche.

L'agent municipal d'Arvieux nous a observé que les deux gendarmes envoyés au Château-Queyras pour la correspondance deviennent inutiles, attendu que la garde nationale fait exactement ce service.

Nous avons donné ordre au citoyen Vallon de se procurer des tonneaux et de renvoyer tous les sacs qui seraient à sa disposition.

Le général Muller nous a permis de donner des ordres au gardemagasin de Montlion pour le même objet. Nous en avons déjà prévenu la municipalité de cette place; nous écrivons également au général Carpentier.

Le service des étapes ainsi que le transport des malades sont confiés aux administrés dans le Queyras. Vous sentez combien toutes ces corvées surchargent les citoyens; vous voudrez bien prendre des mesures promptes à cet égard; car, l'inspecteur des étapes ne se trouvant plus ici, nous ne pouvons point l'en prévenir ni l'obliger à faire ce service.

La garde nationale, au commandement de Richaud fils, est arrivée; elle a couché au Grand-Villard.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

P.-S. — Je vous prie de me faire de suite une attestation que j'avais déjà demandée pour le citoyen Guillaume Gendron constatant qu'il est de la 3e classe et qu'il a subi le sort dans le département.

Signé : ROSSIGNOL.

Des mêmes aux mêmes

Briançon, le 24 prairial an VII, etc.

Citoyens administrateurs, Nous ne savons rien de bien positif sur la situation de nos troupes; nous savons qu'elles ont dépassé la ligne du Mont-Genèvre, mais nous ne sommes pas certains qu'elles aient encore passé Exilles. Nous envoyâmes un guide pour nous instruire de leurs mouvements; un officier nous répondit que nos soldats étaient bien tranquillisés et que ce n'était point l'ennemi qui ralentissait leur marche. Voilà tout ce que nous savons de vraiment officiel.

On parle beaucoup d'une lettre venue de Toulon qui annonce la jonction des grandes armées. Elle parle des mesures du sénat romain qui, de concert avec le gouvernement provisoire de Naples, a augmenté de 25.000 hommes l'armée de Mac-Donald, déjà forte elle-même de 35.000 hommes. L'étendard de la liberté flotte déjà sur le Pô qui en fut privé quelque temps. Nous présumons que vous aurez connaissance de cette lettre et nous n'entrerons pas dans de plus longs détails, puisqu'ils ne sont pas officiels.

La gendarmerie chargée de conduire les prisonniers de Briançon à St-Clément réclame l'indemnité que l'administration du département doit lui avoir accordée par son arrêté du 12 du courant. Si cet arrêté existe, nous vous invitons à nous le transmettre, pour en faire part au commissaire des guerres qui refuse avec raison cette indemnité dont il ne connaît point les motifs.

Le préposé du citoyen Vallon a promis de faire vider aujourd'hui les tonneaux de quelques voituriers sur lesquels il avait mis un embargo illégal. Quant aux sacs, il en renvoie six qui lui restent.

Voici des nouvelles que nous recevons à l'instant par la voie du citoyen Queyras, juge de paix et parent du citoyen Rossignol.

On lui a rapporté que l'ennemi était en force à Turin et qu'il se disposait à faire une tentative contre la citadelle. Il est bien vrai néanmoins qu'il a évacué Suze; mais le le général Ledoyen n'a pas cru devoir y entrer. Nos troupes sont presque toutes à Oulx et à Cézane, excepté celles qui étaient dans la vallée de Bardonnèche et dans celle de Val-des-Prés qui reprennent leurs premières positions.

D'après cela, il n'est pas douteux que si l'ennemi réussissait à débusquer les Français de Turin, il porterait toutes ses forces sur nos frontières et y ferait de nouvelles tentatives. Prévenons-les donc par la continuation de nos promptes mesures et profitons de ce moment de relâche.

Si vous avez des connaissances plus sûres sur la situation des affaires publiques, nous vous prions de nous en faire part.

Salut et fraternité.

Signé : ROSSIGNOL, FAURE, FARNAUD.

P.-S. — Les troupes n'ont d'autre ration de viande que celle que nous avons trouvée en putréfaction dans les tonneaux des magasins. On fait bien le triage de ce qu'il peut y avoir de mangeable, mais n'en restant que quelques atomes altérés à ce point, il est dangereux que les soldats ne soient enfin atteints du scorbut. Prenez donc des mesures à cet égard, citoyens administrateurs, et donnez-nous connaissance des démarches que vous aurez faites à cet égard.

La Commission départementale à Briançon aux citoyens administrateurs du département des Hautes-Alpes et au commissaire du Directoire exécutif.

Briançon, le 25 prairial an VII, etc.

Citoyens administrateurs et commissaire, Les magasins s'approvisionnent bien lentement; la quantité de grains reçus ne se porte encore qu'à 18 ou 1900 quintaux.

Nos troupes sont à Cézanne et au Mont-Genèvre. Suze est toujours au pouvoir de l'ennemi. Celui-ci aurait-il laissé de forts détachements en arrière pour arrêter les Français qui par ce stratagème ignorent parfaitement les mouvements de la masse des Austro-Russes? Nous l'augurons ainsi.

Les nouvelles de Toulon et de Nice ont ranimé l'espoir et le courage des habitants de ces contrées; puissent-elles se confirmer de nouveau!

Salut et fraternité. Signé : FAURE et FARNAUD.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU JAPON

par M. le Marquis de LA MAZELIÈRE

M. le marquis de la Mazelière, qui avait publié l'année dernière un livre fort savant sur les *Moines et ascètes indiens* dont l'Institut a sanctionné le mérite en lui attribuant un prix de 1.500 francs, vient de nous donner un fort intéressant travail de vulgarisation sous le titre d'*Essai sur l'histoire du* JAPON (Paris, Plon, 1899, in-12 VIII et 483 pp.). L'histoire de ce royaume est très peu connue en France ; il parait devoir dans l'avenir tenir le premier rang parmi les peuples de l'Extrême-Orient, il a affirmé son existence par une révolution politique et sociale extraordinaire et par des victoires éclatantes, mais ses annales n'ont pas encore trouvé place dans les programmes de nos écoles. La Chine, dont l'avenir se présente sous d'assez sombres couleurs puisqu'elle est dépecée de son vivant par les nations européennes, est moins ignorée. Les philosophes du siècle dernier en avaient fait une sorte d'idéal de gouvernement, mais depuis lors les choses ont bien changé et sa décadence est devenue complète, tandis que le Japon marche à une civilisation digne de l'Europe.

M. de La Mazelière prend le Japon à sa période légendaire, nous raconte les invasions qui ont constitué la race actuelle, race merveilleusement douée du côté de l'intelligence et du courage militaire. Il nous fait assister à l'établissement et à la décadence de la féodalité; les mêmes causes l'ont fait naître au Japon et en France, les mêmes causes l'on fait disparaître ; il est du plus haut intérêt de constater que l'histoire se répète partout iden-

tique. Une révolution de cent ans postérieure à la notre mais, heureusement, plus pacifique, inaugure un nouvel état social. Les réformateurs Japonais commettent du reste la même faute que nos philosophes théoriciens de 1789, ils travaillent pour un homme idéal et ne se montrent pas assez respectueux des traditions et du droit historique. Le Japon jouit actuellement du régime parlementaire et du code Napoléon, mais la masse de la nation n'est pas prête à apprécier ces réformes radicales qui jurent avec ses mœurs et son passé. Déjà d'éminents publicistes signalent les vices profonds du nouveau régime et préconisent un retour au moins partiel à la constitution ancienne.

Ce volume d'une lecture agréable, bien documenté, est accompagné de cartes et de gravures et fait honneur à son auteur. Il ne s'est pas contenté de puiser dans quelques livres imprimés une érudition de deuxième main mais il a fait au Japon un séjour assez prolongé pour pouvoir parler de cette contrée en connaissance de cause.

J. R.

NÉCROLOGIE

EDOUARD DE VENTAVON

Les feuilles locales nous ont déjà fait connaître la mort de l'honorable et regretté M. Tournu de Ventavon. Toutefois, nous devons ici un hommage spécial à la mémoire de ce confrère d'élite dont nos Alpes, aussi bien que notre Société, à bon droit s'honorent et ressentiront vivement la perte.

M. de Ventavon naquit à Grenoble le 22 novembre 1841. Il était fils de Mathieu, trois fois bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville ; petit-fils d'Aloys Edouard, ancien conseiller au Parlement du Dauphiné ; neveu de Casimir, l'éminent sénateur des Hautes-Alpes ; arrière petit-neveu du P. Mathieu, jésuite, missionnaire en Chine, où il jouissait des bonnes grâces de l'Empereur et donna l'exemple de toutes les vertus apostoliques. Or M. de Ventavon ne devait point dégénérer des hautes qualités depuis si longtemps héréditaires dans sa famille [1].

Il fit d'excellentes études au lycée de Grenoble. Tout en suivant le cours de ses classes, il eut pour précepteur Francisque Sarcey qui sut développer en lui, avec l'amour du travail, cet esprit fin, délicat, plein de justesse qui le caractérisait. Sarcey a, d'ailleurs, consacré dans ses *Souvenirs de jeunesse* tout un délicieux chapitre à la famille de Ventavon et en particulier à son élève dont il fut l'ami toute sa vie.

Après un brillant cours de droit marqué par plus d'une

[1] Les Tournu de Ventavon portent pour armes : *Ecartelé azur sur azur, au 1er et 4e quartiers une kisze se mordillant la queue, et au 2e et 3e, trois têtes de lion lampassées, couronnées et arrachées de gueules.*

récompense, le jeune étudiant, suivant en cela les traditions paternelles, se fit avocat, en 1860, à la cour d'appel de Grenoble. Son jugement sûr, ses connaissances en droit et surtout sa parfaite intégrité lui concilièrent bientôt l'estime et la sympathie de tous ses collègues. Un fait vient nous en fournir la preuve. Le P. Félix étant venu prêcher un Avent à Grenoble, M. de Ventavon fut chargé, au nom des avocats, de complimenter le célèbre conférencier de Notre-Dame, et il s'acquitta de ce mandat d'honneur avec autant de tact que de distinction.

En 1807, il fut élu conseiller général des Hautes-Alpes, puis céda sa place en 1871 à M. le Sénateur, son oncle. Dans ces fonctions, son initiative éclairée réussit plus d'une fois à faire inscrire dans le budget départemental de notables économies.

Cependant M. de Ventavon venait d'épouser, en 1868, Mlle Marie Fraisse appartenant à une honorable famille de la Loire. Il passa dès lors du barreau de Grenoble à celui de St-Etienne.

Cette union selon son cœur, ses succès toujours croissants d'avocat entr'ouvraient devant lui une carrière aux horizons pleins d'espérances, quand les troubles amenés à Saint-Étienne en 1871 par la proclamation de la commune, vinrent tout à coup la briser.

Le malheureux préfet de Lespée, cédant à de funestes conseils, avait licencié la garde nationale. Tandis qu'elle s'éloignait en désordre, M. de Ventavon qui en faisait partie, fut arrêté comme aristocrate dans la cour de l'hôtel de ville par de sinistres émeutiers. Ces énergumènes lui font subir des violences sans nom, le frappant cruellement, lui arrachant la barbe, le jetant à terre et le relevant tour à tour. Ligotté sur une civière, il est promené à travers la ville au milieu des vociférations de mort, puis jeté dans un cachot. On venait de procéder à un semblant de jugement, et il allait, comme l'infortuné préfet, tomber sous les balles des assassins, quand des parents et amis dévoués parvinrent, non sans peine, à le délivrer à un moment où tout espoir semblait disparu.

Ces traitements babares avaient profondément ébranlé la santé de M. de Ventavon. Sur les instances de sa famile, il résolut de quitter le barreau pour entrer dans la magistrature. Il déposa sa demande en novembre 1874 et, fin décembre de la même année, on lui offrait la présidence du tribunal de St-Nazaire. Il la refusa pour accepter, quelques semaines après, dans le but de rester près des siens, un siège de juge au tribunal de St-Étienne.

Mais il n'était plus, comme on l'a dit, que l'ombre de lui-même, et sa santé s'altérait de plus en plus. Il dut résigner encore, en 1891, ses fonctions de juge. Dès lors ç'en était fait d'un avenir qui donna tant de promesses et eût pu faire du neveu l'égal de l'oncle.

Rentré dans la vie privée, l'ancien magistrat se montra grand de courage, de résignation sereine et de vertus. Acceptant de bon cœur tout ce qui était arrivé, il conserva la paix dans la douleur et la patience dans la souffrance. Ame d'élite, il était doué d'une exquise bonté, d'une loyale franchise, d'une grande largeur d'idées et de tolérance pour les opinions des autres. Il savait noblement se tenir au dessus des coteries et des rancunes, dominer et déjouer à propos tous calculs intéressés. Ses amis trouvaient en lui des relations sûres et pleines de charmes, des conseils éclairés, une inclination constante à la bienfaisance. Chrétien modèle, il puisait dans sa foi un adoucissement à ses maux et donna toujours, sans recpect humain comme sans ostentation, l'exemple d'une pratique régulière des devoirs religieux.

M. de Ventavon présentait par la trempe de son esprit plus d'un trait de ressemblance avec M. Casimir, son oncle. Il excellait à démêler le vrai du faux, à élucider les questions complexes, à présenter ses conceptions sous une forme simple et distinguée, spirituelle et courtoise, en terme précis, techniques et semblant en quelque sorte peindre sa pensée.

Grâce aux soins dévoués d'une épouse toujours attentive, la santé de M. de Ventavon, quoique débile, se maintenait ; quand, à son retour de Nice, atteint de crises

apoplectiques, il s'est éteint à Digne, le 17 juin dernier, sans pouvoir arriver à son château de Jarjayes où il tendait de tous ses vœux. C'est dans cette paroisse, en un caveau de famille, qu'il a voulu reposer. Sa mort restera un grand deuil pour sa compagne éplorée, sa famille, ses amis et, ajoutons, pour notre *Société d'Études*.

M. de Ventavon, en effet, y était fort attaché. Il aimait notre Bulletin et s'en entretenait volontiers avec ses amis. Il appréciait surtout les articles traitant d'histoire locale, et il eut préféré voir nos collaborateurs tourner de ce côté leurs principales études. C'est dire en même temps l'intérêt qu'il prenait à toutes les questions se rapportant aux Hautes-Alpes.

Nous avons de lui deux opuscules estimés : 1° *Du droit du ministère public en matière civile et en particulier en matière d'état civil*, 1862, Grenoble, Baratier, in-8° de 25 p. ; 2° *Essai sur la décentralisation*, 1869, Paris, Dentu, in-8° de 45 p. Le premier est une savante dissertation où l'auteur traite avec lucidité d'un point controversé de notre jurisprudence. Dans le second, il montre avec beaucoup d'érudition et de faits historiques à l'appui les graves abus d'un système de gouvernement dont la France souffre encore tant de nos jours.

Monseigneur LÉPINE

Monseigneur François Lépine n'appartenait point par sa naissance au diocèse de Gap. Né à Ferney, dans le département de l'Ain, le 26 juillet 1815, il fit ses études dans les établissements du diocèse de Belley et alla terminer sa théologie au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il y rencontra, parmi ses condisciples, deux prêtres qu'il devait retrouver plus tard à Gap, l'un comme évêque, Mgr Bernadou et le second, M. l'abbé Templier, qui devint

aumônier de l'école normale où il a laissé les meilleurs souvenirs et où il s'était acquis une grande considération. Gap devint ainsi pour tous les trois un nouveau lien d'amitié et ils se plaisaient à se rappeler les jours d'autrefois.

Ordonné prêtre le 13 juin 1840, l'abbé Lépine fut successivement professeur au Petit Séminaire de Meximieux et vicaire à Bagey-le-Châtel. En 1844, Mgr Depéry, qui entretenait des relations suivies avec la famille Lépine, fut nommé à l'évêché de Gap et il s'attacha le jeune prêtre en qualité de secrétaire. C'est à cette affection de l'Evêque que le diocèse de Gap est redevable d'avoir possédé pendant 55 ans ce prêtre d'un réel mérite et qui a grandement honoré le clergé par ses rares qualités et ses éminentes vertus.

L'abbé Lépine ne tarda pas, par sa parfaite éducation, par son tact exquis, par sa bienveillance naturelle à fixer l'attention et à s'acquérir les plus vives sympathies. Il sut se faire bien vite apprécier des prêtres et des fidèles et personne ne fut surpris lorsqu'en 1848 on lui donna rang parmi les chanoines titulaires. Sa place fut dès lors marquée dans les conseils de l'administration et en 1856 il recevait des lettres de Vicaire général honoraire.

Son expérience des âmes et sa culture intellectuelle permirent à Mgr Depéry de confier à l'abbé Lépine les fonctions délicates de Supérieur des Sœurs de St-Joseph qu'il a conservées jusqu'à sa mort.

Les palmes académiques récompensèrent son zèle ; et les services rendus à l'enseignement le firent entrer dans lescommissions d'examen, où bientôt ses collègues lui rendirent justice en l'appelant à la présidence. Il remplit ces fonctions jusqu'au jour où des lois nouvelles, dédaigneuses d'un passé aussi honorable, éliminèrent le clergé ; mais elles ne purent effacer le souvenir de l'affabilité, de l'impartialité, de la bonté et de la bienveillance de celui qui estimait, en présidant les sessions, remplir un devoir social des plus importants.

Les successeurs de Mgr Depéry, Nosseigneurs Berna-

dou, Guilbert, Roche, Jacquenet, Gouzot, Blanchet et Berthet, furent heureux de trouver à leurs côtés, un homme dont les sages conseils et la respectueuse déférence rendaient son concours précieux dans l'administration. C'est ainsi que successivement tous lui conservèrent le titre de Vicaire général honoraire.

L'abbé Lépine se consacra dès lors à toutes ses fonctions avec une régularité parfaite, partageant son temps entre les offices de l'Église, les soins de la communauté de St-Joseph et les affaires administratives.

Une œuvre, entre toutes, celle des égliges pauvres, eut ses affections. Chaque année, c'était une fête d'écouter les rapports si variés, si délicats qu'il présentait à la réunion générale qui précède la retraite pastorale.

La vie de M. Lépine s'écoulait ainsi, douce, tranquille, au milieu d'occupations aimées, semblable à une eau limpide que les vents ou les orages n'ont jamais troublée.

A la mort de M. Chabrand en 1888, il devint doyen du Chapitre. En 1897, Mgr Berthet, voulant récompenser une vie si bien remplie, sollicita du Souverain Pontife, dans son voyage à Rome, et à l'occasion des noces d'or de chanoine du vénéré doyen, le titre de Protonotaire Apostolique, *ad instar participantium*. Léon XIII accueillit avec bienveillance la demande de l'Évêque et ce dernier comprit à la joie des amis du nouveau prélat et à la sympathie du clergé qu'il avait réalisé le désir de tous, en obtenant pour le plus digne cette faveur si flatteuse.

C'était assurément le couronnement d'une vie toute consacrée au bien, mais c'était presque une couronne déposée sur une tombe.

Mgr Lépine mourut en effet le mardi 29 août. Le jeudi 31, eurent lieu ses obsèques solennelles et on comprit à la nombreuse assistance et à son profond recueillement quel souvenirs laissait dans le clergé et la ville de Gap, celui qui les avait édifiés pendant 55 ans, sans jamais se démentir dans sa piété, sa régularité et sa bienveillance.

X.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT DE LA SUBDÉLÉGATION DE GAP

EN 1784

Adressé à l'Intendant du Dauphiné

PAR PIERRE-JOSEPH-MARIE DELAFONT

Subdélégué de Gap

(Suite).

La formation des canaux d'arrosage dans les communautés qui n'en ont pas et qui peuvent s'en procurer est un objet très intéressant pour l'agriculture. C'est une vérité trop bien sentie pour que je m'y arrête longtemps à vous faire observer à ce sujet que le terroir de la subdélégation est très grand et que nous manquons de fumiers, tant pour nos vignes qui en demandent beaucoup, que pour nos terres. On ne connait pas de moyen plus sûr pour se procurer des engrais en abondance que d'entretenir beaucoup de bestiaux, mais pour cet effet, il faut avoir quantité de prairies et pouvoir les arroser. Malheureusement, il y a très peu de communautés qui jouissent de cet avantage, nombre d'autres qui pourraient se le procurer, ne le font pas, soit par négligence et impéritie, soit par défaut de facultés. Généralement, celles qui ont des canaux d'arrosage, comme dans le Champsaur, nourrissent beaucoup de bestiaux dont les habitans font un commerce qui les met dans l'aisance et ils ont, en outre, des engrais considérables qui leur servent à bonnifier leurs terres ; au contraire les paroisses qui manquent d'arrosage sont dans la détresse et ont de la peine à payer leurs impositions[1].

[1] Sans doute les engrais manquent dans les Alpes, quoique maintenant l'usage de l'engrais chimique tende à se généraliser. Mais le plus

Je ne crois pas devoir vous taire la scène qui s'est passée dans cette ville de Gap au sujet d'un canal d'arrosage qu'on voulait rétablir.

Mon père qui a exercé la subdélégation pendant plus de vingt ans sous l'administration de M. Pajot de Marcheval, et que le patriotisme a toujours animé d'un zèle infatigable, avait recueilli dès les premières années de son administration quelques papiers anciens relatifs aux travaux à faire pour le rétablissement d'un canal qui, partant du moulin du Château d'Ancelle, arrosait jadis le terroir de La Rochette et presque tout celui de la ville de Gap. Dans ces papiers, qui appartenaient à ma famille ou peut-être à la succession de mon bisaïeul maternel qui fut aussi subdélégué, était un devis sous la date du 27 juillet 1688. Il n'en fallut pas davantage pour engager mon père à mettre la main à l'œuvre ; il fit le projet de ce canal et l'envoya à M. de Marcheval, qui, en l'approuvant, lui marqua de s'assurer de sa possibilité par M. Aubry, ingénieur, connu par ses grands talents et en qui M. l'Intendant avait la plus grande confiance. M. Aubry fut conduit sur le local, dans une terre de la plus grande sécheresse ; il fit ses nottes sur le projet ; le tout fut envoyé à M. l'Intendant qui l'approuva de nouveau.

Rassuré sur tous les inconvéniens d'impossibilité, mon père fit imprimer son projet et le fit distribuer ; permettez-moi d'en mettre un exemplaire sous vos yeux.

La majeure partie des habitants de la ville ouvrit les yeux et conçut l'avantage qui résulterait de cette entreprise, mais les administrateurs municipaux en exercice à cette époque ne l'ayant point goûtée, la chose fut renvoyée à un temps plus heureux. Ce temps arriva au mois de may 1772 ; la ville délibéra de repurger cet ancien canal, de le pousser le plus loin possible pour arroser plus de terrein, avec cette condition expresse que les

grand tort du cultivateur est de ne pas fumer assez ses prairies et de croire que l'arrosage suffit à tout. Partout où nos prairies sont fumées et arrosées, ellessont excellentes.

sommes qui seraient avancées par la ville luy seraient remboursées par les propriétaires qui arroseraient. M. de Marcheval accorda à la ville 2.000 livres chaque année, pendant trois ans, cette somme jointe à 4.477 l. 5 s. 11 d. qu'elle fournit, fut employée à repurger le canal jusques au-dessus du torrent de Bonne et l'eau fut amenée à ce point. Le Conseil de ville nomma alors un garde canal et deux prayers qui arrosèrent environ trois quarts de lieue de terrein avec les eaux amenées. M. l'Intendant informé de cet arrosage avantageux, accorda un nouveau secours de 2.000 l., pour porter le canal à sa perfection ; certainement, cette somme, avec une somme égale qu'eut fourni la ville, aurait terminé l'ouvrage, mais dans ce moment, l'administration municipale aïant changée et étant redevenue la même que celle de 1764 à 1772, c'est-à-dire très sistématique[1], elle s'assembla au nombre de neuf individus en 1775 et délibéra : « que le sieur Blan-« chard qui rendait son compte des deniers du canal et « qui avait avancé 700 l. sur ce que la ville devait fournir, « demandait son remboursement sur les dègrèvements ou « autres fonds destinés au canal, au repurgement duquel « l'assemblée estime que la ville ne doit plus prendre « aucune part, et que c'est aux particuliers intéressés à « se sindiquer et agir ainsi et comme ils aviseront, « offrant de leur remettre touts les titres et papiers que « la ville peut avoir à ce sujet, et de les subroger à touts « ses droits, se réservant néanmoins de repetter contre « ceux qui profiteraient du bénéfice du canal la somme « qu'elle y a employée jusqu'au dit jour, n'étant pas « naturel que les quatre cinquièmes de la communauté

[1] Une lettre particulière de Delafont à l'intendant, dénonce comme étant à la tête de la cabale opposée au canal, un M. Blanc, avocat à Gap, qui ne voulait pas d'extension aux arrosages existants, parce qu'il possédait lui-même plusieurs prés arrosés dont il redoutait de voir diminuer la valeur. Ce M. Blanc ayant brigué en 1777 la charge de maire de Gap, qui anoblissait le titulaire, Delafont réussit à l'empêcher de l'obtenir et fit nommer M. Masseron. Juste retour des choses d'ici bas.

« contribuent aux dépenses que le canal a occasionné et « qu'il pourra occasionner dans la suite, puisqu'ils n'y « ont aucun intérêt ».

Cette délibération ayant été envoyée à M. l'Intendant, il fit retirer la somme de 2.000 livres et les choses en sont restées en cet état. Vous prévoïés que depuis 1775 jusques à aujourd'huy il est survenu quelques dégradations sur l'étendue de deux lieues qu'a été repurgé le canal, mais ces avaries ne scauraient être un obstacle à la reprise des travaux que je regarde comme d'autant plus nécessaires, qu'un canal pour l'arrosage du terroir de Gap est le plus grand bien qu'on puisse lui procurer.

Au surplus, je ne scaurais me refuser à quelques réflexions contre la délibération bizarre de 1775. 1° Lorsqu'on l'a faite, il n'y avait qu'un léger secours à prêter pour la perfection de l'ouvrage. 2° Elle est destructive de cinq ou six autres délibérations précédentes et de toutes celles de nos devanciers qui avaient fait construire le canal en corps de communauté sans répétition contre les particuliers. Ce fut aussi en corps de communauté que les eaux furent achetées sous le règne de Louis XI. 3° En temps de peste la ville ayant été obligée pour soulager les pestiférés de faire argent de tous côtés, elle engagea son canal à la communauté de Romette et le retira ensuite en corps de communauté. 4° Il est certain que le canal arrosera plus de la moitié du terroir, ce qui fronde avec évidence l'assertion des neuf délibérans de 1775 ; donc il serait l'intérêt des trois quarts des taillables.

Enfin la ville aurait donc fait une dépense inutile puisque n'y aïant pas d'arrosage, elle ne recevrait aucun remboursement, et les bienfaits de l'administration aussi deviendraient infructueux ? Non, il est de l'intérêt public que le canal se fasse, mais il doit résider sur la tête de la ville, c'est un bien qui lui est patrimonial et qui ne peut être aliéné sans les formalités ordinaires. La généralité des habitans trouvera un intérêt réel à la perfection du canal quoiqu'il n'y aie que les tailliables qui y contribuent et voici comment : les trois quarts parce qu'ils arroseront,

les autres par la facilité d'avoir des engrais qui sont, en l'état, très rares et fort chers, et les uns et les autres et même les non tailliables, par le commerce des bestiaux, des laines, des peaux et des laitages qui s'accroîtra certainement, et enfin par la diminution du prix de la viande.

Le canal étant supérieur à la ville et à plusieurs hameaux, les sources, les fontaines. seront vivifiées par ses eaux, tandis qu'à présent elles tarissent pour la plupart dès le mois d'août ; il en sera de même pour les moulins qui manquent toujours d'eau dans la même saison, ce qui forçant l'habitant et le boulanger de faire moudre à deux lieues de la ville, leur cause à tous les deux une dépense qui fait augmenter annuellement le prix du pain.

Voilà un détail que j'ai cru indispensable de vous présenter et qui démontre que la subrogation contenue dans la délibération de 1775 n'est qu'un phantôme qui a été mis en avant pour la destruction de ce canal par une cabale de quelques personnes intéressées à le faire échouer, et certes il n'est pas malaisé d'apercevoir que c'est là le fait de deux ou trois particuliers ou peut-être d'un seul qui possédant beaucoup de prés bien arrosés par des eaux de fontaines abondantes, s'est bientôt aperçu que touts ses compatriotes deviendraient aussi riches en prairies que luy, s'ils avaient le secours de l'arrosage ; mais nous répondrons à ces citoyens non patriotes que le bien général doit l'emporter sur celui du particulier, et nous dirons aux neuf délibérants que les autres communautés qui ont des canaux d'arrosage ne les ont jamais formé autrement qu'en corps de communauté, quoique dans les unes il n'y aye que la moitié du terroir qui soit arrosable et dans d'autres plus ou moins, et que cette considération ne les a point arrêté parce que c'est là le bien public, n'étant pas possible d'ailleurs que dans un païs montueux tout un terroir soit arrosé.

Il est démontré que la perfection du canal procurerait

un très grand bien, je crois donc que dans ces circonstances vous devez exiger de la ville qu'on le finisse avant qu'il se dégrade davantage et qu'en mettant dans cette affaire le ton d'autorité que la résistance de la cabale vous forcera d'employer, vous devés aussi accorder des secours à la ville pour les travaux du canal[1].

CHAPITRE III

COMMERCE

La puissance, la richesse et le bonheur d'un État prennent leur source dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie, dans les arts, etc. Ces différents objets ne peuvent que fleurir l'un par l'autre lorsqu'ils sont protégés par l'État dont ils font à leur tour la force ; ainsi les ouvrages d'industrie, les fabriques et les manufactures en tout genre sont de l'essence d'un royaume agricole tel que le nôtre, et constituent la richesse du propriétaire par la multiplicité des jouissances. Ces principes étant généralement connus, il est inutile que je m'y arrête plus longtemps, mais leur conséquence me conduit à m'occuper de vous présenter tous les moyens que l'on peut mettre en usage dans la subdélégation de Gap pour y vivifier et augmenter le commerce, pour lui procurer plus de débouchés et pour lui donner une circulation plus grande et plus active dans toutes les parties.

[1] Ce canal pris au torrent d'Ancelle datait d'une concession faite par Louis XI, le 11 juillet 1450. Evidemment le cube d'eau qu'il pouvait emprunter à ce torrent était tout à fait insuffisant pour arroser tout le territoire de la ville de Gap, à peine eût-il suffi pour le territoire qui commence à la commune de Romette pour s'arrêter au torrent de Bonne. On peut même penser qu'il est heureux qu'il ait été abandonné, car sans cela on n'eut pas eu l'idée de construire le canal actuel qui a coûté fort cher, il est vrai, et n'a été construit ni avec toute la solidité ni avec toute l'économie qu'on eût pu désirer, mais qui a au moins l'avantage d'arroser toute la commune de Gap et huit ou neuf communes voisines.

En général, le commerce qui se fait dans la subdélégation est : 1° celui des bestiaux ; 2° celui des laines ; 3° celui de quelques fruits ou autres denrées comme des amandes, des pommes, des poires, des œufs, des fromages et des pelleteries ; 4° enfin celui des grains.

1° Celui des bestiaux comprend les bœufs, vaches et veaux, les moutons et brebis, les chevaux et mulets, les anes et anesses, les cochons et enfin les chèvres. De toutes ces espèces d'animaux, il s'en élève beaucoup qui naissent dans le païs, mais une très grande partie des mulets s'amène ou du Poitou ou de l'Auvergne ou du Limousin par nos montagnards qui vont les y acheter lorsqu'ils ne sont encore que de jeunes poulains. La vente de ces bestiaux se fait dans nos foires aux provençaux, aux juifs d'Avignon, de Carpentras et de l'Isle, et encore aux marchands piedmontois. J'entre dans un plus grand détail : La Basse-Provence, comme Marseille, Toulon, Aix, Grasse, Antibes, etc., qui par la disette des fourrages ne peut nourrir et élever que très peu de bestiaux, est obligée de tirer de nos montagnes pour sa boucherie, quantité de bœufs gras, presque la totalité des veaux et une immense quantité de moutons [1] Cet objet est considérable, mais outre ce que nous lui fournissons pour cette boucherie, il faut remarquer que les charretiers, les voituriers de la même province ou ceux du Comtat d'Avignon, leurs voisins, pour former, entretenir ou remonter leurs équipages, viennent également dépouiller nos foires de tous les mulets ou chevaux que nos fourrages nous permettent de nourrir.

Les piedmontois, de leur côté, viennent achetter toutes nos jumens, c'est leur genre de commerce dans nos

[1] Les Alpes n'ont plus, tant s'en faut, le monopole d'alimenter les boucheries de Provence. Les irrigations ont considérablement augmenté dans cete province, ce qui lui permet de produire une partie des bestiaux qu'elle consomme. De plus nous avons aujourd'hui à lutter contre la concurrence que nous font les éleveurs algériens et même américains qui ne comptaient pas sur le marché il y a cinquante ans.

cantons. Ces objets réunis nous laissent quelqu'argent en échange des productions territoriales que nous avons employées à la nourriture de ces bestiaux, mais si l'agriculture prenait du nerf par les ressources que j'ai cy-devant indiquées, si l'on établissait des canaux d'arrosage, des digues, des prairies artificielles, nous doublerions nos fourrages et nous augmentérions peut-être des deux tiers notre commerce de bestiaux qui serait encore plus grand si nous faisions consommer par des troupeaux à nous tous les pâturages que nous affermons aux bergers de Provence. C'est ce qu'il est aisé de démontrer, comme je l'ai déjà annoncé dans le premier chapitre de ce mémoire.

2° Les laines font aussi une partie très intéressante du commerce de la subdélégation de Gap ; on les exporte dans d'autres provinces. Il n'y a que sept ou huit particuliers dans tout ce département qui aïent saisi, je peux même dire exclusivement, ce genre de commerce qui consiste à quelques spéculations sur le prix qu'elles pourront valoir, et à les faire passer de suite dans des endroits de fabrique. Par ce moyen, un objet qui pourrait être le plus intéressant de nos genres de commerce, se trouve borné dans le cercle étroit d'un simple transport à l'étranger. Vous sentés déjà combien il serait avantageux de le faire ouvrer dans le païs en y établissant des manufactures ; je vous présenterai quelques projets à cet égard, lorsque je traiterai des fabriques [1]

3° Le commerce qui se fait dans la subdélégation de Gap en fruits ou autres menues denrées, n'est pas grand chose. On ne sçaurait ni l'évaluer ni l'aprécier au juste ; je me contenterai d'observer que nos amandes et nos pelleteries qui sont les deux objets les plus intéressants de ces diférentes denrées, passent toutes à Genève, à Turin, à Grenoble ou à Lyon ; nos œufs, nos laitages et

[1] La laine est encore un objet de commerce qui a singulièrement baissé de valeur dans les Alpes, depuis la concurrence étrangère.

nos poires ou pommes, en Provence. Ces objets réunis font circuler quelque numéraire.

4° Le commerce des grains est intérieur dans la subdélégation et ne s'étend guère au loin ; comm'elle ne produit pas ordinairement la quantité de bled qui s'y consomme et qu'au contraire elle en manque souvent, on ne peut en exporter aucun, de sorte que ce commerce ne se fait que dans la contrée et pour la contrée elle-même. Cependant s'il nous reste des seigles, après la consommation locale, ils sont portés en Provence où on les fait manger aux bestiaux, en forme d'avoine, parce que cette denrée y manque toujours.

De même, lorsque le Briançonnais, l'Embrunais, le Champsaur, le Dévoluy, la vallèe de Barcelonnette, le païs de Seyne, enfin tous les païs qui nous avoisinent et qui sont plus élevés dans les montagnes obtiennent une récolte de blé très abondante et au-delà de leur consommation, il se fait nécessairement un reflux de cette denrée sur nous qui nous donne l'occasion de ce genre de commerce toujours ouvert avec la Provence, et cette espèce de trafic a souvent fait gagner beaucoup d'argent à ceux qui l'ont entrepris ; mais le commerce de l'avoine a peut-être contribué plus que l'autre à leur fortune, car celui-là est continuel, c'est-à-dire que l'excédent des avoines de la subdélégation de Gap se vend tout aux provençaux dans touts les temps, et souvent très cher.

Comme les hommes vivent en société, il y a nécessairement une communication entr'eux et un commerce réciproque à raison de leurs besoins. Ainsi pour nos besoins, les provençaux, avec qui nous faisons presque tout notre commerce, nous aportent de l'huille d'olive, du savon, du ris, du caffé, du sucre, de l'eau-de-vie, du vinaigre, des fruits secs, des poissons salés et marinés, des oranges, des citrons, des légumes, des primeurs, des cottons, des indiennes, des cuirs, des fayances, des ustencilles, des poteries et des verreries, etc., etc.

Nous tirons de Lyon et des manufactures étrangères à

la province tout ce qui nous est utile, nécessaire ou commode pour nos habillements, nos meubles et nos besoins de plaisir ou de luxe, ce qui comprend les draps, les soyeries, les dorures, les argenteries, les bijoux, les modes, etc., etc.

De sorte que tous ces différents objets qu'on est obligé d'aporter dans la subdélégation de Gap, consomment le commerce qui s'y fait des productions territoriales et la laisse à peu près dans le même état de pauvreté. Il faut donc pour l'en retirer améliorer l'agriculture, donner de l'activité au commerce et ranimer l'industrie.

J'entends ici par industrie une certaine vivacité de génie réunie à l'adresse qui nous conduit à imaginer quelque chose d'utile au commerce et nous fait saisir avec intelligence les moyens les plus directs de l'entreprendre et d'y réussir. Et bien, cette espèce d'industrie relative au commerce n'existe presque pas dans la subdélégation de Gap, puisqu'on n'y voit aucune entreprise, aucune manufacture, aucune fabrique en grand, en un mot aucun de ces établissements où se déployent ordinairement l'adresse et le génie ; ainsi nous sommes obligés de tirer de l'étranger tout ce qui est objet d'industrie, et enfin nous laissons le commerce des matières de notre cru à des fabriques ou manufactures hors de notre local.

Cependant ce n'est peut-être pas tant le défaut de talents et d'industrie que celui de l'argent ou la crainte de dissiper une fortune pour des avances, bâtiments, salaires d'ouvriers, etc., qui arrête les établissements de manufactures dont la subdélégation est très susceptible, c'est que personne ne veut compromettre sa fortune et qu'il n'y a qu'une protection décidée et des encouragements soutenus qui puissent déterminer de pareils établissements ; mais je ne parlerai des fabriques ou manufactures qu'après vous avoir donné le tableau des arts et métiers.

Le plus essentiel de tous les arts, celui qui mérite la plus grande considération, c'est sans contredit l'art de

prolonger les jours et de soulager les maux auxquels l'humanité est sujette ; il embrasse trois parties : la médecine, la chirurgie et l'apothicairerie. La subdélégation de Gap contient beaucoup de chirurgiens de village qui exercent dans les campagnes la médecine, la chirurgie et l'apothicairerie tout à la fois, mais de tous ces Esculapes, il n'y en a que quelques-uns en qui l'on ait reconnu des vrais talents, ce sont ceux qui habitent dans les villes ou bourgs comme Gap, Serres, Veynes, Tallard, etc., tout le reste est un fléau destructeur qui a été si bien senti que M. de Marcheval a formé une école de chirurgie à Grenoble pour en répandre les meilleurs élèves dans les campagnes. Quant à nos villes ou bourgs j'ai à vous observer sur celle de Gap qu'elle est fournie de trois médecins qui ont beaucoup de connaissances et parmi lesquels M. d'Héralde[1], médecin de l'hôpital, se distingue, mais qu'il n'y existe qu'un chirurgien, ce qui n'est certainement pas assez. Nous y manquons aussi d'accoucheuses ; celles que nous avons, sont des ignorantes de la première force, parce qu'elles n'ont point été dressées aux cours d'accouchement de M. Héraud, ni formées par aucun médecin ni chirurgien. Il est étonnant que quelque soin que je prenne chaque année, ainsi que les curés et les maires et échevins de Gap, on ne puisse pas parvenir à trouver dans cette ville quelque femme qui veuille profiter des grâces du gouvernement et des leçons que l'on donne chaque année sur un art aussi essentiel. Je ne sais quelle espèce de préjugé singulier arrête ces femmes de la ville ; celles de la campagne y auraient moins de répugnance, mais elles y sont moins propres par toutes sortes de raisons et principalement parce qu'elles ne peuvent faire un objet de lucre d'un pareil état dans la campagne.

Il en est de la subdélégation de Gap comme de touts les

[1] Ce médecin était non seulement distingué dans sa profession, mais il était fort instruit et possédait une belle bibliothèque qui est devenue l'un des fonds principaux de celle de la ville de Gap.

autres païs, presque touts les métiers s'y exercent les uns mieux, les autres, plus mal. Il n'y a aucune maitrise, excepté celle des perruquiers de la ville de Gap, au nombre de dix.

On compte à Gap quatre orfèvres, c'est le seul endroit de la subdélégation où il y en aye. Il y a dans la même ville un fondeur habile qui travaille le bronze et autres matières, un armurier, un ferblantier, qui sont seuls de leur état ; touts les autres métiers y sont fort étendus, comme cordonniers, tailleurs d'habits, teinturiers, chapelliers, chaudronniers, menuisiers, maçons, serruriers, charpentiers, tailleurs de pierre, etc., etc., mais il y faudrait un imprimeur[1] et un relieur.

Il y a, tant dans la ville de Gap que dans les communautés du département un nombre assez considérable de tisserands ; ils ne fabriquent pas pour leur compte, mais pour celui des habitants qui employent presque toujours à leur usage tout le produit des chanvres. Cependant cet objet étant rempli, s'il y a un excédant de quelques toilles, elles sont ramassées par des négociants qui les vendent en Provence à la foire de St-Maximin et à celle de la Fête à Dieu. Ces toilles sont généralement grossières mais bonnes. Ce commerce s'est un peu augmenté depuis quelques années dans nos montagnes, il est aisé d'en juger par le nombre des tisserands qui s'est accru et par la fabrication des pièces qui commencent à s'exporter en Provence, ce qui n'avait pas lieu cy-devant. Les chanvres du païs étant d'ailleurs insuffisants, on en tire de Vizille et de Grenoble ; ce serait donc le moment où une amélioration d'agriculture donnerait le plus grand essor à cette branche de commerce très importante par la quantité de

[1] Le premier imprimeur ne s'établit à Gap que sept ans après que Delafont eut formulé ce vœu. C'est Joseph Allier, frère de l'imprimeur de Grenoble, de ce nom, et qui devint de suite imprimeur du département. Avant cette époque, les imprimés administratifs ou autres se commandaient à Grenoble, notamment chez Verdier, imprimeur de cette ville, dont le frère demeurait à Gap et lui transmettait les commandes.

chanvre qu'elle ferait récolter et dont successivement on fabriquerait beaucoup de toilles[1].

Il y a également dans la subdélégation plusieurs ouvriers ou fabricants d'étoffes en laine ; on appelle ces étoffes *cordelis* et *raie*, les cordelis sont des draps grossiers, les raies sont des étoffes beaucoup plus légères ; peu d'ouvriers travaillent pour leur compte, ils ne fabriquent que pour celui des païsans qui employent ces étoffes à s'habiller eux et leur famille et à faire des meubles grossiers. On a fait aussi quelques étoffes moitié soye, moitié laine, pour meubles ou habillements[2]. Toutes les matières, tant pour cette première fabrication d'étoffe que pour celle-cy sont prises dans le païs. Il n'y a aucune manufacture de ce genre qui contienne seulement plus d'un ou deux métiers. On ne fait aucune exportation de ces étoffes ; tout se consomme dans le département.

Il y a encore dans la subdélégation de Gap quelques fabriques de chapeaux grossiers qui occupent environ 4 à 500 personnes ; elles sont dans les trois principaux endroits : Gap, Serres et Veynes, mais Serres fait les trois quarts de ce commerce depuis longues années. La matière première de cette fabrication, se trouve sur les lieux, et après la consommation locale qui n'est pas un objet considérable, le restant est vendu à l'étranger[3].

Enfin, dans le genre des fabriques, la subdélégation nous offre à Gap, à Veynes, à Serres, à Aspres, à Orpierre, à Laragne et depuis peu au Forest-St-Julien en Champsaur, des mégisseries où il s'aprête par an environ

[1] Il y a quelques années, il n'y avait plus de tisserands dans les villages et la culture du chanvre était presque abandonnée : on achetait la toile de commerce. Mainntenant le cultivateur revient de cette erreur et se remet à fabriquer avec ses produits une toile de ménage grossière il est vrai, mais d'une qualité très supérieure à celle que peuvent lui fournir les magasins.

[2] Les tissages d'étoffe à façon ont absolument disparu.

[3] Ont également disparu toutes les fabriques de chapeaux de Serres, Veynes et Gap. Pour la chapellerie, le département se fournit dans l'Isère ou ailleurs.

50.600 peaux de moutons, 25.400 peaux d'agneaux, chèvres et chevreaux, en blanc ou en toutes sortes de couleurs. Les trois quarts de ce commerce se font à Gap[1]; les matières se tirent du païs, en partie des environs et quelque peu de la Provence. Toutes les peaux de moutons ainsi préparées se débitent en Piémont, et les autres à Grenoble, pour la ganterie.

Voilà quel est le commerce et quelles sont les différentes espèces de fabriques de la subdélégation de Gap qui font partie de ce commerce ; examinons maintenant ce qu'on pourrait faire pour augmenter et faire fleurir l'un et l'autre.

Il me parait que si nous pouvions venir à bout d'exporter nos denrées territoriales et d'importer l'argent qui en proviendrait, l'état de ce département changerait, surtout, si par notre industrie nous parvenions à nous passer des importations étrangères ou tout au moins à les diminuer, car ces objets sont considérables, mais cela ne peut se faire que par l'établissement de quelques fabriques où l'on travaillerait les matières produites par le local. Ainsi, outre les moyens de bonifier le commerce dans la subdélégation de Gap par l'amélioration de l'agriculture, par celle des bestiaux et par celle des productions territoriales que j'ai cy-devant proposés chacun à l'article qui les concerne, je crois encore que ce serait le cas d'établir dans la ville de Gap, dans quelques-uns des bourgs de la subdélégation une ou plusieurs manufactures en grand pour ouvrer la laine qui est une matière abondante dans ces contrées. Et pourquoi n'y fabriquerait-on pas des draps fins ? La subdélégation de Gap a des laines assés belles, son voisinage et sa communication avec Marseille lui procurerait d'ailleurs les laines d'Espagne à bon compte ; la ville de Gap semble être l'endroit le plus heureusement situé pour un établissement de cette espèce : 1° parce que c'est la tombée de toutes les laines du Haut-Dauphiné et d'une partie de la Haute-Provence ;

[1] Il existe encore quelques mégisseries à Gap et à Veynes.

2° parce qu'il y a beaucoup de cardeurs et une grande quantité de fileuses ; 3° c'est que Gap est environné de païs comme St-Laurent-du-Cros, La Plaine, et autres qui sont très propres à établir des foulons et même des teintures. Un grand avantage qu'aurait un pareil établissement, c'est qu'il ne manquerait pas de débouchés pour la vente ; Gap est entre Marseille et Lyon, sur la route de Turin, sur celle de Grenoble, Genève, Savoye, etc., et l'on sçait que dans touts ces endroits il n'existe point de manufacture de drap, qu'on est au contraire obligé de les tirer de très loin comme de Sedan, d'Elbeuf, de Louvier ou du Languedoc. Toutes les raisons possibles se réunissent donc pour militer en faveur d'une semblable manufacture soit dans la ville de Gap, soit dans le reste de la subdélégation, car on peut dire qu'il n'est pas de contrée mieux située ni de plus propre à devenir très riche, sous la main bienfaisante des arts, du commerce et de l'industrie. Mais suposons que quelques obstacles imprévus s'oposassent à une fabrication de draps fins à Gap ou aux environs, j'ai déjà dit qu'on y en fabriquait de grossiers sous le nom de *cordélis ;* et bien qu'on s'attache à rafiner quelque peu celle-cy, qu'on en étende la fabrication, qu'on l'entreprenne en grand, on obtiendra aisément un point intermédiaire qui sera le degré de finesse exigé dans les draps destinés aux troupes, et certes ne serait-ce pas une fourniture considérable que celle des troupes qui forment la garnison du Haut-Dauphiné à laquelle on pourrait bientôt, en accroissant la fabrique, joindre celle des troupes de Grenoble, de Barraux, du Bas-Dauphiné et de toute la Provence.

Suposons encore quelques obstacles à cette fabrique quelques considérations puissantes qui empèchent son exécution, comme la crainte de nuire à l'agriculture en lui enlevant des bras, crainte qu'il est aisé de lever par une juste combinaison, je persiste à soutenir qu'il est de l'avantage et de la gloire du commerce du Haut-Dauphiné de faire travailler sur les lieux une matière première abondante et de bonne espèce, plutôt que de la laisser

exporter par six ou huit négociants tout au plus, dans les fabriques des païs lointains, et dans ce cas je pense qu'on peut, pour ne point enlever de bras à l'agriculture, se réduire à établir tout au moins des fabriques dans lesquelles l'on n'employera que des femmes, des enfants et des vieillards. Telles seraient des manufactures de bonneterie et de chausseterie en laine qu'on pourrait monter à Gap et à Tallard, surtout pendant l'hiver, pour faire vivre une quantité prodigieuse de pauvres et pour introduire, augmenter ou faire circuler le numéraire dans ces cantons.

Les laines ne sont pas la seule matière qui nous offre un objet de fabrication ; le cotton quoique nous soyons obligés de le tirer de la Provence, nous procurerait des ressources infinies pour occuper la pluspart de ces individus oisifs qui meurent de faim. Il serait très avantageux de former un établissement en grand de filature de cotton dans la ville de Gap et dans les autres bourgs de la subdélégation ; on y occuperait une multitude d'enfants que leurs parents ne peuvent nourrir et qui mandient dès l'âge de huit ans. Les uns pourraient être employés à carder et d'autres à filer, il en résulterait un grand bien sans compter les profits qu'on en retirerait, car cette filature se vend très bien dans la Provence. Par ce moyen, au lieu d'y exporter notre argent pour nos besoins à cet égard, notre industrie nous amènerait celui des provençaux.

L'avantage serait encore plus grand si l'on fabriquait ensuite des toilles de cotton, car nous les tirons, ainsi que la filature, de la Provence.

Voilà les principaux, les grands objets dont il est intéressant de s'occuper pour former dans la subdélégation quelques fabriques ou manufactures utiles ; il en est encore et il s'en découvre tous les jours qui ne sont pas mieux à négliger, mais aucun établissement ne saurait prospérer sans les encouragements et la protection du gouvernement ; de ce nombre serait encore une manufacture en grand de fayance et de poterie.

Il n'y a depuis Briançon jusques à Sisteron, ni dans toute l'étendue de l'élection de Gap, aucune fabrique de cette espèce, de sorte que nous sommes obligés de tirer touts nos ustensiles de ménage en fayance, poterie et verrerie du fond de la Provence, ce qui fait annuellement une exportation d'argent de 24,000 livres.

On peut faire cesser cette exportation annuelle en établissant à Gap, centre du local, une fabrique de fayance et de poterie à feu, toute l'élection, tout le Haut-Dauphiné et le voisinage y trouveront deux avantages, celui du bon marché et celuy d'éviter un long transport avec le paiement de droits considérables auquel ce genre de commerce est sujet d'une province à l'autre. Il se présente une occasion de former cet établissement ; il est je crois très utile de ne pas la laisser échapper. Le sieur Escallier, avocat à Gap, a découvert dans ses biens fonds près de la ville, deux mines d'argille excellente, très propre à une fabrication tant de fayance que de poterie à feu d'après les expériences faites en notre présence. Ces mines sont très étendues et situées non loin de la grande route. Les échantillons des ustencilles qui ont été faits sous nos yeux seront mis sous les vôtres pour en juger par vous-même, M. Escallier les a fait déposer chez moy dans ces vues et il se propose de vous présenter un mémoire à ce sujet ; c'est le cas de lui accorder quelque encouragement pour procurer au Haut-Dauphiné un établissement aussi utile que celui-là[1].

M. d'Agoult, conseiller au Parlement, voulut faire un établissement semblable il y a trente ans environ dans sa terre de La Bâtie-Neuve qui est à deux lieues de Gap, il eut même à ce sujet des secours du gouvernement, mais sa fabrique ne réussit point, parce qu'il y avait des vices réels dans l'argile qu'on employait ; elle ne suportait pas le feu, elle était remplie de parties hétérogènes dont on

[1] Cet argile, après vérification, ne fut probablement pas jugé de bonne qualité, car il ne fut plus question d'établir à Gap une poterie pour les ustensiles de ménage pouvant aller sur le feu.

ne pouvait la purger, par conséquent elle n'avait point de corde et cassait pour ainsi dire en la maniant, d'ailleurs elle ne prenait qu'un mauvais vernis. Cette fabrique a cessé depuis longtemps[1].

Je finirai le chapitre du commerce de la subdélégation de Gap par une observation que je vous prie de ne pas perdre de vue, parce qu'elle doit me servir dans la suite de ce mémoire au chapitre des impositions, à vous établir le résultat, la situation ou la proportion de ce commerce avec les impôts ou autres charges suportés par la même subdélégation, et voici cette observation. L'objet du commerce de nos productions territoriales, celui de consommation par l'étranger, celui des arts, fabriques et industries quelconques, peuvent être portés par aperçu dans la subdélégation de Gap à un produit net de 500.000 livres. Tout le reste des productions peut à peine servir pour la subsistance physique des habitants, pour leur absolu nécessaire, sans qu'ils puissent se donner aucun objet de commodité, de plaisir ni de luxe. Rappelons-nous donc d'un produit de 500.000 livres et passons à un chapitre où il en sera encore parlé en son lieu.

(A suivre).

---

[1] Cette fayencerie dont il n'existe plus à ma connaissance de spécimen authentique, fut rétablie en 1789 par un nommé Guiramand qui avait été ouvrier à Moustiers. Il reçut une subvention du département, mais n'en fut pas moins obligé d'éteindre ses fourneaux vers 1796. Les spécimens de sa fabrication, du reste médiocres, sont de la plus grande rareté; j'en connais cinq seulement absolument authentiques. On la confond avec le mauvais Moustiers.

ESSAI

SUR LES

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE GAP

PAR J. MICHEL

Je me propose de décrire, en notes brèves, un peu au hasard des trouvailles, quelques-unes des curiosités bibliographiques de la Bibliothèque de Gap.

Mon but n'est pas de faire une œuvre d'érudition pure, mais bien plutôt de vulgarisation. Je n'aurai cure, par conséquent, de me conformer aux systèmes adoptés par les bibliographes en renom[1], et qui sont devenus pour ainsi dire classiques. Couler toutes les descriptions dans un moule uniforme n'est point pour intéresser beaucoup un lecteur. Je me garderai pareillement de la terminologie singulière dont les professionnels de la bibliographie font un usage aussi immodéré que fâcheux ; ce qui rend leurs livres absolument inintelligibles au populaire, — telle une ode de Pindare, ou une page de Mallarmé.

D'autres, plus compétents, tenteront peut-être un jour de parachever l'édifice aux assises duquel j'apporte ma modeste pierre.

Au reste, les études bibliographiques. je ne me le dissimule pas, sont un travail fort délicat; et bien présomptueux me semblerait celui qui prétendrait, en ces matières, faire œuvre parfaite, sans défauts ni

[1] Tels M. Campbell ou Mlle Pellechet pour les Incunables.

lacunes. Le vrai est que ces sortes d'ouvrages restent perpétuellement sur le chantier, dans l'attente illusoire d'un couronnement définitif. *Pendent opera interrupta...*

* * *

Avant d'aborder mon sujet, quelques mots de préambule me paraissent nécessaires pour faire connaître aux profanes la signification du terme technique d'*Incunable* souvent usité en bibliographie.

Tout le monde ne sait pas que le mot *Incunables* se dit des volumes qui parurent à cette époque déjà lointaine de près de quatre siécles, où l'art de la typographie était, pour ainsi dire, encore au berceau *(Incunabulum)*. Ce sont les premiers-nés des presses.

Les Incunables tabellaires ou xylographiques furent imprimés à l'aide de planches de bois gravées. Ces ouvrages, premières épreuves toutes rudimentaires d'un art nouveau qui cherchait sa voie, sont aujourd'hui fort rares. La bibliothèque de Gap n'en possède aucun.

Les seuls Incunables dont nous ayions à nous occuper ici sont les Incunables typographiques. Imprimés avec des caractères mobiles, après la découverte de Gutenberg, ils furent, à proprement parler, les premiers livres véritables.

La définition des Incunables est, comme on le voit, facile, et ne donne lieu, du reste, à aucune divergence d'interprétations.

Ce qui est plus controversé, ce sont les caractères d'*Incunabilité*, si je puis ainsi parler, des livres du premier âge de la typographie ; c'est, pour mieux dire, la date précise à laquelle s'arrête cette période de l'enfance de l'imprimerie, après laquelle les livres mis au jour se voient refuser ce titre original d'Incunables, et rentrent dans le rang du commun.

Certains bibliographes ne veulent considérer comme Incunables que les livres dont la date d'impression est

antérieure à 1500. D'autres reculent jusqu'à 1520[1], et même un peu au-delà, la limite extrême de la période d'*Incunabilité*.

Il me paraît vain de prendre parti pour telle ou telle opinion dans cette controverse futile.

Une chose certaine, c'est que l'on trouve des livres imprimés après 1520 qui sont incontestablement très curieux à étudier au point de vue spécial de la bibliographie.

Il y a des volumes, parus durant toute la première moitié du XVI[e] siècle, sur les pages desquels se révèlent encore sensiblement les tâtonnements d'un art dont les progrès se manifestaient d'une façon rapide dans certaines contrées, comme la Hollande et l'Allemagne, tandis qu'ils ne s'accusaient que bien tardivement dans d'autres régions. De telle sorte que deux livres imprimés à la même date, mais dans des pays divers, peuvent offrir de notables différences au point de vue de la perfection typographique.

Aussi, laissant à dessein de côté toute classification arbitraire, vais-je simplement étudier, en les plaçant autant que possible par rang d'ancienneté, d'une part, tous les ouvrages curieux parus avant le milieu du XVI[e] siècle, que j'ai pu découvrir dans la Bibliothèque de Gap et qui ne portent pas la signature des imprimeurs célèbres.

Dans une autre partie de ce travail, je m'occuperai des livres sortis des presses universellement réputées : les Aldes, les Froben, les Estienne, les Elzéviers, les Gryphes, les Juntas, et aussi de certains autres présentant quelques particularités remarquables au point de vue particulier de la bibliographie.

---

[1] Adeline, dans son lexique des termes d'art, définit les Incunables ; Livres imprimés antérieurement aux premières années du XVI[e] siècle (1500-1520).

N° 4039[1]. — Bible latine.

1 vol. in-4°.

Durant tout le Moyen-âge, la Renaissance, et jusqu'au XVIIIe siècle, les peuples civilisés, imbus profondément de foi chrétienne, avaient toujours considéré la Bible comme la parole révélée de Dieu, et la tenaient, à ce titre, en grande vénération. Aussi, quand Jean Gutenberg eut imaginé les caractères mobiles, premier principe de la typographie, sa pensée fut d'inaugurer sa découverte par l'impression d'une Bible qu'il estimait le Livre par excellence.

Elle fut publiée, en effet, avant tout autre ouvrage, mais par Fust et Schoiffher, vers la fin de l'an 1455. Le malheureux Gutenberg, victime de la misère et de ses associés qui surent exploiter habilement cette misère, s'était vu contraint d'abandonner à ces derniers ses caractères, ses formes et ses presses. Il dut contempler de loin, d'un œil mélancolique, le prodigieux succès de ses rivaux qui lui avaient moralement volé sa magnifique invention... *Sic vos non vobis*...

Durant toute la dernière partie du XVe siècle, ce fut la Bible que l'on imprima le plus souvent ; la typographie débutait par l'apostolat chrétien et la diffusion des œuvres religieuses.

C'est une Bible qui est, dans notre Bibliothèque, le plus ancien livre du fonds, le vétéran, si l'on peut ainsi parler.

Elle fut imprimée à Lyon, en 1479, environ sept ans après la création d'un atelier de typographie dans cette ville[2].

Composée en caractères gothiques, légèrement baveux et quelque peu irréguliers, cette Bible offre, à première vue, l'aspect d'un ouvrage hébreu. Le livre n'a pas de

[1] Ces numéros sont ceux qui ont été attribués aux ouvrages lors du dernier inventaire, en 1897.

[2] La première imprimerie française fut installée à Paris en 1469, *in œdibus sorbonnicis* par Gering, Freyburger et Krantz, Allemands venus de Mayence, par Bâle, après la révolution opérée par Adolphe de Nassau-Wiesbaden ; et le premier livre sorti de cet atelier fut le gros in-4° des *Lettres de Gasparin de Bergame*.

titre et n'est pas folioté[1]. Le texte, qui est celui de la Vulgate, a de très nombreuses abréviations, ce qui le rend d'une lecture assez difficile. Les majuscules sont enluminées. Chaque livre se termine par la formule : *Explicit liber...*, assez généralement usitée à cette époque ; et le suivant commence invariablement par cette autre : *Incipit liber...*

A la fin de l'ouvrage, avant la table en trois colonnes des noms hébraïques, la signature est ainsi donnée : *Explicit Biblia impressa Lugduñ per/perrinum lathomi de lothorengia MCCCCLXXIX.*

La reliure de ce volume est très ordinaire, et en assez bon état, bien que légèrement attaquée par les insectes.

*
* *

N° 4179. — *Martial et les commentaires de Domizio Calderino.*

1 vol. in-4°.

La Renaissance ne fut, à proprement parler, que la poursuite ardente du Beau sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. En Italie surtout, les esprits curieux de lettres se précipitèrent avidement sur les trésors qui leur étaient révélés par les Hellènes policés et savants que le Turc chassait de Constantinople. On s'occupa de donner de bonnes éditions des auteurs latins et grecs, et l'on accompagna les textes de ces auteurs de longs commentaires. Domizio Calderino fut l'un des plus brillants de ces éditeurs-critiques qui fleurirent dans la Péninsule vers la fin du XV[e] siècle. Sa carrière, trop courte[2], fut remplie au point que l'on se demande comment en si peu de temps il put suffire à un si grand labeur. Notre Bibliothèque possède de lui ses commentaires sur le poète Martial : *Domitii Calderini Veronen-*

[1] Un bibliothécaire, assurément très mal inspiré, a eu la malencontreuse idée de folioter à la main tous les Incunables.

[2] Il naquit à Torri en 1447, et mourut à l'âge de 31 ans.

sis commentarii in M. Valerium Martialem. Le volume fut imprimé à Milan, en 1483, avec des caractères romains qui sont déjà d'une netteté remarquable; le défaut de l'irrégularité des types, inévitable dans ces premiers tâtonnements de l'art, a presque totalement disparu. Pas de titre et pas de foliotage. Le texte de Martial est ordinairement entouré de trois côtés par les commentaires. En marge, quelques notes manuscrites latines. Au commencement de quelques alinéas, les majuscules manquent. Leur place était généralement laissée en blanc, et le miniaturiste les peignait à la main quand le propriétaire de l'ouvrage lui commandait ce travail. Au verso du premier feuillet se trouve le motif de la dédicace du livre : *Domitius Calderinus Joanni Francisco Ludovico principis mantuani filio salutem...* qui se termine par : *Laurentii causa suscepti sunt hi commentarii; Laurentio dicati.* Une courte notice biographique sur Martial, au recto du folio III[e], est sans doute aussi l'œuvre de Calderino. A la fin du volume, la signature est : *Impressum Mediolani per Leonardum pachel/et Vldericum Sernezenceller anno Domini/MCCCCLXXXIII, die vero XV Augusti.*

Le livre est assez bien conservé; mais la reliure, d'ailleurs ordinaire, est délabrée et rongée par les insectes.

***

N° 149. — *Les Institutes de Justinien avec des commentaires.*

1 vol in-12.

L'industrie de l'imprimerie s'exerça de bonne heure à Venise. Après la révolution de 1462, quelques ouvriers Mayençais, Jean de Spire en tête, s'y étaient réfugiés ; et tel fut l'enthousiasme de la population Vénitienne pour cet art nouveau, que vers la fin du XV[e] siècle, l'on pouvait déjà compter par centaines les ateliers et les boutiques de libraires dans cette ville. Les Institutes de Justinien commentées, dont la Bibliothèque de Gap possède un

exemplaire, furent imprimées à Venise en 1493. Au premier folio, vers le milieu de la page, on lit, en guise de titre, ces simples mots : *Instituta cũ summariis*. Ce sont les imprimeurs de Venise qui, les premiers, ont eu l'idée de mettre un titre au commencement d'un livre.

Bien que, depuis un certain nombre d'années, les caractères gothiques fussent un peu délaissés, et bien que l'on usât, de préférence, surtout en France, des lettres romaines, plus rondes et plus claires, le volume des Institutes fut composé encore avec les premiers. Il y eut deux tirages, l'un pour le texte, à l'encre noire ; l'autre pour les majuscules et les titres, à l'encre carminée. C'est là une innovation qui constitue un progrès très notable ; l'œil est évidemment flatté par cette diversité de couleurs que l'on aime à rencontrer encore aujourd'hui dans les livres dont la typographie est soignée.

Le texte des Institutes est complètement encadré par les commentaires.

Le livre s'ouvre par cette invocation qui détone un peu en tête de pareille matière : *In nomine Dñ̃ Nostri Jesu Christi*... Il se termine par cette signature : *Impressum Venetiis p. hieronymum/de Paganis Buxiensem, anno Incar/nationis Domini MCCCCLXXXXIII, die vero xxviij Martii.*

Ce volume est très bien conservé. Sa tranche est marbrée ; la reliure, moderne, sur fond vert, est décorée à froid, sur les plats, d'un motif représentant à peu près une chasse gothique. *Ex libris Fine*[1].

⁂

N° 34 — *Œuvres de Campani.*

1 vol. in-4°.

En 1427, une paysanne de Cavelli mettait au monde, en pleine campagne, sous un laurier, un enfant qui fut

[1] Voir, au sujet du don de M. Fine, l'étude que M. Dumas a consacrée à la Bibliothèque de Gap dans le *Bulletin de la Société d'Eudes* n° 21, 2e série, 1er trimestre 1899.

appelé Jean-Antoine, et qui, faute d'un nom patronymique, se baptisa lui-même plus tard Campani, en souvenir du lieu qui l'avait vu naître. A cette époque de véritable égalité chrétienne, le pâtre obscur avait, parfois, dans sa besace, la tiare à triple couronne du suprême pontificat[1]. Campani, l'enfant du hasard, devint évêque de Crotone, puis de Teranio, et enfin gouverneur de Todi, sous Sixte IV. Fin lettré et consciencieusement érudit, il cultiva presque tous les genres : l'histoire, la biographie, la philosophie, etc.; il commit même quelques poésies légèrement érotiques, ce qui, pour un évêque, était sans doute très peu édifiant. Campani mourut à Sienne en 1477, sans avoir rien révélé au public de ses œuvres. Ce fut Ferno qui, le premier, eut l'idée de faire une édition posthume compléte des ouvrages de Campani, précédés de sa biographie. Le livre fut imprimé à Rome en 1495. La Bibliothèque de Gap possède un exemplaire de cette curieuse édition. Au recto du premier folio, sur lequel se lisent les titres des diverses productions de notre auteur, Ferno a ingénieusement figuré le nom de Campani au moyen d'une grande cloche *(Campana)*, dont le battant porte cette inscription : *Eloquentia pulsat*.

L'imprimeur a employé les caractères romains ; ils sont d'une netteté remarquable. Les majuscules, ornées, sont assez semblables à des vignettes, et très joliment dessinées. A la fin du volume, la signature est : *Characteribus venetis impressum Romœ per Eucharium Silber, alias Franck/Unius Ipsius Michaëlis Ferni Mediolanñ cura correctione et impensa. / anno Christianœ salutis MCCCCXCV, pridie K. novẽbris*.

Ce volume est en parfait état de conservation. La tranche est dorée ; la reliure, parcheminée, porte sur les plats, poussées au fer chaud, les armoiries dorées de Jacques-Auguste de Thou : un chevron accompagné de deux abeilles en chef et d'une autre en pointe. Nous avons ainsi la certitude que ce volume des œuvres de

[1] Sixte-Quint, dans sa jeunesse, avait été gardeur de pourceaux.

Campani faisait partie de la célèbre bibliothèque du savant historien à qui ses connaissances du livre valurent la charge de grand-maître de la bibliothèque du Roi, après la mort d'Amyot. Cette précieuse collection d'ouvrages, recueillis avec tant de soin par de Thou, fut vendue en 1680, après la mort de Jacques Auguste, baron de Meslay, troisième et dernier enfant du second lit de l'illustre premier président. Avec lui s'éteignait la famille. *Ex libris Fine.*

* * *

N° 2969. — ***Le Guidon/en françoys/avecque les/ addicions en ung chacun principal chapitre selon/Galien, Avicenne... et aultres modernes, recuillies et asẽblées par maistre Simphorien Cham/pier.***

1 vol. in-8° écu.

Tel est le titre de ce singulier ouvrage qui n'est, au fond, qu'une encyclopédie aussi naïvement conçue que confusément présentée des connaissances chirurgicales de la fin du XVe siècle. Il fut imprimé à Lyon, en caractères gothiques, sur deux colonnes, l'an 1503. Les majuscules, gravées sur bois selon les procédés des xylographes, sont blanches sur fond noir.

Au verso du premier folio, se trouve une figure sur bois, aux traits ombrés, représentant un cadavre couché sur une table d'opérations, les intestins à découvert, et cinq opérateurs à l'entour. Il n'y a ni pureté dans le dessin, ni habileté dans les tailles. La même figure ou planche est reproduite à la fin d'un chapitre que l'on peut considérer comme la préface de l'œuvre, « chapitre universel et très singulier, ainsi que l'écrit l'auteur, auquel sont contenues les louãges principes et choses universelles de cyrurgie ». Cà et là, dans le texte, se rencontrent quelques gravures d'un dessin tout rudimentaire représentant les « instrumens de la teste avecque lesquels l'oppéracion doyt estre

faicte » (trépan); un « ciringatom à biscopes courbes et obtus pour trãcher la playe du vẽtre » ; un « speculus pour ouvrir les narilles » ; des « faucilles pour fistulles » ; une « manière d'espée tranchant de deux parties : par cestuy sont trãchées les chairs superflues et sont ouvertes les apostèmes et les ulcères rectiffiées... », etc.

Au bas de la page affectée au titre, on lit, en caractères tirés à l'encre pourpre : « Les dicts guidons ce vendront ches maistre Estien/ne Gueygnard près sainct anthoine à lyon, en la rue/Mercière, devant l'ymage de Sainct-Loys ». A la fin du volume, la formule suivante équivaut à peu près à un achevé d'imprimer : « Cy finit le Guidon en cirurgie/avecques les addicions ensem/ble le chapitre universel et très/singulier icy adjousté et composé/p. maistre Simphorien Chãpier/habitan a lion et practiquant en/la science hypocratique. Imprimé a lion par Jehan de vingle. L'an de grace MCCCCCIII, le XVI jour de décembre ».

Le volume est en bon état, avec reliure pleine, dont les trois nervures en arc, très saillantes sur le dos, accusent l'ancienneté.

* * *

N° 366. — *Librorum Francisci Petrar/che impressorum annotatio.*

1 vol. in-4°.

Le plus grand nombre ne connait Pétrarque que comme l'auteur des immortels sonnets et *Canzoni* en langue vulgaire dont les rythmes chantants et voluptueux purent bien peut-être charmer l'esprit, mais non pas séduire le cœur de l'insensible et vertueuse Laure de Noves. En dehors pourtant de l'œuvre que j'appellerai « passionnelle » du subtil et mélodieux poète d'Arezzo, la postérité ne saurait oublier que Pétrarque a consacré une bonne partie de sa vie à l'élaboration d'ouvrages plus austères, d'un caractère philosophique souvent élevé, écrits dans la langue savante de l'époque qui était le latin.

Le volume de la bibliothèque de Gap qui s'ouvre par le titre gothique reproduit en tête de ces lignes comprend : les *Lettres* de Pétrarque, lettres écrites plutôt pour la postérité que pour ses amis, et où se reflètent fidèlement les mœurs, comme l'histoire littéraire et politique du XVe siècle ; des traités philosophiques ou religieux, tels que le *De vita solitaria*, *De vera sapientia*, *De remediis utriusque fortunœ*, etc... ; enfin ses douze *Eglogues*, allégories satiriques, visant le plus souvent des événements contemporains. Les diverses productions que contient ce volume sont d'ailleurs énumérées sur la feuille du titre. Il est imprimé en caractères romains, sur deux colonnes. La place des majuscules, au commencement des alinéas, est en blanc ; le xylographe ou le miniaturiste n'ont pas complété l'œuvre. Mais, en prévision de cette lacune, l'imprimeur a placé, au centre de l'espace réservé aux grandes lettres, en tous petits caractères, les lettres initiales des mots comportant une majuscule.

Le volume s'ouvre par une vie de Pétrarque : *Vita clarissimi viri*[1] *Francisci Petrarchœ per Hieronymum Squarzaficum Alexandrinum cōposita*. L'*Exemplum testamenti Petrarchœ* se termine par : *Datum in Capitolio... Quinto Idus Aprilis, Anno Domini millesimo tricentesimo quadragesimo primo*. A la fin de l'œuvre, la signature est : *Impressum Venetiis per Simonem Papien/sem dictum Bivilaquam. Anno Domini 1503, Die/vero 15 Julii*. Au-dessous, la marque de fabrique de Simon Bivilaqua (un arbre à deux branches en T, surmonté d'un aigle).

Le volume, muni d'une reliure ordinaire, plus solide qu'élégante, est dans un bon état de conservation.

∴

[1] Au commencement de la préface des épitres, l'éditeur le qualifie de : *Poeta oratorque non incultus...*

N° 3359 — *Bible latine.*

1 vol. in-4°.

Ce livre avait sans doute un titre qui a disparu, avec les premières feuilles, par suite d'une lacération accidentelle. Un autre titre, probablement identique au premier, inscrit sur le recto du premier folio, à la fin des tables, en gros caractères gothiques, au-dessous d'une planche gravée où se voient en plusieurs compartiments les principales scènes de la vie de Jésus, est ainsi libellé : *Biblia cum summariis : concordantiis : divi/sionibus : et quatuor repertoriis prepositis...* Le volume contient tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament suivis d'un Dictionnaire des noms hébreux : *Interpretationes nom. hebraicorũ.* Il est imprimé, sur deux colonnes, en caractères gothiques fort nets, quoique petits ; le fait est assez curieux, car, à cette époque, les lettres romaines étaient déjà partout en vogue et avaient définitivement supplanté, dans nombre de presses célèbres, les caractères gothiques trop anguleux et trop empâtés. Les majuscules, gravées en creux sur bois, encadrent généralement des figurines bibliques. En marge se trouvent indiquées les concordances, au moyen de notes abrégées. Il est à remarquer que ce livre est déjà folioté[1] au moyen de chiffres romains ; le foliotage ne devint pourtant d'un usage général que vers le milieu du XVI[e] siècle.

L'œuvre est dédiée et signée ainsi qui suit : *Divinum illud ac sacrosanctuz/divinarum scripturarum opus... ad optimi maximi/creatoris ac redemptoris nostri/gloriam; ejusque sacrate matris et/sempiterne virginis Marie; to/tiusque celestis curie collaudatio/nem; necnon ad studiosorũ cõmo/ditatẽ, munde, accurate et fideliter/ impressum lector optime vides./Impressit autem solers*

[1] Le foliotage et la pagination sont deux choses distinctes, bien que dans le langage courant, on les confonde quelquefois aujourd'hui Folioter c'est compter les feuillets ; et paginer, compter les pages.

vir Clau/dius Davost, al' de Troyes. An/no christiane pietatis Millesimo/quingentesimo quinto. Die vero/nono Aprilis.

A la fin de l'Apocalypse, au bas du folio ccclxxij, on peut lire ces notes manuscrites : « hic liber attinet ad me « Arnulphum Raymond parrochum de La Bâttie-Neuve, « eum quatuor nummis emi ab heredibus domini Alemand « parrochus (sic) de la rochette, anno 1710. »

La reliure de ce volume est ordinaire, et très délabrée sur le dos.

*
* *

N° 3325. — *Les heures de la Vierge.*

1 vol. in-18, parcheminé.

Livre remarquable, en ce sens qu'il offre un spécimen très ancien des progrès accomplis par les imprimeurs de la seconde génération dans l'art de la confection et de l'agencement des titres ; progrès qui se manifestent d'une façon plus sensible en France où l'on recherche avant tout la simplicité et la clarté, tandis que l'Allemagne s'embrouille dans la prodigalité des appendices bizarres, ce qui rend souvent l'intitulé complètement illisible.

En haut du premier folio se trouvent, imprimés à l'encre rouge, en caractères gothiques, ces quelques mots : *Hore beate Marie Virginis secundum or/dinum Cartusianum.*

Au-dessous, apparaît la signature, ou, pour mieux dire, la marque de l'imprimeur Thielmann Kerver. A l'instar de la plupart des signatures françaises, celle-ci est traitée en blason ; c'est-à-dire que les initiales (T. K.) occupent un écusson soutenu par des supports héraldiques. L'enseigne de sa maison étant une licorne, Kerver a mis comme support à son chiffre deux licornes affrontées. Le tout est taillé avec un soin extrême et prend la tournure d'une délicate illustration. Au bas de la page, en chiffres romains, la date : m ccccc viiij.

Les heures (ou office) de la Vierge sont imprimées en caractères gothiques à deux teintes (noire et rouge). Les majuscules principales, gouachées[1] en bleu cendré, avec filigranes déliés, sont l'œuvre d'un miniaturiste. Quelques unes s'écaillent légèrement. Au cours du volume, il existe un certain nombre de planches, hors texte, gravées sur bois, d'une finesse d'exécution remarquable. Elles représentent diverses scènes importantes de la vie de Jésus. Le livre s'ouvre par le calendrier Grégorien. Au-dessus de chacun des douze mois, sont figurés les signes zodiacaux.

A la fin de l'œuvre, la signature, à l'encre rouge, est ainsi formulée : *Finis horarũ deipare Virginis Marie se/cundũ ordinẽ cartusianum nuperrime effor/matarũ Parisi'p. Thielmãnũ Kerver libra/rium jurãtũ preclare Universitatis Parisia/ne. Anno Dñi M ccccc viiij, die* IV *decẽbris.*

Le livre n'a pas été relié, mais simplement recouvert, après brochage, d'une feuille de fort parchemin ; on y remarque les restes d'un modeste fermoir en lanières de cuir. Le tout est d'ailleurs en assez mauvais état. L'intérieur seul, — et c'est fort heureux, — n'a pas trop souffert des injures du temps et de la négligence coupable des bibliothécaires[2].

*
* *

N° 799. — *Statuta Delphinatus.*

1 vol. in-4° rel.

« L'imprimerie fut introduite pour la première fois à Grenoble, en 1490, par Étienne Foret, imprimeur nomade,

[1] La gouache était un mode de peinture usité par les miniaturistes du Moyen-Age. On détrempait les couleurs dans l'eau gommée additionnée de miel.

[2] L'exemplaire des Heures de la Vierge de Kerver, que possède la bibliothèque de Gap est en papier. D'après les connaisseurs, sa valeur vénale serait d'environ 300 francs. En parchemin, cet ouvrage serait moins rare.

appelé peut-être par le Parlement pour l'impression des *Decisiones Guidonis Papœ*[1] », mais cette ville n'eut pas d'établissement typographique bien assis avant le XVI[e] siècle ; et le premier ouvrage que les Bibliographes nous présentent comme sortant d'une presse Grenobloise est le *Statutum Delphinale D. Guid. Papœ*, imprimé vers 1523 par Bonin Balsarin, originaire de Lyon[2].

Les *Statuta Delphinatus*, ou Recueil des Libertés accordées à leurs sujets par les Dauphins de Viennois, ne furent donc pas imprimés à Grenoble, mais à Valence chez Jean Belon, vers 1508, selon M. Maignien.

La page du titre nous fait savoir que ce livre était en vente à Grenoble dans la boutique du libraire François Pichat, située « in platea mali consilii » sur la place de Mau-Conseil, aujourd'hui place aux Herbes, et chez Barthélemy Bertolet[3], libraire, dans la rue du Palais.

L'œuvre est imprimée en caractères gothiques à deux colonnes ; les majuscules, blanches sur fonds noir, sont gravées en creux sur bois.

Le titre, rouge et noir, est ainsi libellé : « *Libertates per illustrissimos princi/pes delphinos viennenses delphinalibus subdi/tis concesse statutaqz z decreta ab eisdem princi/pibus necnon magnificis delphinatus presidibus quos gubernatores dicunt z excelsum delphinalem senatũ edi/ta...* » Au-dessous sont figurées les armes de France et de Dauphiné soutenues par deux anges. Enfin, au bas de la page, en caractères rouges : *Venales habentur hujusmodi libelli grationopoli in/ Platea mali consilii apud Franciscum Pichatuz : et in vico/parlamenti apud Bartholomeum Bertoletum.*

Le livre a quatre feuillets non chiffrés pour le titre et la able, LXXXVII feuillets chiffrés, un feuillet blanc, XXXVII

[1] Edmond Maignien : l'Imprimerie, les Imprimeurs et les Libraires à Grenoble du XV[e] au XVIII[e] siècle.

[2] Id. passim.

[3] Pichat et Bertolet furent probablement les premiers libraires Grenoblois.

feuillets chiffrés pour les *Statuta Delphinatus*, et enfin deux feuillets non chiffrés pour la *Littere regie et Delphiñ.* donnée en 1508.

La reliure, de l'époque, ornée, sur les plats, de motifs de décoration en losanges et en colonnes gravées en creux, est sérieusement endommagée par les insectes, mais l'intérieur du livre est bien conservé.

*
* *

N° 222. — *L'histoire scolastique de Pierre Comestor*

1 vol. in-8° rel.

Ce célèbre ouvrage de Pierre, doyen de l'église de Troyes, surnommé Comestor (le mangeur), à cause du grand nombre de livres qu'il avait lus, et comme dévorés, est une histoire sainte suivie depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, entremêlée de récits ou traits tirés de l'histoire profane. La première édition en fut donnée à Utrecht en 1473. — Guiart de Moulins traduisit l'ouvrage en français, sous le titre de « la Bible historiée », et l'imprima chez Vérard, à Paris, vers 1495.

La bibliothèque de Gap possède un exemplaire de l'Histoire scolastique de Pierre Comestor, éditée par Jean Petit, en 1513. Le texte est en caractères gothiques, sur deux colonnes, avec majuscules gravées. En haut du premier folio, le titre est ainsi conçu : *Historia scolastica Magi/stri Petri comestoris sacre scripture seriem brevem nimis et obscuram elu/cidans...*, etc.

Au-dessous, couvrant une grande partie de la page, est une gravure représentant la marque de Petit, traitée en blason, comme celle de l'allemand Thielmann Kerver, dont j'ai parlé en décrivant son livre des *Heures de la Vierge*. Sur le champ de l'écu, lequel est soutenu par deux lions affrontés, figure une grande fleur de lys d'or

qui était l'enseigne de sa maison, avec, en chef, les lettres initiales de son nom, J. P. à senestre et à dextre. Au bas de la page, ces mots : *Venundātur parisius in/vico sancti Jacobi sub intersignio Lilii aurei.* L'ouvrage s'achève par la signature suivante : *Ope atque impensa honesti viri Johā/nis Petit Parisieñ. librarii illic/impressa. Anno millesimo quin/gentesimo tertio decimo. Die vero/XVII mensis augusti.*

Reliure moderne ordinaire. Volume bien conservé. *Ex libbris Fine.*

*
* *

N° 30. — Lucrèce et les commentaires de J.-B. Pie

1 vol. in-4° rel.

Cette édition de Lucrèce, qui porte la date de 1511, est une des plus anciennes du texte latin de l'illustre poète de la *Nature des Choses*. Je n'en connais que trois qui lui soient antérieures : celle de Brescia, sans date, par Thomas Ferrand, qui imprimait vers 1473 ; celle de Vérone, qui est de 1486 ; et celle de Venise (Alde) qui est datée de 1500. Elles sont, comme on le voit, toutes italiennes. C'est de l'Italie, je l'ai dit déjà, que partit la Renaissance, dont les premières manifestations furent une curiosité ardente à rechercher les chefs-d'œuvres antiques, et le désir violent de vulgariser les productions des auteurs anciens, au moyen de bonnes éditions de leurs ouvrages.

Au point de vue de l'art typographique, ce volume est vraiment très remarquable.

Dût notre amour-propre national en être humilié, il nous faut convenir que c'est à l'étranger, et particulièrement en Italie (Venise, Naples, Rome, Bologne), que paraissent vers le commencement du XVIe siècle, les plus beaux spécimens de l'art de l'impression et du livre. Si la France, après 1520, a fait des progrès énormes dans

cette voie, de façon à dépasser de toute la hauteur de son génie, l'Allemagne et l'Italie qui ne compteront plus guère pour elle, il faut bien avouer qu'au début, elle fut beaucoup moins heureuse que ses voisines. L'imprimerie s'était établie sur le tard chez elle, et il lui fallut du temps et de la persévérance pour dissiper les préventions de la toute puissante Université parisienne contre l'invention nouvelle, et surtout contre les inventeurs quelque peu suspects de charlatanisme, voire de sorcellerie...

Le *Lucrèce* de la bibliothèque de Gap a donc été imprimé en 1511, à Bologne. Le titre, en caractères gothiques figure, au milieu du premier folio, un triangle équilatéral dont le sommet serait en bas. En voici le libellé : *In carũ Lucretiũ poetã Cõmẽtarii a Joãne Bapt/ista Pio editi : codice Lucretiano diligẽter emẽ/dato : nodis õibus et difficultatibus aper/tis ; obiter ex diversis auctoribus tũ/grecis tũ latinis multa leges enu/cleata ; que superior etas/aut tacuit aut ignora/rit. Pellege: le/taberis.* Au second folio, commence la dédicace : *R. ac Augusto Antistiti Domino Georgio Cassovio Regis illustrissimi pannonii ac Boiemici supremo secretario: Episcopo quinque ecclesiensi Patrono colendo Joãnes Baptista Pius Bononiensis.*

Le texte de Lucrèce est en caractères romains extrêmements nets, et n'a pas d'abréviations. Les commentaires, du reste très abondants, de J.-B. Pie, également en caractères romains, mais beaucoup plus petits, l'encadrent de trois côtés. En marge sont reportés, afin de mieux tirer l'œil, les mots ou les membres de phrases qui sont l'objet de commentaires. Le livre est folioté en chiffres romains. La signature est à la fin de l'œuvre : *Bononiæ typis excussoriis editũ in ergasterio Hieronymi Baptistæ de Benedictis... Anno Domini M. D. XI kal. maii.*

La reliure du volume est fort belle ; le titre est sur le dos, et les entrenervures sont décorées de fleurettes dorées poussées au fer chaud. Les plats sont vides d'ornementation, et simplement encadrés d'une mince bor-

dure également dorée ; leurs revers ont une doublure en papier. La tranche est dorée. Le tout est parfaitement conservé. *Ex libris Fine.*

∴

N° 3134. — *La Bible avec les Concordances*

1 vol. in-4° rel.

Cet ouvrage est remarquable surtout par les gravures du titre et par celles qui sont disséminées dans le corps du volume. Il parut à une époque que l'on a appelé l'âge d'or de l'illustration française Les dessinateurs sur bois n'avaient été touchés encore ni par les écoles italiennes, ni par les procédés allemands; ils faisaient à leur guise, d'après ce qu'ils voyaient, sans préoccupation étrangère ; en un mot, ils étaient personnels. Déjà la gravure s'était raffinée depuis Simon Vostre, Vérard, et les autres ; Geoffroy Tory donna un essor définitif à l'ornementation du livre. Les clichés et les bordures devinrent d'un goût parfait et d'une rare élégance.

La Bible éditée en 1512 par Nicolas de Benedictis, dont la Bibliothèque de Gap possède un exemplaire, renferme des planches à personnages gravées par des artistes de mérite. La page du titre, entourée d'une bordure fleurie, est presque totalement couverte par un cliché représentant la Vierge-Mère, son Divin Enfant et quelques anges voletant dans des paysages de Judée. Tout autour, comme formant cadre à la gravure principale, d'autres petits clichés placés bout à bout, figurent des personnages célèbres de l'ancienne loi. Au folio premier, une autre grande planche montre, en ses six compartiments, chacune des œuvres créatrices des six jours. Sur quelques pages est reproduite la bordure fleurie qui entoure la gravure du titre. Enfin les majuscules gravées forment comme un cadre à des figurines et à des scènes bibliques.

L'ouvrage est tiré à l'encre rouge et noire ; il est composé avec des caractères gothiques, sur deux colonnes, et les concordances sont en marge du texte.

Le livre est signé : *Impressa Lugduni per Magis/trum Nicolaum de Benedictis, anno salutis/M.CCCCC.XII, die penultimo mensis Januarii.*

Suit la marque de l'imprimeur : Un écusson supporté par des anges, sur lequel figurent les initiales N. B. surmontées de la croix de Lorraine qui est une pièce assez généralement répandue, à cette époque, dans les marques des typographes célèbres, et que l'on trouve toujours dans la signature de Tory.

La reliure, toute moderne de cette Bible, est détériorée par l'usage, et rongée par les insectes.

* * *

N° 32. — *Les Œuvres d'Ange Politien.*

1 vol. in-4° rel.

Bade Josse, ou Badius Josse, surnommé Ascensius, du nom du village d'Asch, près Bruxelles, où il naquit en 1462, inaugure la série des célèbres imprimeurs français qui fleurirent pendant le XVIe siècle. Il eut, du reste, avec plusieurs d'entr'eux, des liens de parenté très étroits[1]. Gendre de Treschel, imprimeur à Lyon, il professa d'abord les belles-lettres dans cette ville, puis rentra comme correcteur dans l'atelier de son beau-père. Profondément passionné pour son nouveau métier, il rêvait constamment de progrès à apporter à l'art typographique. Afin de réaliser avec plus d'indépendance son intime idéal, il partit pour Paris et fonda, dans cette ville, la fameuse imprimerie dite *Prœlum Ascensianum* d'où sortirent de jolies collections de livres classiques annotés, et une foule d'éditions d'ouvrages contemporains.

[1] Ses deux filles épousèrent, l'une Vascosan, qui prit la suite de sa maison, l'autre Robert Estienne, dont j'aurai à parler plus tard.

On lui a souvent attribué à tort l'introduction en France, vers l'an 1500, de l'usage des caractères ronds. C'est avec ces caractères que furent composés les premiers livres imprimés par Géring, en Sorbonne, en 1469 et 1470.

L'édition princeps des œuvres du littérateur de Monte-Pulciano, Ange Politien, fut donnée par Alde, à Venise, en l'an 1498. Bade fit paraitre la seconde à Paris en 1512. La Bibliothèque de Gap possède un exemplaire de cette seconde édition.

Pour la premiere fois, le titre y apparait, sur le folio I du volume, tel qu'il s'est conservé depuis, occupant la surface entière de la page, et orné d'un encadrement artistique gravé. L'intitulé du livre, composé en caractères gothiques et ronds entremêlés, suivant un agencement encore primitif au point de vue de l'art, est ainsi libellé : *Omnium Angeli Po/litiani operum (que quidem extare novimus) To / musprior : in quo sunt...* suit l'énumération des principaux ouvrages de Politien : Lettres; Miscellanea ou Mélanges; Epigrammes grecques... Au dessous est gravée la célèbre marque de fabrique de Bade représentant son atelier[1] : La presse *roule*, c'est-à-dire que les *formes* ont été mises dans le *train* qui vient en glissant recevoir le papier et l'encre, et retourne sous la presse pour recevoir le coup de *barreau ;* dans la pièce, éclairée par deux fenêtres, les compositeurs travaillent ; sur le devant, un compagnon tient la barre, tel un pilote à son gouvernail. Au bas de la page se lisent ces mots : *Venundã/ur in edibus/Ascensianis.*

Les œuvres de Politien sont imprimées en caractères ronds, très nets ; les lignes courent sur toute la largeur de la feuille. Les majuscules, gravées sur bois, en blanc sur fond noir, sont très artistiquement ornées d'entrelacs de feuilles et de fleurs.

A la fin, la signature est : *Parrhisiis, in œdibus/Jodoci Badii Ascensii, Mense Maio. MDXII.*

La reliure très bien conservée de ce volume et de la

[1] Le Livre, par Henri Bouchot.

même époque que l'édition, est à la manière de celle des manuscrits. Quatre nerfs en saillie massive sur le dos non décoré, se relient à des ais de bois formant les plats sur lesquels est collée une peau ou basane frappée en creux de motifs d'ornementation en losanges. Les fermoirs en cuivre ont disparu. *Ex libris Fine.*

*
* *

N° 355. — *Viatorium Juris.*

1 vol. in-16 écu, rel.

Le format des livres, au fur et à mesure de la vulgarisation de l'imprimerie, se réduit, suivant une progression inverse à la multiplication des volumes. Les premiers livres furent des in-folio, puis des in-quarto, puis des in-octavo, etc. La combinaison des feuilles, pour ces genres de formats, était plus facile ; et, d'autre part, les livres étant assez rares, on n'était point obligé de ménager la place dans les bibliothèques. Mais quand l'imprimerie se fut répandue partout, et que des milliers de presses mirent au jour un nombre incalculable de volumes, les typographes durent réduire les formats pour ne pas trop encombrer les rayons des boutiques, et rendre aussi les livres d'un maniement plus facile. Il y eut jusqu'à des in-128. On sait que les Elzéviers, dont j'aurai à parler plus tard, adoptèrent comme format-type de leurs éditions, le petit in-12.

Notre *Viatorum Juris*, est un in-16 écu, format qui comporte une certaine coquetterie de pratique. Il sort des presses de Jean Petit, qui imprimait à Paris, à l'enseigne du Lys d'Or[1]. C'est un Vademecum du Juriste, composé par Jean Berberius. Son ornementation intérieure est nulle, à cause probablement de l'exiguité du format ; mais son texte, en petits caractères gothiques sur deux

[1] Voir la description de sa marque de fabrique à la page 280.

colonnes, est très net. Sur la première page, le titre est disposé en triangle dont le sommet serait en bas : *Viatoriũ seu directoriũ juris ex/visceribus et medullis juris/ utriusque excerptũ nõ sine ma/gno labore et singulari in/dustria egregii viri ju/risqz peritissimo do/mini Johannis/berberii feli/citer in/cipit.*

Au-dessous, une planche assez fruste, représente l'auteur, en bonnet de docteur, remettant à ses élèves un exemplaire du *Viatorium.*

L'œuvre est signée : *Impressum fuit empẽsis hon/esti viri Joannis Petit et Romani/Morin. Anno Dñi M. quingente/simo decimo sexto* : *die vero no/na mensis Augusti.*

Le volume est comme neuf. La tranche est dorée. Les plats de la reliure sont vides et n'ont qu'une simple bordure en or ; le dos est orné de compartiments à fleurettes dorées. *Ex libris Fine.*

(A suivre.)

NOTRE-DAME DES RIVES

ET

L'ANCIEN VILLAGE DE LETTRET

PAR L'ABBÉ F. ALLEMAND

Le village actuel de Lettret, près de Tallard, est situé au pied d'une roche à pic d'où tombent en cascade les eaux d'un ravin supérieur ; devant le seuil des maisons passe la route nationale dont le talus est battu par les flots de la Durance. C'est de ce site resserré que le village et la commune tirent leur nom. Ce nom se lit en 1271, *Villa de Strictis;* en 1317, *Castrum de Strechiis*; en 1333, *Castrum Stricti* [1].

A l'est des habitations, le territoire tout à coup s'élargit et présente, d'une part, des côteaux plantés de vignes, et, de l'autre, une plaine fertile couverte de prés, de champs et de jardins. Au bord de ce plateau, sur un contrefort de poudingue surplombant la Durance [2], apparaît solitaire le cimetière enclos de murs. C'est dans son enceinte que gisent les ruines de l'ancienne église appelée d'abord *Notre-Dame de la Rive Dure*, et plus tard, *Notre-Dame des Rives*, comme nous dirons.

Mon but, dans les lignes qui vont suivre, est d'exposer en peu de mots l'historique de cette église, et d'établir

[1] On trouve également un Lettret à Montmaur, un autre à St-Julien-en-Beauchêne, et un troisième à Agnelles. Ce dernier se lit, en 1169, *Strictum*; en 1330, *Strechetum*; en 1428, *Districtus*. (J. Roman : *Diction. topogr. des Htes-Alpes*.

[2] Ce poudingue, qui forme comme une digue, est incessamment corrodé par la Durance, en sorte qu'entr'elle et Notre-Dame des Rives existait autrefois un certain espace, et la plaine s'étendait notablement sur le lit actuel de la rivière.



ensuite, à l'aide des données qu'elle nous fournit, la topographie ancienne de Lettret.

* * *

Il ne subsiste plus de Notre-Dame des Rives qu'une partie de l'abside se soudant à quelques pans de nef, ainsi que la base du clocher[1]. Mais ces restes, bien qu'imparfaits, nous permettent de reconstituer à peu près la forme de l'édifice. Il avait une seule nef d'environ cinq mètres de largeur avec voûte en berceau et à plein cintre. Le chœur était demi-circulaire, ajouré par une étroite fenêtre, et voûté comme la nef. A gauche, près du chœur, s'amorçait l'escalier du clocher dont l'étage inférieur était aussi à plein-cintre. Enfin le revêtement extérieur était en tuf et d'un appareil soigné Ces caractères témoignent que cette église remontait au XIIe siècle.

En 1340, elle est mentionnée dans le testament d'Augustin de Montbrand, noble de Tallard, comme étant l'église paroissiale de Lettret et portant le vocable de *Notre-Dame de la Rive Dure*, *Nostra Domina de Ripà Durà*[2]. Dans le procès-verbal de visite pastorale de 1582, elle apparaît avec le vocable qu'elle a depuis possédé, de *Notre-Dame des Rives*[3]. Cet acte ajoute qu'elle se trouvait alors « en fort pauvre état, presque toute ruinée, excepté le presbytère (chœur) qui était entier, mais découvert et

[1] Ce clocher existait encore au commencement de ce siècle, lorsque un maire, au rapport de M. de Ladoucette, eut la barbarie de le faire abattre, voulant avec les débris créer des matériaux pour des constructions communales. *(Topogr. des Htes-Alpes)*.

[2] Par ce testament, Augustin de Montbraud, dont la maison située à Porte Molline existe encore, fondait dans l'église de Tallard les chapelles de la *Miséricorde* et de *Montbrand*, et divers obits dans plusieurs églises des environs, entr'autres, celle de Notre-Dame de la Rive Dure de Lettret.

[3] De ce document et du précédent il résulte que l'église paroissiale de Lettret s'est d'abord appelée *Notre-Dame de la Rive Dure*, et, ensuite, *Notre-Dame des Rives*.

sans cloche »[1]. A la visite de 1604, il est dit qu' « elle n'était aucunement couverte, qu'elle se trouvait en grande partie démolie et sans portes ». Enfin, dans le procès-verbal de 1688, elle ne figure plus comme église paroissiale, mais comme simple chapelle sous le nom de *Notre-Dame des Rives*, et à laquelle on conserve « un recteur avec 30 écus de revenu et le cimetière paroissial »[1].

A cette date de 1688, et d'après le même document, on trouve à Lettret une nouvelle église de paroisse construite dans l'intérieur du village, à 800 mètres environ de l'ancienne, sous le vocable de *Notre-Dame*. En 1707, elle figure encore sous ce nom ; mais, en 1711, elle portait celui de la *Nativité de Notre Seigneur*. Enfin, elle devait prendre, en 1845, un nouveau vocable, celui de *St-Vincent de Paule* avec l'*Assomption* pour titre.

Ajoutons qu'il y avait à Lettret, en 1516, deux chapelles sous l'appellation de *Notre-Dame*, et, une sous celle de *St-Jacques;* en 1616, on n'en trouve plus qu'une de *Notre-Dame ;* et, en 1707, il existait une autre de *Ste Anne*. — Notons aussi que la paroisse était à la collation de l'évêque qui s'en partageait les dîmes avec le curé[2].

* * *

Que devons-nous conclure de l'exposé qui précède? D'abord, que l'église de Notre-Dame de la Rive Dure avait

[1] Les recteurs de Notre-Dame des Rives ont été de 1688 à 1707 : Pierre Bourguignon, chanoine ; Jean-Baptiste de Gauthier ; Nicolas Barban, prieur de St-Mens ; Gaspard de Beauvais ; Louis du Serre, prieur de Tallard ; Alexandre Amiel ; Claude Gauthier ; Joseph Julien ; Alexandre Pascalis ; Jean de Bolliers ; André Blanc. *(État des bénéfices du diocèse de Gap en 1707).*

[2] Voici les noms de quelques anciens curés de Lettret. — En 1551, les consuls requièrent que Bertrand des Vignes, prêtre de Tallard, et leur curé, fut obligé de résider *(Vis. pastor.)*. — En 1565, la cure est conférée à Claude Vollaire, curé de Tallard, après résignation de Jacques

succédé, au XII[e] siècle, à une autre plus ancienne, que, par conséquent, l'église paroissiale de Lettret a existé dès le haut moyen-âge en cet endroit. Ce qui le confirme est qu'elle se trouvait là au milieu du cimetière et que les églises, d'après les règlements ecclésiastiques, devaient être entourées du champ des morts. Or, à Lettret, il n'existe pas trace d'autre cimetière que celui dont il s'agit.

Nous conclurons, en second lieu, que le village antique de Lettret devait être situé naturellement à côté de l'église et du cimetière. Ce qui le corrobore est qu'en 1815, au rapport de M. de Ladoucette [1], on mit à jour en cet endroit les substructions d'un bâtiment assez important dont nous parlerons plus bas ; qu'en 1897, M. Farnaud, propriétaire actuel du champ, découvrit, à l'est et près du cimetière, des restes de fondations maçonnées, et, au nord, un caveau carré aux angles arrondis et dont le fonds était pavé d'un béton formé de plâtre et de fragments de cailloux brisés. De ces faits il résulte que l'ancien village de Lettret était certainement situé près de Notre-Dame des Rives.

Au XI[e] siècle, quand on abandonna les villages des plaines pour en construire d'autres dans les lieux fortifiés, les habitants vinrent bâtir le village actuel au pied du rocher. Ce village fut qualifié de *Castrum* [2]. Dans ce site, en effet, il était puissamment défendu, d'un côté, par la roche à pic que dominait le château de *Ville-Vieille* [3], et, de l'autre, par la Durance qui coulait au-devant. On ne m'objectera pas, je pense, que Lettret eut pu émigrer à Ville-Vielle, car il trouvait, je l'ai dit, au bas du rocher

Vernilhes, chanoine. *(Vis. pastor.)*. — On trouve ensuite, de 1604 à 1707 : Pancrace de St-Martin ; Louis Carré ; Antoine Boyer ; Honoré Burle ; Jean Burle *(État des bénéfices du diocèse de Gap en 1707)*.

[1] M. de Ladoucette : *Topogr. des Htes-Alpes*, p. 283.

[2] *Castrum de Strechiis, 1317 ; Castrum Stricti, 1333.*

[3] Il subsiste encore de ce château-fort quelques ruines, dont une partie bâtie en arête de poisson remonte au XI[e] siècle et l'autre au XII[e]. Au-devant du château était une petite chapelle dont les fondations affleurent le sol. (J. Roman : *Répert. archéolog., des Htes-Alpes)*.

un site assez fortifié sans avoir à chercher un refuge au sommet, d'où il lui aurait été presque impossible de venir exploiter ses terres ; de plus, s'il l'avait fait, quand il serait descendu, il ne serait pas venu masser ses maisons au-dessous de la roche, mais les aurait éparpillées plutôt dans la plaine. C'est donc au lieu actuel qu'li émigra.

Là, Lettret forma une seigneurie appartenant à l'évêque de Gap, sous la suzeraineté du comte de Provence. En 1271, le prélat en passa hommage à ce dernier, et ses successeurs en firent autant jusqu'au XVIe siècle. En 1306 et autres dates, l'évêque fait couper la route pour obliger les voituriers à passer par Gap et y acquitter les droits de transit. En 1536, François Ier la fait encore couper pour empêcher les troupes de Charles-Quint d'envahir l'Embrunais. Ajoutons que la seigneurie de Lettret faisait partie du mandement de Châteauvieux et en suivit la plus part du temps les destinées. Elle n'eut jamais de château féodal, sans doute parce que celui de Châteauvieux, qui était sis à proximité et appartenait au même maître, lui en tenait lieu.

Lettret forma de même une communauté. M. de Ladoucette prétend, il est vrai, qu'il faisait partie de celle de Châteauvieux. Mais il n'en est rien. En 1368, une sentence arbitrale est prononcée par Philippe, patriarche de Jérusalem, entre l'évêque et les habitants de Gap et de Lettret, annulant un jugement de l'official qui condamnait ces communautés et autres à payer au prélat 30 mille florins d'or pour frais causés par l'invasion des Provençaux. En 1551, Gabriel de Clermont, visitant Lettret, est reçu par les deux consuls, Arnaud Abrachi et Jacques Faure, auxquels il ordonne de clore le cimetière de murs. Ces deux faits nous prouvent que Lettret constituait, dès un temps immémorial, une communauté indépendante. — Il y avait autrefois à Lettret un péage dont l'investiture fut passée en 1184 à l'évêque par l'empereur Frédéric Barberousse ; ce péage donna lieu à divers procès, notamment en 1667 et 1735, date où il fut supprimé contre le

seigneur. — Il y avait de même un moulin tributaire de la seigneurie de Châteauvieux, et dont les restes se remarquent encore au bord de la Durance, sur le talus de la route. On en construisit un autre au XVIe siècle ; la porte est à panneaux en draperies et aux clous à têtes ornées; il appartenait au seigneur de Tallard[1]. — La population était, en 1779, de 105 ; en 1847, de 131, et en 1898, de 125 habitants.

Quant à la paroisse, les habitants continuèrent à se servir de l'église de Notre-Dame des Rives. En 1574, les réformés s'emparèrent de Lettret. Ce fut alors, sans doute, que cette église subit de graves endommagements. Après les guerres de religion, au lieu de la relever, les paroissiens la laissèrent tomber peu à peu en ruines, et ce fut seulement à la fin du XVIIe siècle, c'est-à-dire cent ans après, qu'ils bâtirent pour la remplacer, comme nous avons dit, celle de l'intérieur du village.

* * *

Un ancien couvent détruit par les Sarrasins a-t-il existé à Notre-Dame des Rives? C'est ce que M. de Ladoucette affirme[2]. « En 1815, dit-il, un habitant nommé Farnaud, faisant des fouilles dans son champ aux environs du cimetière, découvrit les ruines d'un couvent ; on y distinguait encore les cellules divisées en plusieurs compartiments ; le propriétaire se contenta d'extraire les pierres qui résistaient au choc de la charrue et fit recombler ces excavations ». Quelques lignes plus haut, cet historien attribue aux Sarrasins la destruction de Notre-Dame des Rives.

Nous répondrons que l'existence de ce prétendu couvent n'infirmerait en rien le fait que nous avons établi, savoir, que Notre-Dame des Rives était l'église parois-

[1] M. J. Roman : *Répert. archéolog. des Htes-Alpes.*
[2] *Topogr. des Htes-Alpes*, loco citato.

siale groupant autour d'elle le village antique de Lettret, car cette église aurait pu avoir pour origine une maison religieuse desservant la paroisse. Mais nous nous hâtons d'ajouter que rien n'est plus problématique que ce couvent. En effet, les ruines découvertes en 1815 n'ont pas été suffisamment explorées pour pouvoir être données comme preuve de son existence; elles pouvaient bien être celles d'un tout autre bâtiment. Quant à la prétendue tradition de la destruction de ce couvent par les Sarrasins, elle aurait encore moins, à une si grande distance, la vertu de prouver le fait allégué; elle paraît être une simple supposition.

Nous dirons, en terminant, qu'à moins de 500 mètres de Notre-Dame des Rives, au quartier de Grandeline, toujours suivant le même historien, « M. Boyer faisant planter une vigne exhuma les vestiges d'une maison carrée, quantité de tuiles romaines, des ossements humains, des ustensiles en fer et en cuivre rongés par la rouille. Dans le même quartier, un vigneron, faisant des provins, trouva une urne en grés au milieu d'un amas de charbon de bois ». Ces objets, tels qu'ils se trouvent décrits, paraissent d'origine gallo-romaine. Ce fait sert à prouver que l'ancien village de Lettret, situé près de Notre-Dame des Rives, remontait à une époque assez reculée.

10 novembre 1899.

PHONÉTIQUE DU PATOIS ALPIN

PAR F.-N. NICOLLET

(Suite)

Dans *mâi* (mai) *ai* provient du lat. *ai* ou *aj*, *maius* ou *maius*[1]. Il en est probablement de même dans *bâilw* (je transmets)qui, selon toute vraisemblance, vient du latin *bajulo*[2].

Vâi (il va) provient sans doute du latin *vadit*, par chûte de la consonne finale *t* (Comp. *âma* venu de *amat)* et de la médiale *d* (Comp. *fia* = brebis, en provenç. *fœda)*. *Fâi* (il fait) vient de même du latin *facit*. Quant à *ai* (j'ai) il ne peut se tirer de *habeo* qui aurait donné *âw* (Comp. *tâw-la* = table, de *tabula*). A l'infinitif on dit ndifféremment *avœr* ou *agœr*, au subjonctif *âgœs* ou *iâis* (que tu aies); on a dû dire de même à l'indicatif *ag* (changement de *hab* en *av* puis *ag)*, ensuite *ag* est devenu *âi* (Compar. *smai*, de *smag*). *Jâi* (joie) et *gâi* (agile, qui se meut facilement ; gai) ne sauraient non plus se rattacher en aucune manière au latin *gaudium*, lequel aurait donné *gâwdi* (Comp. pour le radical *râwç* de *rauc-um*, pour la terminaison *oli* de *oleum)*. Littré[3]

[1] Ital. *maggio*, port. et esp. *mayo*.

[2] Je dois dire cependant que *bajulare*. *bajulus* me semblent avoir, dans la langue latine, tous les caractères de mots étrangers, car ils sont d'un emploi rare et se prennent en mauvaise part (Comp. en franç. *rosse*, *habler*, en portugais *parlar*). Il ne serait pas impossible que ces mots eussent été importés à Rome par des « portefaix » gaulois et qu'ils eussent appartenu à la langue de nos ancêtres. Une forme primitive *bakulare* devenue *bagulare*, puis *bajulare*, se tirerait très facilement de la racine *vak* qui a donné en sanscrit *vah* (porter), en latin *veho* (je porte), pour *vek-o*, en grec *ekh-o* ponr *Fekh-o*, d'où *okh-os* pour *Fokh-os* (char), en anglais *wag-on* (charriot), et en allemand *wag-en* (char).

[3] Diction. de la langue française, au mot *gai*.

rapproche le français *gai* du nom propre latin *Gaius* ou *Gajus*. Il est fort probable, en effet, que ce nom propre n'était autre chose qu'un adjectif tiré de quelque ancien dialecte [1]. *Gajus* aurait donné tout naturellement *gâi* [2], comme *majus* a donné *mâi* (moi de mai).

Diez a, fort à propos, rapproché le français « guère » de l'ancien haut-allemand *weigaro* (beaucoup). Toutefois le patois alpin *gâirœ* (beaucoup) suppose plutôt une forme primitive *gâk-rœ* ou *vak-rœ* devenue *gâirœ* par le changement de *ag* en *ai* (Compar. *fâirœ* venu de *facere*). — *Jâisa* (gesse) doit venir également d'un primitif *gak-sa*, dont la racine *gak*, ou plutôt *vak*, différerait peu de celle du latin *vic-ia* (vesce). — *Drâi* (crible) suppose de même une forme primitive *drak* ou *drag* [3]. Dans *grâlia* (corneille), *mâlia* (maille), il y a eu métathèse de l'*i*; ces mots viennent du latin *gracula*, *macula*, par les étapes *gracla*, *macla*; *grâila*, *mâila*; *grâlia*, *mâlia*.

Si *pantâis* (rêve) se rattache, comme je le crois, au

[1] Comparez les noms propres *Besson*, *Pelloux*, *Nebon*, *Darbon* qui sont certainement inintelligibles pour la plupart des Français et qui ne sont autre chose que des mots empruntés aux patois du midi de la France où *bœs-wn* = jumeau, *pinrws* = velu, *nœbwn* = neveu, *ḍarb-wn* = taupe. *Gâi* est d'ailleurs très fréquent dans les Alpes comme nom de famille; or, les noms de famille, comme chacun le sait, sont d'anciens noms propres de personne.

[2] Au reste, *gaj-us* et *gai* pourraient très bien se rattacher à la même souche que le sanscrit *jag-at* = mobile; car le sens propre de *gâi* en patois alpin est « agile, qui se meut facilement »; d'un membre engourdi, d'une personne ou d'un animal harassé de fatigue on dit: « *œs pâi gâi* », d'un manche qui ne remplit pas la douille on dit: « *œs trop gâi* », c'est-à-dire, dans le premier cas, « il ne remue pas », et dans le second, « il remue trop ».

[3] *Drâi* (crible) se rattache à la même souche que la latin *crib-rum*. En latin, l'*a* de la racine s'était affaibli en *i* et la finale était labialisée (*crib*); en patois alpin l'*a* primitif s'est conservé, la gutturale initiale s'est dentalisée (Compar. *dœsa* avec le français *gousse* et le patois *kôfa*, *tartîfla* (pomme de ter.e) et l'allemand *kartôfel*) et la gutturale finale s'est changée en *i*. Le latin *crib-rum*, par l'intermédiaire d'une forme diminutive *crib-ellum*, a donné en patois alpin *grivêw*. *Drâi* est indigène.

grec *phantasia*, la diphtongue *ai* provient du déplacement de l'*i*.

Quant à *âizœ* (commodité, aisance ; en catal. *âize*, port. *azo*, basque *aïsia*, bas-bret. *eaz*, *es*, angl. *ease)*, ct *biâis* (place, côté ; adresse, savoir-faire), je crois que leur forme primitive a dû être *âksœ*, *biâks* (Compar. l'italien *âgio* = loisir, *sbieco* = tortu, c'est-à-dire « hors de place », et le basque *bidâcha* = biais [1]).

Dans *çâi* (genévrier), les deux voyelles *a* et *i* se prononcent séparément et ne forment pas diphtongue [2].

Dans les mots où le groupe *ai* est suivi d'une voyelle, il n'y a pas non plus diphtongue, car l'*i* se projette sur la voyelle qui la suit ; on prononce *pa-iân*, *brâ-ia* et non *pai-ân*, *brâi-a* [3].

Ei. — La diphtongue *ei* ne se trouve qu'à la syllabe tonique ; partout où elle devient atone, par suite de la dérivation ou de la conjugaison, elle s'affaiblit en *œi* [4], exemple :

glêiza (église),	*glœizôta* (petite église)
pêirœ (Pierre ; n. pr.)	*pœirôt* (dimin. de Pierre)
sêitw (je scie),	*sœitâvw* (je sçiais)
mèirw (je déplace),	*mœirâvw* (je déplaçais), etc.

Elle provient : 1° de *ek*, *esc* (devenu d'abord *ecs)*, *ic*, *ig*, *ag*, *asc* (devenu d'abord *acs*), exemples :

[1] C'est le basque *bidâcha* qui a le mieux conservé la forme primitive. Le français « biais » et le patois *biâis* ont perdu le *d* médial (*bidaks*, *biaks*) et changé la gutturale en *i* (*biaks*, *biais*). La racine *bid* est probablement la même qui a donné « biseau », avec changement de la dentale *d* en *s* prononcé *z* (Comparez le français « radeau » et le patois *rasêw)*.

[2] La forme primitive est *kâdœ* encore usité en Provence ; dans les Alpes, cette forme n'est employée que dans « *ûari dœ kâdœ* = extrait de genièvre ».

[3] Cet *i* provient d'une ancienne gutturale ; *paian* (nom de famille) vient de *pagân-um*, *brâia* de *brâca*, *râia* de *râka*, *drâia* (sentier) de *drâga*, etc.

[4] En latin, la diphongue *ei* se réduisit de bonne heure à *i* ou *e* (Henry ; *Gram. comp.*, etc., p. 32). — In vocalibus quoque sunt affines *e* correpta sive producta cum *ei* diphtongo qua veteres Latini utebantur

sêi-trœ (faucheur),	du latin	*sector*
sêi-tw (je scie ; je fauche),	—	*sec-to*
crêi-sœ (croître),	—	*cresc-ere*
têi-sœ (tisser),	—	*texere (tec-sere)*
brêi-sa (gâteau de cire),	en espagn.	*bresca*
lêi-sa (mince tranche de pain),	en catal.	*llesca* ang. *slice*
lêi (y ; adv. de lieu),	du latin	*illic*
neila (nielle),	—	*nigla* pour *nigra*[1]
mêi-rw (je déplace),	—	*mig-ro*
flei-lw (je flagelle),	—	*flagello*
nêi-sœ (naître),	—	*nasc-ere*
pêi-sœ (paître),	—	*pasc-ere*

4° De *et*, *ed*, *it*, *id*, *ad*, suivis de *r* ou *l* *(etr. edr, itr. idr. ard. atl)* ; ex. :

pêi-ra (pierre),	en latin	*petra*
pêi-rœ (Pierre, n. pr.),	—	*petrum*
krêi-rœ (croire),	—	*credere*
vêi-rœ (verre),	—	*vitrum*
vêi-rœ (voir),	—	*videre*
çêirœ (tomber),	—	*cadere*
pêila (poêle), d'une forme primit.		*pat + la*[2].

ubique loco *i* longæ, nunc contra pro ea *i* longum ponimus vel *e* productam, ut *Neilos*, *Nilus*, *Calliopeia*, *Calliopea* (Prisc., I, 6, 32). — *I* quoque apud antiquos post *e* ponebatur et *ei* diphtongum faciebant quam pro omni *i* longa scribebant, more antiquo Græcorum.,.*Ei* diphtongo nunc non utimur, sed loco ejus in Græcis nominibus *e* vel productas ponimus (Id., I, 9, 50 et 53). — En grec la diphtongue *ei.* devient également de bonne heure *i* ou *e* longs (Henry, *Gram. comp.*, etc., p. 29 et 37).

[1] *Nêila* ne vient pas de *nigella* qui aurait donné *niêlla*, mais de *nîg-la*, formé de la racine *nig* et du suffixe *la* par changement de *r* en *l* (Comparez *awbrœ*, pour *albrœ*, en latin *àrbor*).

[2] *Pât-la* que je considère comme le primitif de *pêila* était une corruption du lat. *pàtina* (plat creux pour faire cuire les aliments), ou peut-être une forme indigène équivalente du latin *pàtera (= pàtra)* En tout cas, il nevient pas de *padella* qui aurait donné *paêla* ou *peêla* ou *piêla* et non *pêila*. *Patella* peut être la souche de l'italien *padella* du prov. *padêla*, du catal. *paêlla*, de l'irland. *padhal*, du picard *payelle*, mais le wallon et l'anglais *pail*, l'alpin *pêila* ont une autre origine.

Dans les formes *krêiçœ* (croitre), *brêiça* (cire), etc., que certains régions emploient au lieu de *krêisœ*, *brêisa*, etc.; ainsi que dans *blêimœ* (pâle), *pêilœ* (poêle, fourneau), *lêida* (impôt ancien), *ei* provient de *es*[1]. Dans *glêiza*, du grec *ek-klessia*, il y a eu un déplacement de l'*i*.

Tuêila (grand plat en terre) et *êimœ* (ressemblance) sont bien difficiles à expliquer[2]. *Prêirœ* ne peut venir du latin *presbyter;* qui aurait donné *prêibtrœ* ou *prêiwtrœ;* il suppose plutôt une forme primitive *prector*, corruption de *precator* (celui qui prie).

A la première personne singulière du futur (ex. *œspwtirêi* = j'écraserai) *ei* est une corruption du présent de l'indicatif du verbe *avœr (âi* = j'ai).

Dans l'Embrunais, on dit *mêir* (mûr), *êira* (maintenant). Ces deux formes peuvent se tirer du latin, *maturum*, *hac hora*, par le moyen d'un déplacement d'accent. Tandis que ces mots étaient accentués ailleurs, *matûrum*, *hac hôra* (d'où *madûr*, *ma-ûr;* *agôra*, *a-ûra)*, on a dû les prononcer dans l'Embrunais *mâturum*, *hâc hora*; d'où *mâtrum*, *âgra*, puis *mêir*, *êira* (Compar. *cêirœ* de *cadere*, et *flêila* de *flagelat)*.

Dans *sêia* (tourmente) l'*i* se projette sur l'*a* et ne forme pas diphtongue avec l'*e;* on prononce *sê-ia* et non *sêi-a*. La forme primitive de ce mot a dû être *sêka*, comme celle de *brâia* est *brâca*. — On prononce de même *idê-ia* (idée) plutôt qu'*idêi-a*[3].

---

[1] Dans les textes du moyen-âge, ces mots sont écrits *blesme*, *pesle*, *lesda*.

[2] La comparaison de *tuêila* avec le portugais *tigella* (écuelle m'induit à supposer une forme primitive *tugella* devenue en portugais *tigella* et en patois alpin *tuiêla* puis *tuêila* par métathèse de *iê* en *êi*. — Quant à *êimœ* ou *êsmœ*, il se rattache probablement à la même racine, que le latin *sim-ilis* et le grec *hom-oios* pour *som-oios* (semblable), car *s'm* aurait facilement pu devenir *esm*, puis *esmœ* avec une voyelle d'appui, enfin *êimœ*.

[3] Cette terminaison *êia* sert à transposer la finale de tous les substantifs français en *ée*, ex, *alêia* de *allée*, *valêia* de vallée, etc.

Œɪ. — La diphtongue *œi* ne se trouve qu'aux syllabes atones.

Elle est, la plupart du temps, l'affaiblissement des diphtongues *ai, ei* devenant atones par suite de la dérivation ou de la conjugaison ; ex. :

mœirina (marraine), dimin. de *mâirœ* (mère)
flœirâva (il sentait mauvais), imp. de *flâira*
sœitâva (il fauchait), imparf. de *sêita* (il fauche)
blœimîr (pâlir), formé de *blêimœ* (pâle).

Dans les cas où il n'est pas l'affaiblissement de *ai*, *ei*, il provient : 1° de *ak* ou *ask* (devenu d'abord *aks*) atone ; ex. *pœirôw* (chaudron) formé de la racine *pak* [1], *mœinô* (enfant) de la racine *mak* [2], *mœisirar* (machurer) en portugais *mascarar* [3], *vœisêl* ou *vœisêw* (tonneau), en italien *vascelo ;* — 2° de *ek* ou *esc* (devenu d'abord *eks),* ex. *œisâmp* (essaim), du lat. *examen* (pour *eksamen*), *frœisiara* (fraîcheur), que l'on prononce aussi *frœskiara*, *ei-sarmâr* (essouffler), en latin *exanimâre* (pour *eksanimare) ;* — 3° de *ik* ou *isk* (devenu d'abord *iks) ;* ex. *fœisêla* (forme en terre pour égoutter le fromage), du lat. *fiscella*, *fœisina* (gros sac en toile pour porter du fumier ou autres choses à dos de mulet) tiré de la même

[1] *Pœirôw* ou *pœirôl* et le féminin *pœirôla*, se rattachent à la racine *pak* qui a donné en grec *pep-to* (je cuis) et *pesso* pour *pek-yo* (je digère), en latin *coquo* (je cuis) et *pop-ina* (gargotte), en sanscrit *pach-* (cuire), *pakva* (cuit), etc., en russe *peche* (cuire au four), en anglais *to bake* (m.sens) et en allem. *backen* (frire). La même racine a encore donné en patois alpin *sœ pœirâr* (se dessécher, s'amaigrir), *sœ pasir* (se faner, se dessécher), *pœiriar* (estomac), en ital. *pajuolo* (chaudron), en catal. *pair* (digérer), en basque *pichtea* (enflammer) et *pachinghilla* (chaudronnier), en espag. *perol* (chaudron), en irland. *caire* (chaudron) qui correspond à *pairœ*, primitif de *pœirol*, comme l'irland. *cen* à notre *pen* (rocher).

[2] L'alpin *mœinâdi* ou *mœinâgi* (famille), le basq. et le catal. *mainâda* (famille), se rattachent à la même racine, ainsi que l'espag. et port. *moc-edad* jeunesse), *mozo* (garçon), *muchacho* (enfant), l'irl. *mac* (fils), *mag* (esclave), le corn. *mab*, le camb. *map*. Bopp (Gram. II 250) rattache l'irl. *mac* à la racine *magh* (croître).

[3] *Maskarâr* s'emploie aussi en provençal dans ce sens ; en patois alpin il signifie « masquer ».

racine; — 4° de *es*, *œs*, ex. *œi-suçar* (assommer) du préfixe *œs* et *suk* (sommet), *œi-lawâl* ou *œi-lavâw* (en-bas) de la préposition *es* + *la vâl* (propr. *dans la direction de la vallée).*

Dans *bœinœt* (bénit; Benoît, nom pr.), la diphtongue s'explique difficilement. Ce mot ne peut se tirer directement du latin *benedictum* qui aurait donné *bœn-diç* ou *bœnœ-iç* (Comp. *bœn* venu de *bene*, et *diç* de *dictum).* Il a très probablement été emprunté au français *(bénit, benet)* ou à quelque patois voisin [1]).

II. — La diphtongue *ii* est très rare et, de plus, la difficulté de prononcer deux *i* de suite a fait qu'il s'est développé entre eux un son *a* ou *e;* en sorte que *ii* est devenu par le fait *îai* [2].

Elle provient de *ek* dans *sîis* (prononcé *siais* ou *sieis*; six), venu du latin *sex* pour *seks.*

Dans *pii*, *piai* ou *piei* (puis), *dœmpii*, *dœmpiai* ou *dœmpiei* (depuis), la diphtongue *ii* est probablement une corruption du français *ui*. *Miai* ou *miei* est sans doute aussi une corruption du français *mieux*; en tout cas *miai* n'a pas été formé directement du latin *melius* qui aurait donné *mêws* (Compar. *mêw* = miel, formé de *mel).* Dans *miai* ou *miei* (mi; milieu), la diphtongue est due au rapprochement de l'*e* et de l'*i* du latin *medium*; les intermédiaires sont *medium*, *mèdi*, *mê-i*, *mi-i*, *miai* [3].

UI. — La diphtongue *ui* est, à peu près, aussi rare que

[1] Dans *œimâji* (image), la diphtongue provient de *œs*, car certaines vallées, prononcent encore *œsmâji*. Mais d'où vient ce groupe *œs ?* Il paraît bien probable qu'il y a parenté entre *œsmâji*, *œimâji* et *éimœ*, *ésmœ* (ressemblance).

[2] Dans certaines vallées, on a *ei* ou *œi* au lieu de *ii*, *iai*; en sorte que « six » se dit *sêis*, *sœis*, *siis* ou *sîais*.

[3] Le *d* médial tombe généralement en patois alpin, ex. *ma-ùr* (mûr) en provençal *madûr*; dans ce cas, si le *d* est précédé d'un *e*, cet *e* se change en *i* après la chute de la dentale, ex. *fi-a* (brebis), en provenç. *fœda*, *biâw* ou *biâl* (torrent), dans les textes du moyen-âge *bedale*, *diâw* ou *diâl* (dé à coudre), en esp. *dedale*.

ii ; elle a une tendance à insérer, comme *ii*, un son *a* ou *e* entre les deux voyelles ; en sorte qu'on prononce *ûi* ou *ûai*, ou *ûei*.

Elle provient : 1° de *uk* ou *usk* (devenu d'abord *uks*), ex. *bûis* (buis), du latin *buxum* pour *buk-sum*, *bûis* (cloison) tiré d'une racine *buk* [1] suivie du suffixe *s*; *rûisa* (écorce) en irlandais et en bas-breton *rusk* [2], *brûisa* (débris de foin ou de paille que les animaux laissent dans leur crêche), en catalan *brusca* ; — 2° de *odi*, par la chute de la dentale ; ex. *œnkûi* (aujourd'hui) composé de *œnk* [3] et de *ûi* qui vient du latin *ho-die* (ce jour), par suppression du *d* médial et changement de *o* en *u* (*hodie*, *ôdi* [4], *ô-i* [5], *ûi*), *pûi* (monticule) de *podium*.

Dans *kûisa* (cuisse), *ui* provient de *ok* (en latin *coxa* pour *cok-sa*); mais ce mot me paraît être un emprunt récent à la langue française ; le mot indigène du patois alpin est *jiga*, qui se rattache d'ailleurs à la même racine [6].

Les mots *trûi* (jeune poulain) et *klûis* (gerbe de chaume préparé pour couvrir le toit) font supposer des formes primitives *truk*, *kluks* [7].

[1] Cette même racine *buk*, par changement du *k* en *g* puis en *j*, a donné *bujœt* (accentué sur *œ*), synonyme diminutif de *bûis* (cloison). On la trouve en bas-breton sous la forme *vog* dans *ar voger* (contre le mur), en danois *verg*, suédois *wägg*, anglo-saxon *vag* = mur.

[2] Comparez aussi *rusklâr* = ôter l'écorce, l'it. *bruscare* = émonder, le port. *esbrugar* = écorcer.

[3] Cette particule se trouve également dans *œnkâra* (encore) ; elle a le sens de « *jusqu'à* » ; *œnkûi* = jusqu'à ce jour, *œnkâra* = jusqu'à maintenant (*âra* synonyme, de *aûra* = maintenant). *Œnk* entre aussi dans la composition de *dœnkia* (jusqu'à).

[4] Compar. l'italien *oggi* = aujourd'hui.

[5] Comparez *ancoi* = aujourd'hui, dans la langue populaire de la vallée du Pô, en Italie.

[6] La racine K'K a donné en latin *koksa* devenu *coxa*, et en patois alpin *kika* devenu *gîga*, puis *jîga*.

[7] *Klûis* se rattache peut-être à la même racine que *kluçâr* (fermer, fermer les yeux, s'endormir, mourir, s'éteindre, tarir). Dans *Kluâr* (couvrir une maison en chaume) et *Kluâ* pour *Kluâda* (toit en chaume) la gutturale *g* est tombée (*Kluk âr*. *Klug-âr*, *Klu-âr*).

Dans *ûlll*; *ûall* (œil), il y a eu matathèse ; le latin *oculum* est devenu d'abord *oclum*, puis *ôcl*, ensuite *ôil* enfin *ûil*, d'où *ûll* pour *ûli* (Compar. *grâlia* = corneille, venu de *gracula)*.

Oi. — La diphtongue *oi* est également très rare [1].

Elle provient de *ok* ; ex. *gòi* (boiteux), en catalan *cox*, en espagnol et portugais *coxo*, dans Isidore de Séville *coxus*, en sanscrit *khanjar; krôi* (dur) en catalan *croi*, en italien *crojó* [2].

Dans *ôi* (interjection qui marque l'étonnement), l'*i* vient d'une gutturale correspondant à l'*h* du latin *oh* (même signification).

Dans *vôia* (vigueur), *môia* (manière d'agir, façon), l'*i* se projette sur l'*a* et ne forme pas diphtongue avec l'*o;* on prononce *vô-ia*, *mô-ia* et non *vôi-a*, *môi-a* [3]. Il en est

[1] En latin, la diphtongue *oi* devint *œ*, puis *u* ou *i* *(poina*, *pœna*, *punîre*; *foidus*, *fœdus*, *fidere)*. En grec elle subsista ; mais le grec moderne la prononce *i*. (Henry, *Gram. comp.*, etc., p. 40). — En latin on conserva longtemps l'orthographe *œ* pour la transcription des mots grecs. — Œ est quando per diæresim profertur in graecis nominibus et graecam servat scripturam ; per *o* enim et *i* ponitur ; transit in *u* longa, ut *pœna*, *punio* (Prisc. I, 9, 53).

[2] *Kroi* est un doublet de *klap* (pierre). Se rattachent à la même racine K' R' K, le grec *khalep-os* = dur, le lat. *calc-ulus* = pierre, *calc-em* = pierre à chaux, *calc-em* = sabot des animaux, pied de l'homme, l'irlandais *carrec*, *careg* = pierre, le gallois *clog* = pierre, le breton *kluka* = roche, *cleguer*, *cleguera* = tas de pierre, le patois *klap*, *klâpa* = pierre, *klapîar* = tas de pierre, le nom patois de la Crau = *krâw* pour *krag* (Comp. *fâw* = hêtre, venu de *fag-um)* dont les Latins traduisaient le nom celte par *campus lapideus* = *la plaine empierrée* ; etc., etc.

[3] Dans *vôia* et *môia*, l'*i* provient d'une ancienne gutturale, comme dans *brâia*, *paiân*; *vôia* est un doublet de *vôga* et se rattache à la même racine que le latin *veg-etus* (vigoureux, vif), le grec *hug-iès* (bien portant) et le sanscrit *vag-as* (vigueur, force). — *Môia* se rattache à la même racine que l'anglais *to make* (= faire), l'allem. *sich mühen* (s'efforcer), *mucke* (caprice), *machen* (faire), et l'ital. *moi-ne* (cajoleries).

de même dans *bôia* (bestiole) et *babôia* (niaiserie, chose de petite importance).

WI. — La diphtongue *wi* est assez commune en patois alpin.

Elle provient : 1° de *ok*, *oqu*, ou *osc*, *usc* (par méthatèse *oks*, *uks*), ex. *kwirœ* (cuire), du latin *coqu-ere*, *mwisa* (mouche), qui se dit aussi *mwska* du latin *musca*, *kwnwisœ* (connaître ; accentué sur *wi)* du latin *cognoscere*, *twisa* (bois taillis) dans les textes du moyen-âge *tosca* ou *tusca ;* — 2° de *os*, ex. *pwi-sœ* (pouvoir) du lat. *pos-se*[1] ; — 3° le plus souvent de *ot*, *od*, *ut*, *ud*, suivis d'un *r (otr*, *odr*, *utr*, *udr)*, ex. *bwirœ* (ravin ; accentué sur *wi)* en italien *botro* ou *borro* et en grec *bothros*, *fwirœ* (piocher) du lat. *fodere*, *wirœ* (outre) du latin *utrem*, *œskwirœ* (battre le blé) du latin *excutere*.

Dans *rwina* (précipice), la diphtongue provient d'une contraction de *wvi* en *wi* ; la forme primitive à dû être *rwvina* (compar. l'italien *rovina* et le franç. *ravin)*.

Dans quelques mots tels que *brwit* (brouet), *kwtwit* (nuque), *mwinœ* (toupie), *s'œstrwinâr* (se coucher), l'origine de la diphtongue *wi* me semble difficile à déterminer. Dans *brwit* et *kwtwit*, l'*i* atone a peut-être subi un métathèse ; de la forme primitive *brwt* (gaélique *brod)*, *kwtwt*, on a fait d'abord *brwti*, *kwtwti* (esp. *cogote)* en ajoutant une voyelle d'appui ; ensuite cette voyelle est passéeavant le *t*, d'où *brwit*, *kwtwit*.— *Mwinœ*, par l'idée de tourner, se rattache peut-être à la même souche que *mwiniar* (meunier), dont la forme primitive est *moliniar*, conservé comme nom propre sous la forme *Molinier* à côté de *Moynier*. Il est fort possible en effet que *molinum* qui se trouve au V[e] siècle dans Cassiodore *(Intruct. divina*, 29) soit devenu *mwlinum*, *mwwinum*, *mwinœ*.

[1] Les formes *twiça*, *mwiça*, etc., employées concurremment avec *twisa*, *mwisa* s'expliquent de la même manière ; *us*, *os* sont devenus *wi*, et *ca* s'est changé en *ça*.

Dans *kwisi* (coussin), la diphtongue *wi* provient d'une forme primitive *uk* ou *ok* qui s'est conservée dans le catalan *coxîn* pour *koksin*. Dans *kwijâr* (coucher), *wi* vient de *os* ou *us* [1]; ce mot, en effet, se rattache à la même racine que le gallois *kwsg* (sommeil) et le cornique *kuske* ou *koske* (dormir); *kus* est devenu *kwi*, et *kar* s'est changé d'abord en *gar*, puis en *jar (kuskar, kwikar, kwigar, kwijâr)*.

Dans *kwifa* (coiffe), la diphtongue provient d'une métathèse (Comp. le basque, espagnol et catalan *cofia)*.

Bwita (boîte) et *gwitrœ* (goître), tous deux accentués sur *w*) viennent de racines *bok*, *gok* [2].

AW. — La diphtongue *aw* ne se trouve qu'à la syllabe tonique; lorsque, par suite de la dérivation ou de la conjugaison, elle devient atone, elle se réduit à *w* [3]; ex.

[1] *Kwjâr* qui s'emploie dans certaines vallées au lieu de *kwijâr*, a une autre origine. Il a été formé, non de *kusk*, *kosk*, mais de *kuk*, *kok* qui se trouve dans le catelan *koxin* pour *kok-sin*, dans l'esp. *en-cog-er* et le catalan *en-cog-ir* (ramasser), dans l'ital. *ac-coc-colarsi* (s'accroupir), dans le patois *kôfa* (écale de noix), dans le sansc. *guh* (couvrir), etc. — De *kok* on a fait *kokar* qui est devenu *kwgar*, puis *kwjâr*. — D'ailleurs *kosk* est identique pour le sens à *kok* (Comparez de même *kâska* et *kak-sa*, *kâxa*.

[2] Pour *bwita*, comparez en italien *bossolo* (boîte), qui suppose une forme primitive *bok-solo* (compar. *bosso* de *buxum)*, *bozzolo* (cocon), *bozza* (bosse), *bozzoloso* (plein de pustules); en anglais *box* (boîte), *to box* (renfermer), *botch* (pustule); en allemand *büchse* (boîte); en grec *puxis* devenu en latin *pyxis*. Toutes ces formes montrent une racine *buk* que nous avons déjà trouvée dans *buis* (cloison) pour *buk-s*, et qui se trouve également avec la consonne labalisée dans *bwva* (pustule). — Quant à *gwitrœ*, l'italien *gozzo* qui signifie à la fois « jabot, *goître* » et en général « poche », nous montre qu'il faut lui assigner la même origine qu'à « gousse, gousset ». On peut rapprocher de ces mots l'anglais *husk* pour *huks* (gousse), le gaëlique *guiseid* et le kymri *cwysed* (poche). Tous ces mots se rattachent à une forme primitive *kwk-s* ou *gwk-s* que nous avons également avec la consonne finale labialisée dans le français « *jabot* », en patois « *gav-âis* ou *jav-âis* », et dans *jâwta* ou *gâwta* (joue).

[3] En latin, *au* devient également *u* ou *o* long. — *Au* transit in *o* productam more antiquo ut *lôtus* pro *lautus*, *plôstrum* pro *plaustrum*,

tâwra (table), d'où *s'œntwrâr* (s'attabler)
pâwza (repos), — *sœ pwzâr* (se reposer)
trâwka (il troue) à l'imparf. *trwkâva* (il trouait)
spâwma (il effraie) — *spwmâva* (il effrayait).

Elle provient : 1° de *au*, ex. *râwç* (rauque) du lat. *raucum*, *âwra* (vent, souffle) du latin ou du grec *aura ;* — 2° de *av*, ex. *klâw* (clef) du lat. *clavem.*[1] ; — 3° de *ab* devenu d'abord *av* puis *aw*, ex. *tawra* (table) du latin *tabula*, italien *tavola ;* — 4° de *ap*, par les intermédiaires *ab*, *av*, ex. *âws* (toison) qui se trouve dans Isidore de Séville sous la forme *hapsum ;* — 5° de *ag* (rare), ex. *fâw* (hêtre) du latin *fagum*[2], *sâwma* (anesse), de *sagma*,

côtes pro *cautes* ;... in *u* quoque longam transit, *fraudo*, *defrùdo*, *claudo includo* (Prisc, I, 9, 52). — En grec *au* est rare ; on le voit alternant avec *o* long dans *trauma* (blessure) et *ti-trô-sko* (je blesse). Comparez de même *trôg-le* (trou) avec notre patois *trawk*.

[1] La diphtongue *aw* provenant de *av* redevient *av*, lorsque, par suite de la flexion ou de la dérivation, elle se trouve suivie d'une voyelle, ex. *klav-âr* (fermer a clef) de *klâw*. Il en est de même de *aw* provenant de *al*, ex. *sal-àr* (saler) de *sâw* (Compar. en lat. *gau-deo*, *gavisus* etc.)

[2] Le phénomène de *ag* devenu *aw* est tout à fait anormal ; *ag* devient régulièrement *ai*. Pour ce qui concerne *sâwma*, nous savons par Isidore de Séville que *sagma* devint d'abord *salma (sagma* quæ corrupte dicitur *salma)*, dès lors la forme *sâwma* est toute naturelle. Dans *fagum*, le changement en *w* a été facilité par la préseuce de l'*u* *fagu* est devenu *fagv*, puis *fav*, enfin *fâw*. Il en est de même dans *krâw* (la Crau) ; la racine *krag* se trouve avec la consonne finale tantôt gutturalisée (lat. *calculus*, angl. *crag*, gallois *clog*, breton *kluka*), tantôt labialisée (patois méridion. *klap* = pierre, *grâw-ta* = caillou). — Quant à *Drâw* j'avais avancé que le français *Drac* était mal formé, que la forme primitive avait dû être *Drav* et qu'on aurait dû dire le *Drave* (Bulletin de la *Soc. d'Ét. des H.-A.*, 4e trim., 1894, page 319). M. Jouglard a défendu la forme *Drac* et, s'appuyant sur *fagum* devenu *fâw*, a montré que *Drac* pouvait être la forme primitive (Ibid., 1er trim., 1895, p. 48). Mon opinion était fondée sur la forme indigène et locale *Drâw* que je croyais antérieure à la forme française *Drac*, sur la forme latinisée *Dravum* des textes du moyen-âge (Bull. de la *Soc. d'Études*, 3e trim. 1897, p. 266), sur les noms propres de famille *Drev-on*, *Drev-et*, très répandus dans la vallée du Drac et tirés évidemment de la même racine que *Drâw*. Mais, en somme, nous avons peut-être raison tous deux ; *Drac* et *Drâw* sont très anciens l'un et l'autre, car tous deux se

sâwma (colline), *Drâw* (Drac, rivière); — 6° de *al*, ex. *sâw* (sel) du latin *sal*, *bâwma* (grotte) dans les textes du moyen-âge *balma*, *bâwça* (herbe verte et menue), dans les autres patois méridionaux *bâlça* ou *bâlka*.

Par suite de l'échange, si fréquent en patois alpin, entre *l* et *r*, la diphtongue *aw* correspond parfois au groupe *ar* des langues congénères; comparez *âwbrœ* (arbre) et le latin *arbor*, *pâwta* (boue) et le basque *parta*, *alâwza* (alouette) et le basque *alarda*. On trouve même les formes *al*, *ar*, *aw* employées actuellement dans les mêmes mots par des régions différentes des Alpes; ici on prononce *tal* (tel), là *tar*, ailleurs *tâw*. J'ai même entendu la même personne prononcer tantôt *tal*, tantôt *tar*, tantôt *tâw*.

Dans *mâwra* (mauve), en latin *malva*, il y a eu métathèse; *malva* est devenu *mavla* ou *maula*, puis *mâwra*. Le même fait s'est produit pour *gâwnia* (machoire), de la même racine (*genv*) que *Genava* (Genève), *Genua* (Gênes), que le latin *genu* (genou) et le grec *gonu*, le breton *geneu*, le cornique et le gallois *genau* (mâchoire).

Aw correspond aux groupes français *au* dans *kâwza* = cause (à *o* dans *çawza* = chose), *ou* dans *trâwk* = trou, *ef* dans *klâw* = clef, *al* dans *çavàw* = cheval, *ail* dans *trabâw* = travail, *el* dans *kàw* = quel, *ac* dans *Dràw* = Drac, *ai* dans *fâw* = fayard (pour *fa-i-ard*), *ar* dans *âwbrœ* = arbre.

Ew. — La diphtongua *ew* ne se trouve qu'à la syllabe tonique; devenant atone, elle s'affaibit en *œw*[1]; ex. *spêwta* (épeautre), *spœwliara* (champ d'épeautre).

rattachent à la racine qui, en sanscrit, a donné d'un côté l'adj. *drâva* = qui coule, le subst. *drâva* = fuite, le verbe *dru* = couler, fuir, et de l'autre l'adverbe *drâck* = vite.

[1] En latin, *eu* devient de très bonne heure *ou*, puis *u* long (Henry, *Gram. comp.*, etc., p. 37). — *Eu* transit in *e* longam ut *Achilles* pro *Achileus*;... in *u* etiam, *fugio* pro *feugo* (Prisc., 1, 9, 5, 3). — En grec *eu* se conserva mieux; on la trouve alternant avec *ou* et avec *u*, ex. *speudo* (je me hâte), *spoude* (hâte), *pheugo* (je fuis), *phuge* (fuite).

Elle provient : 1° de *ev*, ex. *lêw* (bientôt) du latin *leve*[1] ; — 2° de *iv*, ex. *nêw* (neige) du latin *nivem*[2] ; — 3° à *el*, ex. *mêw* (miel), *fêw* (fiel), *bêw* (beau) en latin *mel*, *fel*, *bellum* ; — 4° à *il*, ex. *pistêw* (pilon) en lat. *pistillum*.

Dans *vêw* (je vois), *krêw* (je crois), la diphtongue est due à la chute de la dentale *d* ; *vêdw*[3], *krêdw* (en lat. *video*, *credo*).

Dans les mots communs au patois alpin et au français *ew* correspond : 1° à *eau*, ex. *ræstêw* (rateau) ; — 2° à *el*, ex. *jêw* = gel, à *iel*, ex. *fêw* = fiel ; — 3° à *eg*, *eig*, ex. *lêw* = léger, *nêw* = neige ; — 4° à *ef*, ex. *brêw* = bref.

Œw. — La diphtongue *œw* peut se trouver soit à la syllabe tonique soit aux syllabes atones ; ex. *fœwriar* (février), *œw* (lui).

Elle provient : 1° de *il*, ex. *œw* (lui) du latin *illum*, *parœw* (couple) et *prœw* (aussi, également) du latin *parilem*[4] ; — 2° de *ib*, *eb*, par l'intermédiaire *ev*, ex. *bœw-rœ* (boire), *dœw-rœ* (devoir) du latin *bib-ere*, *deb-ere*, en italien *bevere*, *devere* ; — 3° de *ip*, devenu d'abord *eb*,

[1] Il ne serait pas impossible cependant que *lêw* fut indigène et qu'i eût été tiré directement de la racine qui a donné en grec *e-lakh-us* (petit) et *e-laph-ros* (agile, léger), en lat. *lev-is* (léger), en sanscrit *laghu* (léger, petit), en anglais *light* (léger), en lithuanien *lengwas* (léger), en allemand *leicht* (léger). Notez, en passant, que le patois alpin *bœ-lêw* pour *bœn-lêw* (peut-être) est exactement l'équivalent de l'allemand *viel-leicht* (peut-être) ; l'un et l'autre signifient mot à mot « bien légèrement ».

[2] Ce mot-ci encore pourrait bien être indigène dans un pays où l'on connaissait la neige bien avant de connaître un seul mot de latin. — Comparez le grec *nipha*, l'angl. *snow*, l'allem. *schnee*, le patois *nîvw* (nuage). L'idée primitive est celle de « blancheur ».

[3] Le patois *vêirœ* (voir), *vêw* (je vois), ne vient pas du latin classique *vidère*, *video*, mais d'une forme (*vidre*, *vido*) moins élargie, plus ancienne et plus rapprochée du grec *id-ein* pour *Fidein*. Pourquoi *vidre*, *vido* ne seraient-ils pas celtiques ?

[4] Notez toutefois que *parœw* ne peut pas venir de *pàrilem* qui aurait donné *pârl*, mais qu'il suppose une forme *parillem*.

puis *ev*, enfin *œw*, ex. *pœw-rœ* (poivre) du latin *pip-erem* ou du grec *pip-eri*, en provençal *pœb-rœ*.

Œv, dans les mots communs au patois alpin et au français, correspond : 1° à *il*, ex. *œw* = il ; — 2° à *eil*, ex. *parœw* = pareil ; — 3° à *ev*, ex. *dœw-rœ* = devoir ; — 4° à *oiv*, ex. *pœw-rœ* = poivre ; — 5° à *oi*, ex. *bœwrœ* = boire.

Iw. — La diphtongue *iw* peut se trouver, soit à la syllabe tonique soit aux syllabes atones ; ex. *rîw* (ruisseau), *giwràr* (hennir).

Elle provient : 1° de *œu*, ex. *Matiw* (Mathieu) en latin *Mathœus*[1] ; — 2° de *iv*, ex. *viw* (vivant) du lat. *vivum*, *briw* (entrain, ardeur) à côté de *s'abriv-àr* (s'acharner à quelque chose) ; — 3° de *if*, ex. *triwrœ* (trèfle) du lat. *trifolium*, esp. *trebol*, port. *trevo;* — 4° de *ib*, ex. *skriwrœ* (écrire) du latin *scribere*, en italien *scrivere*, *lîwra* (livre) du lat. *libra*, *strîw* (étrier) en espagnol et portugais *estribo ;* — 5° de *ip*, par les intermédiaires *ib*, *iv*, puis *iw*, ex. *piwtàr* (piauler) de la même racine que le latin *pip-ire ;* — 6° de *il*, *el*, ex. *pwrsiw* (étable à porcs) formé du radical de *porc-us* (porc) auquel s'est ajouté le même suffixe qui se trouve dans *bub-ile* (étable à bœufs), *sparviw* (épervier) en bas-breton *sparfel* et en espagnol *esparvel*[2].

La diphtongue *iw* peut aussi résulter du simple rapprochement de *i* et de *w* dans la conjugaison, ex. *dœstrîw* (je sèvre) présent de l'ind. de *dœstrîar*.

Dans *iw* (moi, je), il est bien difficile de déterminer si la diphtongue provient d'une forme indigène *igv* ou *ikv* (Compar. l'allemand *ich*, le néerlandais *ik*, le latin et le grec *eg-o*, le sanscrit *ah-am)*, par changement de *kv* ou *gv* en *w* (Compar. *fâw* de *fag-um)*, ou si elle est due au

[1] *Matiw* (nom de famille) a donné dans les Alpes *Matéoud*, *Matéo*, qui sont les formes indigènes correspondant au français *Mathieu*. — A *Matiw* comparez l'anglais *Matthew*.

[2] Dans l'italien *sparviere*, le catalan *sparver*, l'allemand *sperber*, le français *épervier*, on a la terminaison *er* au lieu de *el*.

rapprochement de l'*e* et de l'*o* du latin *ego* par chute de la consonne médiale. De même dans *tiwrœ* (tuile) en latin *tegulum*, en portug. *tijolo*, en bas-breton *tevl*.

Tiw, *siw* (tien, sien) ne viennent pas du latin *tuum*, *suum*[1]. Pour trouver leur origine, il est plus sûr de remonter aux formes primitives *tev*, *sev* qui ont donné en latin archaïque *tovos*, *sovos* devenu en latin classique *tuus*, *suus* (Comparez *pluere* à côté de *pluvia)* et en grec *teos*, *seos* pour *tefos*, *sefos*[2]. De même *Diw* (Dieu) ne vient pas du latin *Deus*, mais de la racine *dev* qui a donné en latin *Deus* (pour *devos)*, en grec *theos* pour *thefos)*, en gaulois *divona*[3], *Divitiacus*, en sanscrit *dêva* (brillant).

Siw (je suis) ne peut venir du latin *sum*[4] qui aurait donné *swn* (Compar. l'ital. *sono*, et la 3e pers. plur. *swn* de *sunt*, en ital. *sono)*. La diphtongue *iw* est encore la terminaison de la première personne singulière du conditionnel présent de tous les verbes et de l'imparfait de l'indicatif des verbes qui n'ont pas l'infinitif en *ar*, ex. *agantariw* (j'empoignerais) de *agantâr*, *aviw* (j'avais) de *avœr*, *jwniw* (je joignais) de *jwni* (accentué sur *w)*, etc. A l'imparfait *iw* provient du latin *eb*, ex. *vwriw* (je voulais) en latin *voleb-am ;* le conditionnel a été fait sur le modèle de l'imparfait.

———

Uw. — La diphtongue *uw* est rare et ne se trouve qu'à la syllabe tonique.

Elle provient : 1e de *ov*, ex. *ûw* (œuf) en latin *ovum*, *bûw* (bœuf) en latin *bovem ;* — 2° de *ul*, ex. *mûw* (mulet) en latin *mul-um*.

A la première personne singulière du présent de l'indi-

[1] On peut en dire autant du catalan *teu* (fémin. *teva)*, *seu* (f. *seva)*.

[2] Henry, *Gram. comparée du grec et du latin*, pages 35 et 266.

[3] *Divona*, Celtarum lingua, fons addite divis (Ausone).

[4] On explique le latin *sum* et le grec *eimi* (pour *esmi)*, comme formés par l'addition du pronom de la première personne *m*, au radical du verbe *s* ou *es* ; le patois alpin *s-iw* ne serait-il pas aussi un composé du pronom de la première personne *iw* et du radical du verbe ?

catif des verbes qui ont l'infinitif en *uar*, elle provient du simple rapprochement de *u* et de *w*, primitivement séparés par une consonne qui est tombée, ex. *mûw* (je change) de *muâr* (anciennement *mûdw*, *mudâr*, du lat. *mutare)*, *jûw* (je joue) de *juâr* (ancienn. *jûgw*, *jugâr*, du latin *jocare)*.

Ow[1]. — La diphtongue *ow* est rare et ne se trouve qu'à la syllabe tonique ; devenant atone, elle reprend la forme *ov*, *ol (or)* ou s'assourdit en *w* ; ex. *plôwrœ* (pleuvoir) à l'imparfait *plwvia* (il pleuvait), *môwrœ* (moudre), au parfait *mwrèk* (il moulut), *sôwlœ* (rassasié), *swlâr* (rassasier).

Elle provient : 1° de *ov*, ex. *nôw* (neuf) du latin *novum* et *novem ; jôws* (jeudi), du latin *jovis* ; — 2° de *ol*, ex. *dôw* (deuil), de la même racine que le latin *dol-ere* (être affligé), *sôw* (sol), du latin *solum*.

Plôwrœ (pleuvoir), ne vient pas du latin classique *pluere*, mais d'une forme non contractée *plovere*[2].

Pôw (peur) ne peut pas se rattacher au latin *pavor* (accusat. *pavorem)*, qui aurait donné *pâwr* ou *pavwr* (accentué sur *w)*. Il ne peut s'expliquer que par une racine indigène *pov*[3], sœur de celle du latin *pav-ere* (avoir peur).

Dans *sôwlœ* (rassasié), la diphtongue provient du rapprochement de *o* et de *w* par chûte de la consonne médiale *d*. Ce mot est venu de la racine *sot*, parente ou peut-être identique à celle du latin *sat-ur* (rassasié), *sat* ou *sat-is* (assez), auquel est venu se joindre un suffixe *ul*, *wl*, variante du latin *ur*, d'où *sôtwlœ*, puis *sôdwlœ*, enfin *sôwlœ*.

Ww. — La diphtongue *ww* est excessivement rare et, à cause de la difficulté de prononcer ces deux *w* de suite,

[1] En latin, la diphtongue *ow* se changea de bonne heure en *u* long. (Henry, *Gram. comp.* etc,, p. 32).

[2] Comparez le latin *pluvia* (pluie), l'italien *piovere*, l'espagnol *llover*, le portugais *chover*.

[3] Comparez de même *rôb w* (je ravis), au latin *rap-io*, *tôc-w* (je touche), à *tac-tus* (toucher).

un son *a* ou *e* tend à se développer entre eux ; en sorte que l'on prononce *waw* (accentué sur le premier *w*) et non *ww*.

Elle provient du rapprochement des deux *w* après la chûte d'une consonne médiale ; ex. *pww* ou plutôt *pwaw* (je taille), du latin *puto*, en provençal *pwdw* ; *m'agrww* ou plutôt *m'agrwaw* (je me peletonne), pour *m'agrwgw*[1], de la même racine que le français *s'ac-croup-ir*, l'italien *corc-arse*, le catalan *se colg-ar* (se coucher), et le latin *ag-glom-erare* pour *ag-glob-erare*.

Ia. — La diphtongue *ia* peut se trouver soit à la syllabe tonique soit à la syllabe atone qui précède la tonique, ex. *fiara* (elle file) *fiaráva* (elle filait).

Elle provient d'une seule voyelle, ou du rapprochement de deux voyelles, par chûte d'une consonne médiale.

Dans les premiers cas, elle est toujours suivie de *l*, *r*, ou de *ç* et elle correspond : 1° à un *a* long, ex. *îara* (aire), du latin *ârea*[2] ; — 2° d'un *e* long, ex. *tiara* (toile), du latin *tèla*, *mwstíara* (belette), du latin *mustèla*, *fiara* (foire), du latin *fèria*[3] ; — 3° de *e* suivi de deux *l*, ex. *stiara* (étoile), en latin *stella*[4] ; — 4° de *e* suivi du groupe *ct* dans *liaç* (lit), en latin *lectum* ; — 5° de *i* long, ex. *fœniara* (fenil), en latin *fenile*, *fiara* (elle file), du latin *filat*, *piara* (pilier, étançon), du latin *pila* ; — 6° de *i*

[1] Il est possible toutefois que *m'agrww* (accentué sur le premier *w*) provienne non de la forme gutturalisée *m'agrwg-w*, mais d'une forme labialisée *m'agrwv-w*, plus voisine du français « je m'ac-*croup*-is et du latin *glob-us* (peloton).— Rapprocher de même *œn-dw-ar* du français « douve », du patois *dwva* et du breton *dufen*.

[2] Dans *biâra* (elle bêle), en latin *balat*, *ia* est une ancienne diphtongue provenant de *a* long, mais l'accent a fini par passer sur *a* et l'on prononce *biâra* et non *bîara*. (Comparez *kwârp* venu de *kwrp*, *kwarp*).

[3] *Fiara* ne vient pas précisément de *feria*, mais d'une forme plus courte, *fêra*.

[4] Il est, toutefois, plus probable que *stîara* est indigène et formé directement de la même racine que le breton *stiren*, le gallois *stiren*, le cornique *steren*, l'anglais *star*, le gothique *stairno*, le grec *aster*, le sanscrit *stœr*. — Dans les autres mots, *ella* du latin est devenu *éla*, ex. *sêla* (escabeau), en latin *sella*, *bêla* (belle), en latin *bella*, etc.

suivi de deux *l*, ex. *argiara* (argile), du latin *argilla*, *viara* (ville, village), du latin *villa*.

Par exception *ia* correspond à un *i* bref, dans *piarws* (velu ; Pelloux, nom propre de famille), en latin *pilosus ;* peut-être ce fait est-il dû à l'influence de *villosus* qui a le même sens. De même dans *çœ-îara* ou *kadîara* (chaise), il semble que *îa* correspond à un *e* bref (en grec *kathedra* avec un epsilon) ; mais en réalité la diphtongue provient ici d'une métathèse ; *kath-edra* est devenu d'abord *kad-êira*, comme *petra* a donné *pêira*, puis *êi* est passé à *ie* ou *ia*[1].

Dans les mots indigènes *freskiara* (fraîcheur), *badiar* (ouvert), *varciara* (dot), *Sigw-îar* (Sigoyer), *Mantœ-îar* (Manteyer), *Sigwt-îar* (Sigottier), *Furmœ-îar* (Furmeyer), *Lard-îar* (Lardier), dans les textes du moyen-âge *vercheria*[2], *Cigo-erio* et *Cigo-ier*[3], *Mante-erio* et *Mante-er*[4], *Cigot-erio* et *Cigot-er*[5], *Furme-erio* et *Furmi-ero*[6], la diphtongue *îa* correspond à un ancien *e*.

Quand la diphtongue *îa* provient du rapprochement de deux voyelles par la chûte d'une consonne médiale, la consonne qui est ainsi tombée est toujours une gutturale ou une dentale, et la voyelle qui précède cette consonne peut être un *œ* qui se change en *i*, ex. *mastîa* (il mâche), du latin *masticat*[7] ; *grîa* (crasse), en italien *greggia*[8] ;

[1] Il en est sans doute de même pour *œndaîiar* (automne), qui est un composé de *œn*+*darîar* (dernier), du latin *de-retro* devenu d'abord *de-rêir* puis *darîar*; et pour *nîara* (noire), du latin *nigram*, qui a donné *nêira*, comme *migrat* a donné *mêira* (il déplace), puis *nîara* par changement de *êi* en *îa*.

[2] Cujus *vercheria* erat pars prætati prati. (Chartes de Durbon, nº 27, p. 34 ; datée de 1146).

[3] Chartes de Durbon, nºs 467 et 391, pp. 353 et 268, datées de 1256 et 1236.

[4] *Ibid.*, nºs 466 et 321, pp. 354 et 219, d. 1256 et 1209.

[5] *Ibid.*, nºs 48 et 414, pp. 52 et 300, d. 1155 et 1246.

[6] *Ibid.*, nº 588, p. 509, d. 1303.

[7] Italien *mastica*.

[8] L'adjectif *greggio* ou *grezzo*, signifie en italien « brut », c'est le même mot qui se trouve dans le français « soie grège ». *Grîa* (crasse) est le même mot qui se trouve dans le français « vert-de-gris » que

ria (sillon), dans les textes du moyen-âge *riga*[1]; *fia* (brebis), en provençal *fœda*[2]; *klîa* (claie), dans les textes du moyen-âge *klida*[3]; *avia* (il allume), du suffixe *a* + *vita*[4]

Il faut d'ailleurs bien remarquer que, dans ce cas, la diphtongue n'est qu'apparente ; ce qui la fait paraître telle c'est que l'*i* est accentué ; si l'accent tonique se déplace, il n'y a plus, à proprement parler, de diphtongue, mais deux voyelles dont chacune se prononce séparément ; ex. *sia* (il fauche), *siâva* et non *siava* (il fauchait). Il se présente d'ailleurs des cas où une consonne est tombée entre *i* et *a*, sans qu'il en soit résulté une diphtongue, ex. *ûrtia* (ortie), du latin *urtica*, *pêrtia* (timon), du latin *pertica*, *apêrsia* (pêche), du latin *persica;* ici, l'*i* n'étant pas accentué, *ia* se prononce absolument comme dans *óstia* (hostie), du latin *hostia*.

UA. — La diphtongue *ua* peut provenir soit d'une seule voyelle par le développement après la voyelle *u* du son

l'on devrait écrire « vert-de-grie » ; en patois on dit indistinctement *vardarân* (pour *vert-d'aran*), *vœrdœgrîa* (ponr *vert-dœ-grîa*) ou *vardœt* accentué sur *œ*; diminutif de *vert*).

[1] Ce mot *riga* n'est pas latin ; c'est une forme indigène tirée de la même racine que les mots latins *reg-ula* (diminutif de *riga*), *reg-ere*, *reg-em*, *rec-tum*, *reg-io*, *rig-idus*, *rig-ère*, *rig-or*. Comparez le français *raie* et *rigole*, le basque *erreka*, le catalan *resca*, l'espagnol *reja*, le portugais *rego* et *risca*, le kymrique *rhich*, le breton *reg*, le provençal *rega*, etc.

[2] On rattache généralement *fîa* et le provençal *fœda* au latin *feta* (femelle pleine). Cette étymologie est tout-à-fait vraisemblabe. Le contraire do *fia*, *fœda*, est *vasia* et *vasíw* (latin *vacua*, vide), qui signifie « brebis qui n'est pas pleine ; mouton ».

[3] *Klida* n'est pas latin ; c'est le mot indigène correspondant au latin *crat-em* (même sens et même racine ; CRT-KLD). On dit aussi bien en patois alpin *klîa* ou *klœda*; comparez le provençal *cleda*, le portugais *grades*, le breton *klwed*, l'irlandais *kliath*, le cambrien *kluit*.

[4] *Avîar* peut se tirer également bien de *ad+vita* ou de *ad+vig+ar* ; le premier est devenu *avidar* puis *aviar*, le second *avigar* puis *aviar*. Le sens est le même qu'on le fasse venir du radical de *vit-a* ou de celui de *vivere* pour *vigu-ere*. Le sens est d'ailleurs bien clair et bien précis; *aviâr lw fûak*, *lou lumœ* (allumer le feu, la lumière), est le contraire de *tuâr lw fûak*, *lw lûmœ* (éteindre le feu, la lumière).

a[1], soit du rapprochement des voyelles *u* et *a* par suite de la chûte d'une consonne médiale[2].

Dans le premier cas, il est toujours suivi de *k* ou *ç*, de *l* ou *r*.

Suivi de *k* ou *ç*, il correspond à un *o* bref ; ex. *fûak* (feu), du latin *foc-um*, *jûak* (jeu), du latin *joc-um*, *lûak* (lieu), du latin *loc-um ; kûaç* (cuit), du latin *coc-tum* (participe de *coqu-ere), nûaç* (nuit), du latin *noc-tem, ûaç* (huit), du latin *oc-to*, en grec *ok-to*[3].

Suivi de *l* ou *r*, il correspond : 1° à un *u* tonique long ; ex. *mûara* (mule), du latin *mula), rœkûara* (il recule), composé de *cul-um ;* — 2° à *o* long tonique, provenant de la contraction de deux *o ;* ex. *kûarbœ* (il couvre), du latin *coperit* pour *cooperit ;* — 3° à un *o* tonique suivi de deux consonnes, ex. *pûark* (porc), du latin *porc-um ; dûarmœ* (il dort), du latin *dormît ;* — 4° à un *o* tonique bref dans *fûalia* (feuille), du latin *folia ; ûari* (huile), du latin *oleum ; jûalh* (ivraie), en latin *lôlium*.

La forme primitive de *dûarbœ* (il ouvre), à l'infinitif *durbîr* est *dobrir*, de *de+aperire*.

Dans *vûall* (sentier), la forme primitive était probablement *voc-lum* (comparez *ûalh*, de *oc-lum)* ou *volium* (comparez *jûalh*, de *lolium)*. Pour *bœsûalia* (copeau), je pense que la forme primitive se trouve dans *Busullus, Busulla*, nom propre de personne qui se trouve dans une inscripttion gallo-romaine de la région[4].

Lorsque la diphtongue *ua* provient du rapprochement

[1] Je rappelle ici ce que j'ai dit plusieurs fois déjà. Le son qui se développe après *u* comme après *i* et après *w* est indécis et n'est pas le même partout ; il oscille entre *a*, *e*, *o*,

[2] Il est bien entendu que, dans ce cas, la diphtongue n'est qu'apparente.

[3] Dans *ûall* (œil), *trûalh* (treuil, pressoir), *ua* correspond également à un *o* qui primitivement était suivi du groupe *cl* ; *(oculum, oclum ; troculum, troclum)* ; le *c* s'est d'abord changé en *i*, puis cet *i* est passé après *l* et il en est résulté un *l* mouillé. (Comparez *grâlia* pour *grâila* de *gracula)*.

[4] *Corpus inscript.*, t. XII, *Bessueille* se trouve encore comme nom de famille dans les Alpes.

des voyelles *u* et *a*, par chûte d'une consonne médiale, la consonne qui est ainsi tombée est toujours une gutturale ou une dentale, ex.

arûa	(sangsue)	en latin	*eruca ;*
barûa	(verrue)	—	*verruca ;*
alûa	(il reboute)	—	*al-loc-at ;*
jûa	(il joue)	—	*iocat ;*
sûa	(il sue)	—	*sûdat ;*
aiûta	(il aide)	—	*ajutat ;*
mûa	(elle emmaillote)	—	*mûtat ;*
œi-sûa	(il essuie)	—	*ex-sucat.*

On voit par ces exemples que la voyelle qui précédait la consonne tombée, était tantôt un *u* long, tantôt un *o* bref.

Les mots indigènes *pûa* ou *plûa* (dent d'un peigne, et autre), *sûa* (suie), viennent de même d'une forme primitive *pûga, sûga*[1].

Wa. — La diphtongue *wa*, comme les deux précédentes, peut provenir soit d'une consonne unique par développement du son *a* (ou *e* ou *o*, suivant les régions), après la voyelle *w*, soit du rapprochement des deux voyelles *w* et *a* par chûte d'une consonne médiale.

Dans le premier cas, elle est toujours suivie d'une liquide *l r*, ou des groupes *sk st*, ou d'une nasale *n*, *m*.

Suivie des liquides *l r*, elle correspond : 1° à un *o* long tonique, ex. *amwara* (accentué sur *w ;* mûre), en latin *morum ;* — 2° à un *o* tonique bref, ex. *twal* (berge, talus),

[1] *Pûa*, *pûga*, *pûka* se rattache à la même racine que le celtique *pik* et que le latin *pugio* (poignard), *pungere* (piquer). En catalan, espagnol et portugais *pûa* signifie « pointe ». — *Sûga* est encore usité dans quelques vallées des Alpes et divers points du midi de la France ; le catalan *sûja*, le vosgien *seuche*, le berrichon *suje*, le saintongeois *sughe*, l'irlandais *suche*, confirment la racine *soc* ou *suc* ; le gaélique *suidh* et l'anglais *soot* nous montrent la même racine terminée par une dentale *sot* ou *sut*. En basque, *sûa* signifie « feu » et « furoncle » ; la liaison des idées est toute naturelle ; comparez de même en patois alpin *brâk* (furoncle), et *brâza* (braise) ; en anglais, *fire* signifie à la fois « feu » et « furoncle ».

en latin *tor-um*, *kwal* (cœur), en latin *cor ;* — 3° à un *o* tonique suivi de deux *l* ou de deux *r ;* ex. *kwal* (cou, colline), du latin *collum* et *collem*, *pwarœ* (poreau), du latin *porrum*, *pwarzœ* (présenter, servir sur table), du latin *porrigere*[1] *;* — 4° de *o* tonique suivi d'un *r* et d'une autre consonne ; ex. *wart* (jardin), du latin *hortum*, *mwart* (mort), du latin *mortem*, *kwarda* (corde), en latin *corda*.

Suivie des groupes *sk*, *st*, la diphtongue *wa* correspond à un *o;* ex. *bwask* (bois), en italien *bosco*, *pwast* (planche), de même racine que le latin *postem*, *kwasta* (pente), en italien *costa*. Dans *kwasta* (il coûte), au latin *constat*, *wa* correspond à *on*.

Suivi d'une nasale, *wa* correspond : 1° à un *o* suivi d'une nasale ou du groupe *mn*, ex. *bwan* ou *bwa* (bon), du latin *bonum*, et *swan* (sommeil), du latin *somnum ;* — 2° à *o* suivi du groupe *nt*, ex. *pwant* (pont), du latin *pontem*, *fwant* (fontaine), du latin *fontem*.

Quand elle provient du rapprochement de l'*w* et de l'*a*, par chûte d'une consonne, la consonne disparue est une gutturale ou une dentale, et la voyelle devenue *w* est un *u* ou un *o* long ou bref, ex. *bwa* (il bouche), formé du radical de *buca ; kwa* (queue), du latin *coda ; pwa* (il taille), du latin *putat ; œnwa* (il ennuie), du préfixe *in*, avec le radical de *od-ium*.

Mais il ne faut pas perdre de vue, qu'ici la diphtongue n'est qu'apparente, bien que la prononciation soit absolument la même que dans le premier cas ; *bwa* (il bouche), se prononce absolument comme *bwa* (bon).

(Fin).

---

[1] Il en est de même dans *swarœ* (sœur), formé du latin *soror* devenu *sorr*.

VOYAGE DANS LES ALPES

Par Jean SARRAZIN

Montagnes, je revois vos structures énormes,
Vos assises sans fonds et vos multiples formes.
Je vois vos fiers sommets se perdre dans l'azur,
Et pour tout ce qui vit faire naître un air pur.
Du temple immense, où prie et chante la nature,
Vous êtes les pilliers; votre riche sculpture
Où la main des mortels se chercherait en vain,
Est faite par le temps et le ciseau divin.

En vous le ciel a mis des richesses sans nombre ;
Sur le vallon brûlant vous faites tomber l'ombre.
Vos seins laissent couler abondamment les eaux
En sources, en filets, en nappes, en ruisseaux,
En cascades, torrents, en lacs, rivière et fleuve
Où le vaste océan avidement s'abreuve.
Vous recelez aussi les métaux, dans les rocs,
Dont on fait les outils, les bijoux et les socs.

En vous l'on prend encor cette flore première
Qui se change aussitôt en chaleur, en lumière.
Les arbres, hauts et durs, de vos grandes forêts,
Dont vos robustes flancs sont si biens décorés,
Tombent sous le tranchant de l'agreste cognée,
Et leur voie aussitôt se trouve désignée :
Les uns doivent servir à bâtir vos châlets,
Les autres les maisons, les villas, les palais.

Les chèvres pour brouter au roc vont se suspendre;
Les agneaux, les moutons paissent le gazon tendre.
Le lièvre, la marmotte et le hardi chamois
Prennent, pendant le jour, moins d'herbe que d'émois.
Font gravir au chasseur vos pentes et vos cîmes,
Et le font, quelquefois, rouler dans vos abîmes.
L'aigle majestueux, le roi de l'infini,
Dans vos antres affreux va construire son nid.

Comme un monstre géant le nuage s'enroule
Autour de vos sommets, on dirait que tout croule
Quand il lance sa foudre, allume ses éclairs,
Pour ravager la terre, électriser les airs.
De nombreux citadins, désireux de connaître
La vive émotion que vos masses font naître,
Quittent l'asphalte pour fouler les frais gazons,
Et vont s'extasier devant vos horizons...

L'automne vient brûler et vos fleurs et vos plantes,
Rendre votre air plus vif et vos sources plus lentes :
De repeupler vos forêts de leurs nombreux oiseaux ;
Faire tomber la feuille et geler vos ruisseaux ;
Et contre les méfaits, monts, rien ne vous protège,
Même bientôt l'hiver avec son froid cortège
De givre, d'aquilon, de neige et de grésil,
Saura vous endormir jusqu'au retour d'avril.

Pendant le long sommeil vous sécretez la sève ;
Mais lorsque le printemps, en souriant, se lève,
Et que par lui l'hiver, à partir, est contraint,
Vous secouez le froid manteau qui vous étreint,
Un rayon de soleil dissipant la froidure
Avril joyeux vous rend la robe de verdure ;
Et Mai pour vous donner la vie et la couleur
Sème à profusion et le nid et la fleur...

Mes Alpes, j'ai pour vous une affection vive,
Lorsque votre beau nom à mon oreille arrive,
Je sens battre mon cœur à briser sa prison,
Il voudrait voir encor votre vaste horizon,
Vos grands pics azurés, leurs neiges éternelles,
Vos beautés vieilles et pourtant toujours nouvelles ;
Ne le pouvant il veut, par le doux souvenir,
Quoique grandes, en lui, toutes vous contenir.

L'ISTHME DE SUEZ

Notre confrère, M. Célestin ROCHE, a eu l'heureuse idée, à l'occasion de l'inauguration récente de la statue de Ferdinand de LESSEPS, à Port-Saïd, d'offrir à la Société d'Etudes un poème de haute inspiration composé par son père à la veille de sa mort prématurée.

Le public qui aime à penser en lisant, verra avec plaisir une œuvre nouvelle d'un homme qui sut, aux heures de loisir, exprimer ses idées et découvrir son âme en vers précis et souvent éloquents.

D'ailleurs, ce poème sur l'isthme de Suez, par les ressources du sujet et son appropriation merveilleuse au caractère et à la situation de l'auteur, semble rendre tout particulièrement le son de cette âme distinguée.

On sait que le poète Célestin Roche, de par sa profession et peut-être plus encore par goût, s'adonnait à l'étude des sciences. Il aimait les faits précis, les formules exactes, et son vers enfermait souvent un énoncé scientifique. Elever la réalité jusqu'à la beauté sans lui faire rien perdre de sa rigueur, tel semble avoir été son but, dans la plupart de ses œuvres et notamment dans celle-ci.

Les préparatifs laborieux et techniques qui ont amené le percement de Suez, sont exposés avec beaucoup de clarté et de méthode. De plus, grâce aux grands souvenirs historiques rappelés, grâce surtout à la pensée philosophique que l'on sent partout présente, cette exposition reste poétique. Mérite peu ordinaire, si l'on veut considérer toute la difficulté qu'il y avait là.

Puis, une fois débarrassé de ces détails, le poète s'espace plus à l'aise. Apparaissent alors les hautes idées qui n'étaient que latentes, et, comme pour célébrer et rendre sensible cet élargissement, la strophe fait place, à plusieurs reprises, à la série uniforme des alexandrins.

Le poète qui, élevait son art à la hauteur d'un apostolat

moral, nous convie avec force à partager ses nobles convictions. Il s'élève lentement, comme sur une spirale, de l'amélioration matérielle à l'affranchissement moral, par l'intermédiaire du progrès économique. LESSEPS, en unissant deux mers, prépare l'échange des produits Occidentaux avec ceux du Levant, et l'échange des produits amènera la fusion des idées. L'Orient, qui fut le berceau de la religion et de l'humanité, rejoindra l'Occident qui en a connu le plein développement. Seulement, tandis que les deux mers reprennent, par le niveau, leur équilibre, les esprits ne pourront trouver leur assiette qu'en s'élevant. L'idée est belle et les vers qui l'expriment doivent être lus de très près.

La pensée est tellement haute et ferme dans tout ce poème, que, pour ma part, je n'ose pas juger bien sévèrement la versification. Mais, elle me paraît trop selon le goût du dix-huitième siècle. Classiques vrais du grand siècle et romantiques modernes — plus semblables qu'on ne croit — nous ont rendus difficiles sur le rythme, l'harmonie, le frisson, le pittoresque, l'imprévu de la forme poétique. Nous croyons que la poésie n'est pas seulement l'expression élégante, concise et lapidaire d'une belle pensée, mais encore un art qui a, dans sa forme, ses secrets et ses séductions.

Qui sait, d'ailleurs, si notre poète, enlevé en pleine production, n'eût pas ajouté à sa facture une note de plus en plus artistique? Ce poème sur Suez qui peut être regardé comme son chant du cygne, me semble renfermer des passages particulièrement harmonieux et révélateurs d'une manière toute nouvelle : la strophe suivante, par exemple :

Ces temples merveilleux qu'on doit au Moyen-Age,
Des siècles sont le fruit aussi bien que l'image;
Vingt générations sur leurs murs ont passé.
Le Canal de Suez, œuvre de tout un monde,
Sera fait en peu d'ans; il verra sur son onde
Ceux qui l'ont commencé.

A. DUMAS.

L'ISTHME DE SUEZ

Magnus ab integro sœclorum
nascitur ordo.
VIRGILE.

I

Le splendide Orient fut le berceau du monde !
Les arts virent le jour sur sa plage féconde,
Et de la Vérité le flambeau radieux
Descendit du Ciel même en ces augustes lieux.
La terre d'Orient est celle des miracles ;
L'univers entendit la voix de ses oracles ;
Cette voix, dissipant l'esprit d'impiété,
Du signe du vrai Dieu marqua l'humanité.
Le Progrès, émané de l'œuvre évangélique,
Sur le globe étendit son aile pacifique,
Et l'Europe grandit sous le double rayon
De la Science unie à la Religion.

Comme l'homme, à travers sa mobile existence,
Garde le souvenir du lieu de sa naissance,
Se retrace à l'esprit l'aurore de ses ans,
Et trouve à ce tableau des charmes pénétrants
Tel le monde moral, le monde des idées
Cherche les régions, de mystère inondées,
D'où partit la lumière, et d'où coula sur lui
Le fleuve de clarté qui l'abreuve aujourd'hui.
Quel que soit le pays où le sort nous enchaine
Toujours vers l'Orient notre esprit se promène ;
Et tout son qui s'élève en ces climats divins
Trouve un immense écho dans le cœur des humains.
Quels bruits, depuis longtemps, et quelles harmonies

S'en échappent ? ce sont deux bienfaisants génies
Qui, se donnant la main. font monter vers les cieux
L'hymne des grands travaux, des projets glorieux ;
C'est la voix des deux mers au souvenir antique :
La Méditerranée et le Golfe Arabique
Qui gémissent de voir leurs bassins séparés
Et rêvent l'union de leurs flots azurés.
L'une dit : « O ma sœur, viens rejoindre mon onde !
Et je te donnerai les rubis de Golconde ;
Et je t'apporterai les tissus de Kachmir,
Les parfums du Bengale et l'ivoire d'Ophir.
Tout ce que l'Océan, qui fait le tour du monde,
M'amène d'Australie et des Iles de Sonde
A toi, sa fille aînée, arrivera soudain.
Lorsque Moïse allait vers les champs du Jourdain,
Je retirai mes eaux pour lui donner passage ;
Que ne puis-je aujourd'hui reculer mon rivage !
Que ne puis-je, brisant l'obstacle de Suez,
Répandre sur tes bords la myrrhe et l'aloès ! »

L'autre répond : « Ma sœur, l'aurore matinale
Aime moins à dorer la rive orientale
Que moi je n'aimerais à verser en ton sein
Une part des trésors qui sont en mon bassin.
L'Industrie, installée au cœur de mes domaines,
Y verse sans repos ses fécondes haleines,
Et les fleuves, couverts de ses productions,
Les conduisent à moi sous tous les pavillons.
Je te ferais passer, si tu m'étais unie,
Les œuvres du savoir et les fruits du génie :
Des navires sans voile et chargés de tableaux,
De livres, d'instruments sillonneraient tes eaux.
Espérons tout : je touche au pays des lumières
Et son peuple a déjà levé tant de barrières
Tant instruit la nature à servir ses desseins
Qu'il n'est rien d'impossible où s'étendent ses mains, »

II.

Lorsque le Tout-Puissant sur la terre eut mis l'homme,
— « Considère, dit-il, l'aspect de ton royaume :
Ma main l'a disposé pour ta prospérité ;
J'ai créé les vallons, les plaines, les montagnes
Pour varier sa forme et donner aux campagnes
Plus de germes de vie et de fécondité.

« Tu pourras, cependant, par ton intelligence,
En augmenter encor le lustre et l'abondance ;
Appliques-y tes soins : ma loi te le permet[1].
De l'arbre du progrès j'ai béni la racine :
Creuse, élève, aplanis, distribue et combine ;
Chacun de tes travaux produira son effet.

« Mieux tu cultiveras ce terrestre domaine,
Et mieux les résultats te pairont de ta peine :
Tes labeurs serviront à ta postérité ;
Et je te saurai gré moi-même, ô créature !
D'avoir su par ton art amender la nature,
D'avoir de mon ouvrage accru l'utilité ».

Et l'homme, recueillant la parole éternelle,
Par d'éclatants travaux au globe se révèle,
De son activité va remplir l'univers.
D'opulentes cités il peuple les déserts :
Avec l'esprit des arts s'élève Babylone,
Et tout retentira du bruit qui l'environne,
Et les siècles diront aux peuples inconnus
Ses temples, ses jardins dans les airs suspendus ;

[1] Non enim laboris erat afflictio, sed exhilaratio voluntatis, cum ea quœ Deus creaverat, humani operis adjutorio lœtiùs feraciusque provenirent, SAINT-AUGUSTIN, de Genes, ad., litt., libr. VIII, c, 8.

L'Euphrate, au milieu d'eux, roule une onde captive.
Le Tigre a vu fonder les remparts de Ninive,
A vu de larges tours les surmonter encor.
Ecbatane, Palmyre ont des colonnes d'or ;
Suze et Persépolis lèvent leurs fronts splendides ;
Sur la rive du Nil on voit les Pyramides ;
Et l'homme, en ce pays favorisé du ciel,
Sur tous ses monuments jette un air solennel ;
Là sa main a laissé les traces les plus fortes :
C'est Héliopolis, c'est Thèbes aux cent portes ;
C'est le grand Labyrinthe et l'altière Memphis
Et le Memnon sonore et le lac de Mœris
Qui dispense ses eaux à la terre altérée
Quand du fleuve sacré l'onde s'est retirée.
O Nil ! qui vers le nord précipites ton cours ;
Jette un regard aux lieux d'où vient l'astre des jours ;
La main d'un Pharaon y veut mener tes ondes[1]
Tes deux bras étendus joindraient ainsi les mondes ;
Mais ce dessein se perd dans un nuage obscur,
Et l'œuvre commencée attend l'âge futur.

La Grèce, de l'Egypte a reçu l'héritage[2] ;
La couronne des arts est son noble partage,
Et d'un plus vif éclat elle va resplendir.
La matière à l'esprit en tout veut obéir ;
Elle revêt par lui des beautés souveraines ;
C'est vous que j'en atteste, ô monuments d'Athènes !
Car c'est encore en vous que les travaux humains
Méritèrent le mieux d'être appelés divins.
Comme l'aigle, qui vit au séjour du tonnerre,
Surpasse le mammouth, ce géant de la terre,
Comme l'homme comblé des dons de l'Eternel,
Surpasse les Titans qui menacent le ciel ;

[1] Néchao, ou Néchos II, roi d'Égypte, au VII[e] siècle avant l'ère chrétienne.

[2] Nul doute que la Grèce ne tienne de l'Egypte les éléments des arts et des sciences et la plupart de ses institutions religieuses. Cousin, histoire de la philosophie (3[e] leçon).

Ainsi le Parthénon et sa dorique enceinte ,
La colonne Ionique et celle de Corinthe
L'emportent sur les blocs que, l'un sur l'autre, ont mis
Les Chéops, les Ninus et les Sémiramis :
C'est l'esprit descendu des voûtes étoilées
Qui conçoit l'Acropole et fait les Propylées ;
Il a laissé tomber comme un rayonnement
La forme et la structure en chaque monument.

Et bientôt un reflet du génie hellénique,
Retournant à sa source, éclairera l'Afrique.
Celui qui disposait du monde comme un dieu
Sur la terre d'Egypte étend sa main de feu,
Et sous son mouvement s'élève Alexandrie
Que les arts vont revoir pour seconde patrie :
La Grèce dans l'Egypte a porté ses flambeaux !
Ses fils accompliront le projet de Néchos ;
Ils mèneront à fin cet ouvrage sublime
Où le Perse avait craint de trouver un abime [1]
Le Pharaon verra, de son lit sépulcral,
Le second Ptolémée achever son canal,
Verra le Nil, entrant dans l'artère profonde,
Porter à la Mer Rouge une part de son onde :
La voile a remonté de Péluse à Rhamsès
Pour redescendre au lieu qu'on nommera Suez.

Les Romains, à leur tour, dominant ces parages
Les voulurent aussi marquer de leurs ouvrages :
Leur ville était alors pleine de monuments :
L'Europe avait reçu de ces fiers conquérants
Le triple pont du Gard aux voûtes inégales,
Et le pont du Danube aux arches colossales ;
Aux rivages d'Asie ils refaisaient Balbeck ;

[1] « On avait dit à Darius, successeur de Cambyse, que la mer Rouge était plus haute que l'Egypte et qu'elle inonderait le pays ». ROLLIN *Histoire ancienne*, livre I, partie I, chapitre II.

Palmyre entre leurs mains avait changé d'aspect ;
L'Egypte, où se portait à bon droit leur estime,
Vit agrandir par eux son canal maritime :
Heureux ce beau pays que leurs pas ont foulé
Si tous les conquérants leur avaient ressemblé !
Mais l'Arabe survient, l'Arabe encor barbare
Qui brûlait les écrits dans sa fureur bizarre
« Comme nuls s'ils étaient conformes aux Korans
« Et comme dangereux s'ils étaient différents »,
L'Arabe, alors bien loin de l'esprit magnifique
Qui devait enfanter son Alhambrah magique,
Reniant Ptolémée avec le Pharaon,
Osa vouer leur œuvre à la destruction.

O des revers du sort exemple déplorable !
Comme on voit au désert les collines de sable
Couler dans les vallons creusés par les autans,
Ainsi la main de l'homme et puis celle du temps
Combleront le bassin mis au rang des prodiges ;
Il n'en restera plus que d'incertains vestiges,
Et cette œuvre sera pour la postérité
Comme chose éphémère ou qui n'a pas été.

III.

La route de Néchos n'était point la meilleure :
Notre existence est courte ; il faut compter toute heure ;
On ne doit point chercher l'angle au sommet lointain
Quand sur la ligne droite on peut trouver chemin.
C'est ce que pleinement comprend l'ère moderne ;
Sans approuver en tout l'esprit qui la gouverne,
On lui doit accorder qu'elle sait, pour le bien,
Des intérêts humains étendre le lien,
Qu'elle sait discerner, en sa sphère profonde,
L'objet universel, la chose utile au monde,
Et qu'elle sait la prendre en son meilleur côté
Afin de la conduire à la réalité.

Les siècles ont passé. Lorsque notre bannière
Dans la main d'un guerrier, de qui la France est fière,
Allant se déployer aux rivages du Nil,
Y reporta les arts après mille ans d'exil,
Quant la pensée antique, à leur voix éveillée,
Revient préoccuper l'Europe émerveillée,
Lui revient présenter son signe radieux,
L'Ange des grands desseins qui plane dans les cieux,
A qui de l'Univers nul point ne se dérobe,
Promenant son regard sur la face du globe,
Voit cet espace étroit, bordé des flots amers,
Qui joint deux continents et sépare deux mers ;
Solitude aujourd'hui, jadis brillant passage
De peuples différents de mœurs et de langage ;
Où Sésostris s'ouvrit le chemin triomphant
Qui le devait conduire au fond de l'Orient ;
Où le fils de Cyrus, par un effort contraire,
Brisa des Pharaons le trône séculaire ;
Où le vainqueur d'Issus parut comme un soleil
Qui subjugue la terre en lui donnant l'éveil ;
Où l'on vit un fauteur des arrêts de l'épée
A l'autel de César sacrifier Pompée ;
Où plus tard un saint roi fit respecter son nom
Dans la bataille, et plus encore en sa prison ;
Où, presque de nos jours, un géant de l'histoire
Des anciens conquérants a fait pâlir la gloire ;
L'Ange, sondant de l'œil l'isthme, « Eh quoi ! se dit-il,
Pour joindre les deux mers a-t-on besoin du Nil ?
Quand le monde en était encore au premier âge
N'ai-je pas vu les eaux avoir ici passage ?
Par un chemin direct, si j'ai bon souvenir,
J'ai vu le flot marin aller et revenir
Du Sud au Nord. La trace en apparait encore
On n'aura qu'à rouvrir cet antique bosphore,
Et l'homme, en refaisant un objet naturel
Dotera l'univers d'un ouvrage immortel ».

IV.

Les airs étaient remplis de cette voix sonore ;
Mais ses accents pour l'homme étaient vagues encore;
Il n'en saisissait point l'accord harmonieux :
Sa pensée incertaine allait en d'autres lieux.
La Vérité parfois voile son front céleste,
Mais plus tard clairement elle se manifeste ;
Son jour n'était pas loin. Après divers essais
Que ne couronna point la palme du succès ;
Après les errements du niveau de Lepère
Qui du Perse abusé refirent la chimère ;
Après que Talabot, en ses excursions,
De Suez à Pharos eut planté ses jalons,
Un homme s'est levé, plein de cette lumière
Qui chasse les vapeurs flottant dans la carrière,
Un homme s'est levé, mû du souffle divin
Qui renverse l'obstacle et porte le destin....

Toi que mon esprit cherche à travers les étoiles,
Muse ! daigne un moment m'apparaitre sans voiles,
Viens ! et que ton organe élève mes accents
Jusques à la hauteur de l'objet de mes chants.
Lesseps, prenant l'essor sur l'aile du génie,
Va de l'esprit céleste écouter l'harmonie ;
Il revient, entouré du suprême rayon
Et pénétré du feu de l'inspiration.
Son bras, fortifié de la divine essence,
Pose les fondements de l'entreprise immense :
L'idée entre ses mains prend corps. Son œil serein,
De Péluse à Suez parcourant le terrain,
Voit la ligne qu'au fond de la double vallée
Et sur la sommité, Linant a nivelée,
Et la secrète voix de l'habitant des cieux
Lui dit que le succès n'a plus rien de douteux.
Comme l'éclair perçant la brume agglomérée,

Indique au nautonier la rive désirée,
Lesseps montre la plage et dit le temps prochain
Où s'accomplira l'œuvre utile au genre humain.
Un nouveau Pharaon, qui cherche la lumière[1],
Avec empressement lui livre la carrière,
Et le plan s'organise et s'affirme aux regards,
Aux encouragements d'un prince ami des arts.

— « Rendons, a dit Lesseps, l'œuvre plus solennelle ;
Pour en faire vraiment la chose universelle,
Pour que tous intérêts s'y veuillent engager,
Convions, ô Saïd ! le monde à la juger ».
Au son de cette voix l'Europe s'est émue :
Les peuples, comprenant que l'heure était venue,
Suivent de leur esprit le penchant naturel
Et veulent hautement répondre à son appel...
Quelle est cette Assemblée où la voix du génie
Descend comme un ruisseau de céleste harmonie ?
Quels hommes, au costume, au langage divers,
Pour un commun objet ont traversé les mers,
Ont franchi les vallons, les montagnes, les fleuves
Et mis leur dévouement à toutes les épreuves ?
Ce sont les délégués de chaque nation ;
Chacun d'eux de lumière apporte un pur rayon,
Et ces rayons unis font un jour sans nuage
Où le faux se dissipe et le vrai se dégage.

Les uns ont habité ces bords où le soleil
D'un bandeau nébuleux couvre son front vermeil ;
Mais où l'esprit de l'homme et son intelligence,
Sur l'horizon des arts montant en phare immense,
S'en vont illuminer les plus lointains climats...
Quand l'intérêt privé ne les obscurcit pas.
Harris ! qui si souvent dans le Golfe Arabique.
As supporté les vents et les feux du tropique,

[1] Mohammed-Saïd, vice-roi d'Egypte.

Escorté de Manby, Mac-Cléan et Rendel,
Tu viens pour l'Angleterre au congrès solennel.
Un autre est arrivé des lieux où le Batave
En des murs de granit tient l'Océan esclave ;
C'est Conrad, dont le front, couvert de cheveux blancs,
Porte l'expérience et non le poids des ans.
Une autre du Danube a quitté les campagnes.
Il vient représenter une des Allemagnes :
Poursuis, ô Negrellus ! ton illustre chemin ;
La cause de César est remise en ta main.
Un autre est arrivé de ces champs d'Italie
Où, comme un fruit du sol, s'élève le génie :
Paléocapa vient pour ce peuple des monts,
Qui brûle de s'ouvrir de nouveaux horizons.
Un autre encor de l'Ebre a quitté les rivages :
Jadis, d'un nouveau monde allant chercher les plages,
Les hommes du pays d'où vient Cyprianos
D'une mer vierge encor traversèrent les flots.
Et toi, source de vie et foyer de lumière
Qui dans le champ d'honneur vas toujours la première,
Toi, mère de Lesseps, France ! avec plus d'ardeur
Dans ce grand mouvement vibre ton noble cœur.
Au signe révéré de ta main souveraine
Tes héros du savoir ont volé dans l'arène :
C'est Rigault, c'est Jaurès qui connaissent les mers,
Renaud, qui sondera le terrain des déserts ;
C'est toi, jeune Liesson, dont la trop courte vie
Sur le bord africain sera si bien remplie,
Qui marqueras le point, en la fleur de tes jours,
Où sur la mer du nord le canal prendra cours.
L'Egypte enfin, la terre où l'œuvre sera faite,
Qui verra défiler, après cette conquête,
Sous son œil rajeuni, toutes les nations
Dont la plaine liquide a connu les sillons ;
Qui verra leurs couleurs, leurs armes, leurs bannières,
Devant elle ondoyer comme autant de lumières
Qui rendront à son bord si longtemps délaissé
Les rayons de splendeur qu'il eut dans le passé,

L'Egypte a Mougel-Bey, Linant; par leur organe
Plus d'un morne brouillard deviendra diaphane ;
Leur voix aura l'attrait, le pouvoir spécial
Du sentiment intime et du savoir local.

Paris, qui de l'Europe est le centre et l'image,
Paris réunira l'auguste aréopage ;
De Paris doit sortir l'oracle solennel
Qui réalisera le rêve universel ;
Mais comme le soleil, de sa royale sphère,
Détache un corps céleste imprégné de lumière,
Et l'envoie explorer les globes éloignés
Qu'à son autorité le Maître a confiés,
Tel un groupe formé dans le grand consistoire,
D'une main déroulant le livre de l'histoire,
De l'autre organisant les puissants instruments
Que produit la science en ses enfantements,
Va rechercher le lieu de la tranchée antique ;
Va, dans tous ses replis, tâter le sol isthmique ;
Va fouiller le terrain à travers le désert,
Sonder le littoral de l'une et l'autre mer ;
Voir comment le sol fuit sous l'onde qui le presse,
Combien le flot y monte et combien il s'abaisse,
Déterminer enfin comment, sur chaque bord,
Les flots auront accès et sortiront du port ;
Puis vient de ses travaux déposer la merveille
Dans le sein du Conseil ; ainsi l'on voit l'abeille
A la ruche apporter, sans compter ses labeurs,
Les sucs qu'elle a tirés du calice des fleurs.

Le Conseil examine et met dans la balance
Les différents projets qui sont en sa présence :
Celui de Talabot est l'œuvre du talent,
Mais il n'offrirait point ce que le monde attend ;
Pour fournir son trajet il prend un cours oblique !
Un autre tombe encor sous la même critique [1].

[1] Celui de MM. Barrault.

Le projet de Linant, comme l'arc radieux
Qui s'imprime en la nue et captive nos yeux,
S'attache au fond de l'œuvre, et toujours la pensée
Suit entre les deux mers la route proposée:
Par ceux qui le jugeaient ce projet complété
Réunit la grandeur à la simplicité ;
Tout autre devant lui, pâlit, se décolore,
Comme l'astre des nuits à l'aspect de l'aurore,
Et c'est en l'adoptant que la voix du Congrès
Ferme le grand débat et porte ses arrêts :

— *En partant de Suez, sur le Golfe Arabique,*
Le canal passera dans la vallée antique,
Qui finit au bassin où sont les Lacs amers,
Traversera ces lacs, qu'ont délaissés les mers ;
Entrera dans Timsah, que le Nil alimente,
Où du versant du sud se bifurque la pente ;
Et, perçant au-delà le terrain culminant,
Gagnera Menzaleh sur le sol déclinant ;
D'où sur la mer, toujours sans vanne et sans écluse,
Il ira déboucher à l'ouest de Péluse,
Après avoir couru par l'isthme égyptien
L'espacc qu'un degré mesure au méridien[1]—.

V.

Le voilà ce lien qui doit joindre les ondes !
Trait d'union tiré sur la carte des mondes ;
Qui pourrait désormais l'empêcher d'aboutir ?
Quel ennemi du bien, quel esprit de mensonges
Replongerait encor dans l'abime des songes
Cet astre qui rayonne au seuil de l'avenir ?

[1] La précision mathématique, impossible à rendre en vers, aurait voulu *un degré trente-un grades* pour faire la longueur du canal, qu est de cent quarante-sept kilomètres.

L'Erreur, au cœur humain profondément ancrée,
L'Erreur se figurait que la Mer Erythrée,
Bien plus haute que l'autre, irait tout envahir,
Que ses flots en leur cours porteraient le ravage
A moins qu'en des bassins disposés au passage
On sût les retenir.

La terre n'est donc point un globe ! En son domaine
La gravitation n'est plus qu'une loi vaine
Si l'eau prend son assiette et retient ses courants
Avant que tous les points de la liquide masse
Qui, sans se désunir, ceint le monde et l'enlace
Soient du centre commun également distants.

Un enfant du savoir[1], calculant le régime
Que prendra le fluide au canal maritime,
Des seuls effets du flux présente le tableau ;
Avant que la science abordât ce mystère
L'art avait déjà dit de sa voix la plus claire :
Les mers sont de niveau ![2]

L'Erreur disait ausi : La côte de Péluse
A l'établissement du canal se refuse ;
Elle est trop peu déclive en entrant sous les eaux.
La Vérité répond : Pour vaincre cet obstacle
Les moyens sont trouvés ; sans faire de miracle
On donnera passage aux plus larges vaisseaux.

Le Préjugé croyait que de fougueux orages
Toujours de la Mer Rouge assiègent les parages ;
Mais Harris lui dira que soixante-dix fois
Sous un ciel vaporeux ou ruisselant d'étoiles
Sur cette onde fameuse il a tendu ses voiles
Sans perdre son pavois.

[1] M. Lieusson.
[2] Nivellement de M. Bourdalone, et opérations de M. Talabot.

La Politique enfin, de sa voix équivoque,
Méconnaissant l'esprit de notre temps, invoque
De confus arguments pris dans un vain conseil
Et qui, pour un moment, troublent le grand ouvrage;
Comme on voit au désert un informe nuage
Sous ses plis redoublés obscurcir le soleil.

Albion! c'est de toi que ces brouillards s'exhalent:
Tu crains qu'en Orient des peuples ne t'égalent,
Et tu leur veux fermer le chemin de ces bords.
On vit, de sa pensée écartant l'enveloppe,
Ton ministre avouer en face de l'Europe
Ce but de ses efforts[1].

Il fallut tout le poids de la main de la France
Pour que vers le succès s'inclinât la balance;
Sans elle, en ces climats où règne Adamastor,
Dans ces lointaines eaux des régions australes
Pour arriver au sein des mers orientales,
Nos arrière-neveux navigueraient encor.

Que dis-je! même en toi l'opinion publique
Albion, protestant contre ta politique,
En ce point capital la contraint à changer;
Et déjà tu voudrais effacer de l'histoire
Un discours de ta bouche auquel, il faut le croire,
Ton cœur fut étranger.

Continue, ô Lesseps! ta sublime entreprise:
A son achèvement l'Europe sympathise
Et veut s'associer à tes nobles efforts.
Des bords de la Tamise et de l'onde espagnole
Jusqu'à la Moscovie assise autour du pôle,
Chacun t'offre ses vœux, ses mains et ses trésors.

[1] « Le premier ministre avoua au Parlement que le gouvernement de S. M. Britannique avait usé, jusqu'à ce moment de toute son influence à Constantinople et à Alexandrie pour empêcher le projet du Canal

Ces temples merveilleux qu'on doit au Moyen âge
Des siècles sont le fruit aussi bien que l'image :
Vingt générations sur leurs murs ont passé ;
Le canal de Suez, œuvre de tout un monde,
Sera fait en peu d'ans : il verra sur son onde
Ceux qui l'ont commencé.

L'art moderne avait fait le dôme de Saint-Pierre,
Sur les fleuves jeté des arcs-en-ciel de pierre ;
Il passe la Tamise avec un souterrain ;
Des Alpes en tunnel il traverse la chaîne,
Te mène la Durance, ô cité Phocéenne,
Et franchi Menaï dans un tube aérien.

L'art pousse sur la terre et sur la plaine humide
Des coursiers flamboyants à la marche rapide
Qui vivent de vapeur et bravent les autans ;
Un fil tendu dans l'air, ou noyé dans les ondes
Porte la voix de l'homme aux limites des mondes
Dans les moindres instants.

Des prodiges du temps la suite s'échelonne ;
Le travail de Suez en sera la couronne,
Et de cette merveille éclose en tes Etats,
Tu seras, ô Saïd ! le grand dépositaire.
Cet honneur t'appartient, car la main étrangère
N'aurait pu réussir sans l'appui de ton bras.

Ton peuple, par ton ordre, aux labeurs se prépare ;
Il ne ressemble point à la horde barbare
Qui vient d'assassiner les Chrétiens du Liban,
Et qui tremble, en voyant nos étendards paraître,
D'expier tous les maux que l'on osa commettre
A l'abri du turban.

d'être mis à exécution ». Citation du Rapport présenté par M. Ferdinand de Lesseps à l'Assemblée générale des actionnaires du Canal de Suez, le 15 mai 1860.

Le progrès sous ta loi marche d'un pas agile ;
Et tu méritais d'être un fils de l'Evangile
Par ta mansuétude et ton amour du bien.
L'œuvre des Pharaons, que ton pays t'enseigne,
Un jour s'éclipsera sous celle que ton règne
Aura vu s'accomplir, dont tu fus le soutien.

Un jour viendra sans doute où, dans un saint délire,
Un poète inspiré prenant en main sa lyre,
Voudra du genre humain célébrer les travaux ;
Alors, en reportant ses regards en arrière,
Il verra notre époque et trouvera matière
A des accords nouveaux.

Suez est un bosphore et l'Afrique est une île !
La route de Vasco, désormais inutile,
Ne subsistera plus qu'aux chants du Camoëns ;
Une écharpe mobile, à travers l'hémisphère,
Par le milieu du corps enveloppant la terre,
D'un de ses flancs à l'autre emporte les humains.

Suez est un bosphore, et l'horizon recule !
Les navires partis des colonnes d'Hercule
S'en vont directement jusqu'où naissent les jours.
L'homme, ayant de moitié réduit cette distance.
Pourra croire, par là, que de son existence
Il a doublé le cours.

VI.

Suez est un détroit ! Rival de la nature
L'homme en a repris l'œuvre. Oh ! la race future
En voguant sur cette onde, en regardant ces bords,
Dira le cœur ému : nos pères étaient forts !
Nos pères étaient bons ! leurs ouvrages suprêmes,
Grands comme leur pensée, étaient faits pour eux mêmes !
Ils en ont profité durant quelques instants,

Et nous en jouissons depuis plus de mille ans. —
Oh ! qui de l'avenir pénétrant le mystère,
En suivant les travaux des peuples de la terre,
Dira les résultats que, pour tout l'univers,
Aura ce complément de la chaîne des mers !

Au sein du firmament les planètes entrées
Vers elles ont tiré. des plaines ethérées,
D'autres globes errants qui suivent leur essor,
Et peut-être ceux-ci sont entourés encor
D'astres inférieurs dont la trop faible masse
Echappe à nos regards dans les champs de l'espace ;
Et tous les éléments de l'immense appareil
Vont se coordonner dans l'orbe du soleil.
Immuable au milieu de son mobile empire
Il échauffe, il éclaire, il soutient, il attire
Les planètes ensemble avec leurs tourbillons,
Et reçoit à son tour leurs émanations ;
Sous son rayonnement les orbes secondaires.
S'enchaînent l'un à l'autre et sont tous solidaires ;
La comète, prenant un vol ambitieux,
Voudrait-elle sortir de la commune enceinte ?
Aux confins de l'éther par le soleil atteinte
Elle revient docile, et son excursion
A de l'astre central étendu l'action.

Ainsi l'on voit déjà, vers le nouveau bosphore,
Les peuples du Couchant, du Nord et de l'Aurore
Diriger leurs travaux, et pousser des sillons
Qui se seraient tournés vers d'autres régions.
L'Indoustan, à travers ses immenses campagnes,
Voit passer le rail-way qui, perçant les montagnes,
Porte l'ambre et la soie où va l'astre des jours.
Sous la main de l'Anglais le Gange étend son cours
Jusques au pied du pic qui domine le monde [1].

[1] L'Himalaya.

Il permet aux vaisseaux de courir en son onde
Pour agrandir encor le cercle des trésors
Qui devront par Suez arriver en nos ports.
Voyez à l'autre bout de l'ancien hémisphère,
Développant leur cours, les routes de l'Ibère
Des plaines de Madrid, des monts Pyrénéens
Se porter vers les bords méditerranéens!
Voyez s'échelonner, sur cette voie immense,
Qui débouche à Marseille et traverse la France,
D'innombrables chemins qui, s'avançant toujours,
Vont répandre partout les bienfaits de leur cours !
Affluents progressifs, et par qui le grand fleuve
Chaque jour à ses flots ajoute une onde neuve.
La Hollande s'applique à chercher les moyens
De mieux utiliser ses flots océaniens ;
Elle voit l'Orient et nourrit l'espérance
D'y ravoir par Suez son ancienne puissance.
Le Scandinave aussi, de son climat brumeux,
S'efforce de marcher ver ce point lumineux.;
Le Russe, à la vapeur ouvrant son territoire,
Voudrait en diriger l'essor ver la Mer Noire ;
Mais comme les traités lui forment l'Hellespont [1],
C'est à la mer du Nord que son travail répond ;
C'est de là que ses nefs, par Suez attirées,
Iront de l'Australie explorer les contrées.
Du Danube au Weser la terre des Germains
Se couronne de rails, et ces mille chemins,
Dans leurs inflexions suivant un plan unique,
Convergent vers le bord de l'onde Adriatique.
Venise ! qui jadis fus la reine des mers,
Tes yeux, depuis longtemps d'un nuage couverts,
Vont s'ouvrir aux rayons d'une clarté nouvelle ;
Aux climats d'Orient la fortune t'appelle ;
Et toute l'Italie, entendant cette voix,
Songe à renouveler ses gloires d'autrefois :

[1] Traité de Paris, en 1856, aujourd'hui modifié par le traité de Londres, en 1871. — (Note de l'éditeur).

Gênes accroît son port, les Apennins s'abaissent ;
Rome que tous bienfaits, tous progrès intéressent,
Rome, centre des arts et du monde moral,
Au courant de Suez ouvre son littoral.

Un nom, parmi ces noms, me resterait à dire :
Hélas ! il porte encor la trace du martyre !
Peuple dont le destin fut autrefois si beau,
Où tous les peuples ont allumé leur flambeau,
Toi qui des Pharaons allas finir l'ouvrage,
Le rude et lourd fardeau de ton long esclavage
Aurait-il en ton âme éteint le feu sacré ?
Non ! ce feu n'est point mort, il n'est qu'oblitéré ;
Que ta blessure enfin par le temps soit guérie.
Et nous verrons encore éclater ton génie.
Pour la création digne des Immortels,
Où tu portas jadis tes regards solennels,
Pour l'œuvre dont tu fis en ton passé l'épreuve,
Qui renait aujourd'hui sous une forme neuve,
Pour ce monde où chacun s'apprête à pénétrer,
O Grèce ! tu voudras aussi te préparer.

Partout l'impulsion s'étend et se propage ;
Ainsi quand l'air s'agite au-dessus du nuage,
La masse atmosphérique, en entier s'ébranlant,
Ondule jusqu'en terre et nous jette le vent ;
Tels encore l'on voit dans une monarchie,
Par tous les échelons de la hiérarchie,
Les sujets correspondre avec le souverain,
Et se mettre en haleine au signe de sa main,
Tel l'objet de Suez, se posant dans le monde,
Agite l'univers en sa base profonde ;
Chacun veut un rouage en ce vaste ressort
Où tout se répondra du centre jusqu'au bord,
Où tout en même temps se forme et s'organise.
A chaque nouveau pas de la grande entreprise
S'avancent les courants qui doivent s'y lier ;
A chaque mouvement de ce long atelier

Qui manœuvre le pic et creuse la tranchée,
Sur ces mille chantiers l'Europe s'est penchée,
Et de l'arbre qui pousse elle fait les rameaux.
A peine l'océan eut déployé ses eaux
Qu'on vit courir à lui les fleuves, les rivières ;
Le jour où le bosphore ouvrira ses barrières,
Le jour où les deux mers, en s'y donnant la main,
Auront de l'entreprise assuré le destin,
Ce jour verra finir la plupart des ouvrages
Qui vont s'y rattacher de nos lointaines plages ;
Les veines et le cœur formés en même temps,
Uniront dès l'abord leurs vastes mouvements.

VII

Le terrestre fluide, en son cours, manifeste
Le besoin d'équilibre ; un fluide céleste,
L'esprit humain, aussi tend à se niveler ;
Mais c'est en élevant ses régions infimes
Sans abaisser jamais ses éclatantes cimes
Qu'il se veut égaler.

Lorsque, par cette voie où tout progrès s'attache,
L'humanité pourra circuler sans relâche
Et réciproquement de l'Est à l'Occident,
Ces deux mondes divers, où rien ne se ressemble,
Se pénétrant l'un l'autre, échangeront ensemble
Ce qu'ils ont de plus grand.

Comme deux Océans, dont les ondes émues
Sous le souffle du vent se portent vers les nues
Et vont se dérouler dans un vague lointain,
Mêlent leurs hautes eaux et ce qu'elles contiennent,
Entre les continents, de même, vont et viennent
Les flots du genre humain.

Salut, fils d'Orient ! vous à qui le grand Etre
A donné tous les biens que vous puissiez connaître ;
Vous pour qui la nature exalte ses vertus
Et réserve le choix des fruits de son domaine,
Aux rives du couchant où Suez vous amène
Soyez les bienvenus !

Vous portez un rayon de l'antique lumière
Que le Brame conserve avec tant de mystère
Et de persévérance aux murs de Bénarès ;
Et vous communiquez aux peuples de l'Europe
Les trésors qu'en vos champs votre main développe
Avec tant de succès.

Vous avez recueili sur vos terres magiques
Les puissants végétaux, les fruits aromatiques ;
De vos côteaux fleuris ouvrant le riche émail,
Vous en avez tiré l'or et les pierreries ;
Le fond des vastes mers donne à vos pêcheries
La perle et le corail.

Le flot exhubérant de toutes ces richesses,
Circulant par vos mains sous diverses espèces
Dans le sein altéré du monde occidental,
De son commerce encore augmente la puissance,
Et fera de nos bords une féerie immense,
Un pays idéal.

L'Occident, à son tour, compense avec usure
Ces dons que vous aviez reçus de la nature :
Il met entre vos mains le flambeau du savoir,
Vous rend ce feu sacré qui brillait sur vos pères
Et dont vous n'avez plus que de faibles lumières
Qu'à peine l'on peut voir.

L'astre intellectuel, pour vous un météore,
Passa dans nos climats, auxquels il donne encore
Sa féconde chaleur et ses vives clartés ;
Chaque fois que Suez verra passer la voile
Un rayon de cet astre ira percer le voile
De vos obscurités.

Et ce voile bientôt fuira comme un nuage
Où les traits du soleil se sont ouvert passage ;
Et vous remonterez au rang de vos aïeux ;
Vous serez nos égaux aussi bien que nos frères :
Car de la Vérité les rayons salutaires
Retrouveront vos yeux.

Alors disparaitront ces rivalités sombres
Qui ne peuvent germer qu'à la faveur des ombres
Et dont le noir rameau porte des fruits sanglants.
Le Fanatisme impur, de son réduit sauvage
Verra fuir, quand l'Europe y trouvera passage,
Ses adeptes tremblants.

Abandonnant ces lieux de leurs exploits funèbres,
Ils s'en iront chercher de nouvelles ténèbres
Pour y rendre l'essor à leurs instints pervers ;
Vains soins ! chaque désert de lumière s'inonde,
Et, chassés de partout, ils quitteront le monde
Pour aller aux enfers.

Peuples civilisés, nations éclairées !
Rivalisez de zèle en toutes les contrées
Pour amener le jour de ce grand changement.
Sur cette onde où l'Apôtre a mené sa nacelle,
Qui vit toute lumière éclater autour d'elle [1]
Allez incessamment,

[1] La Méditerranée.

Allez ; de la vapeur l'aile fougueuse, ardente,
Trop courte pour atteindre au Cap de la Tourmente[1],
Une fois déployée, ira bien à Suez ;
Peut-être on la verra, se joignant à la voile,
Dans la marche du char que dirige l'étoile
Introduire un progrès.

Allez ; l'Antiquité sous vos pas éveillée
Arrêtera sur vous sa vue émerveillée,
Et dira : Mes enfants font plus que m'imiter,
Allez ; de cette mer les sentiers sont prospères :
Depuis longtemps la France a dompté les corsaires
Qui venaient l'infester.

Le glorieux drapeau de ma belle patrie
Qui flotte en ce moment aux monts de la Syrie
Pour y briser le cours d'attentats inhumains,
Qui, calmant en ces lieux les fureurs du Tartare,
Protége les chrétiens, les venge et leur prépare
De propices destins,

Ce drapeau du Progrès est le vivant symbole :
La Justice, la Foi, de l'un à l'autre pôle,
Accompagnent sa marche et triomphent par lui ;
Au drapeau de la riche et puissante Angleterre
Qui couvre également tous les points de la terre
S'unissant aujourd'hui,

[1] Une riche compagnie, qui entreprit d'employer la navigation à la vapeur par la voie du cap de Bonne-Espéranae, fut rninée, et la voile continua de suivre seule cette voie ». — |Rapport de M. Ch. Dupin à l'Académie des Sciences, inséré dans le *Monsieur* du 20 mai 1857.

Il entre en cet empire immense et solitaire
Qui, depuis trois mille ans, d'un demi-jour s'éclaire,
Pour y faire briller une entière clarté,
Pour en initier le peuple misanthrope
Aux principes, aux arts, aux mœurs par qui l'Europe
Conduit l'humanité.

Combien sa mission deviendra plus féconde
Lorsque Suez ouvert lui prêtera son onde !
Je vois venir les jours fortunés et bénis
Où, par cet instrument d'action souveraine,
Les membres divisés de la famille humaine
Seront tous réunis.

Alors, sous l'étendard du Dieu de l'Evangile,
Les hommes tourneront vers le juste et l'utile
Toutes les facultés qui leur viennent d'en-haut ;
Et la Fraternité, que chacun préconise,
Ayant pour fondement la pierre de l'Eglise,
Ne sera plus un mot.

Et tous les intérêts, faisant cause commune,
Ne se combattront plus au char de la fortune,
Le monde ne sera plus qu'une nation,
Qu'un immense concert, et l'Ange de la Terre
Sera plus fier alors de conduire sa sphère
Dans la création.

Et le Très-Haut lui même, en sa grâce infinie,
Voudra bien écouter la nouvelle harmonie
Qui montera vers Lui du séjour des mortels ;
Il trouvera que l'homme a bien fait son ouvrage ;
Qu'il est plus digne encor d'être admis au partage
Des bienfaits éternels.

8 Novembre 1860.

CONFIRMATION par Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, des églises de Monêtier-Allemont et d'Antonaves à l'abbaye de Montmajour près Arles,

(8 décembre 965)

Chuonradus, piissimus rex[1], petentibus monachis ex monasterio Sancti Petri apostoli de Montemajori, voluit ac firmiter decrivit ut hoc quod domnus Leo, apostolicus[2], atque Otto[3], imperator Augustus, atque ipsius Chuonradi soror Adelhais[4], imperatrix, ex terra sancti Petri apostoli, cum pro Dei amore postulaverant prenominatis monachis tenere permitteret, et insuper hoc quod Boso, Arelatensis comes, hujus nominis secundus, ipse reddiderat illis concedendum. Et in comitatu Vapinco cellam de Alamunte, Sancti-Martini dictam, et in alio loco cellam Antunnavam. Signum signi Chuonradi, piissimi regis. Data VI idus decembris, indictione VII, anno incarnationis dominice DCCCCLXV, anno XXVIII Chuonrado rege, in Genua[5] civitate. Feliciter, amen.

FONDATION d'un anniversaire et de l'entretien de lampes d'argent dans la cathédrale d'Embrun par Bertrand, archevêque.

(3 novembre 1323)

In nomine domini amen, anno ejusdem millesimo CCCXXXIII die tercia mensis novembris cum venerabile

[1] Conrad le pacifique, roi de Bourgogne transjurane, monté sur le trône en 937, mort en 993.

[2] Léon VII (936-939) ou Léon VIII (963-965). Plutôt le second.

[3] Othon le Grand, empereur (936-973).

[4] Adelaïde, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, veuve de Lothaire, roi d'Italie, deuxième épouse d'Othon le Grand. Il l'épousa en 951, elle mourut en 999.

[5] Très probablement *Geneva*.

capitulum Ebredunense ut ferebatur emisset seu emi fecisset duas possessiones videlicet unam vineam citam in territorio Caturicarum loco dicto in Chalma juxta viam publicam ab una parte et juxta Claperium ab alia parte et juxta vineam Hugonis Blayni a parte altera; item unum campum situm in eodem territorio loco dicto ad Carceres juxta campum et pratum Jacobi Garini, de Caturicis, a duabus partibus et juxta viam publicam a parte altera, precio duo milia turonensium argenti grossorum, que possessiones fuerant Riperti de Briseriis quondam, tandem reverendus in Christo pater dominus Bertrandus, dei gracia archiepiscopus Ebredunensis, rogavit venerabiles viros dominum Hugonem de Mandagoto, prepositum, Franciscum Visconis, cantorem, Raymundum Baboti archidiaconum, Hugonem de Mirabello, Bertrandum Scoferii, Humbertum Rollandi et Lombardum Marcelli, canonicos Ebredunenses, et presens capitulum generale una cum dicto domino archiepiscopo facientes, ceteris dominis canonicis Ebredunensibus agentibus in remotis, quatenus dictas possessiones ipso domino archiepiscopo reliquerent et dimittent eodem precio quo dictum capitulum dictas possessiones habuerat seu cunsecatur, scilicet duo milia turonensium argenti ; qui dominus prepositus, cantor, archidiaconus et canonici precibus dicti archiepiscopi favorabiliter annuentes ut capitulum et nomine dicti capituli, eidem domino archiepiscopo dictas possessiones dimiserunt et desamparaverunt precio supra dicto. Dictus que dominus archiepiscopus incontinenti in presentia mei notarii et testium infra scriptorum, predictis dominis capitulum celebrantibus, nomine sue Ebredunensis ecclesie, donavit pura et simplici donatione ac irrevocabili habita inter vivos, sub conditione et forma sequentibus. Videlicet quod quecumque persona seu persone que in posterum tenebunt et possidebunt possessiones predictas in solidum vel in parte, facere, salvere vel servire teneantur annuatim et perpetuo ecclesie supradicte seu ejus procuratori ecclesie recipienti CXXVI turones argenti antique legis cum o rotundo boni que ponderis et

legalis; quorum turonensium XXVI turones sint pro duobus anniversariis faciendis in dicta ecclesia annuatim perpetuo, uno pro anima dicti domini archiepiscopi et alio pro anima magistri Johannis Begonis quondam ; de residuo vero dictorum CXXV (sic) turonensium argenti habeat et recipiat decem turones argenti perpetuo anno quolibet ille qui illuminabit lampades argenteas per dictum dominum archiepiscopum in dicta ecclesia ordinatas ; residuum autem dictorum CXXV turonum sint et esse debeant pro emendo oleo in lampadibus supradictis, et sic ut predictum idem dominus archiepiscopus precepit perpetuo inviolabiliter observari. Predicti autem domini capitulum facientes nomine dicte ecclesie, dictas possessiones receperunt sub modo et forma superius per dictum dominum archiepiscopum ordinata. Acta fuerunt predicta Ebreduni in domo archiepiscopali, presentibus testibus dominis Ebreduno Peyrolerii et Guillelmo Hunbaudi, capellanis, ac nobile Rodulpho de Ebreduno, predicta (sic) vocatis specialiter et rogatis. Ego Ilarius Crispini, de Ebreduno, publicus imperiali auctoritate notarius, etc.

CHRONIQUE

PAR M. A. DUMAS

Séance solennelle de la Société d'Études
Conférence de M. H. Duhamel

Le 18 décembre dernier, a eu lieu une séance solennelle organisée par la Société d'Études, dans les salons de l'Hôtel de Ville. Le public se pressait nombreux et envahissait jusqu'au petit salon affecté à la Musique du 22e, dont l'Administration militaire avait bien voulu accorder l'aimable et distingué concours. Au premier rang avaient pris place M. le Préfet, Mgr l'Évêque, M. le Maire de Gap, M. le Colonel du 22e. D'élégantes toilettes disséminées jusques aux dérniers rangs, donnaient un aspect de fête mondaine à cette réunion littéraire.

M. Hugues, président de la Société d'Études, ouvre la séance par une causerie pleine d'à-propos, d'esprit, de bonne humeur, et, ça et là, de grande élévation. Il présente le conférencier, M. Henry Duhamel, doublement cher aux Gapençais, qui ont eu l'occasion, il y a neuf ans, de l'applaudir, et, récemment, de lire son bel ouvrage : *Au pays des Alpins*.

M. Hugues remercie ensuite tous ceux qui ont prêté leur concours à cette réunion, et toute l'assistance qui la rehausse de son attention sympathique. Il voit dans toutes ces bonnes volontés un encouragement pour la Société d'Études. A cette occasion, le but de cette société est exactement et noblement défini.

D'une citation spirituelle de Musset, l'auditoire est amené peu à peu à des considérations sur l'art, la science et la littérature, sur les régions sereines qu'ils habitent, sur leur rôle pacificateur, à un moment où l'union n'est pas précisément au premier rang des vertus civiques.

Deux objections trop souvent faites à notre Association sont ensuite fortement réfutées. Il n'est pas nécessaire d'être savant pour faire partie de la Société d'Études : il y a place dans ses rangs pour toutes les bonnes volontés. Il n'est pas nécessaire, non plus, d'être définitivement fixé dans le pays. La société, œuvre locale sans doute, dépasse, par ses travaux et son patriotisme, les frontières de la région. M. Hugues cite alors cette belle pensée du poète Mistral : « J'aime mon village plus que ton village; j'aime ma province plus que ta province; j'aime la France plus que tout ».

Avant de céder la parole au conférencier, M. Hugues donne lecture d'une pièce de vers composée pour la circonstance par M. l'abbé Allemand. Voici ces vers :

A LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Daigne agréer mes vœux, Société d'Études.
Dans nos pays alpins aux fières altitudes,
Tu sus marquer ta place en un rang élevé.
Tu grandiras encore, ainsi que l'arbre immense
Qui n'eut d'autre semence
Qu'un grain de senevé.

Tu portes dans tes mains le flambeau de l'histoire,
Et des siècles lointains évoquant la mémoire,
Tu reproduis les temps où furent nos aïeux :
Par toi les jours d'antan, les mœurs et les usages
En vivantes images
Renaissent sous nos yeux.

Sur d'autres questions s'étendent tes programmes.
Tu nourris dans ton cœur deux expansives flammes :
Le culte du savoir, l'amour de ton pays.
Dans ce haut idéal aux confins sans limite,
Tous les esprits d'élite
En toi sont réunis.

C'est pourquoi tu vivras. Ce jour en est l'augure ;
De tes amis présents l'heureux concours l'assure.
Je vois dans leur concert des soldats au cœur d'or:
Eux aussi te font fête. Honneur à tes convives!
Près d'eux tu te ravives
Pour redoubler d'essor.

Un agréable morceau de musique, puis l'obscurité. Seule la lanterne, placée dans les meilleures conditions et habilement dirigée par M. Menneret, professeur au Lycée, projette sur l'écran sa vive lumière.

M. H. Duhamel prend la parole, détermine nettement son sujet : *Du Haut-Dauphiné au Mont-Blanc*, pose les principaux jalons de l'excursion qu'il va nous faire parcourir Avant de se mettre en route, un mot aimable achève de gagner l'assistance à cette parole familière, spirituelle et précise.

Nous partons des escarpements grandioses du Pelvoux : des vues merveilleuses de netteté nous rendent comme présentes ces montagnes dauphinoises. C'est, ensuite, une série harmonieusement composée, où, avec rapidité mais sans confusion, défilent Aiguilles, Abriès, Briançon, Le Monêtier, Le Lautaret, la Meije, le Galibier.

Nous sommes trop près de la frontière italienne pour ne pas y jeter un coup d'œil. Cette partie de la conférence a été pleine d'humour, de finesse, aussi remarquée que remarquable. C'était bien joli, bien neuf, d'une touche fort délicate ; cela ne s'analyse pas.

M. Duhamel ne pouvait pas, non plus, rencontrant les chasseurs alpins sur sa route, ne pas nous en dire un mot. Il a noté sobrement leur énergie, leur belle humeur, les dangers qu'ils courent, la vie pittoresque autant que bien réglée qu'ils mènent pour la patrie. Tout cela, dans une note discrète, avec la réserve bien légitime d'un homme qui fait l'éloge des siens. Mais ceux qui ont lu *Au pays des Alpins* ont senti que des souvenirs et des élans d'enthousiasme étaient réprimés qui venaient en foule de la mémoire et du cœur du conférencier.

Mais, si délicieuse que soit la halte, il faut accomplir son programme. En route donc vers le Mont-Blanc par les Alpes de Savoie, le col de la Vanoise. Ici encore, d'aimables et patriotiques souvenirs : les grandes manœuvres du regretté Félix Faure. Par un sentiment que l'orateur a indiqué et que l'auditoire a compris, la note humouristique est supprimée. Des vues fort claires nous montrent le

Président patriote, heureux au milieu des troupes françaises. Ces évènements rappelés avec délicatesse, sans mise en scène et sans fausse note, relèvent de la façon la plus élégante les détails précis auxquels un homme comme M. H. Duhamel, habitué à voir et à dire ce qu'il a vu, ne renonce jamais.

Il s'agit enfin de gravir le Mont-Blanc. Comme toujours, le conférencier procède d'abord par quelques vues d'ensemble qui jalonnent la route : vient ensuite le détail de l'excursion. C'est une véritable illusion. Chemins, points de repère, crevasses, forêts, glacières, tout est si net, qu'on se laisse aller comme dans un rêve bien clair. Quelques détails plaisants, sans inconvénients ici, des souvenirs personnels racontés avec bonhomie, achèvent de vous faire croire qu'on s'élève sous la conduite d'un alpiniste singulièrement au courant, d'esprit et de courage bien français. Et l'on en veut à ces touristes à réclame qui semblent grossir les difficultés et agrandir les crevasses et qui sont d'ailleurs, heureusement, des étrangers pour la plupart.

Est-ce terminé ? non. Par un coup inattendu, on nous fait revoir les Alpes Dauphinoises et l'on nous invite à les comparer au Mont-Blanc. Pourquoi ? Pour nous engager à ne pas aller chercher si loin et si haut ce que nous avons près de nous.

Les applaudissements ont montré à l'orateur qu'il ne pouvait conclure d'une manière plus heureuse.

*
* *

Les anciennes murailles de Gap

Nous avons reçu la communication suivante :

« Les ouvriers qui ont creusé le nouvel égoût qui, partant de l'extrémité de la Grande-Rue, suit la rue de la Manutention dans toute sa longueur, ont mis à jour une partie des murailles anciennes de la ville de Gap. Les fondations de ses murailles suivent à peu près exactement

l'alignement des maisons de la rue de la Manutention qui paraissent avoir été construites sur elles. A l'angle de la rue de la Manutention et de la Grande-Rue on apercevait un angle construit en fortes pierres de taille. C'était très probablement la base du pied droit de la porte Lignolle qui donnait entrée à la ville de ce côté-là. On ne pouvait pas juger de l'épaisseur de la muraille qui s'engageait en partie sous les maisons.

« Voilà la deuxième fois depuis un an que les anciennes murailles de Gap reparaissent. La première fois elles ont apparu sous la cathédrale provisoire quand on l'a démolie; la deuxième fois est celle que nous signalons aujourd'hui ».

NÉCROLOGIE

M. l'Intendant LEMAITRE

M. l'Intendant Pierre-Joseph Lemaitre est mort le 3 janvier 1900. Il était né à Maurois (Nord), le 15 janvier 1822.

Ne pouvant ici que résumer succinctement sa belle carrière militaire, nous renvoyons au discours tout vibrant de patriotisme, d'admiration et d'amitié, que M. le Contrôleur Allier a prononcé sur la tombe. M. Léon Pinet de Manteyer, en termes émus, pénétrants et élevés, a dit les vertus de l'homme et du chrétien. Ces deux discours ont été publiés par l'*Annonciateur* du 6 janvier et par le *Réveil des Alpes* du 11 janvier 1900.

M. Lemaître avait fait de brillantes études à La Flèche et à Saint-Cyr. Capitaine depuis le 7 février 1851, il entra au service de l'intendance en 1854. Il se signala en Algérie et au Maroc. Rentré en France en 1860, il exerça pendant dix ans les fonctions de sous-intendant à Gap.

Pendant la guerre de 1870, il fut successivement placé dans les armées du Rhin, de Tours, de la Loire et de l'Est. Son patriotisme, sa puissance de travail, son abnégation et son endurance lui firent accomplir des prodiges d'activité couronnés de succès.

Après la guerre, il fut chargé d'importantes missions. Il réorganisa à Vincennes l'école d'administration et en fut nommé directeur. Enfin il fut promu intendant le 4 juin 1877 et affecté au 4e corps d'armée. Il y demeura jusqu'au 15 janvier 1884, date à laquelle il fut placé dans le cadre de réserve.

Il était officier de l'Instruction publique depuis 1878 et commandeur de la Légion d'honneur depuis 1883.

M. Lemaitre faisait partie de la Société d'Etudes depuis le commencement de l'année 1884 ou la fin de 1883. Quand

il sollicita son admission, il était encore intendant militaire au Mans. Mais il ne devait pas tarder à se fixer définitivement à Gap. Dès lors, il fut un des membres les plus dévoués et les plus actifs. Il apporta à cette œuvre, comme à toutes celles qu'il prit à cœur, son excellente méthode de travail et cet esprit militaire fait d'exactitude, de désintéressement et de courage.

Il donna au *Bulletin* des Extraits des Mémoires inédits de M. Farnaud *(Bull. Soc. d'Étud.* 1885, pp. 187-201). Mais il se consacra surtout à l'administration de la Société. Il fut nommé vice-président le 8 juin 1885. Ce fut, bien souvent, une présidence effective, par suite de l'état de santé et de l'éloignement du président, M. de Lavalette.

Il eut la plus grande part à l'établissement des statuts de la Société. Il fit, à ce sujet, un important travail qu'il lut à la séance du 10 juin 1886 et fut nommé président d'une commission spéciale de six membres désignée à la même séance. On se mit rapidement à l'œuvre. Les nouveaux statuts et réglement furent prêts à paraitre au premier numéro du *Bulletin* de 1887. On pourra les y consulter et apprécier combien ils sont précis, complets, ingénieux. Le but de M. Lemaitre était de donner à la Société une forte organisation, d'y répartir les charges pour les rendre moins lourdes et ceux qui les occupaient plus faciles à remplacer ; d'établir, au sein du bureau, une sorte de roulement destiné à mettre successivement en lumière toutes les compétences et toutes les bonnes volontés.

Ces statuts ont subsisté jusqu'au jour où la société a dû se conformer à un modèle officiel, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique. Mais si la lettre de ces statuts n'est plus qu'un document, l'esprit qui les animait vit encore.

Les services de M. Lemaitre accroissaient son influence. A l'assemblée générale du 6 décembre 1888, ce fut lui qui, en l'absence de M. de Lavalette, fit une lecture sur les travaux de l'année et les résultats obtenus par la

société dans la question du Musée. A cette même séance, il fut nommé président en remplacement de M. de Lavalette, arrivé au terme de son mandat.

Il ne devait occuper ces fonctions qu'une année, ayant été désigné par le sort pour commencer le roulement annuel du président et des vice-présidents. Sa présidence fut marquée par une direction ferme, impartiale et courtoise et par une excellente gestion des fonds de la Société. Il céda la place à M. le chanoine Blanchard, le 5 décembre 1889.

L'état précaire de sa santé ne permit plus guère à M. Lemaitre de suivre les délibérations de la Société avec l'intérêt passionné qu'il y prenait. Mais de loin en loin, profitant de quelque répit et, sans doute, par un surcroît d'énergie, il assistait aux réunions, y prenant presque toujours la parole pour apporter quelques considérations précises et fortement motivées.

Il fut nommé président honoraire le 17 mars 1892.

A. DUMAS.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

(ANNÉE 1899)

Histoire et Archéologie.

Linguistique.

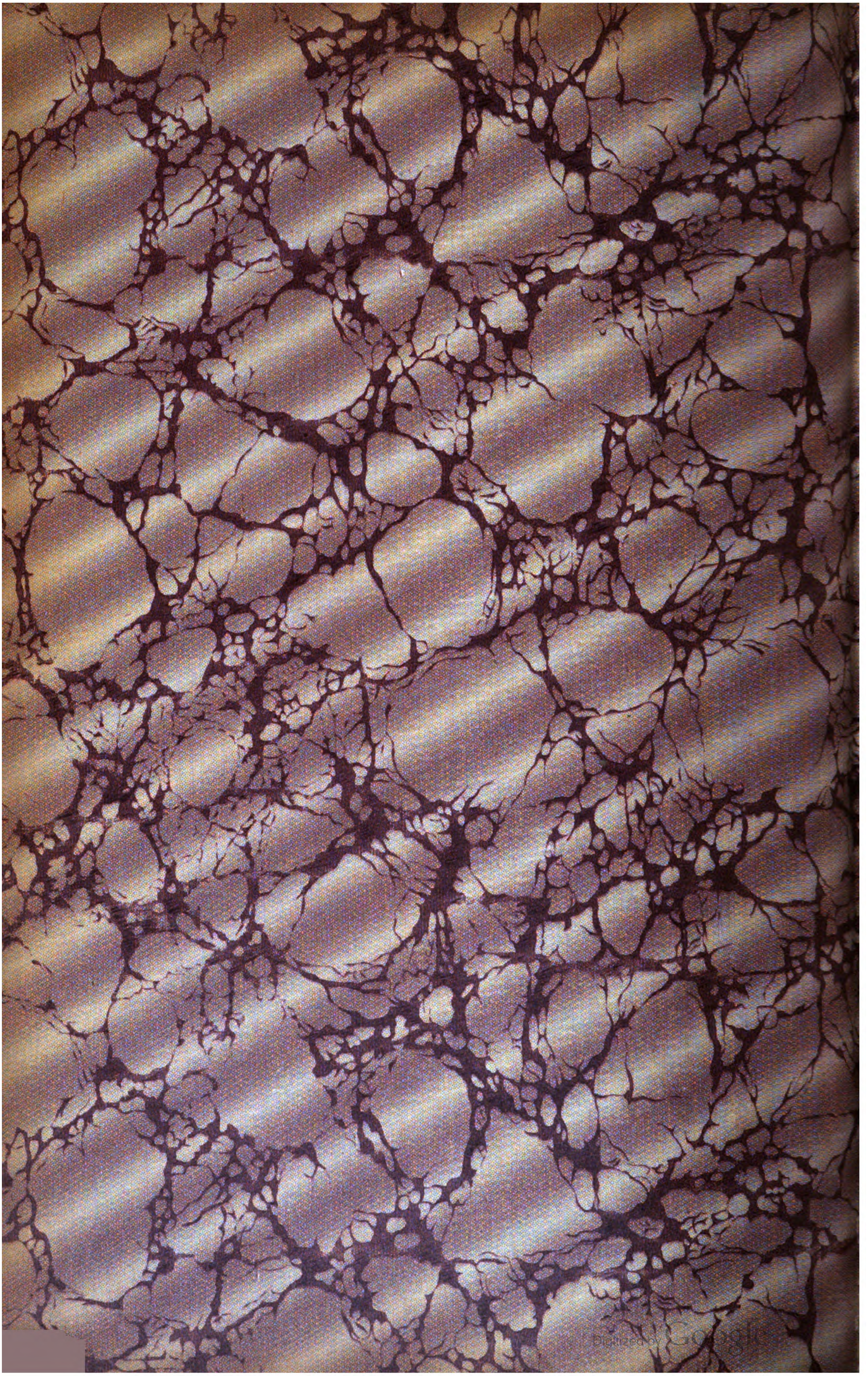
Littérature.

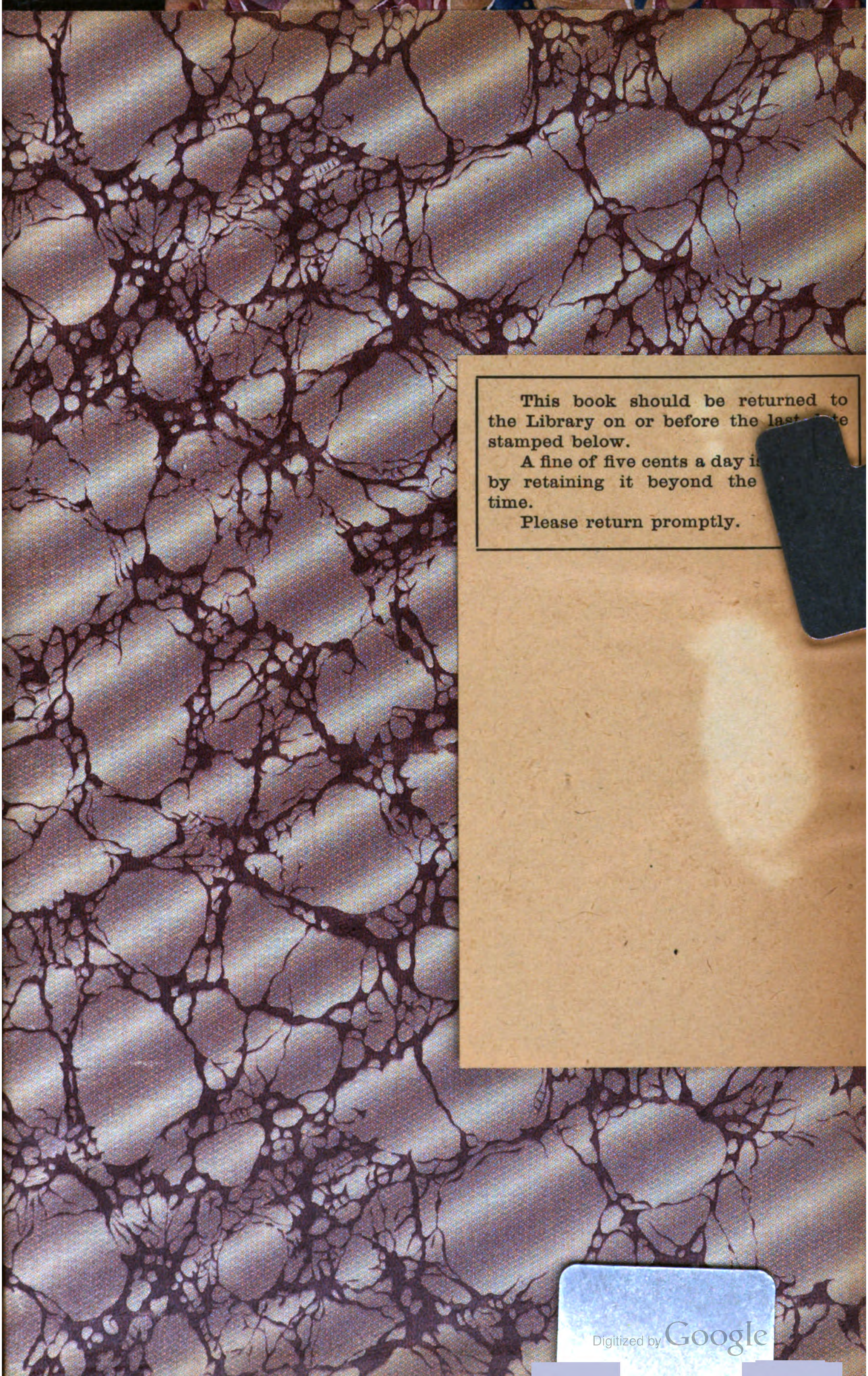
Documents.

Actes officiels de la Société.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEUR

(ANNÉE 1899)




This book should be returned to
the Library on or before the last
stamped below.
A fine of five cents a day i
by retaining it beyond the
time.
Please return promptly.
Digitized by Google


3 2044 100 880 251